

MADAME TALLIEN

La Belle Tallien

DU MÊME AUTEUR :

Les amors d'Helain-Pisan avec Iseult de Savoisy (roman du XIXe siècle en vieux français) illustré par E. Zier. — Quantin, éditeur, Paris.

La chronique d'Helain-Pisan et d'Iseult de Savoisy (traduction du précédent en français moderne) même illustration d'E Zier — Dentu, éditeur, Paris

La chronique des amours d'Iseult (Illustrations d'E Zier — Per-Lamm, éditeur, Paris.

Le mal du cœur (roman parisien). — Savine, éditeur, Paris

Apôtre (étude philosophique). — Genonceaux, éditeur, Paris.

Les Millions de Suzette (roman populaire) illustré. — Boulanger, éditeur, Paris

Seul sur l'Océan — La Dérive (roman d'éducation pour la jeunesse) en collaboration avec Mme Noémi Balleyguier, illustration d'E Zier. — Charavay, Mantoux, éditeurs, Paris

La fille des Angads (roman algérien d'éducation pour la jeunesse) illustration de Collombar. — Gautier Blériot, éditeur, Paris.

Le Mensonge du sang (roman populaire) en collaboration avec M. Roger-Milès — Sabatier, éditeur, Paris.

L'âme errante. Conte philosophique. — Boulanger, éditeur, Paris

Nature morte. Conte philosophique. — Boulanger, éditeur, Paris.

Filles d'Orient, illustration d'E. Zier et de René Lelong. — Flammarion, éditeur, Paris.

Une trop riche héritière (roman pour jeunes filles). — Prat, éditeur, Paris.

L'Asie en feu (roman d'aventures militaires) en collaboration avec M Feli-Brugière. — Delagrave, éditeur, Paris.

Sur l'Abîme (roman scientifique et philosophique) illustré par Adeline. — Lefebvre, éditeur, Paris.

Défends ta peau contre ton médecin (étude professionnelle et sociale) en collaboration avec Ch. Soller. — J. Roques, éditeur, Paris

Lucrèce-Borgia et la Licence italienne (roman d'étude historique) illustrations d'E. Zier. — Richardin Per-Lamm et Cie, éditeurs, Barcelone

La Reine du Directoire : La Belle Tallien (étude historique) avec illustrations documentaires du temps. — Albin Michel, éditeur, Paris (1 volume de 464 pages environ).

Le Pavillon d'or (roman d'aventures maritimes pour la jeunesse. — Mary Mantoux, éditeur.

Louis GASTINE

LA BELLE

TALLIEN

Notre-Dame de Septembre

PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, Rue Huyghens, 22

LA BELLE TALLIEN

I

Le caractère de la belle Tallien : 5-10. — La condition et le caractère de ses parents : 10-21. — L'instruction donnée a Thérésia : 21-28. — Son développement physique précoce : 28-32. — La première conquête masculine de la belle Tallien a douze ans : 32-38. — Thérésia est envoyée a Paris : 38-43.

(1752-1784.)

Madrid

Thérésia Cabarrus — qui fut successivement marquise de Fontenay, citoyenne Tallien, favorite du Directeur Barras, maîtresse du financier Ouvrard et mourut princesse de Caraman-Chimay — était déjà un personnage légendaire à l'époque la plus brillante de son existence au point de vue de la jeunesse et de la beauté.

Il en résulte que, si sa physionomie véritable tente la curiosité aujourd'hui — c'est-à-dire à un moment où notre évolution sociale nous fait pressentir des agitations comparables à celles du mouvement révolutionnaire de 1789 — on est

fort embarrassé de la représenter avec exactitude, parce qu'il faut tout d'abord s'attaquer à une légende inexacte, vieille de plus d'un siècle.

En outre, la légende de la belle Tallien déroute par les contradictions qui la caractérisent et qui sont la conséquence des rôles joués par cette « merveilleuse » auprès des principaux agitateurs politiques de son temps.

Déjà, les partis les plus opposés se la disputaient lorsqu'elle n'était encore que la concubine du terroriste Tallien, à Bordeaux.

Jusqu'à la chute de Barras, elle fut simultanément exaltée et vilipendée par les républicains et par les royalistes; chaque camp renfermant à la fois, pour ou contre elle, des adulateurs et des détracteurs.

Ses adversaires et ses partisans ne furent jamais d'accord qu'à l'égard de sa beauté et surtout de son charme, absolument incontesté.

Les portraits que l'on connut d'elle, et ceux qui existent encore, n'infirment point cette unanimité admirative. Et pourtant, aucun de ces documents ne rend son plus vif attrait parce qu'il résidait dans l'expression de ses yeux et de sa physionomie, dans ses mouvements et dans ses attitudes, ainsi que nous l'exposerons lorsque nous aurons à la représenter à l'aurore de sa jeunesse féminine, puis à l'apogée de ses succès.

L'histoire de la première Révolution française ayant été, plus tard, l'objet des appréciations les plus contradictoires en raison des mêmes oppositions des partis, Thérésia fut bien ou mal jugée, idéalisée ou discréditée par les historiens jusqu'au moment où Arsène Houssaye fit d'elle, en 1867, sous le plus favorable de ses surnoms : « *Notre Dame de Thermidor* », une histoire apologétique fort attachante, mais peu justifiée.

Dans « *Le Curieux* », M. Ch. Nauroy, avec le sens critique aiguisé qui le distingue, donna une assez longue étude sur Mme Tallien, accompagnée de documents précieux.

Nous aurons plus d'une fois à citer cette excellente étude, et particulièrement les pièces officielles qu'elle reproduit, car on est loin d'en avoir tiré toutes les indications qu'elles renferment.

Enfin, Joseph Turquan fit, en dernier lieu, sous le titre : « *La citoyenne Tallien* », une histoire de la belle Thérésia, moins incomplète, mais dont le caractère de la célèbre séductrice ne se dégage nullement (1).

Or, dans l'histoire d'un personnage aussi romantique que Thérésia, le *caractère* est justement une

(1) Il convient de mentionner une *Mme Tallien*, de PÉTRUS DUREL, dont nous donnerons quelques extraits ; mais cette dernière publication n'est qu'une sommaire ébauche.

dominante directrice de laquelle dépend presque tout l'intérêt.

Si claire, si logique que soit l'existence d'un être humain, on ne se l'explique bien que par une appréciation juste de son caractère distinct. A plus forte raison faut-il multiplier les informations et les démonstrations du caractère, lorsqu'il s'agit d'une personnalité aussi complexe que le fut en apparence Thérésia, dont la vie, loin de suivre un développement logique et normal, présente des contradictions, des incohérences, positives ou fictives, fort déconcertantes.

Jusqu'à son premier mariage avec Devin de Fontenay, et même un peu au delà, Thérésia manifeste des tendances aristocratiques sans cesse plus accentuées.

Puis elle verse assez brusquement — ou paraît verser — dans un engouement démocratique échevelé.

Plus tard, elle oscille — ou semble osciller — entre les principes monarchiques et les principes républicains, et se rallie enfin définitivement à l'aristocratie, qui reste sa dernière idole déclarée.

Telles sont du moins les apparences qui ont éte acceptées sans discussion, sans analyse, par tous ceux qui se sont occupés d'elle.

Il est simple et facile, en effet, d'imaginer une Thérésia ballottée par les circonstances et, tour

à tour, aristocrate avec Devin de Fontenay, révolutionnaire avec Tallien, républicaine arriviste sous Barras et le richissime Ouvrard, puis, revenant à la monarchie par son dernier mariage avec le comte de Caraman, qui la fit, peu après, princesse de Chimay.

En la montrant ainsi, invariablement, jouet des événements, tous ceux qui ont prétendu intéresser à elle, soit en la dénigrant, soit en chantant ses louanges, n'ont peut-être pas compris qu'ils l'aveulissaient singulièrement.

Un examen plus méthodique, plus serré, plus rationnel, plus « *scientifique* », en un mot, démontre au contraire qu'elle *voulut* Devin de Fontenay comme elle *voulut* Tallien, puis Barras.

Si le financier Ouvrard lui fut imposé tout d'abord, *elle le voulut* ensuite, et n'épargna rien pour le conserver, parce qu'elle l'avait délibérément accepté, comme elle avait délibérément choisi ses autres précédents « protecteurs ».

Et ce précieux Ouvrard ne fut lui-même d'aucun poids sur son esprit quand elle *voulut*, en dernier lieu, le comte Joseph de Caraman et sut se faire épouser par lui, en dépit de l'opposition de sa famille.

Ainsi, maîtresse de sa destinée, on conçoit, d'emblée, la belle Thérésia infiniment plus intéressante, et l'on pressent, même sans les connaître

encore, que les mobiles qui l'ont fait agir expliqueront ses fluctuations et ses contradictions, véritables ou fausses.

Mais la partie la plus romantique, et surtout la partie légendaire de son existence, s'est déroulée dans de si violentes tourmentes qu'au premier abord ces tourmentes éclipsent tout et qu'il faut une application très soutenue dans l'analyse de ce que l'on sait de Thérésia pour y découvrir la prédominance irrécusable de sa personnalité, extrêmement développée.

Au lieu de passer rapidement sur ses origines, sa jeunesse et ses débuts dans la société française aristocratique de la fin du XVIIIe siècle, comme ses précédents historiens, pour arriver plus vite aux phases semi-légendaires de son existence révolutionnaire avec Tallien et de sa gloire républicaine avec Barras puis Ouvrard, nous commencerons donc par donner tous les développements que comporte la première partie de sa vie, qui fut d'ailleurs de beaucoup la plus heureuse.

***

Lorsqu'ils parlent de ses origines, les biographes de Thérésia commencent par faire de son père un gentilhomme.

Or il importe tout d'abord de rétablir ici ce

qu'était réellement le père de Thérésia, car on verra, par la suite, que ce n'est point chose sans importance.

Dans la légende de la belle Tallien, son aristocratie initiale indiscutée joue, en effet, un rôle piquant.

Il fut agréable aux démocrates — et l'esprit démocratique domine encore notre temps — de voir en Thérésia une « ci-devant » convertie à la foi républicaine par une sorte de « grâce civique ».

Les faits démentent cette opinion.

Son père, né à Bayonne en 1752, était bien français — ou plutôt basque, c'est-à-dire d'origine mixte, à demi français, à demi espagnol — mais nullement gentilhomme.

Français par la naissance, il fut du reste sans cesse Espagnol par ses actes et par ses préférences. Toute sa carrière fut espagnole. En dépit de sa naissance, c'était un fidèle sujet de la monarchie des Espagnes.

Il passa presque toute sa vie chez nos voisins; et, lorsqu'il eut des rapports officiels avec la France, on le tint si peu pour français d'esprit et de cœur, qu'il se vit traité avec toute la réserve, et même la défiance, dont il convenait d'user envers un étranger.

Il eut évidemment le désir de s'élever au-dessus de sa condition première et sut y réussir, mais

par des moyens exclusivement roturiers, car il ne pratiqua même pas l'industrie; il se confina dans la finance, application de nature parasitaire qui n'a rien d'aristocratique dans le fond, et qui n'emprunte que ses formes luxueuses à l'aristocratie.

Le souci de la race, porté par les familles nobles à sa plus vive expression dans celui, plus immédiat et plus personnel, de la famille, ne semble nullement l'avoir dominé.

Il n'appela point ses enfants à partager les faveurs dont il jouissait à la cour d'Espagne. Il ne les retint pas dans sa patrie d'élection.

L'un, Théodore, fonda une maison de Commerce à Bordeaux sous la raison sociale « Cabarrus fils et Cie ». L'autre, par désespoir passionnel, prit du service dans les armées de la République et se fit tuer en combattant.

Sa fille ne lui inspira pas une plus grande sollicitude : après l'avoir expédiée en France, Cabarrus ne s'occupa guère d'elle que pour lui donner les autorisations légales dont elle eut besoin soit pour se marier, soit au moment de son divorce (1).

Thérésia elle-même n'a pas marqué pour ses

(1) François Cabarrus eut, sans doute, à la Cour d'Espagne, une vie privée très licencieuse qui expliquerait son indifférence relative pour son foyer marital et pour les trop grandes dispositions galantes de sa fille.

propres enfants un amour beaucoup plus développé.

Mais ces sentiments peu aristocratiques n'impliquent d'ailleurs point que Thérésia et son père aient été indifférents au prestige de l'aristocratie.

Tout porte à croire, au contraire, que le financier Cabarrus, devenu riche et puissant à la cour d'Espagne, devait ambitionner la noblesse, les titres. A toutes les époques, cette ambition fut, — et demeure encore actuellement, — l'un des péchés mignons des financiers.

Quant à Thérésia, sa vie entière témoigne de ses ambitions aristocratiques. Mais la noblesse véritable ne s'acquiert pas si vite que la fortune et les honneurs ; il faut des générations pour la posséder réellement, pour en avoir *naturellement* les caractères.

⁂

Les financiers ne sont presque jamais des « amoureux ». Ces calculateurs ont, par goût instinctif, par disposition particulière et par nécessité professionnelle, une sécheresse d'âme, un égoïsme spéculatif tout à fait opposés à la générosité altruiste de l'amour.

Mais, par contre — ce corollaire est normal — ils sont généralement passionnés.

Rien ne permet de supposer que François Cabarrus eut un cœur tendre; mais il est certain qu'il s'éprit assez passionnément d'une de ses compatriotes : Marie-Antoinette Galabert, puisqu'il l'enleva, la rendit mère et vécut avec elle avant de l'épouser secrètement.

Pourquoi fit-il clandestinement ce mariage ? Faute de la moindre indication à cet égard, on est réduit à la maigre ressource des hypothèses.

Cabarrus voulut peut-être dissimuler la régularisation trop tardive de son union ?...

Marie-Antoinette Galabert, bien qu'il l'eût passionnément désirée, ne lui paraissait peut-être plus un parti assez brillant ou assez digne de ses grandes visées ?

On est tenté de préférer cette explication à la première, ou de lui donner la prédominance — car elles ne sont pas inconciliables — en considérant qu'il n'est jamais question d'elle lorsque, pourtant, sa présence ou son existence aurait lieu d'être mentionnée.

Ce que l'on sait de son frère se réduit à bien peu de chose et n'est pas de nature à le faire supposer très distingué. Nulle part, les Galabert ne sont présentés comme des personnes importantes ou même seulement notables, soit par leur situation de fortune, soit par leur rang social.

Il est permis de présumer qu'ils étaient d'une condition modeste. Galabert semble avoir été une sorte de petit banquier à Bayonne.

Ainsi, les parents de Thérésia, François Cabarrus et Marie-Antoinette Galabert, unis par des appétits passionnels violents, puisqu'un enlèvement les caractérisa, vivent d'abord dans une situation sociale irrégulière.

Cabarrus, qui gravite à Madrid autour de la cour d'Espagne pour ses affaires financières, dont le développement est déjà ou va devenir vite considérable, donne-t-il M[lle] Galabert pour sa femme légitime, alors qu'elle ne l'est pas encore ?

Ce serait un mensonge trop imprudent. Un calculateur, un homme d'affaires dont les entreprises exigent forcément beaucoup de diplomatie, est incapable de commettre une telle sottise.

Il est donc plus que probable que l'union irrégulière de Cabarrus et de M[lle] Galabert fut d'abord soigneusement cachée ; car, si elle avait été affichée, le financier n'aurait point osé plus tard la régulariser, même par un mariage clandestin.

Les deux premiers enfants de Cabarrus — deux fils — sont-ils nés avant ou après ce mariage secret ? On n'a aucun document indicateur à cet égard.

Mais, de ce que ces documents font défaut et de ce que la naissance de Thérésia n'est pas enve-

loppée du même mystère, il est peut-être permis d'induire que la régularisation légale de la situation de sa mère s'était produite avant sa naissance.

C'est d'ailleurs au château de Saint-Pierre de Caravanchel de Arriba, localité voisine de Madrid, que naît ce troisième enfant de Cabarrus, le 31 juillet 1773.

Si peu développé que soit encore le train de la maison Cabarrus à cette époque, le fait d'habiter le château de Caravanchel implique forcément pour elle plusieurs serviteurs. Or ce n'est pas à plusieurs domestiques qu'on fait garder le secret, si « croustilleux », d'une union illégitime. Le jeune financier, ayant par surcroît son foyer établi près de la capitale, eût été bien vite trahi par ses gens.

Ceci autorise à penser que, dès 1773, ou peu de temps auparavant, Mlle Galabert était devenue Mme Cabarrus, mais que son mari ne la produisait pas dans le monde espagnol aristocratique où il se glissait — s'il n'y était pas déjà en assez bonne posture.

Néanmoins, François Cabarrus n'a sa situation politique et financière solidement établie que quelques années plus tard, à la suite de son ingénieuse création des « billets royaux », ou « Valès », dont l'émission eut un prodigieux succès.

Lairtulier, dans sa notice sur M[me] Tallien (*Les Femmes célèbres de la Révolution*), donne quelques vagues indications sur ces « billets royaux », promptement préférés aux espèces monnayées parce qu'ils portaient intérêt.

Les « Valès » furent probablement le point de départ du grand essor de la fortune de Cabarrus, et cette fortune dut être très rapide, puisque, peu après, le financier fonde — le 2 juin 1782 — la banque Saint-Charles, dont il est naturellement le directeur.

Les charges, mais aussi les privilèges de cette banque, placée sous le crédit moral du nom royal, sont énormes. Elle acquitte toutes les obligations du Trésor, et pourvoit aux dépenses des services de l'armée, aussi bien pour l'intérieur que pour l'étranger. En revanche, ces découverts considérables valent à Cabarrus un intérêt de 6 %, et l'on entrevoit que ses bénéfices nets doivent être splendides en constatant que, six années plus tard, il pourra très allègrement donner 400.000 livres de dot à Thérésia et trois propriétés avec immeubles à Paris, tant aux environs du cours La-Reine qu'à Passy.

La famille Cabarrus habite alors (1782) le château de Saint-Pierre de Caravanchel depuis neuf ans au moins, puisque Thérésia y est née en juillet 1773.

Fortune aidant, elle a dû « prendre ses aises » dans cette demeure. Sa vie y est certainement large, avec un nombreux personnel de serviteurs des deux sexes.

Mme Cabarrus — dont on ne parle jamais, sans doute parce qu'elle est plus femme d'intérieur que mondaine — a probablement toute la charge de l'administration domestique, car les affaires de son mari sont trop absorbantes pour lui laisser le loisir de conduire son « *home* ».

Est-il même beaucoup chez lui ? Assurément non. Ses responsabilités et ses travaux l'attachent à la ville et à la cour, l'obligent même sans doute à s'absenter de Madrid fréquemment (1) ; il doit être fort peu au château, que Marie-Antoinette, au contraire, ne quitte guère et où vivent aussi ses trois enfants : ses deux fils et la petite Thérésia, alors âgée de 9 ans.

Nous connaissons la date de la naissance de François Cabarrus (1752) et celle de Thérésia (1773). Mais nous n'avons aucun renseignement précis sur les dates des naissances de Marie-Antoinette Galabert, de son frère et des deux premiers enfants de Cabarrus — les deux fils — nous ne connaissons même pas le ou les prénoms du

(1) On peut supposer aussi que des succès galants le retiennent à la cour, et que c'est une des raisons qui le détournent d'y produire Mme Cabarrus.

second. (Le prénom usuel de l'aîné est donné par sa raison sociale à Bordeaux : Théodore Cabarrus fils et Cie.)

Ces lacunes sont si gênantes pour une saine appréciation des faits qui concernent l'enfance de Thérésia, ou qui s'y rattachent, qu'il faut essayer de les combler, au moins approximativement, et nous pensons que l'on peut y parvenir au moyen de déductions logiques de la manière suivante

François Cabarrus, né en 1752, a 21 ans au moment de la naissance de Thérésia, en 1773.

Mais il eut aussi auparavant, de Marie-Antoinette Galabert, deux fils ; ce qui reporte au moins à 1771 la naissance de l'aîné de ces fils, et au moins à 1770 l'enlèvement de leur mère, Marie-Antoinette Galabert.

Nous disons: au moins à 1770 pour l'enlèvement. Mais, d'autre part, il n'est guère possible de faire remonter à une époque antérieure cet enlèvement, parce qu'en 1770, François Cabarrus n'avait que 18 ans, et qu'il lui fallait bien au moins l'autorité morale de dix-huit printemps pour décider Marie-Antoinette à le suivre, à se laisser enlever, en supposant qu'elle n'eût alors que 15 à 16 ans.

Ces déductions logiques nous permettent déjà de présumer la date de 1770 pour l'enlèvement de Marie-Antoinette, et celles de 1771 et 1772 pour les naissances de ses deux premiers enfants.

Quant à Marie-Antoinette elle-même, s'il est peu probable qu'elle eût 18 ans, comme François Cabarrus, au moment de son enlèvement, *a fortiori* ne peut-on la supposer plus âgée que lui. Et, d'autre part, on ne peut admettre que le jeune Cabarrus ait osé, si passionné qu'il fût, pratiquer un rapt en territoire français sur une fillette de moins de 15 ans.

L'indécision dans laquelle on est à l'égard de la date de la naissance de Marie-Antoinette Galabert ne s'étend donc pas au delà de trois années, et nous autorise à choisir entre 1755 et 1756.

Le frère de Marie-Antoinette était-il son aîné ou son cadet ? Il semble d'abord impossible de le savoir, car aucune pièce ne l'établit.

Pourtant, si l'on pèse les termes des mentions qui ont été faites de cet oncle de Thérésia, et surtout si l'on tient compte du récit de l'aventure très romantique de Bagnères (1793) — au cours de laquelle le frère de Marie-Antoinette prit publiquement, vis-à-vis de sa nièce, un rôle de père — on est amené à en déduire qu'il devait être plus âgé que sa sœur, puisque, s'il avait été son cadet, il n'aurait eu que 13 à 15 ans de plus que Thérésia.

En 1793, cet oncle devait donc avoir 30 à 40 ans pour le moins, ce qui place la date de sa naissance entre 1753 et 1754.

Ainsi, pour résumer : en 1782-1783, époque où François Cabarrus se voit, à peine âgé de 31 ans, dans une situation financière et politique admirable, sa femme a 28 à 29 ans, Thérésia 9 ans et demi, et ses frères ont 10 et 11 ans et demi.

En considérant la grande fortune et la haute situation de François Cabarrus en Espagne, on est tenté d'affirmer que ses enfants ont reçu la plus brillante éducation, et l'on n'en doute plus, si l'un d'eux, Thérésia, confirme cette bonne opinion par de simples apparences de culture. Cela n'est pourtant pas exact (1).

(1) Arsène Houssaye, parlant de l'enfance de Thérésia, dit :

« Ce fut à Madrid, dans l'enivrement de la fortune rapide « du comte de Cabarrus, que fut élevée Thérésia de Cabarrus, « ou plutôt, pour parler selon la tradition, Thérésia Cabarrus.

« Son père, qui était, avant tout, un esprit sérieux, qui, « moins que tout autre, se laissa prendre aux éblouissements « de la fortune, donna à ses enfants une instruction sévère, « disant que là était l'or le plus pur, parce que c'était la fortune « de l'âme. Il voulut même que sa fille fût savante, ne crai- « gnant pas que celle qui sait se donne les airs de femme sa- « vante.

« Thérésia parlait trois langues avec l'accent intime et « familier : l'espagnol, le français et l'italien; elle parlait « même un peu latin, mais tout simplement parce qu'elle « étudiait avec ses frères et qu'elle surprenait, çà et là, un « mot de cette langue de Virgile.

« Quoiqu'elle fût très jeune, déjà tout le beau Madrid s'émer- « veillait de sa beauté. Elle fût devenue bien vite dix fois « grande d'Espagne, si le comte de Cabarrus ne l'eût amenée « à Paris avec ses frères, pour qu'on y parachevât leur éduca- « tion. Ce ne fut pas sans chagrin que la jeune fille dit adieu

Thérésia n'était rien moins qu'une personne fort instruite. Elle avait de faibles teintures d'un certain nombre de connaissances, mais n'en possédait bien aucune.

Son instruction n'a d'ailleurs été ébauchée qu'en Espagne; car, dès son arrivée à Paris, elle n'a plus été occupée d'études, mais seulement de plaisirs, de toilettes, d'intrigues, et c'est en 1785 qu'elle a quitté son pays natal.

A ce moment, elle n'avait pas plus de 12 ans : on se demande comment elle aurait déjà si bien acquis la parfaite connaissance des trois langues qui lui est généreusement prêtée par divers biographes — sans compter un peu de latin !

« à Madrid et au château de Caravanchel, qui est aujour-
« d'hui à Mme la comtesse de Montijo. »

A. Houssaye a connu le Dr Cabarrus, l'un des enfants de Thérésia et du financier Ouvrard, qui lui a fourni beaucoup d'indications sur sa mère ; il a été surtout documenté, il le dit lui-même, par Mme du Hallay et par Mme Brunetière, filles de la princesse de Chimay.

Ce qu'il rapporte, d'après ces inspirateurs, ne peut être admis qu'avec beaucoup de réserves, parce que les enfants de Thérésia ne devaient être que trop enclins à exagérer en bien les meilleurs tableaux de la jeunesse de leur mère.

Néanmoins, si Thérésia avait été élevée dans un établissement d'éducation, cet établissement, civil ou religieux — en raison de la haute situation de François Cabarrus — n'aurait pu être qu'une maison de premier ordre.

Les enfants de la belle Tallien, le sachant par leur mère, n'auraient donc pas eu à le cacher ; or, il n'en ont rien dit.

Ayant vécu jusqu'à 12 ans en Espagne, entourée de serviteurs espagnols et avec des parents qui parlaient espagnol (son père surtout devait posséder très parfaitement cette langue), elle connut naturellement l'espagnol. Disons, pour préciser, qu'elle comprenait et parlait cette langue ; ajoutons qu'elle devait certainement savoir lire et écrire en espagnol, mais, par prudence, n'allons pas plus loin.

Le français étant pourtant la langue natale de ses parents, il est encore naturel qu'elle ait appris, dès son plus jeune âge, à comprendre et à parler le français, auquel son père et sa mère devaient avoir certainement recours pour se communiquer et dire à leurs enfants ce que leur personnel domestique ne devait pas entendre.

Les lettres de Thérésia attestent que la langue française lui était très familière. Mais le style de sa correspondance est plus que médiocre, surtout pendant la Révolution ; ses épîtres ne sont exemptes ni de fautes de français ni de fautes d'orthographe, et ces défauts ne s'atténuent qu'à la longue. Elle a fort peu étudié la langue française pendant son enfance.

Quant à l'italien, langue tout à fait facile à apprendre pour qui parle déjà le français et l'espagnol, Thérésia était loin, bien loin de le comprendre et de le parler avec aisance.

On rentre dans une plus exacte appréciation de ses mérites littéraires lorsqu'on dit qu'elle dut retenir quelques mots latins parce qu'elle avait assisté aux leçons données à ses frères, et ce détail nous fait entrevoir comment son instruction fut ébauchée pendant son enfance.

François Cabarrus, qui ne produisait sa femme ni à la cour d'Espagne, ni même dans la société riche et élégante de Madrid, mais qui la confinait, au contraire, dans le château de Caravanchel, dont ses travaux, ses affaires, ses soucis — et peut-être même des plaisirs de cour ou personnels — le tenaient éloigné, n'eût guère pu séparer Marie-Antoinette de ses enfants au moment où leur instruction devait être commencée.

Il eut donc sans doute recours, pour instruire ses deux fils tout d'abord, à des maîtres enseignant chez lui et, plus probablement encore, à un seul maître, qui était bien suffisant pour deux petits garçons comme Théodore et son cadet.

N'oublions pas, en effet, qu'au moment où les enfants de Cabarrus furent envoyés en France par leur père, l'aîné n'avait que 14 ans, son second fils 13 ans et Thérésia 12 ans.

Considérons aussi qu'avant la Révolution, l'instruction des jeunes gens était fort restreinte en France et plus réduite encore en Espagne, surtout pour les filles.

La duchesse d'Abrantès signale, dans ses mémoires, que les dames espagnoles de son temps ne sont guère plus instruites qu'une soubrette française bien stylée.

Il convient de tenir compte de l'époque pour apprécier le degré d'instruction des enfants de Cabarrus sans injustice et sans inexactitude, c'est-à-dire pour concevoir que son état, trop rudimentaire par rapport à l'époque actuelle, pouvait passer en 1785 pour suffisant.

Ayant ainsi ramené à de plus rationnelles conjectures les premières et uniques études de Thérésia, on ne s'écartera probablement guère de la réalité en se faisant de la vie de famille des Cabarrus, au château de Caravanchel, un tableau dans le genre de celui-ci :

Dès le matin, après leur toilette quotidienne et pendant que leur mère commence à s'occuper de son intendance domestique, les enfants du riche financier sont confiés à la surveillance et à la direction de leur précepteur — un dom Ignacio ou Panfilio quelconque; car, italien ou espagnol, un ecclésiastique fut, plutôt qu'un laïque, le maître des trois enfants, en raison des usages et des traditions du pays et du temps.

Italien d'origine, ce prêtre précepteur, en outre du français et de l'espagnol qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur donne quelques

leçons de la langue si musicale de son pays natal, parce qu'il a plaisir à l'entendre sonner à ses oreilles. Mais c'est une étude supplémentaire, hors du programme tracé ou simplement agréé par le financier, et l'on ne s'appesantit pas sur le doux parler de Dante — ce qui explique comment, plus tard, tout en prétendant connaître l'italien, Thérésia se contentera toujours d'en prononcer fort peu de mots devant ses admirateurs et passera vite, avec l'adorable rire qui lui va si bien, à l'étalage de quelqu'autre de ses prétendus mérites.

L'instruction religieuse est assurément la base de l'enseignement du maître, avec les langues précitées, et plus tard, c'est-à-dire quand les enfants commencent tous trois à savoir lire et écrire en espagnol et en français, des notions d'histoire et de géographie leur sont données avec les éléments du calcul.

Thérésia prend un peu part à toutes ces leçons, faites principalement à ses deux frères ; un peu seulement, d'abord parce qu'elle est fille, puis parce qu'elle est plus jeune que les garçons.

Dom Panfilo ou Ignacio n'a pas mission de l'armer pour les luttes de la vie, mais simplement de l'amener au point en deçà duquel elle serait trop illettrée pour contracter plus tard un mariage de sa condition.

Si elle est distraite, évaporée, si ses devoirs sont négligés, il est donc moins exigeant pour elle que pour ses frères, et la gamine en profite, car elle n'est point studieuse. La paresse qu'elle manifeste a d'ailleurs une excuse dans la rapidité de sa croissance : elle pousse comme une asperge aux pluies tièdes de la belle saison.

Le déjeuner, trêve aux travaux, permet à Mme Cabarrus de s'enquérir auprès du précepteur de la sagesse et de l'application des enfants. Dom Panfilo ou Ignacio prend part en effet, très certainement, au repas de la châtelaine : il est demi-commensal de par sa fonction; mais son caractère ecclésiastique lui vaut, en outre, un traitement de considération plus relevé, et c'est à la table des maîtres qu'il mange.

Même à cette table, il a, du reste, des leçons de bonne tenue à donner à ses élèves et des conseils de moralité à leur glisser.

Mme Cabarrus, tout en faisant *in petto* son profit personnel de plus d'une bonne observation du prêtre, l'appuie de son autorité, mais ne s'enquiert pas trop des détails techniques de l'enseignement donné hors de sa présence, parce qu'elle n'est pas assez instruite elle-même pour le contrôler et s'exposerait à montrer les lacunes de sa propre instruction.

D'une façon générale, elle est plutôt faible que sévère, et bientôt la jeune Thérésia saura profiter de cette faiblesse, à Paris, pour s'engager, avant son mariage, dans des intrigues qui furent, heureusement pour elle, sans conséquence, mais qu'une direction maternelle moins relâchée aurait évitées.

La seconde partie de la journée est, avec peu de variantes, semblable à la première. Entre temps, des promenades, des récréations délassent les petits travailleurs, et Thérésia, de bonne heure futée, emprunte aux gens du château des talents d'agrément qu'elle prise mieux que les règles de la grammaire française ou espagnole et celles de l'arithmétique : par exemple, l'art de pincer de la guitare et de danser le fandango.

Trois ans plus tard, en 1784-1785, elle est très grande pour son âge, svelte, bien bâtie ; tous les exercices physiques lui sont évidemment faciles parce l'équilibre de ses proportions est excellent et que ces dispositions matérielles si favorables la sollicitent à user de son bon organisme.

Il faut, physiologiquement et pathologiquement parlant, qu'elle ait ces caractéristiques dès son enfance pour qu'il soit normal de la voir, signalée comme fine, élégante et grande, mais pourtant sans maigreur, sans insuffisances plastiques, lorsqu'elle a 18 à 20 ans.

Plus tard, et jusqu'à son mariage, avec le comte de Caraman, elle sera le type de la belle femme sans lourdeur, sans excès d'ampleur dans ses charmes.

La précocité de son développement physique n'a donc pu être une précocité de dégénérescence ; elle a été, au contraire, une précocité d'exhubérance saine et bien pondérée.

Il faut ainsi se représenter Thérésia grande comme une jeune fille de taille moyenne lorsqu'elle n'a que 11 à 12 ans.

Sa croissance se continuera jusqu'à son mariage (14 ans ½) et s'arrêtera là, complète, fixée par la maternité. Mais alors, ce sera une femme grande c'est-à-dire très au-dessus de la moyenne, presque à la limite où sa hauteur deviendrait exagérée, mais qui tempère cette dimension, toujours un peu réfrigérante (ce qui est imposant enflamme moins), par un charme prodigieux et par une coquetterie tendre tout à fait affolante.

Telles sont les déductions que dicte l'analyse, psychologique, physiologique et pathologique d'une telle créature.

En 1784-1785, à 12 ans, Thérésia, grande comme une jeune fille de taille moyenne, est en outre presque à demi formée, et donne l'illusion de l'être tout à fait à cause de certains détails sur lesquels on peut être très affirmatif, quoique,

a priori, ils aient le tort de paraître imaginés en pleine fantaisie.

Tout permet de croire qu'elle était déjà remarquée et complimentée pour sa beauté précoce et capiteuse, dès l'âge de 12 ans, à Saint-Pierre de Caravanchel où elle tournait plus d'une tête.

En matière d'hommages rendus à leur plastique, les femmes, et particulièrement les coquettes, ne sont jamais difficiles.

Elles estiment, du reste avec raison, qu'elles sont d'autant plus belles que leur beauté s'impose à des natures moins affinées et les captive très fortement

Thérésia pouvait être admirée et adorée, ou convoitée, par les personnes de son entourage, si modestes qu'elles fussent, sans en être offusquée, bien au contraire.

Il est logique d'admettre cette ambiance de flatterie autour d'elle dès son enfance, de la concevoir profitant d'abord de son prestige en enfant gâtée, puis en petite précieuse, et même ayant autant de tendres regards pour ses admirateurs naissants que pour ses poupées avant de délaisser tout à fait ces joujoux inanimés.

Comment apparaît-elle alors, c'est-à-dire à 12 ans ? Son visage ravissant est presque définitivement développé dans la forme qu'il conservera longtemps ; mais il diffère beaucoup de ce

qu'il sera bientôt par l'expression, car sa coquetterie excessive est encore voilée par trop d'inexpériences, de curiosités.

Bien qu'elle soit à demi femme déjà, elle n'a, malgré tout, que douze années d'existence ; il y paraît un peu.

Par contre, elle a tous les autres mérites de son visage : ses beaux yeux langoureux et fascinateurs, ses admirables cheveux fins et brillants comme de la soie, sa petite bouche ravissante, amoureuse, faite pour les baisers enivrants. Sa physionomie est enchanteresse.

En outre, comme sa croissance, si exceptionnellement précoce qu'elle ait été, n'a rien eu de maladif ni d'anormal au point de vue physiologique — l'épanouissement de sa beauté dès l'âge de 14 ans le démontre — il en résulte nécessairement, scientifiquement, qu'à 12 ans elle ne ressemble déjà plus à ces fillettes mièvres, trop vite poussées, dont les membres grêles et les proportions incohérentes font penser aux très jeunes poulains.

Thérésia, mi-femme, n'a pas les bras maigres ; ses bras promettent déjà, au contraire, par leurs charmantes rondeurs, de devenir des merveilles ; sous peu, ils tiendront généreusement cette promesse.

Son col gracieux n'a rien de frêle. Il s'attache sur une gorge ronde, et des épaules exquises.

Ses mollets sont d'une agréable ampleur; ses genoux n'ont rien d'anguleux, et sa poitrine, malgré des corsages peu flatteurs, met en un relief adorablement accentué des prisonniers dont l'indomptable résistance défie par avance les plus ardents assauts.

Pour tout homme, au point de vue purement sensuel, Thérésia est alors une fleur extrêmement tentante. Elle est justement, à 12 ans, par ce développement exceptionnel, mais normal en somme, dans l'état « naissant » de la femme, plus affolante que toute autre pour les féministes matériels, parce qu'il est, dans l'éclosion du sexe, la phase où la fraîcheur de jeunesse est dans tout son éclat.

On s'explique ainsi comment l'oncle de Thérésia — l'oncle Galabert — put s'éprendre de sa nièce à l'âge de 31 ou 32 ans, tandis que celle-ci, en 1785, n'avait encore que 12 ans.

On voudrait douter de cette poursuite avunculaire parce qu'elle révolte ; mais il faut bien en admettre la réalité, puisqu'elle aboutit à une demande en mariage officiellement formulée.

Comment cette sorte de monstruosité se produisit-elle ? Ici encore, nous sommes réduits à des conjectures ; car, tout en reconnaissant la réalité de la demande parce qu'elle témoigne en faveur de sa très précoce beauté, Thérésia

n'a jamais donné aucun détail sur l'amour de son oncle Galabert, ni à cette époque, ni lorsqu'une dizaine d'années plus tard, à Bordeaux, il eut encore quelques velléités de conquérir sa nièce — en voyant peut-être que les années et le mariage n'avaient par rendu la jeune femme plus sévère pour les ardentes convoitises qu'elle éveillait.

Faute d'indications, essayons donc de reconstituer logiquement cette première aventure de Thérésia... si toutefois cette aventure fut la première...

L'oncle Galabert, frère de Mme Cabarrus, ne se rendit probablement pas de Bordeaux ou de Bayonne à Madrid, ou plutôt au château de Caravanchel, sans avis préalable, car le riche financier, mari de sa sœur, était un trop important personnage pour que son modeste beau-frère fût incité à tant de sans-gêne à son égard.

Il est plus vraisemblable de supposer que cette visite fut le résultat d'un double désir du frère et de la sœur, restés en correspondance périodique, soit pour des questions de famille ou d'intérêt, soit à l'occasion de fêtes et d'anniversaires.

Marie-Antoinette Galabert — qui avait, en somme, « fauté » en se laissant ou en se faisant enlever par Cabarrus, — devait avoir à cœur, même après son mariage, d'apprendre à ses parents, proches ou éloignés, les succès et les faveurs

royales acquises par son mari : toutes ses élévations successives la justifiaient d'autant.

Et l'on peut penser, sans faire excès d'imagination mal à propos, que ses lettres devaient donner à son frère un vif désir de la voir dans son château, dans son opulence, pour sa propre curiosité d'abord, puis pour satisfaire aussi celle de son entourage bordelais ou bayonnais..., sans parler d'une arrière-pensée qu'il caressait peut-être : celle d'obtenir, par son beau-frère Cabarrus, quelques avantages personnels de ce voyage.

Quoi qu'il en soit, la visite de l'oncle Galabert dut être négociée près de Cabarrus par sa sœur et agréée par le financier entre 1784 et 1785, mais plus probablement vers la fin de 1784.

Dès son arrivée à Caravanchel, Galabert fut encore plus ébloui par Thérésia que par la belle situation de son beau-frère.

Cabarrus ne le conduit évidemment pas à la cour ; il ne voit que par « à peu près » la haute fortune du financier, tandis qu'il a sous les yeux, sans cesse, les charmes irrésistibles de la belle Thérésia.

Il s'attendait à voir quelque gentille gamine d'une douzaine d'années ; il est brusquement en présence d'une belle jeune fille, qui semble tout à fait formée, et le salue avec une grâce enjouée déjà un tantinet coquette.

Elle aussi, elle a entendu parler de son oncle Galabert. Parce qu'il est son oncle, elle se l'est imaginé demi-vieux. Tous les parents ascendants sont des demi-vieux pour les enfants, et Thérésia, mi-femme de corps, n'a que douze ans d'âge — à peine !

Mais, au lieu d'un vieux, c'est un homme de 31 à 32 ans qu'elle contemple. Surprise !

L'oncle Galabert, qui pensait enlever la petite dans ses bras pour l'élever jusqu'à lui et l'embrasser, reste un peu décontenancé devant cette presque-femme, à laquelle il est tenté de dire « Mademoiselle ».

Et Thérésia, tout naturellement, triomphe de son petit effet, qui est, dans l'espèce, un gros effet !

Tel dut être le point de départ de l'idylle. Mais, même en supposant à la première entrevue de l'oncle et de la nièce ce caractère romantique — qui ne sort pas de la vraisemblance tout en favorisant l'intrigue — est-il possible d'imaginer que l'oncle Galabert aurait songé à demander officiellement la main de sa nièce, s'il ne s'était pas cru physiquement acceptable par elle ?... Et comment aurait-il pu espérer son agrément, malgré leur différence d'âge et leur parenté, sans quelques coquetteries de Thérésia ?

Ainsi, quoi qu'en aient dit les apologistes de la belle Tallien, force est d'admettre que Thé-

rézia ne fut pas absolument innocente des entreprises de son oncle.

Si nous croyons devoir analyser, sans aucune complaisance pour notre héroïne, les détails propres à la faire plus exactement connaître, nous serions en revanche contrarié de faire naître sur son compte, involontairement, des soupçons que nous n'avons pas, et nous nous hâtons d'ajouter que l'amour de Galabert ne fut très certainement qu'une amusette dépourvue de perversité sensuelle pour Thérésia.

Traitée en gamine par sa mère, son précepteur et ses deux frères plus âgés qu'elle, la jeune Cabarrus dut être prodigieusement flattée d'atteler à son char de séductrice en herbe un homme sérieux ! son oncle !!... L'amener à demander sa main, cela exalta sa vanité jusqu'à la démence.

Il paraît indubitable que, pour arriver à ce résultat, vraiement excessif, prise en une sorte d'entraînement de hardiessee, de dissimulations, de diplomatie, elle dut déployer aussi un arsenal de coquetteries assez complet pour faire perdre à peu près la tête à ce prétendant, qui aurait presque pu être son père et que tant de motifs, y compris sa condition sociale, eussent dû retenir sur la pente d'une passion à la fois si inconvenante et si ridicule.

Tendres regards, doux aveux, baisers arrachés, puis rendus, tout ce qui tient dans les extrêmes limites de la décence ne fut-il pas employé ou toléré par Thérésia.

Nul doute qu'elle, et lui surtout, n'aient été de bonne foi dans l'espérance d'un mariage si singulier.

Mais il est également plus que probable que Mme Cabarrus, et à plus forte raison le financier, jugèrent cette idylle du plus mauvais goût.

Si l'oncle Galabert ne fut pas mis incontinent à la porte dans une forme très discourtoise, on dut au moins lui faire entendre qu'on l'avait assez contemplé pour être rassasié de ses grâces, et que l'air de Bayonne ou de Bordeaux serait meilleur pour son esprit que celui de Saint-Pierre de Caravanchel, car il disparaît alors du cercle des Cabarrus ; on ne le revoit même pas comme témoin au mariage de sa nièce, trois ans plus tard, à Paris.

Quant à Thérésia, si elle ne fut quelque peu giflée par le richissime banquier — qui, en qualité de passionné, pouvait être un peu vif — on lui frotta sans doute moralement les oreilles avec sévérité, et tout porte à croire qu'on lui fit, en outre, plutôt honte de cette intrigue, trop disproportionnée à tous égards, puisqu'elle n'en a jamais parlé que comme on parle d'un succès très caracté-

ristique, mais auquel on n'a pas pris la plus petite part.

Si, comme tout porte à le croire, l'aventure de l'oncle Galabert eut lieu à la fin de 1784, il est probable qu'elle détermina ou contribua à déterminer le favori du roi Charles à éloigner Thérésia de Madrid.

L'intrigue Galabert n'aurait pu s'ébaucher, encore moins se nouer et se développer jusqu'au point d'aboutir à une demande formelle en mariage, sans éveiller l'attention des parents de la fillette, si ceux-ci avaient exercé sur elle une étroite surveillance.

La liberté très grande dont ces deux amoureux singuliers bénéficièrent, au moins quelques semaines, ne s'explique qu'en raison de l'absence presque continuelle du financier, retenu à Madrid pour ses énormes affaires, et peut-être en cachette par des plaisirs de son âge, de sa fortune, de son milieu et de son tempérament, puis en raison de la négligence ou de l'insouciance, peut-être aussi de la faiblesse, de Mme Cabarrus.

L'arrivée de l'oncle ne devait pas interrompre les études assez sérieuses des fils Cabarrus, mais la grande-petite Thérésia pouvait cesser de suivre les leçons données à ses frères afin de promener et distraire son oncle, soit dans le domaine, soit dans les environs de Madrid.

En résumé, cette aventure fit sans doute réfléchir François Cabarrus aux inconvénients qu'il y aurait pour lui, pour sa situation, pour ses affaires, à garder si près de Madrid une beauté à ce point incendiaire ; une séductrice qu'il n'avait pas le loisir de surveiller, que sa mère ne savait pas assez protéger..., qui, très gâtée, n'était guère maniable... et n'allait pas l'être davantage après un pareil exploit !

Ces considérations expliqueraient fort bien le voyage de France...; l'on ne voit même pas d'autre raison déterminant ce grand déplacement.

En tout cas, le projet fut vite arrêté, puisqu'un document net signale la présence à Paris du financier et de sa fille le 27 juin 1785. C'est une brochure publiée en faveur de Cabarrus contre Mirabeau, qui l'a décrié et comparé à l'agioteur Law.

Comment ce voyage s'est-il fait ? Ici s'embrouille un écheveau de versions différentes.

Suivant l'une, Thérésia arrive d'abord avec ses deux frères sous la seule conduite de « l'abbé qui était leur sauvegarde » (1).

Voilà qui n'est pas en désaccord avec notre supposition d'un don Panfilio ou don Ignacio, précepteur des enfants Cabarrus.

Une autre version est muette sur le chaperon-

(1) *Notre Dame de Thermidor.*

nage des trois enfants ; dans cette seconde relation, Thérésia semble arriver seule avec ses deux frères... et l'aîné n'a que 14 ans ½ !

C'est évidemment peu vraisemblable.

De plus, cette seconde version donne, comme date d'arrivée, la fin de 1785 ou le commencement de 1786 ; or la brochure justificatrice de Cabarrus précitée atteste que le financier était à Paris le 27 juin 1785..., et cela très probablement depuis plusieurs jours ou plusieurs semaines.

Il faut donc absolument reporter l'arrivée de Thérésia dans Paris en deçà de juin 1785 et même vers le commencement de l'année ; car il est difficile d'imaginer le père ne retardant pas un peu le voyage de ses enfants ou n'avançant pas le sien pour les accompagner, si l'intervalle entre leur arrivée et la sienne avait dû n'être que de quelques jours, ou même de quelques semaines.

Ces déductions rallient à la version qui montre les enfants arrivant avec leur précepteur ecclésiastique, mais en reportant cette arrivée au commencement de 1785.

Néanmoins, dans ces conditions, ce voyage reste quand même bizarre. On ne s'étonnerait pas de voir les deux fils de Cabarrus voyageant seuls avec le don Panfilio ou le don Ignacio, tandis que l'on s'explique moins ce trio très nor-

mal, augmenté d'une belle fille de 12 ans et demi, qui paraît en avoir 16 ou 17 et qui, plus qu'à demi femme déjà, fait des admirateurs de tous ceux qui la regardent et des adorateurs affolés de tous ceux sur lesquels elle daigne arrêter ses regards ensorceleurs.

Par bonheur, un document, auquel aucune attention suffisante n'a été prêtée, nous apprend que Mme Cabarrus devait être de ce voyage.

Elle est tellement effacée, cette bonne Mme Cabarrus, que nul n'y prend garde. A Paris comme à Madrid ou Caravanchel, personne ne la mentionne, sauf ce document très officiel : l'acte de mariage de Thérésia, en date du 7 février 1788.

Cette pièce rapporte, en effet, que les bans du mariage ont été « publiés dans la paroisse de « Saint-Louis en l'Isle, à Paris, qui est celle de « De Vin Defontenay (*sic*), et dans la paroisse de « Saint-Eustache, qui est celle où réside J. M. I. « Thérésia Cabarrus, depuis plus de deux ans, « avec sa mère, venue exprès à Paris pour veiller « à son éducation et pourvoir à son établissement, « etc. »

D'un seul coup, ces quelques lignes déchirent une partie du voile qui nous embarrassait.

Nous y voyons d'abord que le premier mari de Thérésia n'est pas notoirement le brillant gentilhomme de la légende, puisqu'on ne lui donne

aucun titre dans cet acte, où l'on estropie même son nom, en lui retirant la particule (ce qui n'est pas juste, car il la portait réellement).

Nous voyons, en outre, que Mme Cabarrus ne dit pas être venue à Paris avec sa fille pour l'*instruction* de celle-ci, mais afin de *veiller à son éducation* ET POURVOIR A SON ÉTABLISSEMENT.

Thérésia est une grande fille qui semble, à cette époque, assez instruite, avec ses légères teintures de connaissances élémentaires, pour « faire figure dans le monde » dès qu'elle en connaîtra les usages et les formules (éducation).

Dès lors on la pourra marier, et elle sera pourvue sans retard : Mme Cabarrus n'est venue que pour cela.

Enfin, la pièce dont il s'agit dit encore que Mme Cabarrus réside dans la paroisse de Saint-Eustache depuis plus de deux ans, parce qu'il faut, en effet, au moins deux ans de résidence pour la publication des bans.

Or, deux ans nous reportent à 1785, qui est bien l'année où Thérésia vint à Paris, et il ne nous reste plus d'incertitude que sur un certain nombre de mois pour affirmer que Mme Cabarrus était ou non du voyage de ses enfants.

L'acte précité trancherait tout à fait les indécisions, s'il donnait la durée exacte du séjour de Mme Cabarrus dans la paroisse de Saint-Eustache,

tandis qu'il reste dans le vague en disant « plus de deux ans ».

Mais, « plus de deux ans » étant une formule qui a, très évidemment, pour unique but d'affirmer que le séjour constaté est suffisant, n'empêche nullement de présumer que Mme Cabarrus est venue à Paris avec sa fille dès le début de 1785.

Tandis qu'il serait au contraire étrange qu'elle n'eût pas accompagné ses enfants avec leur précepteur, pour venir de préférence, soit avec son mari seul, soit même après lui !

Ainsi, tout incite fort à croire que le voyage de Thérésia se fit très normalement au commencement de 1785, sous l'égide de sa mère, assistée du précepteur de ses fils, plus particulièrement chargé de ces deux jeunes gens.

II

LE VOYAGE DE MADRID A PARIS : 44. — L'ARRIVÉE AU MILIEU DU DEUIL DE Mme DE BOISGELOUP : 45-53. — LA JEUNE ESPAGNOLE SE TRANSFORME EN PARISIENNE : 53-56. — LES AMOURS DE THÉRÉSIA CABARRUS ET DES FILS DE M. DE LABORDE, TRÉSORIER DE S. M. LOUIS XVI : 56-77.

(1785.)

Paris

Quittant Madrid pour se rendre à Paris, les Cabarrus auraient pu passer par le Languedoc, le Bordelais; mais ce chemin n'eût pas été le plus court, et les circonstances qui avaient motivé leur voyage, c'est-à-dire la fâcheuse intrigue de l'oncle Galabert avec Thérésia, n'incitaient assurément ni la jeune fille, ni sa mère, à passer par Bayonne.

Il est donc permis de penser qu'ils prirent plutôt la route de la Provence.

Un si long voyage par les diligences eût été bien fatigant et peu en rapport avec la fortune du

financier. C'est plutôt dans une bonne berline, achetée ou louée à Madrid, qu'il dut s'effectuer, ou par plusieurs véhicules de ce genre loués de région en région et traînés par des chevaux de poste. Il est à croire que cette translation se fit le plus promptement possible pour l'époque, et qu'aucun accident ne la grava dans la mémoire de Thérésia, puisqu'elle n'en a jamais parlé.

Quant à l'arrivée des Cabarrus à Paris, s'il faut en croire les biographes de la belle Tallien, elle se serait opérée chez les Boisgeloup

L'un fait débarquer les enfants directement à l'Hôtel Boigeloup, dans l'île Saint-Louis.

« Ils n'étaient là, dit-il, qu'en transit, M. de « Cabarrus vint un peu plus tard les rejoindre ; « et, comme le séjour de Paris lui plaisait, il acheta « un hôtel sur la place des Victoires et s'y installa « avec eux. »

Et plus loin : « M. de Cabarrus, que sa femme, « personne assez effacée dans le ménage, était « venue rejoindre à l'hôtel de la place des Vic« toires, avait beaucoup de relations à Paris. « Aussi conduisait-il avec orgueil sa jolie Thérésia « dans les salons, si sociables alors, d'un monde « qui n'avait jamais été plus brillant. » (TURQUAN.)

Mais voici une version un peu différente :

« Elle était descendue avec ses frères dans un « hôtel du quai d'Anjou, en l'île Saint-Louis,

« chez un ami du comte de Cabarrus, M. de Bois-
« geloup, seigneur de la Mancelière, conseiller du
« Roi et du (*sic*) Parlement.

« M. de Cabarrus avait compté sur son ami ;
« mais la mort venait de le prendre quand les
« jeunes gens arrivèrent chez lui avec l'abbé qui
« était leur sauvegarde. Mme de Boisgeloup reçut
« les enfants comme ses enfants; elle avait deux
« jeunes fils qui furent des camarades pour les
« jeunes Cabarrus ; elle aima Thérésia avec un
« cœur de mère. Quand le comte de Cabarrus
« vint lui-même à Paris l'année suivante, il acheta
« un hôtel place des Victoires, et y demeura quel-
« que temps avec ses enfants. » (1)

Il est difficile d'admettre textuellement l'une ou l'autre de ces deux versions.

Suivant la première, François Cabarrus vient rejoindre un peu plus tard les enfants, envoyés d'abord avant, et c'est seulement après qu'il a fait l'acquisition d'un hôtel place des Victoires que Mme Cabarrus arrive à son tour. Or, cet étrange ordre d'arrivées des Cabarrus est contraire à ce que nous avons établi précédemment d'après le document officiel que nous avons cité.

Suivant la seconde, Cabarrus père envoie ses

(1) *Notre Dame de Thermidor.*



Eau forte anon. Bibl. Nat.

LA SOUBRETTE

enfants sous la sauvegarde de leur précepteur, et ne vient les rejoindre que l'année suivante.

Si crédule que l'on soit,il est vraiment difficile de s'imaginer Mme de Boisgeloup s'encombrant de deux jeunes gens et d'une jeune fille presque femme, merveilleusement belle, lorsqu'elle a déjà deux enfants de l'âge des fils Cabarrus — puisqu'ils deviennent aussitôt camarades — et cela au moment où elle vient de perdre brusquement son mari.

Nous disons « brusquement », car il faut, en effet, supposer que la mort de M. de Boisgeloup fut brusque, et non pas consécutive à une longue maladie, puisque, suivant la seconde version, Cabarrus père ne prévoyait pas ce décès.

Ou bien, les liens d'amitié unissant le financier au Conseiller du Roi devaient être fort distendus et leurs rapports épistolaires plutôt rares !

Sans le dire précisément, les deux relations précitées donnent assez nettement à entendre que les Cabarrus ne connaissaient Paris ni les uns ni les autres.

Peut-être M. et Mme Cabarrus pensaient-ils que l'hôtel Boisgeloup était une vaste demeure, comme leur château de Caravanchel, où il serait aisé de loger ?

On peut supposer que M. de Boisgeloup avait eu quelque obligation à François Cabarrus, qui

permettait à celui-ci de lui adresser sa femme et ses enfants pour les conseiller, et même les piloter dans la capitale, en attendant son arrivée.

Mais les hôtels de l'île Saint-Louis n'ont pas un tel développement, en général, qu'on y puisse loger, sans aucun embarras, cinq personnes maîtres supplémentaires, c'est-à-dire cinq personnes qu'il eût été trop incivil de reléguer dans les combles ou les communs, en totalité ou en partie.

Il fallait évidemment mettre les deux fils Cabarrus, à part ; loger leur précepteur, qui était ecclésiastique, dans une seconde pièce honorable ; enfin disposer encore d'une troisième chambre de maître assez spacieuse pour Mme Cabarrus et sa fille, en admettant que ces deux dernières s'accomodassent d'être réunies.

On voit, en y réfléchissant, que la réception des Cabarrus à l'hôtel Boisgeloup ne pouvait se faire — si toutefois elle était possible — qu'avec une gêne pour les uns et les autres, difficile à concevoir chez des personnes accoutumées à se trouver à l'aise.

Par la mort si récente de M. de Boisgeloup, la maison de sa veuve était d'ailleurs certainement d'une tristesse désolante;car, à cette époque, et plus encore dans les familles de magistrats qu'ailleurs, le deuil revêtait des formes navrantes dont les frères de Goncourt, dans leur exquise étude de

« *La Femme au XVIIIe siècle* » (p. 246), donnent un tableau très détaillé, et qui reste vrai rigoureusement jusqu'à la Révolution.

« Le mari mort, les tableaux, les glaces, les « meubles de coquetterie, tout ce qui est, aux murs, « une espèce de vie et de compagnie, tout est « voilé (1). Dans la chambre de la femme, une « tenture noire recouvre les lambris. A la fin du « siècle seulement, la nuit des murailles sera un « peu moins sombre; et, la mode de la mort se « relâchant de sa sévérité, la chambre de la veuve « n'aura plus, pendant l'année du veuvage, qu'une « tenture grise. Le mari mort, la femme met sur « sa tête, jette sur ses cheveux le petit voile noir « que gardent toute leur vie et partout, même « dans leurs toilettes de cour, les veuves non re« mariées; et, tout habillée de laine noire, elle « demeure dans l'appartement en deuil, dont la « porte ne s'ouvre qu'aux visites de condoléances « et aux salutations de la parenté (2). Il est d'usage

(1) *Lettres juives*, vol. 1.

(2) *Mémoires de Mme de Genlis, Dictionnaire des étiquettes.* — Les deuils, diminués de moitié par l'ordonnance de 1716, étaient, pendant toute la durée du dix huitième siècle, pour une femme qui perdait son mari, d'un an et six semaines : elle portait quatre mois et demi le manteau, la robe et le jupon d'étamine, quatre mois et demi la crêpe et la laine, trois mois, la soie et la gaze, et six semaines le demi-deuil. (*Cabinet des modes*, 1786.)

« qu'elle se tienne quelque temps ainsi renfermée.
« La pudeur de l'habit qu'elle porte lui ferme les
« promenades publiques, et l'Allée des Veuves
« est le seul endroit public où elle ose se
« montrer ».

Si les Cabarrus commirent la maladresse de débarquer à l'improviste chez les Boisgeloup pour y élire domicile — ce qui est possible, mais pourtant peu probable—en tout cas, ils durent ne faire qu'un assez bref séjour dans l'île Saint-Louis, se hâter de débarrasser leurs hôtes et se loger plus à leur convenance ailleurs.

Cette hypothèse cadre d'ailleurs bien mieux avec le but du voyage, qui était de marier Thérésia au plus tôt, et, par conséquent, d'élire domicile *effectif* et *personnel* dans un quartier convenable de la capitale.

Sur les indications ou par les bons offices de Mme de Boisgeloup, Mme Cabarrus dut trouver rapidement un local provisoire sur la rive droite ou la rive gauche de la Seine, mais probablement plutôt sur le territoire de la paroisse de Saint-Eustache, puisque le document officiel que nous avons cité mentionne cette résidence comme datant de plus de deux ans, au début de 1788.

Lorsque François Cabarrus arrive à son tour quelques mois plus tard, en mai ou juin 1785, il trouve alors sa famille provisoirement installée

dans un immeuble quelconque, convenable, mais où il ne voit pas le moyen de s'ajouter par surcroît avec commodité, et il cherche alors aux environs un local plus étendu, plus « décoratif », qu'il trouve place des Victoires et pour lequel il traite immédiatement.

Ce local de la place des Victoires est-il réellement un « hôtel particulier » ?...

François Cabarrus l'a-t-il réellement acheté ?...

Comment se fait-il, en ce cas, qu'il ne figure pas au nombre des immeubles de Paris donnés en dot à Thérésia ?

Comment se fait-il qu'à part cette mention d'achat précitée, il n'en est plus jamais question ?

Ce mystère porte à douter de l'importance de l'immeuble, et surtout de son achat.

Une location relativement courte — deux ou trois ans — avec promesse de vente — non réalisée — serait plus normale.

L'achat d'un hôtel particulier eût permis de conjecturer des intentions de « recevoir » et tout un gros train de maison que la famille Cabarrus n'a pas eu place des Victoires.

Les données que l'on possède sur cette courte période de la vie de Thérésia nous apprennent qu'elle se produisit dans divers salons, de 1785 à 1788, mais ne la montrent nullement dans un hôtel où sa mère « reçoit ».

Au contraire, dès qu'elle est mariée, nombre de documents nous font savoir qu'elle a « train de maison » dans l'hôtel de son mari, en l'île Saint-Louis, et que les jeunes mariés reçoivent aussi dans leur propriété de Fontenay.

A l'égard du séjour de François Cabarrus à Paris, des réserves non moins prudentes s'imposent.

Ils sont inadmissibles, en effet, les récits qui font voir Cabarrus demeurant à Paris pour y produire Thérésia dans le monde, comme s'il n'avait pas autre chose à faire.

La nature de ses occupations financières, administratives et politiques à la cour d'Espagne est telle, au contraire, qu'il lui doit être impossible de rester à Paris plus de quelques semaines. Et c'est bien assurément pour cela qu'il y a envoyé sa femme et ses deux fils, ainsi que l'abbé leur précepteur.

Il faut que Mme Cabarrus reste dans la capitale française pour réaliser le mariage de Thérésia. Mais, comme, en outre, à Madrid, le banquier ne pourrait surveiller d'assez près ses deux fils et leur précepteur; ces derniers resteront à Paris auprès de leur mère jusqu'au mariage de leur sœur. Aussitôt après ce mariage, mère, fils et précepteur rentreront à Caravanchel.

Quant aux relations parisiennes de François Cabarrus, on n'ose les croire très étendues, parce que rien ne corrobore cette opinion.

A cette époque, Cabarrus ne faisait aucune affaire avec Paris. Rien n'indique qu'il ait jamais eu des rapports d'amitié, ni avec la noblesse française, ni même avec les futurs personnages de la Révolution.

Dans la colonie espagnole et le monde diplomatique d'Espagne en résidence à Paris, Cabarrus comptait assurément des amis mais ce n'est pas avec ces relations-là qu'il aurait voulu tenter de marier sa fille, au contraire !

En Mme de Boisgeloup, il mettait sans doute son meilleur espoir — sinon son seul espoir — pour introduire Mme Cabarrus et Thérésia dans le monde. Et c'est, en effet, à elle seule que Thérésia semble redevable de ses premières relations et de son mariage avec Devin de Fontenay.

Sur ces données plus rationnelles, si l'on essaye de reconstituer la vie de Thérésia en 1785, il semble permis de se l'imaginer arrivant d'abord avec sa mère, ses frères et le don Panfilio (ou Ignacio) à Paris, où la berline de voyage les dépose à l'hôtel Boisgeloup, très rompus tous d'un si long parcours assez rapidement effectué.

Le deuil de Mme de Boisgeloup, l'impossibilité de se caser à l'aise chez elle sans la gêner — sur-

tout au moment de la mort du conseiller — oblige les Cabarrus à chercher logis ailleurs, et, très peu de temps après leur débarquement, ils se casent, provisoirement, non loin de Saint-Eustache.

Pendant les premières semaines de leur arrivée, Madame et Mademoiselle Cabarrus, ne sont occupées que de toilette.

Thérésia, quelque infatuée qu'elle soit de sa ravissante personne, n'a pas entrevu l'élégance parisienne sans prendre en aversion ses atours espagnols.

Mme Cabarrus elle-même — songeons qu'elle n'a guère plus de trente ans, et dut être fort jolie pour inspirer à son mari la passion de leurs premières amours — Mme Cabarrus elle-même déclare que les modes de Madrid sont des horreurs en comparaison de ce qui se porte à Paris et qu'elle ne peut se montrer dans la capitale française « fagotée » en espagnole.

On accable donc cette excellente Mme de Boisgeloup de questions sur la manière et le moyen de s'habiller, sur la façon de porter ceci ou cela, et, guidées par ses indications, l'on court de fournisseur en fournisseur, ou l'on fait venir les confectionneurs, n'osant sortir avant d'être mises en moins grotesque équipage.

Les fils Cabarrus, avec leur précepteur et conduits peut-être par les enfants de Mme de Bois-

geloup, commencent à visiter un peu, en voiture, les merveilles de la capitale.

Leur amour-propre souffre vivement de la rusticité qu'ils se découvrent en se comparant aux fils du Conseiller, si bien poudrés, bouclés, ajustés, qui portent avec tant d'aisance chapeau sous le bras, canne ou mignonne épée, jabot, et savent tourner un compliment, baiser la main de leur sœur Thérésia avec une grâce et une élégance incomparables !

De leur côté, les Boisgeloup, si bienveillants qu'ils soient, observent en souriant souvent *in petto* le manque d'usage des Cabarrus, qui leur paraissent à peu près dépourvus de « savoir-vivre » — tant la préciosité des manières est excessive en France à la fin du XVIIIe siècle.

Mais rien ne se montre sur leur visage de la commisération sans malveillance qui leur est inspirée par les voyageurs. Et d'ailleurs, Thérésia, point de mire par sa beauté et son charme, fait chaque jour des progrès stupéfiants dans l' « art d'être ».

A peine habillée à la française, sa tenue n'est plus la même. Elle s'assimile si bien tout ce qui se rapporte à la coquetterie et tout ce qui, dans l'ordre matériel des choses, peut la parisianiser, qu'en quelques semaines la voilà en état de sortir, de se montrer sans détonner autrement que par sa beauté.

Vers le milieu de l'année, lorsque Cabarrus arrivera, il aura d'abord peine à reconnaître sa femme transformée, et surtout sa fille dans cette merveilleuse demoiselle, si pimpante, si distinguée déjà, qui l'appellera Monsieur et saura lui faire la révérence presque aussi bien qu'une soubrette de la cour.

En attendant — et c'est ici qu'il y a lieu de revenir à la famille de Laborde, dont nous avons prononcé le nom précédemment — essayons d'approfondir une aventure mystérieuse qu'on signale, tout en émettant des doutes sur sa réalité, parce que celui qui la rapporte : Forneron, dans son *Histoire des émigrés*, a été accusé de partialité politique.

Forneron s'est appliqué d'une façon bien manifeste — et qu'il ne cherche d'ailleurs point à dissimuler — à mettre en relief les excès de la Révolution.

Il en résulte que ses tableaux, très sombres, paraissent « chargés ». Mais, si l'on se reporte aux documents, aux sources d'informations, on constate qu'il n'invente rien, qu'il n'exagère aucune relation, et cette exactitude oblige en conscience, si l'on est sans parti pris, à faire état de ce qu'il affirme personnellement.

Quand il est seul à fournir des indications — comme c'est le cas pour les relations de Thérésia

avec les fils de Laborde — il est permis de se demander si ce qu'il avance est certain, parce qu'en matière d'histoire, la quantité des concordances donne seule une conviction proportionnelle au nombre et à la qualité de celles-ci. Mais, à défaut de concordances, la véracité générale, c'est-à-dire habituelle, du narrateur, si elle est établie, interdit de négliger ou repousser ce qu'il raconte, par cela seul qu'aucun autre ne le confirme ; c'est ainsi, croyons-nous qu'il convient de faire au sujet de l'aventure rapportée par Forneron en ces termes (1) :

« Elle (Thérésia) avait été éprise, toute jeune, « de M. de Méréville, fils du marquis de Laborde ; « elle le retrouvait chaque nuit sous les ombrages « de son parc; mais, comme le mariage ne plut pas « à Laborde, elle se laissa épouser subitement, « dans son premier dépit, par M. de Fontenay, « petit roux, issu d'une famille si humble que le « Parlement avait fait longtemps difficulté de « l'accepter. »

Mais Forneron ne donne pas comme un récit personnel l'histoire de cette intrigue ; il l'emprunte à « *des mémoires inédits dont il n'a pas le droit de nommer l'auteur* ». L'en rendre responsable ne serait donc pas juste, et, dans l'ignorance où l'on

(1) FORNERON, *Histoire générale des émigrés*, t. II, p. 157.

est de la source où puise Forneron, il faut se contenter d'examiner si l'aventure est vraisemblable, si elle fut possible et dans quelle mesure.

L'intrigue, en elle-même, a ses éléments passionnels au complet dans la beauté, la séduction et le développement physique de Thérésia, puisque nous savons qu'elle a déjà « tourné la tête » de son oncle Galabert dans des conditions et des circonstances moins favorables.

Par cette histoire de l'oncle Galabert, follement épris de sa nièce, nous savons, en outre Thérésia parfaitement capable des amours romantiques indiquées par l'auteur inconnu des mémoires d'après lesquels parle Forneron.

Mais ces vraisemblances sont insuffisantes, et l'on doit, par exemple, se demander si Thérésia put connaître réellement la famille de Laborde, puisque l'affirmation de l'auteur inconnu des mémoires est unique à ce sujet.

Quels sont donc ces de Laborde ? Le père du prétendu Méréville, amoureux de Thérésia, le marquis Jean-Joseph de Laborde, né en 1724, mort en 1794 sur l'échafaud, à Paris, est le descendant d'une très ancienne famille du Béarn. (1)

Il a commencé par créer une importante maison

(1) Jean-Joseph de Laborde, vidame de Chartres, seigneur de la Ferté-Vidame et des baronnies de Méréville et de La-

de commerce à Bayonne. Il est donc habitant du pays et de la ville d'origine de François Cabarrus.

Mais, de plus, il eut des relations d'affaires financières, notamment pour des emprunts d'Etat, avec le roi Charles III d'Espagne.

Il est, en France, le banquier de la cour et joue, en somme, exactement, auprès de Louis XVI,

borde en Bourgogne, est né Dort, de Bielle, chef-lieu de la vallée d'Onan, en Béarn.

Dès le XIVe siècle, les Dort sont une famille très influente dans le pays. Au XVI siècle, ils ajoutent à leur nom celui de Laborde. Vers la fin du XVIIIe siècle, un cadet de la famille se fixe à Jacca en Aragon, et y épouse Marguerite Alleman, fille d'Alleman, de la Vallée. C'est de cette union que naît Jean-Joseph en 1724.

A dix ans, il rentre en France et commence sa carrière commerciale à Bayonne, sous la direction de son oncle, Joseph de Laborde, du Dort de Laborde de Bielle. Les relations de cette maison, très importante, sont alors fort étendues en Espagne.

En 1739, Jean-Joseph, malgré sa jeunesse, est chargé de négocier une affaire considérable avec Pizzaro, commandant de la flotte espagnole, sans aucun doute parce qu'il était alors impossible de confier cette mission à un autre intermédiaire. Il se tire si bien de cette entreprise qu'elle lui vaut, chez son parent une situation fort au-dessus de son âge.

Sept ans plus tard (1746), le chef de la maison étant mort, il lui succède et fait rapidement grandir la prospérité des entreprises, dont il a désormais toute la direction. De fréquents voyages en Espagne y étendent ses relations, et le lient avec les hommes les plus considérables de ce pays.

En 1751, il conclut avec la Compagnie des Indes une affaire de dix millions de piastres, et, dès lors, ses trafics prennent un tel essor qu'il est en mesure de prêter chaque année plusieurs millions aux divers services de l'Etat, et qu'il peut se per-

mais avec beaucoup plus d'importance, le rôle que joue Cabarrus auprès du roi d'Espagne.

Dans ces conditions, il est certain que Laborde et Cabarrus se connaissent; qu'ils ont eu des rapports d'affaires avant 1785, et qu'ils ont peut-

mettre de résister, en 1757, aux invitations réitérées de Louis XV, qui le presse de venir s'établir à Paris.

Le comte de Bernis a recours à lui pour des négociations financières engagées avec la Cour d'Espagne par la voie diplomatique et qui ont échoué.

Il s'agit dun prêt de 30 millions de livres.

Jean de Laborde, le 24 juillet 1758, reçoit de Louis XV l'ordre de se rendre à Madrid, où le premier ministre de Ferdinand VI lui déclare que son souverain ne peut rien prêter à S. M. le Roi de France, mais qu'il lui prêtera volontiers à lui, Laborde, dix millions de piastres, s'il le désire.

On peut juger, d'après cette réponse, du crédit dont jouissait Laborde à la Cour d'Espagne. Mais, loin d'user de ce crédit, ce fut lui qui rendit à l'Espagne de tels services qu'à plusieurs reprises, des titres et des décorations lui furent offerts. Il les refusa et se contenta de demander l'envoi annuel d'une simple boîte de quinquina de la provision particulière du Roi.

Le comte de Bernis l'ayant supplié de se charger du service financier de la guerre, qui s'élevait à 50 millions, il accepta cette responsabilité.

Un peu plus tard, M. de Choiseul, successeur de Bernis, obtint qu'il acceptât, en outre, la charge du service des finances et de la politique, qui se montait à 25 millions, et celle de banquier de la Cour, à la place de Montmartel. Enfin, le roi le dota, sans le consulter, d'une place de fermier général qu'il eût refusée, car l'étendue de ses affaires commerciales personnelles le mettait fort au-dessus du bénéfice d'une telle situation.

Vingt navires suffisaient à peine aux besoins de son négoce avec les pays les plus lointains, et ses seuls domaines de Saint-

être même encore à ce moment des intérêts communs.

Dès lors, il est naturel que Mme Cabarrus et sa fille soient reçues chez les de Laborde peu de temps après leur arrivée à Paris.

Mme de Boisgeloup a donné tout d'abord aux Cabarrus les indications les plus urgentes, les

Domingue lui rapportaient plus de 600.000 livres par an (environ un million et demi de notre monnaie actuelle).

Fort artiste et fort innovateur, il ne thésaurisait d'ailleurs point, mais dépensait, au contraire, avec une largesse extrême, dont témoignent ses admirables domaines et châteaux de la Ferté-Vidame, de Laborde et de Méréville.

C'est en 1764 qu'il avait acquis la Ferté-Vidame, et qu'il y avait commencé les constructions et aménagements destinés à faire de cette résidence un séjour princier. Sept ans plus tard, en 1781, il y reçut l'empereur Joseph II avec un faste inouï.

Le duc de Bourbon, ayant entendu vanter les merveilles de la Ferté-Vidame, voulut les voir, et dès lors n'eut de plus vif désir que celui de l'acquérir.

Laborde déclina les offres faites, puis, cédant aux instances de Louis XVI et de Marie-Antoinette, il consentit à vendre la Ferté-Vidame 5.500.000 livres comptant, somme énorme pour le temps, mais qui ne l'indemnisait pourtant pas encore totalement de ses dépenses.

Sa Majesté, par reconnaissance pour ce sacrifice, tint à ériger sa terre de Laborde en marquisat. Laborde dut accepter cette nouvelle faveur sans la considérer comme une compensation : il tenait à la Ferté-Vidame et ne se souciait guère de ce titre de marquis, dont il ne s'affubla jamais.

Pour se consoler, il entreprit alors de faire de son domaine de Méréville, dans la vallée de la Juive, un séjour encore plus splendide que la Ferté-Vidame. De 1784 à 1794, il y engloutit des millions. Mais il acquit aussi de vastes terrains à Paris

conseils, les leçons, les auxiliaires indispensables dès la première heure.

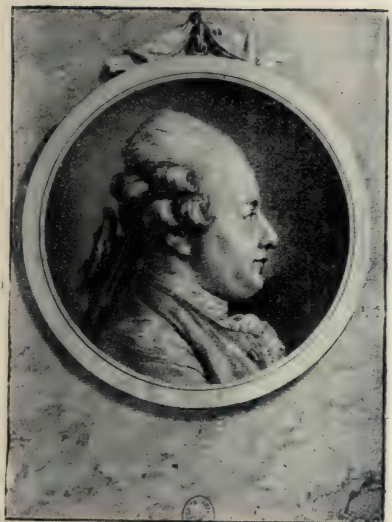
Mais, après quelques semaines, « ayant pris pied », dégrossies, pourvues des toilettes qui leur permettent de se montrer, M[me] Cabarrus et sa fille doivent songer à rendre visite à la famille de Laborde, si elles ont été munies de lettres d'introduction à cet effet, ou si elles ont été annoncées par François Cabarrus au banquier de S. M. Louis XVI. A plus forte raison, si M[me] Cabarrus a déjà elle-même reçu, à Caravanchel, la visite de son richissime compatriote. Or il est permis de faire cette dernière supposition; car, en maintes circonstances, Laborde s'est rendu à la cour d'Espagne pour y négocier des affaires commerciales ou diplomatiques, et il était au mieux avec les principaux personnages de la péninsule.

Lors de ces voyages, il dut être en relations

sur l'emplacement du quartier de l'Opéra, à la limite des grands boulevards, et ces terrains représentaient environ le tiers de la superficie totale du IX[e] arrondissement actuel.

Au printemps de 1794, il vivait à Méréville, où il pouvait se croire oublié par la tourmente révolutionnaire, lorsqu'un appel à comparaître vint troubler son repos.

On voulait le retenir. La population du pays lui offrait de résister en armes aux délégués qu'on oserait envoyer pour l'arrêter... il refusa, préférant aller porter lui-même et seul sa défense au tribunal révolutionnaire, qu'il se croyait sûr de convaincre de son innocence... Le 18 avril on le condamna et on l'exécuta le même jour. (D'après le biog. Michaud.)



M. DE LA BORDE, (par Cochin)

étroites et suivies avec François Cabarrus, et celui-ci dut le recevoir à Caravanchel.

Dans tous les cas, si, peu de temps après son arrivée à Paris, Mme Cabarrus lui rend visite, lui écrit pour lui transmettre la lettre d'introduction de son mari, ou pour lui faire savoir où elle est installée provisoirement, le marquis de Laborde peut et doit en quelque sorte l'inviter à se rendre dans sa propriété de Méréville, où il la retiendra quelques jours ou quelques semaines avec ses enfants.

Cette invitation est, en effet, conforme aux usages et aux mœurs du temps. Elle est en rapport avec l'opulence extrême du banquier de la cour... et Mme Cabarrus doit être d'autant plus disposée à l'accepter, qu'elle est en concordance avec les usages d'hospitalité de l'Espagne, son pays d'adoption.

Enfin, elle va lui permettre de laisser un peu en repos cette excellente Mme de Boisgeloup, dont elle et ses enfants n'ont déjà que trop employé la complaisance au moment fâcheux où le grand deuil de la veuve du conseiller aggravait cette indiscrétion.

Pourquoi précisons-nous à ce point l'époque du séjour que les Cabarrus ont pu faire à Méréville ? C'est parce que nous sommes ici très étroitement restreint par des dates en dehors des-

quelles s'écroulerait, par impossibilité matérielle, l'histoire de l'intrigue signalée par Forneron.

L'auteur inconnu des mémoires, par son laconisme, nous oblige à chercher quelle fut le fils de Laborde amoureux de Thérésia, et, dans cette recherche, nous sommes réduits à procéder par élimination.

Le marquis de Laborde eut deux filles et quatre fils. Ces derniers sont les seuls à considérer, naturellement ; mais notons pourtant, au passage, comment s'établirent les filles, parce que leur mariage est un criterium de la haute situation morale du banquier de S. M. Louis XVI.

L'aînée, Pauline, épouse, l'année même où Thérésia vient à Paris, le baron d'Escars, qui devient plus tard duc d'Escars.

Mathilde-Luce-Léontine-Joséphine de Laborde de Méréville, seconde fille, épouse en 1790 — deux ans après le mariage de Thérésia avec le chevalier de Fontenay — le fils de la princesse de Poix, Arthur-Tristan-Jean-Jacques Languedoc de Noailles (né en 1771, mort en 1834), plus tard prince de Poix et duc de Mouchy.

Les quatre fils du marquis de Laborde sont munis d'apanages territoriaux dont ils portent les noms, et ces noms les distinguent.

L'aîné, Laborde de Méréville, est doué d'une nature enthousiaste. Le 25 mars 1777, bien qu'il

soit encore mineur, le banquier de la cour acquiert pour lui un office de garde du Trésor qui était occupé par M. d'Herveláy, et qu'il paye 1.600.000 livres (plus de 3 millions de nos valeurs actuelles)(1). Mais toute la jeunesse aristocratique est alors éprise des idées de Lafayette, et le jeune Méréville, au lieu de prendre possession de sa charge s'embarque avec le futur héros français de la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis.

Il revient de cette glorieuse et dure campagne l'esprit fortement teinté de libéralisme, et accepte près les Etats généraux le mandat de la commune de Grandville en Beauce, dont il était seigneur.

(1) La vie des affaires, dit le chancelier Pasquier dans ses mémoires, commençait beaucoup plus tôt qu'aujourd'hui ; on entrait plus jeune dans la carrière ; à quinze ans on entrait dans l'armée ; à quatorze ans dans la marine ; les officiers de ce corps passaient pour les plus instruits de l'Europe. On entrait plus tard, il est vrai, dans le génie ; à vingt ans, les officiers étaient aussi habiles dans la théorie que dans la pratique ; la place qu'ils ont occupée en 1792 dans l'armée française prouve la justesse de cette assertion.

On entrait dans la magistrature à vingt ans, on avait voix délibérative à vingt-cinq ans

Ce qui se pratiquait dans les Parlements était aussi usité dans les juridictions inférieures, et on sait à quel point elles étaient nombreuses. Il en était de même pour la Cour des comptes, pour les Cours des aides, etc. Dans l'administration proprement dite, c'est-à-dire dans les bureaux de toutes les administrations financières, aucune règle n'était prescrite pour l'âge, et, généralement, cet âge était très précoce. (Mémoires de Pasquier, p. 16-17.)

Nous n'avons pas la date de sa naissance; mais, si l'on suppose qu'il avait 18 à 19 ans lors de l'expédition de Lafayette en 1777, il devait avoir, en 1785, 26 à 27 ans.

Or, à cet âge, déjà un peu assagi par son expédition en Amérique, prêt par ses idées à siéger bientôt à l'Assemblée des Etats généraux, il semble difficile qu'il ait pu s'éprendre de Thérésia et risquer de se compromettre avec elle en des rendez-vous nocturnes à Méréville.

Thérésia, quelque belle et femme qu'elle fût déjà, n'avait — ne l'oublions pas — que 12 ans et demi (1).

On peut objecter qu'elle venait pourtant de séduire, fort peu de temps auparavant, son oncle Galabert, encore moins jeune que Laborde de Méréville; mais ce Galabert n'avait ni l'éducation ni l'instruction de Méréville, et la situation sociale de ce dernier, en 1785, lui donnait un poids que l'oncle Galabert n'eut jamais.

En résumé, on ne peut réfuter, pour ces seules causes, l'assertion de l'*inconnu*, auteur des mé-

(1) Il y e t bien au XVIIIe siècle, dans l'aristocratie, quelques fillettes mariées à 13 ans ; mais les unions si précoces furent très rares, et l'on constate dans tous les mémoires du temps qu'on avait alors à l'égard de l'âge normal du mariage pour les deux sexes des usages peu différents de ceux d'aujourd'hui. On considérait comme presque trop jeune une mariée de 16 ans.

moires cités par Forneron ; mais il paraît plus vraisemblable d'attribuer l'intrigue de Laborde Méréville au deuxième ou au troisième fils du marquis de Laborde, en supposant que le théâtre de ces amours, c'est-à-dire le domaine de Méréville, donna lieu à une erreur dans la désignation nominale.

Laborde de Marcheville et son frère, Laborde de Boutervillers, deuxième et troisième fils du banquier de la cour, ne sont pas moins enthousiastes que leur aîné : de Méréville.

Tous deux dans la marine, ils ont le grade d'enseigne de vaisseau vers la fin de 1784 ou au commencement de 1785, lorsqu'ils s'enflamment d'une ardeur d'aventures et de découvertes aux nouvelles des préparatifs de la fameuse expédition de La Pérouse.

Ils supplient leur père d'user de son immense crédit auprès de Sa Majesté pour obtenir qu'ils soient adjoints au célèbre navigateur, disant qu'ils s'engageront plutôt comme simples matelots, s'il le faut, pour être de cette expédition.

Le marquis de Laborde, qui n'a jamais rien voulu demander au roi, cède au désir de ces deux enfants qu'il chérit et fait la démarche sollicitée.

Il est impossible d'ajouter un seul nom aux cadres des équipages de La Pérouse. Néanmoins, la reine obtient pour le marquis de Laborde cette

faveur impossible, et lui remet les brevets d'enrôlement de ses deux fils, désignés, l'un pour le vaisseau *L'Astrolabe*, l'autre pour le second navire de l'expédition, *La Boussole*.

On a cru voir, dans cette séparation voulue des deux frères, une intention maternelle de la reine Marie-Antoinette, soucieuse de ne pas leur faire partager les mêmes risques sur le même vaisseau.

Mais cette intention touchante fut indirectement la cause de leur perte.

Le 1er août 1785, l'expédition de La Pérouse part de Brest. Le 13 juillet 1786 (et non pas, comme l'indique la *Biographie Michaud*, en mai), sur la côte N-O. de l'Amérique, à Port-aux-Français (1), dans une reconnaissance sur la côte, les deux frères périssent à la fois sur des brisants à l'entrée de la baie.

En aucune circonstance, jusque-là, ils n'avaient été réunis; mais la mer était si calme, l'exploration à faire paraissait comporter si peu d'imprévu, que « l'on crut pouvoir céder, en cette seule occa« sion, au désir qu'ils avaient témoigné d'aller se « promener et chasser ensemble ; car c'était pres« que sous ce point de vue que nous avions envi« sagé la course de nos canots, que nous croyions

(1) Par 58° 37' de latitude nord et 149° 50' de longitude ouest. L'île du Cénotaphe est sans doute actuellement l'île Tchitchagow (territoire d'Alaska, U. S.).

« aussi peu exposés que dans la rade de Brest « lorsque le temps est beau » (1).

Laborde de Marchainville commandait l'un des canots de l'*Astrolabe*, et se trouvait encore dans la baie à un quart de lieue des brisants. « Lors« qu'il vit la biscaïenne (2) de *La Boussole*, com« mandée par M. d'Escure, chef de l'expédition, « en perdition sur les brisants de la passe, poussé « par une générosité sans doute imprudente, puis« que tout secours était impossible dans ces cir« constances, ayant l'âme trop élevée, le courage « trop grand pour faire cette réflexion lorsque « ses amis étaient dans un si extrême danger, il « vola à leur secours, se jeta dans les mêmes bri« sants, et, victime de sa générosité et de la déso« béissance formelle de son chef, périt comme « lui. » (3)

La Pérouse, avait en effet, tout particulièrement recommandé à M. d'Escure, son premier lieutenant, chef de cette petite expédition-promenade, de ne point s'approcher de la passe si elle brisait.

Quant au quatrième fils du marquis de Laborde

(1) Relation de l'accident faite par M. de Langle à La Pérouse le 13 juillet 1786.

(2) Embarcation à voiles plus importante que les canots.

(3) Relation de l'accident à La Pérouse par Boutin, commandant le petit canot de *La Boussole*, comme Marchainville commandait celui de l'*Astrolabe*.

Alexandre, Louis-Joseph, comte de Laborde, il a, lui aussi, marqué l'enthousiaisme de sa nature par la surabondance de son activité et de ses travaux. Mais il est né en 1774, un an après Thérésia, et sa jeunesse, en 1785, l'écarte d'emblée du champ des hypothèses.

Marchainville et Boutervilliers sont les plus ardents des fils du marquis. Leur enrôlement dans l'expédition de La Pérouse, leur fin si touchante, si généreuse, témoigne de la fougue de leur caractère.

S'ils étaient au domaine de Méréville auprès de leur père, en attendant la décision de La Pérouse au sujet de leur enrôlement, ou même simplement le départ de l'expédition, ils ont pu se rencontrer avec les Cabarrus, invités par le marquis de Laborde entre le commencement et le milieu de 1785.

L'un d'eux put s'éprendre éperdument de Thérésia — qui sait même, s'ils ne furent pas tous deux conquis subitement par cette jeune Circé, et s'il n'y eut pas alors entre ces jeunes cœurs, si généreux, entre Marchainville et Boutervilliers, un combat intime de dévouement se terminant par le sacrifice de l'un au profit des amours de l'autre ?

Thérésia marqua probablement, en ce cas, une préférence qui détermina la réserve du moins favorisé des deux frères.

Quant aux rencontres nocturnes des amoureux dans le parc du domaine de Méréville, elles n'ont rien d'invraisemblable, étant donnée la tournure d'esprit très romanesque des jeunes gens et de Mlle Cabarrus, surtout si elles étaient favorisées par une disposition du château telle que Thérésia ait été logée, par exemple, au rez-de-chaussée ou dans une pièce ayant une sortie facile sur le parc.

La nièce de l'oncle Galabert savait certainement qu'on l'avait conduite à Paris pour l'y marier le plus tôt possible. Elle devait considérer comme très avantageux un établissement avec l'un des fils du marquis de Laborde, et cette visée devait être partagée par sa mère, dont l'esprit avait été et pouvait être encore aussi romanesque que le sien.

Tout, jusqu'à la similitude des situations de François Cabarrus et du marquis de Laborde, favorisait une telle conception.

Ces rencontres nocturnes n'étaient évidemment pas sans danger, et c'est ce qui dut décider le marquis de Laborde à les empêcher dès qu'il en eut connaissance. Néanmoins, le caractère de moralité élevé des fils de l'éminent financier ne permet guère de supposer que l'amoureux agréé ou encouragé par Thérésia ait abusé de son penchant ou de sa coquetterie.

La droiture, la simplicité du marquis de Laborde, qui ne se parait jamais de son titre, portent à penser qu'il n'aurait pas fait obstacle à l'union de l'un de ses fils avec la jeune Cabarrus, si celle-ci avait été sérieusement compromise par l'un de ses enfants.

Les entrevues nocturnes des amoureux ne furent probablement pas très innocentes; car Thérésia était trop séduisante, trop affolante même, pour n'inspirer qu'un amour purement idéal. Mais, s'il y eut, après les premiers aveux réciproques, des baisers échangés, si ces baisers eurent le caractère le plus voluptueusement enivrant, si même les caresses osées et reçues furent luxurieuses, tout porte à penser que la virginité de Thérésia n'en subit point d'irréparables dommages, et qu'elle apporta plus tard au chevalier de Fontenay, son premier mari, un « capital de jeune fille » à peu près entier.

De la durée de ce galant commerce et de sa rupture, on ne sait rien. Néanmoins, si tout porte à croire que l'idylle fut courte, c'est-à-dire bientôt interrompue, le détail des rencontres nocturnes révélées indique, en outre, qu'elles furent découvertes par un indiscret qui les fit connaître; car Thérésia et sa mère elle-même se fussent gardées d'en souffler mot, et les fils de Laborde étaient des jeunes gens trop délicats, d'une âme trop

noble — leurs enthousiasmes et leurs dévouements le prouvent — pour s'en vanter.

La dénonciation, en raison de son caractère, mais aussi en raison de l'heure où les amants se rencontraient, dut être le fait de quelque personnage des « communs » en exploration de chambrière.

Le mystère des amours de Thérésia et de l'un des fils de Laborde étant dévoilé au marquis, on conçoit qu'en dépit de la bonté, et de l'indulgence dont les mœurs du temps l'animaient peut-être, celui-ci trouva, dans son affection même, pour ses enfants, un motif suffisant d'alarmes pour s'opposer, au moins provisoirement, au projet d'union légale des jeunes gens.

La trop grande beauté, dans le mariage, a toujours été un dangereux élément du bonheur des époux. Le marquis de Laborde n'aurait pas été un bon père, s'il n'avait pas pris souci de l'excès de charme de Thérésia, en voyant l'irrésistible séduction de cette tentatrice terriblement aggravée par sa déconcertante précocité.

Pour l'avenir de son fils et l'honneur de sa descendance éventuelle, il frémit assurément en songeant aux aventures promises par le destin à une telle charmeresse dans une société licencieuse et démoralisée comme celle de la fin du XVIIIe siècle.

Un homme de cœur, de tact et de cour, en diplomate consommé, il sut couvrir d'un prétexte habile et sans équivoque un congé donné dans les formes les plus gracieuses, mais sans ajournement, aux dames Cabarrus.

Quant à l'amant de Thérésia, s'il était l'un des deux jeunes officiers de marine admis à l'honneur de participer à l'expédition de La Pérouse, comme nous le pensons, il se trouvait d'autant moins en mesure de penser à contrarier les vues du marquis, qu'il lui fallait se tenir prêt à rejoindre son poste, soit à bord de *La Boussole*, soit à bord de l'*Astrolabe*, et qu'en tout cas, la « grande petite » Cabarrus ne pouvait être ni épousée ni enlevée à l'âge de 12 ans et demi sans déshonorer son ravisseur par le seul fait de son âge.

Tout cela ne repose évidemment pas sur une base solide. Nous venons d'échafauder, pour ce petit roman, en pleine fantaisie romantique.

Cependant, il est indubitable que les Cabarrus et les de Laborde se connurent dès le milieu du XVIIIe siècle à Bayonne, et qu'ils eurent des relations d'affaires, au moins indirectes, parce que leurs situations respectives à la cour de France et à la cour d'Espagne font de cette hypothèse une quasi-certitude.

Dès lors, comment se peut-il faire, sans quelque mystérieuse cause, que Thérésia n'ait jamais dit un mot de ces de Laborde ?

Comment se fait-il que le banquier de la cour, si bien placé pour faciliter plus tard son mariage, ne se soit pas employé à cet effet ?

Ce n'est pas par les de Laborde que les dames Cabarrus connurent les Fontenay mais par Mme de Boisgeloup..... Enfin, parmi les familiers de Thérésia, devenue en 1788 Mme de Fontenay, et qui reçoit alors beaucoup, tant dans son hôtel de l'île Saint-Louis qu'à Fontenay, l'on ne cite jamais un de Laborde.

Thérésia, qui n'a jamais fait grand mystère de ses galanteries avant d'être contrainte au silence sur sa vie privée par son mariage avec le comte de Caraman, ne s'est pas contentée de laisser dire tout ce que l'on a voulu sur son compte; elle a parfois elle-même avoué à des confidentes ses faiblesses.

Nous verrons ainsi bientôt la marquise de Lage de Volude, en 1793, à Bordeaux, un peu stupéfaite, sinon choquée, de l'entendre lui faire part de ses sentiments secrets pour un autre amant que Tallien.

Elle n'a pas caché qu'avant d'être unie à M. de Fontenay, elle eut d'autres prétendants, qui ne lui furent pas tous également indifférents.

Pourquoi n'a-t-elle donc jamais dit un mot ni du marquis de Laborde ni de ses fils ?

Puisqu'il est presque impossible de penser qu'elle ne les connut pas, il est plus logique de soupçonner que cette aventure incertaine fut réelle, et fit une vive impression sur la jeune fille.

Après l'intrigue de l'oncle Galabert, préparée à l'amour par cette conquête, même si celle-ci ne fut qu'un enfantillage très anodin de sa part, elle put fort bien s'éprendre sincèrement de l'un des fils du marquis de Laborde, qui, jeune, riche, ardent, assuré du plus brillant avenir, et peut-être fort séduisant lui-même, avait certainement en tout cas,plus d'attrait par tant de mérites qu'il n'en fallait pour exciter une petite-fille-femme aussi prédestinée aux passions.

Un premier amour, pour une jeune fille, garde toujours un prestige ineffaçable. Thérésia ne fut peut-être si muette à l'égard de celui-ci que parce qu'il fit une impression profonde sur son esprit.

Il y eut, dans sa vie galante, remplie de caprices éphémères ou violents, une telle absence d'affection réelle, qu'on est très tenté de lui prêter au moins cet amour-là, au moment où son cœur s'ouvrait à d'autres sentiments que ceux du premier âge.

Il n'est pas impossible qu'en dépit de sa vanité excessive et de l'égoïsme résultant de ce défaut,

elle ait été capable d'un peu d'attachement vrai, alors que cette vanité n'était pas encore la dominante presque exclusive de son caractère.

Mais, en admettant même qu'elle n'ait pas été portée, par une délicatesse et une sensibilité sans autre exemple dans sa vie, à garder le silence sur cette première tendresse, il est plausible de penser que l'amour-propre dut lui interdire d'en jamais parler pour bénéficier de la discrétion du marquis de Laborde sur la cause de son renvoi de Méréville.

III

Le voyage de François Cabarrus a Paris et son séjour dans la capitale : 78-82. — Thérésia essaye de s'initier a quelques arts d'agrément : 82-85. — La nullité générale des personnes de sa classe a la fin du XVIII[e] siècle. — La vie de plaisir et la licence qui démoralisent la jeune Espagnole : 85-91. — Comment Thérésia se prépare au mariage : 92-106. — Son refus du parti Listenay et l'échec qu'elle subit auprès du marquis de Ducrest : 106-108.

(1785-1787)

Paris

La famille Cabarrus n'est plus en villégiature, mais réside à Paris, lorsque le financier vient la rejoindre et fait signaler sa présence en juin 1785 par la brochure qui le disculpe, ou tente de le disculper, des propos discréditants tenus sur son compte par Mirabeau.

En dehors des « affaires » — car il est possible qu'il en ait traité ou tenté pendant ce voyage — que fait-il ?

On dit qu'il s'occupe de produire Thérésia dans le monde, et qu'il achète un hôtel place des Victoires. Mais rien ne corrobore ces deux affirmations.

Nous avons déjà fait observer que ses lourdes responsabilités politiques et financières à la cour d'Espagne ne lui permettaient assurément point de faire un long séjour d'agrément à Paris.

Tout porte à croire qu'il n'y demeura pas plus de quelques semaines, pendant lesquelles il dut beaucoup circuler, sortir, se promener pour admirer la grande ville et Versailles, qu'il n'était pas sûr de revoir jamais et qu'il ne lui était pas seulement agréable, mais utile aussi sans doute de visiter.

Vit-il alors la famille de Laborde ? C'est possible, mais c'est douteux, puisque aucun document ne le mentionne, et que Thérésia fut toujours muette à ce sujet.

Le banquier de Louis XVI n'était peut-être alors ni à Paris ni à proximité de la capitale ? Les dames Cabarrus, si elles avaient été écartées de Méréville peu de temps auparavant, comme nous l'avons supposé, ne durent pas engager M. Cabarrus à entreprendre un voyage pour aller saluer son éminent confrère.

En revanche, il fréquenta certainement l'hôtel Boisgeloup et les familles amies de la veuve du seigneur de la Mancelière, auxquelles il fut présenté par cette excellente personne.

Il vit aussi le comte Bertin, qui fut contrôleur général des finances — avec lequel il avait eu sans doute des rapports d'affaires — puisque le comte de Paroy, dans ses mémoires (1), dit l'avoir rencontré une fois, avec la jeune Thérésia, chez ce personnage

Néanmoins, ces allées et venues, ces visites pendant quelques semaines ne permettent pas de dire qu'il vint à Paris pour produire sa fille dans le monde afin de la marier. Ce fut Mme Cabarrus et Mme de Boisgeloup qui remplirent ce rôle, et surtout cette dernière, qui réalisa, deux ans et demi plus tard, le but des Cabarrus.

Quant à l'hôtel qui aurait été acheté par le financier place des Victoires, il semble prudent, comme nous l'avons indiqué, d'émettre un doute à l'égard de la réalité de cet achat, puisque l'immeuble dont il s'agit ne figure pas au nombre de ceux qui furent donnés en dot à Thérésia, et qu'il n'est mentionné dans aucun document positif.

Il y eut peut-être « location avec promesse de vente » : en ce cas, le silence gardé sur cet hôtel

(1) *Mémoires du comte de Paroy*, page 378.

par les Cabarrus et les Fontenay s'expliquerait par la non-réalisation de l'achat projeté.

Comme les étrangers qui visitent une ville où ils ne sont pas connus et où ils ne doivent pas se fixer, François Cabarrus ne se contenta probablement pas de voir les monuments et les promenades ; il dut rechercher aussi les curiosités parisiennnes sans trop s'inquiéter si elles étaient de très bon ton.

Rien n'empêche de présumer qu'il alla voir ainsi, soit seul, soit avec Thérésia — car il ne devait pas tenir beaucoup à s'embarrasser de sa femme et de ses fils dans ces promenades, tandis qu'au contraire il pouvait être flatté d'être vu avec sa fille — le Palais-Royal, les Porcherons, les petits théâtres et quelques autres lieux de plaisir encore inconnus de Thérésia, parce que l'on n'aurait pas osé l'y conduire avec sa mère et ses deux frères.

Avec toute la famille, en revanche, François Cabarrus eut sans doute la fantaisie d'aller « souper » , un beau soir d'été, sur le bord de la Seine, en face des Invalides, dans l'une des meilleures guinguettes du Gros-Caillou et d'y goûter de ces matelotes d'anguilles si renommées, qui ne coûtaient pas moins d'un louis d'or aux gourmets de poisson de rivière.

La satire de Beaumarchais *Le mariage de Figaro* est encore dans sa première vogue, et le

voyageur ne manque pas assurément d'aller voir cette fameuse pièce.

Mais le temps a passé avec une rapidité vertigineuse au milieu de tant d'aperçus si nouveaux pour le financier. Il lui faut retourner à Mardrid, où ses affaires l'appellent, où il sait que de nombreux jaloux pourraient lui nuire dans l'esprit du Roi et des grands personnages de la cour d'Espagne, qu'il doit ménager.

Repart-il avec ses fils ? On n'en sait rien, mais c'est peu probable. A Madrid ou à Caravanchel, ces jeunes gens l'embarrasseraient ; il ne pourrait s'en occuper autant que Mme Cabarrus à Paris. Tout porte donc à croire qu'ils restent dans la capitale avec leur précepteur jusqu'au moment du mariage de leur sœur, et qu'ils ne retournent en Espagne, avec leur mère, qu'après l'établissement de Thérésia.

François Cabarrus parti, l'existence de ceux qu'il laisse dans la grande ville, où tant d'événements imprévus sont presque à la veille de se produire, va se partager entre l'étude et les plaisirs, mais d'une façon fort inégale. Les fils du financier ne feront pas grand'chose; les dames Cabarrus ne feront presque rien.

Peut-être donne-t-on à Thérésia quelques « maîtres d'agréments », mais ce n'est pas bien sûr. Pourtant, il est permis de le supposer, car, plus

tard, le comte de Paroy dira dans ses mémoires (1) qu'il l'a trouvée à Bordeaux en 1793, entourée d'un véritable étalage de ses arts d'agrément : tapisserie, miniature, peinture à l'huile ou à l'aquarelle, piano, harpe, guitare, etc.

Or, ce n'est pas après son mariage qu'elle aura le temps de prendre la moindre teinture de ces diverses applications. Son train de maison, ses visites, ses réceptions, ses plaisirs, et surtout ses intrigues l'absorberont trop pour cela. C'est donc forcément de 1785 à 1788, pendant deux ans ou deux ans et demi tout au plus, qu'elle pourra s'initier — bien superficiellement — aux arts du dessin, aux petits « ouvrages de dame » à prétention artistique et à la musique.

Mme de Genlis — qui fut, d'après ses propres mémoires, une harpiste merveilleuse — a mis la harpe à la mode. Thérésia ne peut donc se dispenser d'apprendre à pincer, sur cet instrument, quelques arpèges. Elle apprend aussi, sans y mettre plus d'acharnement, à plaquer quelques accords sur le « piano-forte », pour s'accompagner ou pour déchiffrer l'ariette en vogue. Mais sur toutes ces études, son application reste assurément très faible, puisque plus tard, c'est-à-dire lorsqu'elle voudra briller par n'importe quel

(1) *Mémoires du comte de Paroy*, page 380 et suivantes.

moyen, ses plus enthousiastes admirateurs avoueront qu'elle est bien médiocre dans toutes les manifestations artistiques qu'elle esquisse.

A la fin du XVIII[e] siècle, la comédie de société fait fureur : tout le monde joue dans les salons beaucoup plus qu'aujourd'hui (1). Thérésia dut tenir deci, delà quelques bouts de rôles, et ces vagues essais de sa jeunesse expliqueraient comment elle osa plus tard tenter de briller encore par la récitation — sans d'ailleurs y réussir mieux que par la musique et la peinture.

Néanmoins, si elle n'a jamais été tenue pour artiste, même dans les milieux si complaisants où elle recueillait tant d'hommages à la fin du XVIII[e] siècle et jusqu'après le Consulat, sa voix

(1) « Le théâtre tenait une grande place dans la vie sociale à cette époque : trois fois par semaine, on jouait les chefs-d'œuvre, de la scène française. Tout ce qui avait rang à la Cour et dans le monde se disputait les places ; dans les entr'actes, on se réunissait au foyer. Les habitués se livraient aux discussions, aux commentaires les plus animés ; les vieilles traditions comme les idées nouvelles avaient leurs défenseurs ; c'était pour la jeunesse une excellente école... »

...« J'étais à la première représentation du *Figaro* de Beaumarchais : il n'y en eut jamais de plus brillante ; l'ardeur pour y assister était telle que plusieurs femmes du plus haut rang ont passé la nuit qui l'a précédée dans les loges des actrices. La pièce avait été interdite par la police ; l'interdiction avait été levée sur les instances de la Reine. La noblesse et la Cour allaient ainsi au devant des critiques les plus redoutables, des traits les plus sanglants. (*Mémoires du chancelier Pasquier*, p. 53.)

étant charmante, et son aplomb imperturbable lui permettant de n'être jamais embarrassée dans son maintien, elle eut certainement quelques succès quand elle chanta. Elle aurait pu en avoir bien davantage, si elle avait pris la peine de travailler sa voix comme elle étudiait, dès 1785, ses parures et son art de séduire.

Sauf d'assez rares exceptions, les fortunés de la fin du XVIIIe siècle ne font rien. Ils n'étudient rien, ils ne produisent rien.

Toute leur activité — mais en cela elle est prodigeuse — se dépense en distractions, en fêtes. La vie, pour eux, est un tourbillon d'amusements incessants. Bals, soupers, théâtre ou comédies de salon, chasse, parties de pêche, fêtes villageoises et le jeu — un jeu effréné où des fortunes s'engloutissent en une soirée — font veiller souvent jusqu'à l'aube.

Epuisé, on dort jusqu'à onze heures du matin ou deux heures de l'après-midi... puis on s'habille et l'on recommence.

Mme de Genlis, femme auteur particulièrement sérieuse dans la foule des écervelés du temps, l'une des très rares personnes qui travaillent, ne consacre guère que deux à trois heures par jour à l'étude.

Elle passe souvent les deux tiers d'une année en visites de plusieurs semaines ou de plusieurs

mois dans les châteaux de ses amis et de ses parents, où les divertissements et les fêtes succèdent aux fêtes, chaque jour, sans interruption.

Elle imagine un jour d'aller aux Porcherons avec son mari et une amie, accompagnée d'un autre cavalier, déguisée en femme du peuple. Les hommes sont en livrée de laquais de leur maison.

Cette « partie », qui n'a pas lieu en carnaval mais en plein été, leur paraît la chose la plus naturelle du monde. Ils vont se costumer et se grimer chez la mère de Mme de Genlis « pour l'amuser ».

Et, quand ils sont en plein divertissement aux Porcherons, ravis de jouer assez bien leurs rôles pour faire illusion au public de ce lieu de ripaille populaire, la mère de Mme de Genlis leur fait l'aimable surprise de venir les joindre déguisée, elle aussi, de la même manière et conduite par un gentilhomme sous la livrée de sa maison.

Dans un de ses séjours à la campagne, chez des amis, elle s'amuse à mystifier, pendant plus d'un mois, un habitant simplet du pays, auquel elle fait autant de farces qu'on en fit à Don Quichotte dans l'immortel roman de Cervantès.

Toute la société en visite à ce château se prête à cette mystification. Les domestiques eux-mêmes y jouent leur rôle sans se trahir un seul jour.

Le colonel d'un régiment qui tient garnison à peu de distance se prête aussi à cette mystification et y fait participer son régiment.

Bien mieux, après cette interminable farce, le bonhomme, qu'on a feint d'anoblir, et qui porte des décorations burlesques avec une conviction inébranlable, refuse de payer les taxes et impôts du vulgaire — ce qui est logique puisqu'il se croit noble — Alors, ses concitoyens, au courant de la plaisanterie, trouvent drôle de la prolonger indéfiniment en décidant, « pour en rire », les autorités locales à ne point percevoir les contributions refusées !

Tel est l'esprit public vers 1785 ! Nul ne prévoit la tempête révolutionnaire. La noblesse la soupçonne si peu, qu'à la veille de l'ouverture des Etats généraux en 1789, le duc d'Orléans parie 50 louis contre Lauzun que cette Assemblée ne produira aucune réforme, et n'obtiendra même pas la suppression des « lettres de cachet » (1).

Il importe de se reporter à l'époque où Thérésia vint à Paris pour se rendre compte des influences qu'elle subit; car, si elles n'effacent pas ses torts, elles les atténuent du moins dans une certaine mesure.

Très sensuelle, prodigieusement coquette —

(1) *Mémoires de Mme de Genlis*, tome III, page 258.

et par conséquent vaniteuse — prédisposée à un certain égoïsme par l'exaltation même de son moi, prédisposée aux intrigues et aux aventures par l'atavisme, excitée à un usage précoce de ses avantages matériels par un développement physique exceptionnel pour son âge, la « grande petite » Cabarrus passe brusquement de l'isolement du château de Caravanchel à l'existence turbulente et fiévreuse de l'opulence parisienne.

L'île Saint-Louis, où réside Mme de Boisgeloup, est une véritable petite ville de province, qui fait un surprenant contraste avec la capitale par son calme et sa vertu. On n'y souffre pas une ribaude, pas une fille galante. Les bourgeois s'y surveillent étroitement, et, si la fille de l'un d'eux a « fauté », nul espoir pour elle de trouver épouseur dans le quartier (1).

Là, Thérésia trouve le modèle des bonnes mœurs et du « savoir-vivre » auprès de la veuve du seigneur de la Manceliere. Elle n'est donc pas totalement dépourvue de bons exemples.

Il y a, du reste, dans l'aristocratie du temps et jusqu'auprès des princes les plus dissolus, des femmes de mérite parfaitement honnêtes sur lesquelles elle peut se modeler.

Mais le tout Paris fortuné et les sept dixièmes.

(1) Mercier, *Tableaux de Paris*, tome II, page 265.

de la noblesse présentent, en revanche, le tableau d'une dissolution qui va jusqu'au dévergondage, surtout chez les parvenus de robe, d'épée, d'administration et de finance, auprès desquels les Cabarrus ont facilement accès, tandis que la haute aristocratie n'est pas à leur portée.

Là, le mariage n'est qu'une association de noms et de fortunes, d'où les devoirs réciproques essentiels ont été peu à peu bannis depuis la Régence, Les époux respectent réciproquement le nom qu'ils portent; mais en, dehors de cette concession, d'ailleurs exclusivement superficielle, d'extérieur, faite pour les yeux et les oreilles du monde, ils ne se refusent aucune liberté, aucune licence, sans en excepter les plus funestes à l'union de la communauté.

Le mari est occupé de bonnes fortunes qu'il ne dissimule aucunement. S'il entretient une maîtresse, il l'affiche avec un parfait sans-gêne, fait attendre à sa porte sa voiture et ses gens (1) ; et, si ses intrigues féminines ont pour objet des femmes du monde, même mariées, il fait étalage

(1) « Il me suffira de dire que, quand je suis entré dans le monde, j'ai été présenté en quelque sorte parallèlement chez les femmes légitimes et chez les maîtresses de mes parents, des amis de ma famille, passant la soirée du lundi chez l'une, celle du mardi chez l'autre. Et je n'avais que 18 ans, et j'étais d'une famille magistrale ! » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, page 48.)

de ses attentions galantes, n'ayant souci que de n'être point surpris en flagrant délit avec ses complices. Peu importe ce que l'on dit, même si l'on en est certain, pourvu qu'il n'y ait pas de preuves.

La femme, de son côté, ne se discrédite point par les écarts les plus exagérés de sa conduite, pourvu qu'il n'y ait point de documents positifs contre elle, et que ses amants ne soient pas indignes de son rang et de son éducation.

Si son mari est exceptionnellement jaloux, elle risque néanmoins d'être enfermée dans un couvent plusieurs années, ou même jusqu'à la fin de ses jours ; mais ces rigueurs maritales sont très rares et tenues pour du plus mauvais goût par les amis de « la douceur des mœurs » de la fin du XVIIIe siècle.

Dans le tiers état, la conduite est infiniment moins relâchée,et Thérésia, parce qu'elle est bourgeoise d'origine, devrait modeler sa morale sur celle de la bourgeoisie parisienne du temps.

Mais les Cabarrus ne se réclament nullement de cette classe. En tant que gens de finance, ils prétendent à des envolées ves la noblesse, par le mariage, qui les prédisposent à penser et vivre en petits ou grands seigneurs.

A cette époque de folles dépenses qui engloutissent tant de fortunes nobiliaires, entre la fin de la Régence et la Révolution, et plus particu-

lièrement de 1770 à 1789, les unions entre nobles ruinés et parvenus de la finance, de l'administration ou des affaires se multiplient; elles deviennent une sorte d'usage.

Les Cabarrus sont donc autorisés à cet espoir, et, tout naturellement, ils adopteront d'avance la morale « immorale » du monde dans lequel Thérésia compte entrer.

Toutefois, ils n'en ont pas assez exactement les manières d'être, du moins en ce qui concerne les allures de Thérésia, puisqu'elle circule comme une fille de riches bourgeois (nous savons déjà, en effet, que le comte de Paroy l'a rencontrée à Paris avec son père, François Cabarrus, en visite et à dîner chez le comte Bertin), au lieu d'attendre au couvent ou chez les siens le mariage que des parents aristocratiques lui organiseraient sans même l'en informer.

Ces mariages des filles de l'aristocratie, négociés en dehors d'elles, se font presque exclusivement par relations de famille. Mais les Cabarrus, à Paris, n'ont pas de relations de ce genre. Thérésia, quoique future aristocrate par alliance, doit donc nécessairement se répandre comme une parvenue de la bourgeoisie pour trouver dans le tourbillon mondain, sous l'égide de sa mère et grâce aux relations des Boisgeloup, un mari selon les vues de son père.

Ainsi l'existence « mondaine » de Mme Cabarrus circulant avec sa fille, non encore émancipée par le mariage, n'est pas normale pour accéder au monde où elles espèrent rencontrer épouseur. Mais cette incorrection est évidemment excusée parce qu'on les tient pour étrangères, encore qu'elles ne le soient pas.

En dehors des déplorables exemples d'inconduite qu'elle voit et de la liberté fort élégante mais très licencieuse des propos qu'elle entend, quels sont les enseignements que reçoit la future « *Notre Dame de Thermidor* » ?

Elle absorbe forcément quelque chose des idées de réformes sociales si fausses qui ont enthousiasmé l'aristocratie française à la fin du XVIIIe siècle.

Sans lire ni Voltaire ni Rousseau, elle est obligée de connaître et d'adopter en partie leurs doctrines philosophiques, parce qu'elles prédominent plus ou moins dans les milieux où elle évolue.

Nul ne soupçonne alors la Révolution, et pourtant, elle est latente dans la liberté des écrits et des discours (1), comme dans la liberté des

(1) « Il faut reconnaître qu'en dehors de quelques personnes dont les actes étaient pour le gouvernement un sujet particulier d'irritation, le reste des citoyens jouissait de la liberté de fait la plus complète ; on parlait, on écrivait, on agissait avec la plus grande indépendance; on bravait même l'autorité

mœurs, dans l'oubli du respect de la monarchie, dans le désordre des finances et de l'administration, dans la rébellion des Parlements, qui précède celle des Etats généraux et la prépare.

Reçus plutôt dans le monde de la magistrature, principal cercle des relations de Mme de Boisgeloup, que dans les autres, les Cabarrus y entendent assurément critiquer le gouvernement, prôner les réformes politiques et financières ou l'administration des ministres progressistes de Louis XVI et blâmer les errements de ses ministres conservateurs.

Ces considérations sont, sans aucun doute, fort ennuyeuses pour Thérésia ; elle ne s'y arrête nullement ; elle ne les écoute pas, mais elles frappent ses oreilles quand même ; elles l'accoutument à la « disposition révolutionnaire » qui, plus tard, lui fera voir, sans trop de crainte ni d'horreur,

avec une entière sécurité. La presse n'était pas libre de droit, cependant; tout s'imprimait, tout se colportait avec audace. Les personnages les plus graves, les magistrats même qui auraient dû réprimer ce désordre, le favorisaient. On trouvait dans leurs mains les écrits les plus dangereux, les plus nuisibles à toute autorité. Si quelque dénonciation était de loin en loin, lancée dans le Parlement par quelques-uns de leurs membres plus zélés, plus consciencieux, elle paraissait presque ridicule et demeurait le plus souvent sans résultat. Si on nie que ce fût là de la liberté, il faudra convenir au moins que c'était de la licence. » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, page 46.)

sans révolte surtout, les excès des terroristes à Bordeaux en 1793 après les massacres parisiens de septembre en 1792.

Pourquoi et comment Thérésia aurait-elle, d'ailleurs, des sentiments aristocratiques, puisqu'elle est bourgeoise et plutôt peuple que « demoiselle » ? Le milieu où elle se développe, de 1785 à 1788, est déjà moins imbu des idées de la noblesse que de celles qui vont animer le Tiers à l'Assemblée des Etats généraux.

Quand elle sera mariée, en 1788, ce ne sera pas son mari qui modifiera ses idées, puisque lui-même sera d'une origine bien plus bourgeoise qu'aristocratique, en dépit des titres qu'il se donnera. Tout cela n'excuse pas la conduite qu'on verra tenir par Thérésia au milieu des événements révolutionnaires, mais il est équitable de le noter pour apprécier, sans excès de sévérité, les fautes dont la douloureuse expiation abrégera sa vieillesse.

En attendant, 1785, 1786 et 1787 sont, pour Mlle Cabarrus, des années heureuses qu'elle passe avec joie, et qu'elle savourerait bien davantage si, par un Cagliostro réellement évocateur de l'avenir, elle apprenait qu'elle n'en aura guère de meilleures.

Paris, ville de gaîté, de luxe, de goût, d'art, d'intelligence, de liberté, d'amour est pour elle un séjour féerique.



J Rigaud, sculp. Cab. des Estampes

La Promenade des Tuileries

Le chancelier Pasquier, dans ses mémoires, dit de cette époque :

« On construisait dans la capitale, on bâtissait dans les villages. Les étrangers affluaient dans Paris ; il y régnait un faste élégant qui n'a jamais été surpassé.

« J'ai vu les magnificences impériales, je vois chaque jour, depuis la Restauration, de nouvelles fortunes s'établir et s'élever, rien n'a encore égalé à mes yeux la splendeur de Paris dans les années qui se sont écoulées depuis la paix de 1783 jusqu'à 1789. D'admirables demeures s'élevaient dans le quartier du Marais et l'île Saint-Louis. Qu'est-ce que le faubourg Saint-Germain d'aujourd'hui comparé au faubourg Saint-Germain d'alors ? Et, quant au luxe intérieur, pour ceux qui se rappellent un jour de revue, de courses à Longchamps, ou seulement l'aspect du boulevard, combien la foule des voitures à deux, quatre ou six chevaux, toutes plus magnifiques les unes que les autres, encombrant ces lieux de réunion, ne laisse-t-elle pas loin derrière elle cette file de carrosses, de remises, entremêlés de quelques voitures élégantes, dont les mêmes espaces sont aujourd'hui couverts ? » (1)

Tous les mémoires du temps signalent ou décri-

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, pages 42-43.

vent la vie de plaisir des personnes aristocratiques ou simplement riches, que l'organisation sociale réduit à ne rien faire d'utile.

La noblesse, ainsi que l'expose Taine — avec l'abondance de « références » qui caractérise ses appréciations — a été, lentement mais complètement, dépossédée des fonctions qui furent sa raison d'être et légitimèrent ses anciens privilèges. Elle est oisive, et, par une dignité mal comprise, ou plutôt par suite d'un ancien état d'esprit qui n'est plus justifié, elle juge indigne d'elle les applications diverses sur lesquelles on la verra porter un peu d'activité à la fin du XIXe siècle.

Elle a pourtant une curiosité vive pour les recherches et les études scientifiques. On voit des femmes jeunes et très en relief s'inquiéter de Laplace , de Lavoisier, d'Haüy, de Jussieu, et surtout de Buffon. Elles ont des cabinets de physique ou d'anatomie; elles suivent les conférences des savants du temps. Néanmoins, il y a plus de « mode » que de goût réel pour ces applications, superficielles d'ailleurs : la Science n'a pas encore conquis dans la société française ses « lettres de grande noblesse ».

Les « parvenus » de la finance et de l'administration, plus oisifs encore que les personnes « nées », ne songent qu'à « se décrasser » de leur origine par des acquisitions de titres souvent

bien fallacieuses. Tel sera, notamment, le cas du premier mari de Thérésia.

Tous ces inoccupés, dévorés par l'ennui qui résulte de leur inutilité, ne songent qu'à lui échapper par les plaisirs, et se ruent littéralement en fêtes inconsidérées.

Promenades, visites, réceptions, dîners, soupers, bals, font de chaque jour, et surtout des nuits, un tourbillonnement incessant (1). La comédie sévit avec fureur. Les théâtres ne suffisent point. On organise des représentations chez soi, encouragé, dans cette voie absorbante et dispendieuse, par l'exemple de la cour de Louis XVI, depuis que Marie-Antoinette, l'exquise et inconsciente destructrice du prestige royal, s'est mise à jouer elle-même, et dans des rôles vraiment indignes de son rang (2).

(1) Etre toujours gai, dit un voyageur anglais en 1785 (John Andrews), voilà le propre du Français. (Taine, vol. 1, p. 229.)

(2) A Trianon, d'abord devant quarante personnes, puis devant un public fort étendu, la reine joue COLETTE dans *Le Devin du village*, GOTTE dans *La Gageure imprévue*, ROSINE dans *Le Barbier de Séville*, PIERRETTE dans *Le Chasseur et la Laitière*, etc. (Taine, *L'Ancien Régime*, page 240.)

Le duc d'Orléans chante sur la scène les chansons les plus épicées, joue BARTHOLIN dans *Nicaise*, et BLAISE dans *Joconde*, *Le Mariage sans curé: Léandre Grosse*, *L'Amant poussif*, *Léandre Etalon*, voilà les titres de parades « composées » par Collé « pour les plaisirs de Son Altesse et de la Cour ». Contre une qui a du sel, il y en a dix bourrées de gros poivre. A. Bru-

Tout le monde donne spectacle et y prend part. On fait jouer même les enfants..., même les soubrettes et les laquais intelligents.

Sur le jeu du théâtre brochent ceux du hasard. Partout les cartes et les autres hochets avec lesquels on peut perdre ou gagner de l'argent jouissent d'une faveur folle.

Tout cela n'est pas pour moraliser beaucoup la jeune Thérésia ; il est donc juste de porter à sa décharge cette ambiance dissolvante, afin d'atténuer la responsabilité de son prochain abaissement.

A la fin de 1785, ayant déjà près d'une année de vie parisienne à son actif, la fille du financier Cabarrus est bien dégrossie au point de vue des usages, de la toilette, du « ton » et même des idées du temps et de la capitale

La cour lui est fermée; elle ne la connaît que par ouï-dire, mais elle entend parler sans cesse de Versailles. On daube déjà fortement sur Louis XVI, sur Marie-Antoinette, sur les membres de la famille royale et les personnes de « leur maison ».

noy, chez Monsieur, elles sont si grivoises que le Roi se repent d'y être venu.

On n'avait pas l'idée d'une telle licence : deux femmes qui étaient dans la salle sont obligées de se sauver et, chose énorme, on avait osé inviter la Reine. »

(Taine, *L'Anccien Régime*, p. 242. — Mme d'Oberkirch, — *Correspondance de Métrat*, — *Mémoires de Besenval*,.)

Si les « gens de cour », à Versailles, s'inquiètent, en riant, de ce que disent « les grenouilles » — c'est-à-dire les Parisiens, car ils les désignent ainsi — à Paris, on guette, commente, discute les moindres actes, les moindres propos de leurs Majestés, de leurs Altesses, et le gouvernement royal préoccupe tout le monde.

Thérésia ne peut encore s'intéresser à « la chose publique » ; ce n'est pas de son âge, c'est contraire à sa disposition d'esprit. Elle a vécu, jusque-là, dans un milieu trop étranger à l'esprit français, à l'esprit parisien en particulier, pour comprendre « les idées qui sont dans l'air ». Néanmoins, il faut admettre que les plus saillants ou les plus scandaleux des faits du jour atteignent quand même son cerveau et y préparent, à son insu, la perception des démences révolutionnaires, qu'elle adoptera si facilement quelques années plus tard.

« L'affaire du collier de la reine », par exemple, qui fera tant de bruit d'août 1785 à mai 1786, ne peut lui être inconnue.

Elle a été élevée jusque-là en Espagne avec des principes religieux qui ne lui permettent pas sans surprise d'apprendre qu'un prince de l'Eglise, le cardinal de Rohan a pu être follement amoureux de la reine, et se compromettre avec des personnes extrêmement interlopes pour lui faire

offrir une parure de diamants dans l'espérance d'obtenir ainsi ses faveurs.

Thérésia est encore bien jeune, mais ses premières intrigues ont éveillé son imagination ; elle croit déjà concevoir parfaitement les choses de l'amour. Il n'est pas douteux que son esprit travaille un peu sur le monstrueux scandale de ce cardinal ayant la folie d'espérer séduire une reine de France, comme une vulgaire grisette, avec un bijou.

L'arrêt rendu le 31 mai 1786 innocenta complètement Marie-Antoinette et anéantit le cardinal en démontrant comment il avait été le jouet d'une ressemblance habilement exploitée par une coquine et son complice. La risée, le mépris public l'accablèrent plus cruellement que la sentence condamnant la femme Lamotte à être fouettée, marquée et enfermée à perpétuité dans la prison de l'Hôpital. Mais, avant cet arrêt, le procès que Louis XVI avait eu le tort de laisser faire ou d'ordonner sur cette affaire, au lieu de l'étouffer avec mépris, avait eu pour résultat de livrer, pendant plus de neuf mois, l'honneur de la reine aux suppositions malveillantes les plus viles.

Les mauvais exemples ont d'autant plus d'effet qu'ils partent de plus haut et qu'ils frappent des esprits plus simples. Thérésia n'était pas encore

assez expérimentée pour réagir contre les calomnies, et l'affaire du collier de la reine put avoir une influence fâcheuse sur sa jeune conscience.

Mai ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle est alors influencée par une foule de petits détails de sa nouvelle existence, qui n'ont rien de moralisateurs.

Elle fait, comme les élégantes, trois toilettes différentes par jour, car « la chasse au mari » l'oblige à plaire et à suivre étroitement la mode. Mais c'est un labeur dans lequel sa coquetterie et son égotisme lui font assurément trouver des joies vives.

Pour aller voir la fameuse poupée de la rue Saint-Honoré, qui montre sur un mannequin de grandeur naturelle les dernières créations des couturières parisiennes, elle fait bien fréquemment le trajet qui sépare le magasin où cette poupée est exposée de l'hôtel de la place des Victoires.

Paris ne compte guère alors que 800.000 âmes dans son enceinte. Néanmoins, la circulation y est, dès cette époque, si active, que les rues les plus fréquentées, dépourvues de trottoirs, sont dangereuses pour les piétons.

Ils ne risquent pas seulement d'y être éclaboussés de la plus pitoyable manière; les « cabriolets » — rapides comme les cabs de Londres, mais fort dédaigneux de « la canaille qui va à

pied » — y écrasent plus de monde que les bruyants autobus d'aujourd'hui.

Mlle Cabarrus, qui sera bientôt si richement dotée par son père, ne manque pas d'argent à Paris et va certainement en fiacre voir la poupée de la rue Saint-Honoré.

En hiver, d'ailleurs, les dangers des voitures ne sont pas le seul empêchement d'aller à pied pour les personnes riches qui portent toilette : les boues, les neiges obstruent toutes les voies, parce que leur enlèvement n'existe guère, et, la nuit, l'insuffisant éclairage des réverbères est, en outre, suspendu les jours où la lune est censée devoir briller.

Les femmes élégantes, au surplus, portent de très hauts talons qui ne leur facilitent pas la marche ; elles ne pourraient, avec ces chaussures trop inclinées, faire une grande course, même avec l'aide de la longue canne qu'elles tiennent haut la main.

Enfin toutes les chaussures de luxe sont alors des merveilles de délicatesse d'un prix excessif, « avec lesquelles on ne marche pas dans la rue ».

Chemin faisant, dans leur fiacre ou leur voiture de louage, Thérésia et sa mère croisent force abbés. Ces ecclésiastiques fourmillent, il y en a partout et en masse. Mais ces papelards, souvent fort pimpants, n'ont jamais rien de morose ou

de sévère. Il y a longtemps qu'ils ont cessé de croire et qu'ils affectent au contraire le scepticisme des hauts prélats. Leur vue n'engendre donc point des pensées austères; ils répandent plutôt un relent matériel et moral de boudoir dont la perversité a « du montant ».

De l'hôtel ou de la maison qu'habitent les Cabarrus à la rue Saint-Honoré, le monde qui remplit les rues est encore assez propre ; les boutiques sont coquettes, bien achalandées ; c'est là qu'on peut trouver, au cœur de l'hiver, un bouquet de violettes au prix de deux louis et le premier litron de petits pois de l'année pour trois cents écus.

Mais, lorsqu'elle se rend à Saint-Louis-en-l'Ile, chez Mme de Boisgeloup, la belle Thérésia doit parcourir des rues populeuses, où le monde des travailleurs ne vit pas de primeurs si dispendieuses. Là, le cervelas à dix-huit sols la livre est la base de la nourriture des pauvres gens. Le petit monde mange bien rarement du poisson, parce qu'il est cher, et le prix élevé du beurre fait des légumes un luxe ; il se rattrape sur le bouilli, la soupe, la « persillade », le bœuf à la mode ; ses plats de réjouissance pour le dimanche, sont le gigot ou l'éclanche.

Longeant la rive droite du fleuve, où sa voiture est souvent arrêtée par des encombrements de

charrois sans aucune élégance, Thérésia traverse la place de l'Ecole, ornée d'une fontaine d'eau potable qui abreuve le quartier. Elle regarde avec curiosité, en passant, le Pont-Neuf, toujours encombré de racoleurs, de filles galantes et d'une quantité de marchands en plein vent. Plus loin, au delà de la place du Châtelet, le pittoresque misérable augmente jusqu'aux abords du Port au blé et du Marché aux veaux, toujours avoisinés de bateaux chargés de charbon.

Ces frôlements plébéiens ne révoltent point Thérésia. Au fond — telle la fille Angot — elle n'est point « bégueule »; on le verra pendant les années sombres de la Révolution. Mais elle préfère néanmoins à la promenade de l'île Saint-Louis celle de Longchamps.

Les mercredi, jeudi et vendredi saints, le monde élégant se rend au petit village de Longchamps, situé à quatre milles de Paris, au delà du bois de Boulogne, pour y entendre dans une chapelle de cette localité l'office des Ténèbres. Mais la dévotion n'est que le prétexte de cette promenade, dont le but réel est de faire étalage d'équipages et de laquais.

Tout Paris se porte à cette revue d'élégance; Thérésia ne saurait manquer d'y assister, en empruntant peut-être la voiture de Mme de Bois-

geloup, mais plus probablement dans quelque carrosse de louage.

Là, sa curiosité éveillée admire le spectacle charmant, mais peu moral, du luxe des hétaïres à la mode et des filles de théâtre entretenues par de riches traitants ou par quelques grands seigneurs fastueux.

L'actrice, la danseuse sont encore, à la fin du XVIIIe siècle, condamnées par l'Église comme la courtisane. On leur refuse le mariage religieux ; elles ne sont pas ensevelies en « terre sainte ». Mais ces rigueurs ecclésiastiques ne les empêchent pas de jouir d'une sorte de considération dans les hautes classes, où elles sont appelées « demoiselles du bon ton ». Le Roi lui-même s'amuse des chroniques de ces impures, qu'il est d'ailleurs difficile de considérer avec beaucoup de sévérité depuis que la Pompadour a gouverné la France.

Loin de les tenir à l'écart, on les recherche lorsqu'elles ont des mérites réels ; on les invite (1); on va même aux fêtes qu'elles donnent (2) ; les plus aristocrates personnes se disputent, après leur mort, les parures qu'elles ont portées, lorsqu'elles sont vendues à l'encan, de même que la foule des

(1) La Pelissier est reçue à l'hôtel de Bouillon.

(2) De grandes dames vont au bal donné par Mlle Antier, à Auteuil, pour la convalescence du Roi.

« femmes du monde », à la fin du second Empire, se disputera plus tard, au feu des enchères, les bijoux d'une Cora Pearl ou d'une Léonide Leblanc.

Cependant, l'année 1786 s'achève et Mlle Cabarrus n'a pas encore trouvé un mari. Est-ce à ce moment qu'elle refuse de s'unir au prince de Listenay, et que le marquis Ducrest (1), d'autre part, repousse une proposition de mariage avec elle ? Cela n'a pas été précisé (2).

Pour arriver à ces deux tentatives de mariage,

(1) Charles Louis, marquis de Ducrest, frère de Mme de Genlès, né aux environs d'Autun le 28 avril 1747 (il avait donc 40 ans en 1787, lorsque Thérésia n'avait que 14 ans), il était colonel commandant de régiment et chevalier de Saint-Louis en 1782. On a peine à concevoir comment ce colonel de quarante ans aurait pu songer à épouser une gamine de quatorze ans à peine, même très femme d'aspect. En 1785, Ch. L. Ducrest était chancelier de la maison d'Orléans. Il mourut le 8 avril 1824.

(2) Arsène Houssaye mentionne la recherche du prince de Listenay en disant qu'elle se serait produite au moment où se présentait aussi le parti Devin de Fontenay. Ainsi, Thérésia aurait préféré le Conseiller du Roi au prince. Pourquoi ?

Il faut examiner d'un peu près la version d'Houssaye, mais elle ne résiste pas alors à l'analyse logique qu'elle suggère. L'auteur de « *Notre dame de Thermidor* commence par confondre le futur mari de Thérésia avec son père et dit :

« Il est vrai qu'au temps même où il (Fontenay) déclara
« sa passion à la jeune fille, le prince de Listenay voulait
« la faire princesse ; mais le prince de Listenay, trop amoureux
« peut-être, apportait l'ennui avec le sentiment, tandis que
« le marquis de Fontenay, qui jouait comme par merveille
« la comédie de l'amour, amusait la jeune espagnole. »

Qu'est-ce qui autorise Houssaye à dire que Thérésia pré

encore qu'elles soient bien vaguement indiquées, nous avons franchi l'année 1786 et les trois quarts au moins de l'an 1787. Nous ne reviendrons pas, sur cette période de la vie de Thérésia Cabarrus trop hypothétique, d'autant qu'elle semble sans grande importance au point de vue des faits historiques. Notons seulement qu'elle fut bien rem-

féra la galanterie *du père* de Devin de Fontenay à l'amour sentimental du prince de Listenay ? Pourquoi ce Conseiller au Parlement — qu'il présente comme un vieux roué, un don Juan dissimulant son libertinage sous le masque de la gravité judiciaire — aurait-il plu à la grande gamine qu'était alors Mlle Cabarrus ?... Mystère !...

Il devient impossible d'admettre cette version si l'on considère qu'en outre, ce ne fut pas le vieux conseiller qui prétendit à la main de Thérésia et s'unit à elle, mais son fils, et que ni le père ni le fils Fontenay n'étaient marquis.

Mais Arsène Houssaye, nous l'avons déjà signalé, fut inspiré par la famille de Thérésia, qui lui parla de son héroïne d'après les propos très flatteurs qu'elle tenait sur elle-même. Or on conçoit fort bien la vaniteuse princesse de Chimay racontant les prolégomènes de son union avec Devin de Fontenay et mêlant dans ses souvenirs la demande (?) du prince de Listenay avec celle du jeune Conseiller. Repousser un prince et accepter un simple Conseiller au Parlement, environ un an plus tard, sans qu'il y ait dans cette union une folle passion, permet de supposer qu'avec le temps et la réflexion Mlle Cabarrus était devenue moins dédaigneuse. Tandis que si les demandes du prince et du jeune Conseiller passent pour avoir été simultanées, le refus du prince cesse d'être une maladresse ou un enfantillage, regretté ou regrettable, pour devenir un acte de préférence dont on tire vanité. Or, on est autorisé à proposer cette explication quand on constate que la vanité, dominante du caractère de la belle Tallien, ne s'amoindrit jamais, et, plus vive encore à la fin de sa carrière que dans son enfance et sa jeunesse, hâta sa fin, même nombre

plie par la transformation de la grande-petite fille espagnole en une jeune Parisienne dotée de toutes les qualités superficielles et de tous les défauts profonds du lieu et du temps.

Dès la fin de 1787, Thérésia devait être immoralement et physiquement mûre pour l'existence galante qu'elle allait mener, et qui commença peu de mois après son mariage avec Devin de Fontenay.

d'années après le mariage inespérable qui la fit princesse de Chimay.

Du marquis de Ducrets, elle ne dit pas un mot, et ce silence confirme encore notre hypothèse, parce qu'il s'agit, avec ce deuxième parti, d'un refus dont Thérésia ne fut pas l'auteur, mais la victime.

C'est à ce titre que, si nous avons peine à croire que les demandes de Listenay et de Fontenay furent simultanées, nous sommes disposé au contraire, à supposer la recherche du marquis de Ducrest par Mlle Cabarrus voisine de son acceptation du fils Fontenay.

Ainsi, la vraisemblance et la logique nous porteraient à penser que le prince de Listenay remarqua peut-être la belle Thérésia, vers la fin de 1786 ou le commencement de 1787, tandis que celle-ci n'ambitionna qu'à la fin de 1787 de s'unir au marquis de Ducrest.

IV

Le premier mariage de Thérésia Cabarrus avec Devin de Fontenay ; documents d'état civil suggestifs ; nature de ce mariage ; événements de l'époque : 109-117. — Les origines de la famille Devin de Fontenay : 118-122. — Apports des époux ; témoins : 122-126. — Dispositions réciproques des conjoints ; premières désillusions conjugales : 126-132. — Les débuts de Mme de Fontenay dans le monde : 132-137. — Le premier enfant de Thérésia : 137-139. — Les premiers amants de Mme de Fontenay : 139-147. — L'aveuglement du jeune ménage a l'égard des événements politiques du temps ; la nature sociale de leurs relations ; la disgrace de François Cabarrus en Espagne : 147-153.

(1788-1790.)

(Paris)

Les biographes de Thérésia Cabarrus sont muets sur la négociation de son mariage avec Devin de Fontenay.

Néanmoins, il est plus que probable que cette alliance fut une conséquence des relations des Cabarrus avec les Boisgeloup, car le seigneur de la Mancelière dut connaître le père du mari de Thérésia, puisqu'il était son collègue au Parlement du Roi. En tout cas, il connut certainement M. de Laverdy, avocat au Parlement et ancien ministre, qui était l'oncle du jeune chevalier de Fontenay.

Ces relations suffisent amplement pour établir que Mme de Boisgeloup fut directement ou indirectement, le trait d'union entre les Cabarrus et les Fontenay (1).

(1) L'auteur de « *Notre Dame de Thermidor* » le précise même en ces termes :

«... Ce fut chez la marquise de Boisgeloup, pendant les fêtes de l'hiver, qu'elle connut M. Davin (*sic*), marquis de Fontenay, ancien Conseiller au Parlement de Bordeaux, revenu à Paris au même titre et jouant de sa troisième jeunesse... etc. » (*)

Devin (et non Davin) de Fontenay n'avait pas encore pris à cette époque le titre de marquis *proprio motu*. Il se contentait de se dire chevalier et d'ajouter à son nom celui de sa propriété de Fontenay-aux-Roses.

Ce Devin de Fontenay, auquel il convient de laisser la particule, puisque les actes de l'état civil l'ont consacrée, n'était pas ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, et ne jouait nullement les vieux beaux puisqu'il n'avait que 25 ans à la fin de 1787.

Mais l'auteur de « *Notre Dame de Thermidor* » sut probablement par les enfants de Thérésia que leur mère avait connu

(*) *Notre Dame de Thermidor*, par A. Houssaye, p. 34.



Cullen

Vers la fin de 1787, Devin de Fontenay ayant vu Thérésia et paraissant désirer l'épouser, des négociations à ce sujet s'entamèrent, dont M[me] de Boisgeloup fut probablement l'intermédiaire.

On dut apprendre au banquier d'Espagne que sa fille agréait en principe le projet de son mariage avec le jeune Devin. On lui fit en même temps connaître toutes les conditions éventuelles de cette alliance du côté des Fontenay, et François Cabarrus répondit en indiquant les conditions dans lesquelles il entendait marier sa fille.

En raison de la distance et de la lenteur des communications entre Paris et Madrid à cette époque, ces pourparlers remplirent assurément bien des semaines. De telle sorte que, les accords définitifs ayant été conclus à la fin de décembre

son premier mari par M[me] de Boisgeloup, et ceci, du moins, se trouve d'accord avec la vraisemblance.

Un peu plus loin, le biographiste ajoute : « MM. de Boisgeloup écrivirent au comte de Cabarrus que le marquis de Fontenay demandait la main de sa fille, sans vouloir qu'il fût question de dot. »

Ceci est encore inexact, car François Cabarrus ne fut créé comte qu'en 1808 — vingt ans plus tard ! — par le Roi Joseph, le qui l'avait élevé à la dignité de Ministre des Finances, et les fils de M[me] de Boisgeloup étant encore en 1787 des enfants ne furent évidemment pas les négociateurs du mariage de Thérésia auprès de son père.

Quant à la note de désintéressement donnée en finale, il est également impossible de l'admettre, puisque les apports des deux époux furent, au contraire, très minutieusement stipulés dans leur contrat.

1787 ou dans le courant de janvier 1788, il faudrait faire remonter au moins vers le mois d'octobre ou de nomvembre de 1787 les premières ouvertures du mariage Cabarrus-Fontenay faites au banquier de la cour d'Espagne.

Au commencement de cette année (le 26 mars 1787), Jean-Jacques Devin a, bien à propos, hérité de 307.867 livres (succession Rousseau), qui contribuent à faire de lui un excellent parti au point de vue de la fortune. Nous verrons bientôt que sa situation vaut celle que François Cabarrus fait à sa fille. Tout facilita donc l'alliance des deux familles.

***

A partir du moment où il fut question sérieusement de la marier à Jean-Jacques Devin, Thérésia cessa de s'intéresser à toute autre chose. Mais, avant ce grand événement dans sa vie, elle avait certainement eu les échos des faits politiques les plus saillants : l'Assemblée des notables, le 22 février, à Versailles, et l'aveu d'un déficit de 140 millions, qui fit tant de bruit à Paris ; puis, en avril, le renvoi de Calonne ; en août, l'exil du Parlement à Troyes et le retour aux affaires de Necker ; enfin les troubles qui eurent lieu à Paris même à la suite de l'agitation des clubs, appelés

à prendre bientôt tant d'importance dans la direction de la chose publique.

Le 19 septembre, le Parlement, dont la sentence d'exil est rapportée, revient dans la capitale, et Thérésia ne peut ignorer cet événement car, on force les propriétaires à illuminer pour le fêter, en cassant les vitres de ceux qui s'y refusent ou tardent trop à obéir.

L'émotion parisienne est si vive, qu'elle dure jusqu'au 1er octobre.

On juge et brûle le mannequin de Calonne place Dauphine. On promène, en les couvrant de boue, les mannequins du baron de Breteuil et de la duchesse de Polignac. On appelle la reine « Madame Déficit ». On brûle encore, place Dauphine, les mannequins de Brissac et de Lamoignon. Les voitures, sur le Pont-Neuf, sont arrêtées pour faire honnir ces deux ministres à ceux qu'elles renferment et les obliger à crier vive Henri IV.

Tout cela, Thérésia ne peut l'ignorer, et ces événements donneront bientôt quelque prestige au jeune conseiller qui demandera sa main.

N'y eut-il aucune inclination de part et d'autre dans l'union de Jean-Jacques Devin et de Thérésia ? Il serait fort étrange que deux êtres jeunes, portés aux plaisirs amoureux, eussent été complètement indifférents l'un pour l'autre.

L'auteur des mystérieux *mémoires inédits* cités

par Forneron rapporte que Jean-Jacques Devin était petit et roux. Cela ne contitue pas un type de beauté , mais ce n'est pas, en revanche, de la laideur. Devin pouvait être petit, mais bien fait, élégant même, et le ton plus ou moins ardent de ses cheveux n'entraînait en aucune façon que son visage fût laid. Il devait avoir, au contraire, en ce cas, le grand éclat de teint qui est particulier aux roux comme aux rousses. On était d'ailleurs moins éclectique, en 1788, qu'à présent en matière de nuances de cheveux. Les tons très accusés, comme le noir et le roux, devaient moins plaire que le blond ou le châtain. Les écrits et les images du temps le dénotent. On s'explique ainsi la critique des cheveux roux de Fontenay par l'auteur des *mémoires inédits* cités. Mais cela ne fait pas que le mari de Thérésia fût laid.

Quant à la future, malgré sa taille élevée, elle dut exercer sur le jeune conseiller l'irrésistible séduction qu'elle exerçait sur tous ; car, si le marquis de Ducrest refusa de l'épouser, cela ne prouve point qu'il était insensible à sa beauté. — Peut-être même J.-J. Devin fut-il d'autant plus épris de Mlle Cabarrus qu'elle était grande, puisque le goût des femmes d'une taille élevée est fréquent chez les hommes petits.

Réciproquement, les « belles femmes » s'éprennent fréquemment d'hommes moins grands qu'el-

les. En résumé, l'on ne voit rien qui s'oppose à un penchant initial réciproque des deux époux; mais bien des motifs portent à supposer, au contraire, entre eux une sympathie et même une attirance probable du côté de Thérésia et certaine du côté du jeune Devin.

Il faut d'ailleurs introduire de formelles réserves au sujet de ces appréciations des *mémoires inédits*, car on verra plus loin que des « signalements » officiels les contredisent absolument.

De part et d'autre, en tous les cas, il y eut hâte de conclure l'union, puisque des dispenses furent demandées et obtenues pour les publications.

Dans son recueil *Le Curieux*, Ch. Nauroy a publié les actes du mariage, qu'il est bon de rappeler ici parce qu'ils signalent plus d'un point important qui n'a pas été remarqué.

Le premier de ces actes, en date du 7 février 1788 (le mari de Thérésia n'avait donc pas encore 26 ans, puisqu'il est né le 18 février 1762), constate le mariage de « Jean-Jacques De Vin Defontenay (*sic*), conseiller en la Cour (au Parlement), avec Jeanne-Maria-Igniace-Thérésia Cabarrus (et non de Cabarrus), fille mineure du sieur (et non pas comte) François Cabarrus (sans particule nobiliaire), Conseiller des finances du roi d'Espagne, et de dame Maria-Antoinette Galabert, domiciliée à Madrid.

Cette pièce rapporte en outre que « les bans ont « été publiés dans la paroisse de Saint-Louis-en-« l'Ile, à Paris, qui est celle de De Vin, et dans la « paroisse de Saint-Eustache, qui est celle où « réside Mlle Cabarrus depuis plus de deux ans « avec sa mère, venue exprès à Paris pour veiller « à son éducation et pourvoir à son établissement ». Enfin, le même acte signale que « des dispenses « ont été obtenues pour la publication à Paris, « au lieu de Madrid, pour Thérésia Cabarrus ».

L'extrait des registres de la paroisse de Saint-Eustrache est, chose curieuse, plus régulier, à certains points de vue, que l'acte précédent, notamment en ce qui concerne les noms.

Il mentionne ainsi le mariage : « Du jeudi 21 « février 1788, Messire Jean-Jacques Devin de « Fontenay, chevalier, conseiller du Roi en sa « Cour du Parlement, âgé de 26 ans (depuis 3 « jours !), fils de haut et puissant seigneur « Jacques-Julien Devin, chevalier, Conseiller du « Roi en tous ses conseils, président en sa cham-« bre des comptes de Paris, et de défunte haute « et puissante dame Elisabeth, Françoise, Angé-« lique Rousseau, demeurant rue et paroisse « Saint-Louis-en-l'Ile, et Mlle Jeanne-Maria-« Ignace-Thérésia Cabarrus, âgée de quatorze « ans et demi, fille de Messire François Cabarrus, « conseiller de Sa Majesté catholique le Roi d'Es-

« pagne en son conseil des finances, directeur de
« la banque de Saint-Charles et de la Compagnie
« royale des Philippines, et de dame Marie-An-
« toinette Galabert, demeurant de fait rue Vi-
« vienne, de cette paroisse et, de droit, de celle
« de Saint-Louis, ville et paroisse de Madrid, en
« Espagne. »

Plus tard, la princesse de Chimay laissera dire ou donnera à entendre qu'elle a toujours été fille du comte de Cabarrus. Mais, en 1788, elle est encore trop près de ses origines pour ne pas se les rappeler. Les Cabarrus n'ont aucune prétention à l'aristocratie, et se contentent de faire valoir les titres administratifs, très brillants d'ailleurs, du chef de la famille, François Cabarrus.

Pourquoi Thérésia est-elle portée comme habitant de fait, avec sa mère, rue Vivienne ?... La résidence de l'hôtel de la place des Victoires a donc été abandonnée ?... Ce nouveau domicile est du moins plus avéré que le prétendu hôtel acheté ou loué.

Ainsi, tout en aspirant à changer de classe sociale par le mariage, grâce à sa beauté et à sa fortune, Thérésia n'est rien moins que noble par la naissance, et cela n'est pas un point négligeable dans l'histoire de sa vie, puisqu'il y a là un atavisme qui explique et atténue un peu ses faiblesses pendant la crise révolutionnaire.

Jean-Jacques Devin, de son côté, n'est pas issu d'une famille beaucoup plus aristocratique que celle de sa femme.

Ch. Nauroy a donné, dans *Le Curieux*, une généalogie des Devin, qui remonte seulement à cent cinquante ans environ avant le mariage de Thérésia, et que nous allons résumer pour établir sans conteste l'honorable roture de la famille du pseudo-marquis de Fontenay.

Le plus ancien membre de la série d'ancêtres retrouvée par Nauroy est un honorable échevin et juge consul de Paris. Adrien Devin, mort le 3 juin 1648

Cet Adrien Devin fut père de l'honorable homme Claude Devin, épicier, qui épousa Marie Dessus-le-Monestier. D'où la descendance : Adrien Devin (deuxième de ce prénom), baptisé le 19 avril 1639, mort à Paris, rue Comtesse-d'Artois, Conseiller du Roy, notaire garde Notte (*sic*) au Châtelet de Paris le 19 mars 1680, marié à Magdeleine Coustard. D'où :

Jacques Devin, marchand drapier, rue Saint-Honoré, marié par contrat du 6 septembre 1699, à Catherine Marsollier, née à Paris le 11 décembre 1680. D'où :

Jacques René, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et administrateur de l'Hôpital général, veuf de dame Marguerite-Catherine Le Couteleux,

décédée paroisse Saint-Merry le 27 avril 1778. D'où :

Messire Jacques-Julien Devin, père du mari de Thérésia, et Messire Jean-Baptiste Devin de Gallande, son frère, oncle de Jean-Jacques Devin.

Ch. Nauroy précise de la façon suivante la descendance du pseudo-marquis de Fontenay :

Jacques-René Devin eut de Marguerite Lecoulteux (1) :

1° Catherine Devin, née à Paris le 17 février 1733, mariée le 23 août 1751, à Paris, à Clément-Charles-François de Laverdy, âgé de 26 ans, chevalier, Conseiller du Roi en sa cour du Parlement, fils de Clément-François de Laverdy, écuyer, avocat au Parlement ;

2° Jean-Baptiste Devin, *dit* de Gallande, Conseiller du Roi en ses conseils, demeurant à Paris rue Neuve et paroisse Saint-Merry, mort à Paris, 5, rue de Verneuil, à 71 ans, le 8 juillet 1816, marié à Marie-Henriette de Vandenesse ;

3° Jacques-Julien Devin, né à Paris le 9 juillet

(1) Notons, en passant, ici, les différences de nom et de date de la publication du Recueil de Nauroy. La première fois qu'elle est nommée, la grand'mère du mari de Thérésia est dite Marguerite-Catherine Le Couteleux et décédée le 27 avril 1778. La seconde mention la nomme Marguerite Le Couteulx et la fait mourir le 31 octobre 1764. Il est bien évident pourtant qu'il s'agit de la même personne.

1734, mort à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Ile, n° 45, eu mai 1817.

La première femme de ce dernier fut Elisabeth-Françoise-Angélique Rousseau, née le 19 novembre 1743, à Paris. C'est la mère du mari de Thérésia, dont Jean-Jacques Devin touche en 1787 la succession, s'élevant à 317.867 livres.

Son père habitait rue Neuve et paroisse Saint-Merry lorsqu'il épousa, en juin 1777, à Paris (Jean-Jacques avait alors 15 ans), dame Denyse-Thérèse Gallois, veuve mineure de Claude-Gédéon Ladvocat, chevalier, Conseiller du Roi. Il faut noter que, dans les pièces de ce second mariage, le père du mari de Thérésia est qualifié Devin de Fontenay (1).

Quelle est l'origine de cette nouvelle désignation à prétention nobiliaire ? De la possession, depuis trois générations, dans la famille Devin, d'une propriété dite la seigneurie, sise à Fontenay, Grande rue (2).

« De là vient, dit Nauroy, que les Devin —
« Jacques-Julien et son fils Jean-Jacques, mari
« de Thérésia — crurent pouvoir s'appeler de
« Fontenay, sans que jamais ils en aient eu le droit. »

(1) Cette seconde femme de Jacques-Julien Devin mourut à Paris en mai 1833, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 79.

(2) Cette propriété fut vendue par Jacques-Julien Devin le 28 février 1813.

Le père de notre pseudo-marquis de Fontenay dut penser qu'il avait quelque droit « moral » à s'anoblir lui-même, puisqu'il était conseiller au Parlement, descendant d'une série de magistrats, et que Louis XIV avait anobli d'un coup tous les conseillers de ses Parlements (1).

Mais cette élévation sociale, trop personnelle, n'était pas plus légale — sinon légitime — que celle de beaucoup d'autres petits personnages du temps, et notamment des parvenus de la finance et de l'administration, si soucieux de troquer leur roture héréditaire contre une apparence de noblesse.

« Possession vaut titre .» A la longue et sans le bouleversement social de la Révolution, les Devin auraient probablement réussi à faire régulariser leur gentilhommerie usurpée. Mais Jean-Jacques allait un peu trop vite, et marquait singulièrement son inconscience des choses nobiliaires en s'intitulant marquis à la faveur d'événements politiques qui ne permettaient guère à Sa Majesté de faire réprimer les nombreuses usurpations de ce genre.

Son père, plus raisonnable à cet égard, se contentait, en 1777, de prendre la particule.

(1) Dans un but d'imposition, sans doute, plutôt que pour récompenser des services réels.

L'année suivante il avait, de sa seconde femme un fils né et baptisé le jeudi 19 mars 1778, Denis-Juvénal, *né*, dit l'acte, *de Messire Jacques-Julien Devin, chevalier, seigneur de Fontenay, conseiller du Roi en ses conseils, Président de la chambre des comptes de Paris* (1).

Ainsi, le père du mari de Thérésia donne lui-même à son fils, dès sa seizième année, l'exemple d'une l'usurpation de titre au moins curieuse et caractéristique de l'immoralité de l'époque en ce qu'elle se manifeste chez un magistrat.

Thérésia n'apporte à son époux que sa loyale roture; mais celle-ci jouit en elle d'une beauté souveraine, bien mise en valeur par une agréable fortune. Sa dot comprend, en effet, cinq cent mille livres (demi-million équivalant au moins à 1.500.000 francs d'aujourd'hui) et trois maisons — qui étaient déjà un merveilleux placement — aux Champs-Elysées, rue des Gourdes (plus tard, rue des Blanchisseuses, et rue Marbeuf depuis

(1) Ch. Nauroy attribue, sans doute par erreur, à cette seconde femme de Jacques-Julien Devin deux autres enfants qu'elle aurait eus avant Denis Juvénal, mais qui furent évidemment de dame Élisabeth-Françoise-Angélique Rousseau, et non de la veuve de Ladvocat, puisque l'un, Antoine-Charles Devin, né le 9 septembre 1764, mourut à Paris le 21 mars 1765, et le second, Marie-Elisabeth, née le 3 mars 1766, mourut treize jours plus tard. Ces deux morts d'enfants, de plus en plus prématurées, incitent à penser qu'Elisabeth-Françoise-Angélique eut son existence abrégée par ces dernières naissances,

1829), n° 1, au coin de l'allée des Veuves (aujourd'hui avenue de Montaigne), c'est la future « chaumière » de Mme Tallien, une autre aux n°s 6 et 8, et enfin, la troisième à Passy (rue Bizet, n° 6, en 1842) (1).

Cela constitue à la jeune fille une superbe dotation. Celle du futur mari est équivalente, car le compte de tutelle de son père, Jacques-Julien, lui attribue 513.059 livres. A cette belle somme s'ajoute la succession de sa mère (succession Rousseau), s'élevant à 317.867 livres, soit un total d'argent liquide égal à 830.926 livres, qui repré-

(1) On est surpris de voir que Thérésia reçoit de son père. en dot, trois maisons et terrains à Paris. François Cabarrus a-t-il acheté ces immeubles lors de son voyage à Paris en 1785, trois ans auparavant. Il est difficile de l'admettre parce qu'il est certainement resté trop peu de temps en France pour y traiter ou conclure trois achats de cette importance sans agir un peu à « l'aveuglette ». Il faudrait admettre qu'il a été renseigné, conseillé par une ou plusieurs personnes dans lesquelles il avait une confiance absolue... C'est peu conciliable avec la prudence, la défiance d'un homme d'affaires. On s'expliquerait l'achat d'une maison, mais l'achat de trois immeubles se conçoit moins.

Ne serait-il pas plus vraisemblable de penser qu'il avait eu ces immeubles, avant 1785, en payement (ou garantie transformée en propriété définitive) dans une des nombreuses affaires que traitait sa banque de Madrid ?

En tout cas, nous voyons Thérésia, constituée dès 1788, propriétaire de deux immeubles dans l'allée des Veuves, dont l'un deviendra sans doute *La Chaumière.* Ce point est à noter, car nous verrons plus tard que les Tallien sont censés avoir acheté *La Chaumière* à la comédienne Raucourt.

sentent près de deux millions et demi à la valeur actuelle relative de l'argent. Jean-Jacques Devin possède, en outre, une charge de conseiller qui vaut 60.000 livres; mais il ne faut citer cet avantage que « pour mémoire », puisqu'il va disparaître dans la tourmente révolutionnaire à bref délai.

Les apports réunis des jeunes mariés s'élevant ainsi à plus de 1.600.000 livres — si l'on évalue au minimum de 300.000 les quatre maisons de Thérésia — on s'explique comment ils peuvent acquérir, en 1789, le domaine d'où Jean-Jacques Devin, à l'exemple exagéré de son père, tirera sans aucun droit un pseudo-marquisat.

Mais revenons au mariage de Mlle Cabarrus avant d'examiner comment elle s'intitula marquise.

Le contrat, dressé par Me Duclos-Dufresnoy, notaire à Paris, mentionne une liste de témoins fort curieuse. En premier lieu, signe :

Jean-Baptiste Devin de Gallande. Or nous avons signalé précédemment que cette apparente noblesse est de la même qualité que celle de son frère et de son neveu.

Cet oncle — cadet de Jacques-Julien Devin — s'intitule chevalier, comme son frère. Il est réellement Conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de Sa Majesté. A l'exemple de son aîné, qui se dit seigneur de Fontenay depuis 1778, il se dit Seigneur de Brieu, Pince-

loup et autres lieux. Son domicile est à Paris, rue des Saints-Pères, paroisse de Saint-Sulpice.

Le second témoin est un véritable aristocrate, Clément-Charles-François de Bondy, marquis de Gambois (*sic*) (1), seigneur de Neuville, Condé, la Hauteville-Flaconis et autres lieux, gouverneur de Houdan, directeur honoraire de la Faculté de droit et directeur ou président honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Celui-là réside à Paris, au cul-de-sac de Conty, quai Malaquais, paroisse de Saint-André-des-Arts.

Puis vient l'oncle maternel de Jean-Jacques Devin, Messire Charles-Gabriel-Jean Rousseau de Thelonne (localité sans doute), qui se dit écuyer, demeure à Montmartre, et relève de cette paroisse.

François Cabarrus, père de Thérésia, ne brille pas par sa présence; mais il est très convenablement représenté par Messire Joseph d'Ochariz, agent et consul d'Espagne à Paris.

Enfin, la liste des témoins se termine par deux amis : Messire de la Ville-l'Evêque et Messire Léon Lalanne, avocat au Parlement, demeurant rue Bardubec, paroisse Saint-Merry.

Lors de la signature du contrat, Me Duclos-Dufresnoy fait honneur à ses clients de la signature

(1) Gambois est probablement ici pour *Gambais*.

d'un comte de Fermont-Suquel, qui ouvre noblement la série des parafes.

Notre héroïne signe ensuite modestement et de tous ses prénoms, Jeanne, Marie, Ignace, Thérésia Cabarrus (sans la moindre particule).

Son mari s'affirme gaillardement Devin de Fontenay, tandis que son père inscrit un simple petit Devin tout court. Madame mère signe Antoinette Galabert-Cabarrus, associant ainsi sa famille originelle aux honneurs de ce beau mariage.

L'oncle signe Devin de Gallande, le consul d'Espagne, d'Ocariz (*sic*). L'un des deux amis inscrit Lalanne, et l'autre, Messire de la Ville-l'Evêque, omet de signer — il était sans doute trop ému de la beauté de Thérésia pour y songer.

L'oncle maternel signe, sans hésiter, Rousseau de Thelonne, par devant un dernier membre de la famille, de Laverdy, et cette belle liste achève d'évoquer des pensées d'opérette avec la griffe d'un « Poupart », qui est assurément un des clercs « pince-sans-rire » de Mᵉ Duclos-Dufresnoy.

***

Si rien n'autorise à penser que le premier mariage de Thérésia fut sans inclination, si nombre d'indices font, au contraire, penser que les jeunes gens unis se désirèrent quelque peu, en revanche

Il paraît certain que leur « lune de miel » fut de courte durée.

Au lieu de fuir le monde, comme deux époux très épris l'un de l'autre ne manqueraient pas de le faire, quelle que soit leur situation sociale — car l'amour ne connaît pas de lois — M. et Mme de Fontenay, bien peu de temps après leur union, commencent à rendre des visites, puis ouvrent leurs salons en personnes plus impatientes de se distraire avec le concours d'une brillante société que de s'attarder entre elles aux bagatelles du plaisir.

A défaut d'un amour profond — dont leur égoïsme les rend incapables — les jeux de l'amour devraient les retenir. S'ils les abandonnent prématurément, n'est-ce point parce que Jean-Jacques Devin n'a pas su les diriger ?

On est logiquement amené à concevoir l'égotisme étroit de l'un et l'autre conjoint, se heurtant et se froissant dans les consécrations matrimoniales matérielles dès le début de leur nuit de noces.

Qu'apporte Thérésia dans cette délicate conjoncture ? C'est avant tout sa vanité ordinaire, surexaltée par les adulations de la fête du mariage.

Cette vanité n'est pas dominée par le mélange d'appréhension et de curiosité, de pudeur et de tendresse dont serait animée une autre épousée moins personnelle et plus aimante.

Thérésia n'est pas une fille naïve. Ses précoces intrigues l'ont instruite, au point qu'il ne lui reste pas grand'chose à connaître dans le sacrifice voluptueux de sa chair. Elle a livré ses mains, ses bras, ses épaules et ses lèvres. Sa gorge a palpité sous les caresses ardentes de la main et du baiser. Elle connaît les étreintes, les frôlements; et, si quelques attouchements voluptueux n'ont pas encore fait vibrer toutes les cordes de cette lyre, ce sont assurément les moins décents.

Ainsi, bien loin derrière sa vanité surexcitée, elle apporte la crainte *modérée* de l'inévitable blessure du mâle et l'embarras *léger* des suprêmes retenues, que ses premiers amoureux n'ont sans doute pas violées.

Son mari va posséder en un moment, sans ajournement, sans réserve, ce beau corps dont elle est si fière ; qu'elle a vu, qu'elle a senti passionnément convoité par tant de soupirants !

Devant le lit nuptial, la pensée de cet abandon complet est assurément pour elle un sacrifice dont sa vanité souffre plus que ne souffrira sa chair un instant après.

Devin a-t-il, du moins, pleine conscience de son bonheur ? Elle ne peut en douter. S'il a gardé une assez bonne contenance jusque-là, en gentilhomme accoutumé aux flatteuses bonnes fortunes, tout à l'heure sa suffisance, son assurance

disparaîtront pour faire place à l'adoration la plus émue. Elle n'aura qu'un bien court triomphe... *puisqu'il lui faut se livrer*; mais ce triomphe sera, du moins, tout à fait écrasant. S'il lui plait de l'exiger Jean se traînera comme un esclave à ses pieds...

La pauvre Thérésia compte sans l'égotisme de Jean ; elle oublie, dans l'exaltation de son moi, que Devin n'est plus le *futur*, mais le mari, LE MAITRE.

Qu'apporte-t-il au gynécée, lui ? Une exaspération de désir qui submerge sa « personnalité » sans l'annihiler. L'ardente convoitise des charmes de Thérésia qui l'embrase, augmentée par l'attente, exaspérée par les hommages dont sa femme vient d'être encore comblée pendant la fête, enlève toute retenue à son impatience. Respect, adorations, prières ? Il s'agit bien de cela ! Sa seule hâte est de *posséder son bien*. Les dernières coquetteries, les dernières résistances de Thérésia n'auront pour effet que de l'affoler davantage et de transformer en une sorte d'agression brutale sa conquête matérielle de l'épousée.

Ces détails d'alcôve n'ont été divulgués ni par Devin ni par sa femme en des confidences écrites ou verbales, car elles eussent été blessantes pour la vanité de l'un comme pour celle de l'autre. Thérésia ne pou vait se plaindre d'avoir été traitée

en « fille du monde » (1); Devin ne pouvait se vanter de s'être conduit en soudard la première nuit de ses noces... et sans doute aussi les nuits suivantes. Mais les deux époux donnent, dès le début de leur mariage, un aveu formel de leur déconvenue réciproque, et précisent fort bien la nature de cette déconvenue par leurs actes.

Thérésia délaisse son mari pour exciter les hommages de la jeunesse galante qu'elle attire dans sa maison. Devin délaisse Thérésia pour des amantes vulgaires, avec lesquelles son sans-gêne est plus à l'aise qu'avec sa femme ; deux faits, si caractéristiques dans une telle union matrimoniale, sont péremptoires.

Dès lors, le ménage Fontenay, moralement désuni, ira se plongeant dans cette immoralité jusqu'à la séparation matérielle la plus complète.

On devine que la légende de *Notre dame de Thermidor*, issue des souvenirs « mensongers » de la « princesse de Chimay » et des confidences de sa famille ne narre point la conduite amoureuse de Mme de Fontenay.

Elle signale l'incompatibilité d'humeur des époux en plaignant Thérésia d'être « à cent coudées au-dessus de son mari », et montre seulement

(1) On nommait ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, les filles de la haute galanterie.

la jeune femme réunissant dans sa maison, soit à Paris, soit à Fontenay, la fine fleur de l'aristocratie révolutionnaire.

Mais pourquoi ces réceptions? Parce que Mme de Fontenay est enflammée d'enthousiasme pour les idées philosophiques de ses hôtes. Une partie de la noblesse s'éprend en effet de ces idées par aveuglement sentimental et par opposition à l'étrangère (Marie-Antoinette), qui a mécontenté nombre de familles françaises pour obéir à sa mère (Marie-Thérèse d'Autriche).

Telles sont les indications intéressées de la princesse de Chimay. Est-il raisonnablement possible de les concilier avec l'âge de la jeune femme ?

Thérésia s'est mariée à quatorze ans et demi au début de 1788 ; elle a vécu en Espagne jusqu'en 1785 ; elle ne peut pas sentir et penser comme une petite parisienne, fille de parisiens penserait peut-être à son âge si, elle était particulièrement intelligente et prédisposée aux réflexions sérieuses comme le fut Mme Roland. Il est évident que ces explications datent de 1830, et ne correspondent nullement aux faits de 1788.

Les « Souvenirs » de la princesse de Chimay sont d'une admirable inexactitude, toutes les fois qu'il y a lieu pour elle de se justifier, de dissimuler ses erreurs ou ses fautes, d'atténuer les écarts scandaleux de sa conduite. Elle jongle

alors avec les faits et les dates sans le moindre souci des démentis inévitables de l'Histoire. On en verra bientôt la preuve dans les explications qu'elle donnera de ses faiblesses pour Tallien.

En attendant, sur la foi de ses affirmations, elle est montrée, en 1788 et 1792, telle qu'une seconde Mme Roland, tantôt à son château (!) de Fontenay, tantôt à Paris, en l'hôtel de Fontenay, rue de Paradis (?!)

Eut-elle jamais une résidence dans cette rue de Paradis ?

Ch. Nauroy place l'hôtel de Fontenay au coin de la rue Budé (jadis rue Guillaume) et de la rue Saint-Louis-en-l'Ile. C'est là qu'elle reçoit dès le début de son mariage, c'est-à-dire avant l'été de 1788, et l'on sait qu'elle a épousé Devin à la fin du mois de janvier !

Dans son *Mémorial*, M. J. de Norvins-Montbreton raconte en ces termes l'une des premières visites du ménage Fontenay, à laquelle il assista chez Mme de la Briche :

« L'un de ces dimanches où la ville et les fau-
« bourgs s'étaient entendus pour fournir au salon
« de Mme de la Briche de plus nombreux contin-
« gents, à l'heure solennelle où les tables de jeu
« réunissaient déjà leurs parteners, et où Mlle Belz,
« depuis Mme Chéron, préludait au piano ou à
« la harpe, accompagnée par M. Viotti, on an-

« nonça le comte et la comtesse Charles de Noail-
« les, l'un fils aîné de la princesse de Poix, qui
« les présentait, l'autre fille de M. de Laborde,
« banquier de la Cour... Peu à peu, cependant,
« l'admiration se calme, le nouveau ménage
« était assis. Le tresset, le botson reprirent leur
« mouvement, au grand contentement des vieux
« mariés et des vieux célibataires, et, sauf les chu-
« chotements des femmes et ceux des camara-
« deries, comme entre Charles de Noailles et moi,
« son ami de collège, on entendit plus que les
« brillants accords de Viotti et de Mlle de Belz,
« et aussi ces rares mais impitoyables exclamations
« des joueurs, replacés, eux, exclusivement à
« toute impression, sous l'empire absorbant des
« cartes.

« Mais à peine était-on rentré dans cette con-
« dition ordinaire des soirées que la porte du salon
« se rouvrit de nouveau à deux battants, et
« que l'on annonça M. et Mme de Fontenay, née
« de Cabarrus. Encore une visite de noces ! De
« nouveau, le jeu, le piano, le violon et le salon
« rentrèrent dans le silence, et aussi chacun se
« leva... Hélas ! puisqu'il faut le dire, la char-
« mante comtesse de Noailles, la délicieuse Fran-
« çaise fut à l'instant détrônée avec sa couronne
« de cheveux blonds par la divine Andalouse à
« la superbe chevelure de jais, dont la pointe

« plus élevée faisait descendre jusqu'aux extré-
« mités apparentes de ses pieds imperceptibles
« cette échelle de perfections humaines que le
« Créateur s'était plu à répandre sur elle le jour
« d'une fête paradisiaque, afin de montrer encore
« une fois au monde le type, jusque-là non renou-
« velé, de la beauté de la mère du genre humain.
« Quant à notre premier père, il était moins bien
« représenté par M. de Fontenay, conseiller au Par-
« lement. Une telle apparition, qui brisait tout
« à coup une admiration encore vivace, causa
« réellement une sorte de stupeur silencieuse, et
« celle-ci ne fut interrompue que par l'expres-
« sion de la réception gracieuse de Mme de la
« Briche, dont cette fois peut-être seulement, la
« voix d'un timbre si timide et si doux fut enten-
« due dans toute l'étendue de son salon. Mais,
si Mme de Noailles ne fut plus, dès lors, que la
« seconde dans Rome, son mari, lui, n'avait rien
« perdu de son empire. Toutefois, malgré sa beauté
« véritable, celle de Mme de Fontenay était telle-
« ment transcendante, que l'œuvre n'eût pas en-
« core été parfaite si le sort les avait unis... » (1)

Par cette citation, l'on voit que, dès son apparition dans le monde, sous le nom de Fontenay, Thérésia se disait ou se laissait dire née *de* Cabarrus.

(1) *Mémorial* de J. de Norvins, t. 1er, p. 167 à 170.

M. de Norvins montre-il la jeune femme éprise de son mari, entourée par lui d'une sollicitude jalouse ? Nullement. Rien ne s'oppose au tourbillonnement des admirateurs autour d'elle. Le narrateur ne peint pas un nouveau ménage en pleine lune de miel, mais une jeune femme dont le charme et la beauté captivent tous ceux qui l'environnent (1).

Turquan, dans *La citoyenne Tallien,* s'appuie sur l'histoire générale des émigrés de H. Forneron pour dire de Jean-Jacques Devin : «... à peine « marié, indigne appréciateur du trésor qu'il « possédait, ne s'était-il pas avisé, le drôle, de se « mettre à aimer une fille de boutique et d'ins- « taller chez lui cette drôlesse ! »

Ce fait est probablement réel. Il est d'accord avec le sans-gêne, le défaut de distinction du personnage. Mais, en constituer le principe des écarts de conduite de Mme de Fontenay, cela n'est pas conciliable avec la vanité du jeune Conseiller.

Comment celui-ci se serait-il donné, vis-à-vis du monde, le tort discréditant d'introduire à demeure, au domicile conjugal, une concubine

(1) M. de Norvins, emprisonné pendant la Révolution, attribue lui-même sa libération à Mme de Staël, Mme de Valence et Mme Tallien. La reconnaissance le porte donc à l'indulgence vis-à-vis de cette dernière, et réduit un peu la confiance, qu'on doit accorder aux éloges qu'il lui décerne.

très inférieure à l'épouse légitime, entourée d'admirateurs si nombreux et si convaincus ?

Il est plus vraisemblable de supposer que cette lourde incorrection ne fut pas le principe de la désunion, mais une conséquence de celle-ci.

Blessée par la prise de possession brutale de son mari, froissée dans sa vanité par son défaut d'égards, de délicatesse, de considération, elle lui donne une leçon en provoquant ou en encourageant les hommages des nombreux soupirants qui naissent à son apparition.

Rien ne saurait être plus mortifiant, en effet, pour le petit Devin, que cette coquetterie s'exerçant au moment même où Thérésia devrait proclamer son triomphe et flatter délicieusement sa vanité en ne paraissant penser qu'à lui.

A chaque visite faite par le jeune ménage, à chaque réception qu'il donne, se renouvellent et s'accumulent ces mortifications cruelles pour Devin de Fontenay. Il se sent profondément ridiculisé ; il joue le rôle d'époux négligeable, puisqu'il est négligé... et la conduite de Thérésia se trouve trop conforme à l'esprit du temps pour qu'il puisse risquer à ce sujet un éclat.

On conçoit alors l'exaspération vaniteuse qui le porte à afficher un complet dédain pour le charme de sa femme, et la vengeance qu'il croit tirer

d'elle en lui faisant l'injure d'entretenir dans son propre logis une « fille de boutique » (1).

*
* *

Jusque-là, Thérésia s'est peut-être contentée d'enflammer vingt amoureux, mais en s'abstenant d'en satisfaire aucun.

L'indulgence — qui est un très doux devoir — engage à lui supposer cette vertu. Le mariage a d'ailleurs pour elle sa plus grave conséquence : elle est mère.

En dépit de cette indulgence, il faut bien reconnaître que le ménage Fontenay avait, dans le premier enfant de Thérésia, une incomparable occasion de réconciliation... dont on ne s'explique pas le mépris à l'avantage de la jeune femme.

L'existence de cet enfant n'empêchera nullement, trois ans plus tard, le divorce des époux.

Fontenay, fuyant la France, lorsque son fils pourrait l'accompagner (2), l'abandonnera sans

(1) Plus tard, Tallien, dédaigné par Thérésia, lorsqu'elle s'affichera scandaleusement comme maîtresse de Barras, affectera, lui aussi, de négliger sa femme au profit de filles vulgaires ; mais ses amoureuses *de revanche* ne seront pas même des employées de boutique ; il les ramassera dans la fange de la plus basse prostitution. Tallien, lorsqu'il s'abandonne, retourne naturellement au ruisseau d'où il sort.

(2) Il aura quatre ans alors et pourra se passer de sa mère

débat à Mme Thérésia Cabarrus divorcée. Et Thérésia elle-même, fuyant Bordeaux après le retour de Tallien à Paris, laissera ce malheureux enfant dans la Gironde, aux mains d'un serviteur, sans exprimer à son sujet le moindre regret.

Rien ne peint mieux que cette indifférence pour le petit Fontenay le profond égoïsme de Jean-Jacques Devin et de Thérésia.

Il est donc permis de penser que des égotismes si puissants furent le principe et la raison déterminante de la désunion du ménage Fontenay, surtout si l'on considère, en outre, qu'on retrouvera ce même égotisme chez Thérésia comme raison déterminante de ses ruptures avec Tallien, Barras, Ouvrard, et des troubles de sa dernière union avec le prince de Caraman-Chimay.

Si l'on cherche à mieux pénétrer le mystère des fragiles amours de Thérésia et de Jean-Jacques Devin, il faut considérer deux hypothèses entre lesquelles la bienveillance nous interdit de faire un choix : la mésintelligence des époux commença indubitablement dès la première nuit de leurs noces par le heurt de leurs vanités dans la perpétration de l'acte marital. Mais cette mésintelligence ne fut pas complète, avant juillet 1788, puisque Thérésia n'était pas alors encore mère.

Son premier fils naquit, en effet, le 2 mai 1789, et dut rigoureusement être conçu le 2 août 1788.

Ainsi le ménage Fontenay put jouir environ six mois durant d'une sorte de lune de miel, non sans amertume peut-être, mais néanmoins encore assez douce pour leur permettre, par moments tout au moins, les ivresses des voluptés nuptiales.

Ou bien — et c'est alors qu'il faudrait opter pour la seconde hypothèse — l'accord des époux ayant été rompu avant ce terme de six mois, force est d'admettre, pour expliquer l'indifférence de Jean-Jacques Devin à l'égard de son fils, qu'il n'était pas sûr d'en être le père.

Le nombre des amoureux de M[me] de Fontenay fut si grand, qu'on serait très embarrassé de dire, en ce cas, lequel d'entre eux fut l'auteur réel du premier enfant de Thérésia.

On voyait à ses réceptions : « Les frères Lameth (1), Félix Le Pelletier de Saint-Fargeau « qu'on appelait familièrement Blondinet à cause « de la couleur de ses cheveux, M. d'Aiguillon, « M. d'Aligre, M. Trudaine, M. d'Espremesnil, « M. Ferrand, M. Freteau et M. de Saint-Vin- « cent. » (2)

Il serait excessif de croire, sur le rapport des journaux du temps, que tous ces amis du ménage

(1) Charles et Alexandre, neveux du maréchal de Broglie. Ils avaient été créés colonels pendant la guerre d'Amérique, et faisaientpartie de la noblesse hostile à la cour de Louis XVI.

(2) *La citoyenne Tallien*, par TURQUAN, p. 28-30.

Fontenay durent jouir des faveurs de la belle Thérésia. Nous croyons, au contraire, que le simple bon sens s'oppose à une telle généralisation !

D'autre part, on nous montre au château (!) du marquis de Fontenay une réunion de personnages comme Mirabeau, Champfort, Vergniaud Barnave, Robespierre, Camille Desmoulins (1), « les Montmorency, les La Rochefoucauld, les « La Fayette et les Lameth, les Champfort, les « Rivarol et les Champcenez » (2)... Il semble évident que cet assemblage de noms célèbres est une de ces réminiscences dont la princesse de Chimay était coutumière — et qui ne répondent à rien de réel.

La plupart de ceux qui furent reçus par la belle Thérésia ont été, en effet, trop vivement impressionnés par elle pour n'en point parler. On retrouve leurs souvenirs à cet égard dans leurs lettres, leurs publications. Or presque tous ceux qui sont éumérés ci-desssus, d'après la princesse de Chimay, sont absolument muets sur Mme de Fontenay.

Mais, en outre, ce qui, toute bienveillance à part, nous incite à penser que Jean-Jacques Devin se crut, à tort ou à raison, le père du premier enfant

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 83 et suivantes.

(2) *Notre dame de Thermidor*, p. 54.

de Thérésia, au moins jusqu'au milieu de l'été de 1789, c'est qu'à la date du 28 août, on le voit acquérir les propriétés dont il tire, *proprio motu*, son titre de marquis.

A cette date, il paye 400.000 francs à Bénigne-Joseph Dutrousset d'Héricourt, chevalier, marquis du Boulay, baron d'Obsonville, seigneur de Poligny, Souffres et autres lieux, chevalier et conseiller du Roi, Président des Requêtes du Palais, la terre et seigneurie du Boulay et de Poligny, la terre et seigneurie de Souffres et la baronnie, terres et seigneurie d'Obsonville en Gâtinais, bailliage de Nemours, coutume de Louis de Montargis.

A dater de cet achat, il se décore du marquisat du seigneur du Boulay, comme s'il avait réellement pu l'acheter en même temps que la propriété foncière. Mais, chose comique, c'est sur son petit domaine, sa villa de Fontenay-aux-Roses, qu'il reporte cette qualité en s'intitulant marquis de Fontenay !

Or il est impossible que, dans cet acte d'extravagance vaniteuse, il n'ait pas songé à son jeune fils, appelé à hériter de son marquisat d'emprunt... au cas où Sa Majesté Louis XVI consentirait, par extrême complaisance, à ratifier cette audacieuse prise de possession.

Cela n'était pas irréalisable. De nombreux précédents analogues autorisaient cet espoir. Le

fils de l'horloger Caron, ex-horloger lui-même, ne s'était-il pas fait ainsi chevalier de Beaumarchais peu d'années auparavant ?

Dans tous les cas, ces visées nobiliaires militent en faveur de la légitimité du premier enfant de Thérésia.

Par contre, s'il est ainsi permis de penser que Mme de Fonteuay n'avait pas encore trompé le futur pseudo-marquis son époux au milieu de 1788, rien ne permet d'assigner un plus long terme à sa constance matrimoniale.

Quels furent ceux qu'elle admit à ses suprêmes faveurs ? L'un des frères Lameth et Félix Le Pelletier Saint-Fargeau furent presque sûrement dans la plus grande intimité avec elle. A l'égard du premier, elle a fait une sorte de confidence très accablante. — Nous la signalerons à son heure. — Mais, sur tous les autres, elle est muette. Elle se défendra même publiquement plus tard (en 1791) d'avoir pour amants une demi-douzaine des familiers de son salon. Ce qui marque du moins qu'elle eut alors une fort mauvaise réputation. Nous reviendrons sur cette accusation scandaleuse, lorsque nous arriverons au moment où elle se produira.

En 1788, aucun événement grave ne trouble ses plaisirs. A Paris, l'hiver et, pendant la belle saison, à Fontenay, elle reçoit une société joyeuse,



MARIE-ANTOINETTE, DAUPHINE

où l'on remarque plus de jeunes petits nobles que de grands noms, sauf Louis de Noailles, et où l'élément féminin n'est pas abondant.

Peu de jeunes femmes se soucient d'entrer en comparaison avec une beauté si souveraine, et Thérésia préfère la perspective de subjuguer des galants à celle de se créer des haines de rivalités féminines. Elle estime, avec raison, qu'elle se fait assez d'ennemies dans le monde en y accaparant les hommages, lorsqu'elle y paraît.

Tous les hommes convergent alors, en effet, au point qu'elle occupe dans un salon, ainsi que le rapportent divers auteurs qui ont assisté à cette attirance irrésistible. Elle est constatée, non seulement par des écrivains du temps, des auteurs de mémoires qui ont subi cette attraction, mais aussi par des femmes comme la marquise de Lage et la duchesse d'Abrantès. En revanche, ces témoins sont généralement trop charmés pour discerner, dans la séduction qu'ils subissent, ce qui revient à la Nature et ce qui appartient en propre à Thérésia.

Cette jeune femme, qui brille d'un si vif éclat à la fin du XVIIIe siècle, entre 1788 et 1792, c'est-à-dire entre sa quinzième et sa dix-neuvième année, n'envoûterait à ce point, si belle qu'elle soit, sans la voluptueuse coquetterie qu'elle déploie.

Tout ce qu'elle dit, tout ce qu'elle fait — et tout ce qu'elle tolère ou permet — afin d'ensorceler les hommes qui l'entourent, est tellement incessant, multiplié, varié, que cela semble en elle *une manière d'être naturelle*, involontaire, inévitable.

Sa voix délicieuse n'est-elle pas rebelle aux sécheresses, aux violences ? Si elle ne comporte que des inflexions mutines, caressantes et tendres, peut-on prévoir, alors, qu'elle en aura de moins douces plus tard ? Ses regards sont *naturellement* provocants et prometteurs, puisqu'ils ont ce charme, tant excitant, à l'égard de tous !

Mais il y a d'autres manières d'être de Thérésia qui l'incriminent davantage, parce qu'elles ne peuvent être inconscientes. Sa main voluptueuse, exquise, retient la main avec une chaleur troublante. La façon dont elle s'abandonne en palpitant ou frémissant pendant la danse..., et la complaisance plus affolante encore avec laquelle, en toutes circonstances, elle livre ses incomparables bras, ses merveilleuses épaules aux baisers furtifs mais brûlants de ses admirateurs, sont des actes volontaires.

Plus tard, quand elle jouira d'une indépendance à peu près sans limite, lorsque les circonstances l'auront mise en telle posture qu'elle pourra se croire au-dessus de l'opinion publique, elle n'hésitera pas à se montrer plus qu'à demi nue,

non seulement chez Barras, aux réceptions du Palais du Luxembourg et dans les fêtes de Gros-Bois, mais encore au milieu de la foule, dans les Champs-Elysées : il est dans ses goûts et dans son système de s'offrir et d' « aguicher ».

Elle est profondément hétaïre, essentiellement provocante. Toutes ses capacités intellectuelles et physiques tendent à la séduction, et, sa puissance étant totalement consacrée à la conquête du mâle, elle reste sans aucune défense entre les mains de celui-ci, pourvu qu'il ose la prendre au moment opportun.

Il suffit assurément de la saisir toute aux lèvres pour l'avoir à soi. Mais elle n'est pas plutôt dessaisie qu'elle se reprend, pour s'offrir à d'autres ; car cette « harpe » ne vibre d'elle-même que pour attraire. C'est une admirable Armide, trop éprise de sa beauté pour aimer autrui lorsqu'elle ne s'oublie pas.

En 1788, elle ne possède assurément pas encore toutes les ressources de séduction qu'elle étalera pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire; mais elle a le dangereux piquant de son extrême jeunesse, l'attrait de sa première fraîcheur, le prestige d'une récente innocence à peine entamée, et l'on verra bientôt que, si ses amours n'ont pas assez de force pour l'entraîner au delà du terme d'un éphémère caprice, elle va

inspirer, en revanche, des passions violentes et d'autres désespérées.

En attendant, elle se contente du plaisir de vivre dans un tourbillon d'adulateurs sincères, parmi lesquels son mari soupçonne ou voit plus d'un soupirant satisfait.

L'hiver de 1788-1789 s'achève pour elle dans une suite ininterrompue de fêtes, bals, réceptions, comédies. Ces plaisirs l'empêchent de prendre aucune part notable aux soucis de ceux qui sentent gronder l'orage révolutionnaire depuis l'Assemblée des Notables de novembre 1788, où l'abbé Siéyès a fait un alarmant accroc dans le voile de l'avenir en disant : « Qu'est-ce que le tiers état ? Tout ! Qu'a-t-il été jusqu'à présent ? Rien ! »

Jusqu'à la fin de février 1789, ou même un peu plus tard, elle a porté son premier enfant sans fatigue et sans disgrâce. Cette joyeuse chevalière d'amour est, en effet, comme par dérision, une admirable procréatrice. En dépit d'une existence galante contraire à la maternité, elle aura presque une douzaine d'enfants qui ne la troubleront pas un instant dans sa carrière aventureuse et mouvementée.

Pourtant, aux abords du printemps, il lui faudra faire trêve de plaisirs et de séduction pour ne pas tuer le petit être qu'elle sent en elle, et ne pas compromettre aussi sa propre existence.

Peut-être alors l'écho des émeutes de Réveillon arrivera-t-il jusqu'à l'hôtel de l'île Saint-Louis, où elle reposera le 27 avril, cinq jours avant sa délivrance ?

Mais, le surlendemain de la naissance d'Antoine-François-Julien-Théodore-Denis-Ignace de Fontenay, elle sera probablement encore incapable d'avoir aucun souci du tocsin révolutionnaire sonné, en quelque sorte, à Versailles le premier jour de la réunion des Etats généraux.

Comment pourrait-elle d'ailleurs prévoir la Révolution, lorsque les plus éclairés de ses contemporains français ne la soupçonnent pas ?

La transformation des Etats généraux en Assemblée Nationale le 17 juin, le Serment du jeu de paume trois jours plus tard, et la fameuse résistance de Mirabeau, le 23 juin, aux ordres du Roi, qui voulait faire expulser les députés du Tiers de la salle des Etats, n'émurent pas la noblesse.

Néanmoins, Thérésia, bien remise de la naissance de son fils, dut savoir que l'aîné des Lameth, Alexandre — qu'elle avait courbé, comme ses autres familiers, sous l'empire de son charme — accomplit le 25 juin un acte très décisif en s'alliant aux quarante-sept premiers membres de la noblesse dissidente qui consentirent à se joindre, à la suite du duc d'Orléans, aux députés du Tiers.

Ni elle, ni Jean-Jacques Devin n'attachèrent pourtant aucune importance aux évènements qui se précipitaient puisque le pseudo-chevalier de Fontenay négociait l'acquisition des terres et seigneuries de Boulai, d'Obsonville, de Poligny, de Souffre, etc., en vue de se faire marquis de Fontenay au moment même où l'insurrection parisienne renversait la Bastille et où Louis XVI, pliant devant la bourrasque populaire, acceptait, le 16 juillet, la cocarde tricolore qu'on lui imposait.

Au commencement du mois suivant (4 août), un autre ami des Fontenay, le vicomte de Noailles, fait à l'Assemblée constituante la retentissante motion qui provoque le fameux élan d'abandon des privilèges féodaux.

Jean-Jacques Devin reconnut peut-être alors qu'il avait manqué de clairvoyance en achetant les diverses seigneuries de Bénigne-Joseph Dutrousset d'Héricourt ; mais c'est peu probable, car il semble avoir été particulièrement aveugle sur la portée du mouvement révolutionnaire.

Rien n'émeut les Fontenay. Dès septembre, six mille passeports sont délivrés en moins de quinze jours à des membres de familles nobles, inquiets des dangereuses concessions royales faites aux meneurs populaires. Qu'importe au frais émoulu marquis de Fontenay ! La belle « mar-

quise » l'ignore, et, si elle le savait, elle en tirait: n'est-elle pas adorée des Lameth, des Noailles, qui sont à la tête du parti avancé ?

La disette, qui désole Paris et les provinces et redouble à partir de ce moment, ne l'atteint pas.

Loin de s'alarmer, comme les véritables aristocrates, du retour de la famille royale à Paris le 6 octobre, elle s'en réjouit. Sa conscience est en repos, car elle a offert, elle aussi, des dons patriotiques, témoignant de sa « sensibilité ».

Elle pense comme ses amis les Lameth ; elle applaudit le *Charles IX* de Marie-Joseph Chénier à la Comédie Française, sans souci du caractère démocratique si tendancieux de cet ouvrage, avec autant de légèreté qu'elle achètera, le mois suivant, des bibelots composés de débris de la Bastille et des « bijoux rocamboles », emblèmes des conquêtes révolutionnaires.

Les malheurs publics n'ont pas réduit l'abus du jeu. Il gagne au contraire les classes moyennes. Chez Mme de Fontenay, l'on joue certainement, en 1790, comme on jouera encore après Thermidor

Les départs d'aristocrates pour l'étranger la préoccupent assurément moins que la transformation de son mobilier suivant le goût grec ou romain du jour.

Néanmoins, ses amis de l'Assemblée lui apportent forcément un reflet des luttes oratoires qui

les émeuvent et auxquelles ils prennent part, de telle sorte qu'elle entre peu à peu dans la connaissance de l'évolution révolutionnaire.

Elle entend ainsi parler, dès cette époque, de l'influence des principaux clubs, notamment de celle des Cordeliers et des Jacobins. Peut-être va-t-elle voir, par curiosité, une réunion de ces « chapelles », sans se douter de la prépondérance qu'elles auront bientôt. Mais les dissentiments qui agitent la Comédie Française à propos de Talma l'intéressent assurément plus que la politique.

A divers indices, il lui faudra pourtant, avant peu, constater qu'un esprit nouveau règne en France ; par exemple lorsque des dénonciations de domestiques, un peu plus tard, seront probablement l'origine des chroniques scandaleuses répandues sur son compte, et que les feuilles publiques reproduiront en 1791.

Si Rivarol ne lui fut pas inconnu, comme elle l'affirmera longtemps après la Révolution, on doit penser que, le 3 mars 1790, elle s'intéresse plus à son duel qu'à la suppression des vœux monacaux décrétée le mois précédent. Mais certainement, les 15 et 25 mai, elle s'émeut des duels Barnave-Noailles et Cazalès-Lameth.

L'an 1790 est fertile en rencontres de ce genre. Il produira encore, en août, un troisième duel entre

Barnave et Cazalès, puis un quatrième, le 12 novembre, entre Castries et Lameth.

Tout cela n'est pas pour calmer l'agitation vive de la belle Thérésia, dont on verra bientôt l'ardeur par un détail très vraisemblable que rapporte Turquan.

En juin, la future citoyenne Tallien subit le trouble qui résulte de la suppression des armoiries et des livrées. Quel coup pour la gloriole du marquis de Fontenay ! La belle M[me] Devin est depuis trop peu de temps une pesudo-marquise pour ne pas s'affecter, elle aussi, de cette mesure égalitaire. Elle s'en consolera pourtant mieux que son mari, parce qu'elle possède une intangible suprématie : celle de la beauté.

Elle est plus fortement atteinte, peu après, par l'infortune de son père, François Cabarrus, disgracié en Espagne et arrêté le 21 juin à Madrid sur l'ordre du comte de Florida-Blanca,premier ministre de la cour. Charles III,son protecteur, est mort, et les ennemis du financier, que la faveur royale empêchait d'atteindre Cabarrus, n'ont plus à le ménager après le décès du monarque. Ils se vengent des intrigues du banquier de Sa Majesté par une incarcération qui ne durera pas moins de trois ans et demi. Notons la longue durée de cet emprisonnement, car elle nous servira plus tard

à rectifier de fausses versions émanées de la princesse de Chimay.

Thérésia vient d'apprendre la disgrâce et l'arrestation de son père, lorsque, M. de La Fayette entre dans son salon (1). « Elle va à lui et lui dit, avec une plaisanterie chagrine qui n'excluait « pas la douleur : Donnez-moi donc une armée de « gardes nationales pour délivrer mon père ! »

Si ce propos est exact — et tout semble indiquer qu'il l'est — n'en dit-il pas bien long sur Thérésia ?

Tout d'abord, il marque la profonde séparation qui existe entre elle et Jean-Jacques Devin.

Même en plaisantant, Mme de Fontenay ne pourrait souhaiter d'aller délivrer son père à la tête d'une armée, si elle ne se croyait pas tout à fait indépendante de son mari.

Ce vœu montre qu'elle le relègue alors parmi les accessoires négligeables de son existence.

Il accuse, en outre, le renforcement de son égotisme : c'est un écho de ses triomphes galants.

Ne faut-il pas qu'elle soit déjà bien accoutumée à régner sur les cœurs, cette petite femme de seize ans et demi, pour oser dire à La Fayette,

(1) Turquan place cette scène en 1791, mais fait, en cela, une erreur de date assez forte; car l'arrestation de François Cabarrus est du 21 juin 1790 et Thérésia dut la connaître quelques jours plus tard. (*La citoyenne Tallien*, p. 36.)

même en riant : « Donnez-moi donc une armée de gardes nationales pour délivrer mon père ! »

L'expression de ce désir reflète encore une exaltation de vanité, dans laquelle se mêle un peu de l'agitation des partis et du bouillonnement révolutionnaire. C'est la formule d'un esprit dégagé des traditions féodales. Thérésia montre qu'elle ne songe pas à solliciter un appui dans la hiérarchie des pouvoirs français ou espagnols ; elle pense plutôt qu'on vient de renverser la Bastille, et que désormais chacun tend à se faire justicier de sa cause.

V

LE PORTRAIT DE Mme DE FONTENAY PAR Mme VIGÉE-LE BRUN. — LA LÉGENDE DE L'ORIGINE DES AMOURS DE THÉRÉSIA CABARRUS ET DU TERRORISTE TALLIEN : 154-161. — Mme DE FONTENAY ET LE JEUNE PASQUIER A LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION : 161-166. — Mme DE FONTENAY DÉFRAYE LA *Chronique scandaleuse* ET LE *Journal de la Cour et de la Ville* : 166-171. — LA CHUTE DES PREMIERS RÉVOLUTIONNAIRES AMIS DU MÉNAGE FONTENAY : 171-177.

(1789-1792.)

Paris.

L'an 1789-1790 ne peut être franchi pour passer à 1791 sans un arrêt sur un détail qui n'eut pas alors beaucoup d'importance, mais auquel, plus tard, la princesse de Chimay crut devoir donner une amplitude excessive pour excuser ses faiblesses démocratiques. Nous voulons parler du portrait qui aurait été fait d'elle par Mme Vigée-Le Brun, et surtout des contes qu'elle imagina

pour donner une apparence d'idylle à sa liaison avec Tallien, particulièrement à propos de ce portrait.

Devenue Caraman-Chimay par alliance, l'ex-Mme Ouvrard illégitime oublia qu'elle avait été Mme Barras de la main gauche, et regretta d'avoir eu Tallien pour mari.

Le régicide issu des communs du marquis de Bercy ne faisait pas honneur à la princesse belge.

Elle commenca par le condamner en disant que, dans un naufrage (le naufrage de la bonne société pendant la Révolution), on s'accroche à n'importe quelle « planche de salut ».

Mais, obligée plus tard de constater que ce désaveu n'enlevait point l'ample tache de sang répandue sur son existence par l'organisateur des massacres de Septembre, elle s'efforça de créer une légende sur ses rapports avec Tallien.

« Mme Tallien contait qu'elle avait vu trois « fois Tallien avant la rencontre de Bordeaux : « une fois chez Mme Le Brun, une fois chez Alexan- « dre Lameth, et une fois à la Convention. »

« Ainsi n'était-ce pas pour elle un étranger, « cet homme qui la sauva pour elle et pour lui.» (1)

Résumons la suite du récit pour l'abréger, puisque ce n'est qu'une fable :

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 43.

Mme de Fontenay, ayant mis au monde son premier enfant, ne peut se faire peindre ailleurs que chez la « peintresse » la plus renommée de la cour, Mme Vigé-Le Brun.

Quelle bonne fortune pour cette célèbre artiste ! Mais, hélas ! le modèle est trop beau. Apelle, désespérant de le portraire, en briserait ses pinceaux ! Mme Vigé-Le Brun ne parvient pas à rendre une perfection si divine. L'image trop faible s'éternise en vain sur son chevalet ! Lasse d'interminables séances, Thérésia va renoncer à léguer ses traits à la postérité !

Lors, M. de Fontenay demande une consultation aux plus gens de goût et, sitôt, la cour et la ville d'affluer dans l'atelier célèbre pour critiquer l' « ouvrage ».

Rivarol est là. Il discute, par devant Mme Le Brun et le ménage Fontenay, sur le goût de l'antique, sur les courses de taureaux... (??)

Mme de Fontenay glisse son mot : « Il faut s'habituer dans la vie à prendre la bête par les cornes. » Ce malencontreux aphorisme pourrait faire grimacer le mari de la belle Thérésia, car « il en tient ».

Mais tout cela n'est que hors-d'œuvre, et Rivarol ne parle qu'afin d'amener Tallien au sujet des publications qu'il prépare chez l'imprimeur-éditeur Panckoucke.

Tallien est alors employé dans cette imprimerie. Son patron l'a envoyé porter des épreuves à Rivarol ; mais il n'a pas trouvé le pamphlétaire à son domicile, et la domestique de l'écrivain dépêche le jeune homme à sa poursuite chez Mme Vigé-Le Brun.

Là, point de valet pour recevoir le correcteur (!) Il pénètre seul (!) ; il salue tout le monde (!) ; personne ne lui rend sa révérence, sauf Mme Le Brun qui lui sourit, parce qu'il est beau (!)

Le jeune Tallien, avec une aisance de gentilhomme, explique à Rivarol qu'on n'a pu déchiffrer son écriture. L'écrivain, piqué, riposte par une épigramme ; mais le petit Tallien, plus spirituel que Rivarol, lui répond « du tac au tac » et le réduit « *a quia* » devant la brillante assistance ébahie (!!!)

On croit rêver en lisant de pareilles choses. Mais ce n'est pas tout. Tallien, toujours présent, une discussion s'est élevée entre les invités de M. de Fontenay, gens de robe,de plume et d'épée, qui ne peuvent s'entendre sur les imperfections de l'image de Mme de Fontenay. Mme Vigé-Le Brun appelle le jeune commissionnaire de Panckoucke et l'interroge : « Monsieur (!!!), on vient « de me dire tant de sottises sur ce portrait, « que je ne sais plus, en vérité, si j'ai travaillé

« comme une artiste ou comme un peintre d'ensei- gnes. » (1) (!!!)

Et Tallien répond avec un royal sang-froid : « Je vais vous le dire, Madame. »

Tout le monde écoute, dans un respectueux silence. Le commissionnaire examine la toile et le modèle. Mme de Fontenay tressaille. L'œil de Tallien l'émeut profondément. Tous ceux qui l'entourent lui paraissent aussitôt petits à côté de ce beau jeune homme-là... Enfin, l'oracle prononce, et Mme Le Brun s'incline, pendant que le modèle demande au beau juge s'il a pris des leçons de peinture dans l'atelier de Vélasquez, qu'il vient de citer(!!!!).

Telle est, d'après les filles de la princesse de Chimay, répétant les contes de leur mère, la première entrevue de Tallien et de la belle Thérésia !

Il serait superflu de commenter un tel récit. On ne peut que le ponctuer d'une multitude de points d'exclamation (2).

La seconde rencontre de Tallien et de Mme de

(1) *Notre dame de Thermidor*, page 51.

(2) Dans ses *Souvenirs*, publiés en trois volumes, Mme Vigé-Le Brun donne la liste de tous les portraits qu'elle a exécutés, tant en France qu'à l'étranger. Celui de Thérésia n'y figure sous aucun de ses divers noms. C'est presque étrange car la célèbre portraitiste de la cour de Louis XVI cite le nom de Mme Tallien à propos d'une fête qui lui fut offerte, et où elle remarqua la femme du terroriste. Il est vrai qu'elle



Musée de Versailles — Neurdein, phot.

MARIE-ANTOINETTE ET SES ENFANTS, (par Mme Vigié-Lebrun)

Fontenay — version Thérésia-Chimay — n'est pas moins fabuleuse.

Tallien est alors secrétaire d'Alexandre de Lameth. Il cherche son maître dans l'hôtel de celui-ci pour lui remettre des lettres, et rencontre sa femme, en compagnie de Thérésia, sur le perron de l'habitation.

Avec une complaisance vraiment amicale, la comtesse de Lameth renseigne Tallien, le retient pour lier conversation avec lui, par devant Mme de Fontenay, et lui demande enfin d'aller cueillir, devant le perron, des roses blanches pour son amie Thérésia.

Tallien — toujours très « talon rouge » dans ces contes bleus — s'empresse de satisfaire la comtesse; et Mme de Fontenay, en recevant les roses, en laisse tomber une que Tallien ramasse et garde avec une galanterie charmante.

cite son nom comme celui d'une personne bien connue mais avec laquelle on n'a aucunes relations.

[1] Mme Vigé-Le Brun mentionne, parmi les portraits qu'elle a peints, celui du comte de Rivarol : on se demande comment les *Souvenirs* de l'artiste ne contiennent RIEN de ce que raconte Houssaye, d'après Mme du Hallay ?!

Il est probable que le portrait de Thérésia fut exécuté par une élève de la célèbre artiste, sous sa direction, et peut-être même retouché par elle, mais qu'avec la conscience qui la caractérise, elle ne le signa pas et ne le porta point sur la liste de ses œuvres. — On imagine aisément aussi qu'en ce cas, Mme de Fontenay dut donner son portrait comme fait par Mme Vigé-Le Brun elle-même ; c'était plus flatteur.

Est-il possible d'imaginer une scène en désaccord plus hurlant avec la vraisemblance ?!

Notons qu'interrogée par M[me] de Fontenay sur le jeune homme, après son départ, la comtesse de Lameth — qui vient de traiter Tallien comme on peut traiter un jeune cousin — lui répond qu'il est spirituel, paresseux, coureur de filles... et si détestable secrétaire, que M. de Lameth va le jeter dehors ! (1)

La troisième rencontre invoquée par Thérésia Chimay serait du 31 août 1792. M[me] de Fontenay, dans une tribune de l'Assemblée Nationale, aurait entendu, ce jour-là, Tallien déclamant pour justifier la Commune de Paris du massacre des Suisses au palais des Tuileries. Elle se serait enthousiasmée pour l'orateur et l'aurait applaudi avec frénésie...

Pourquoi ces trois fables tardives, agrémentées de détails si burlesquement faux ? Thérésia Chimay, loin des convulsions révolutionnaires, mesure enfin l'indignité, la vilenie de sa conduite avec Tallien. Elle tente de faire croire qu'elle eut, dès 1789, un caprice amoureux pour Tallien, que ce caprice devint un embryon d'idylle à la deuxième rencontre du futur régicide chez Alexandre Lameth, et qu'enfin son cœur fut réellement touché le 31 août 1792..., tout cela pour dissi-

(1) *Notre Dame de Thermidor*, pages 85 et 86.

muler qu'elle fut lâche, en 1793, à Bordeaux, devant la guillotine, puis maladroitement, aveuglément vaniteuse et ambitieuse, exclusivement et sottement intrigante en épousant Tallien après le 9 thermidor.

Mais, lorsqu'elle invente à Chimay, pour son panégyrique, ces trois préfaces de son prétendu roman d'amour avec Tallien, elle ne prévoit pas l'avalanche de « mémoires du temps » et des documents de tous genres qui fera connaître avec précision les moindres faits de l'époque dont elle parle, et qui montrera la grossière invraisemblance, la ridicule imposture de ses contes extravagants. Elle oublie, en outre, les accablantes confidences qu'elle fit à Bordeaux, en 1793, à la marquise de Lage de Volude (1). Elle ne soupçonne point que nombre d'autres documents indiscutables et les confusions de faits, de dates, de personnes qu'elle commet, par divagation ou par imposture, ne laisseront subsister, de toute son application à se réhabiliter, que son amère conscience de ses petites bassesses.

***

Le 14 juillet 1790 est une grande journée pour

(1) Ces confidences seront reproduites dans l'analyse du séjour de Thérésia en 1793 à Bordeaux.

la Révolution. Elle fête le premier anniversaire de la prise de la Bastille en réunissant des députations de toutes les parties de la France.

L'immense enthousiasme naïf du pays fut alors partagé par Mme de Fontenay, puisqu'elle se rendit à cette « fête de la Fédération », où le futur chancelier Pasquier la rencontra.

S'il faut croire exacts les souvenirs de cet homme d'Etat, écrivant ses mémoires bien longtemps après cette rencontre, Thérésia (elle avait alors presque dix-sept ans) aurait éprouvé à ce moment des inquiétudes au sujet de la révolution sociale commencée. Mais il est plus probable qu'elle approuva par courtoisie les idées qu'exprimait le jeune Pasquier devant elle car elle devait, à cette époque, partager la confiance de son « ami » Alexandre de Lameth, l'un des principaux chefs du parti qui triomphait.

Quoi qu'il en soit, voici en quels termes flatteurs pour elle s'exprime le chancelier Pasquier dans ses mémoires, en galant homme qui ne croit pas avoir sollicité en vain, un peu plus tard, la bonté de « Notre dame de Thermidor ».

« J'ai assisté à cette Fédération. Le hasard me
« fit y rencontrer, au moment où j'arrivais, la
« belle Mme de Fontenay, qui a été depuis la
« célèbre Mme Tallien. Elle partageait alors tou-
« tes mes craintes sur le présent, toutes mes anxié-

« tés sur l'avenir. Je me suis souvent rappelé cette
« circonstance, où nous nous sommes trouvés dans
« une sorte d'intimité et qui a précédé de si près
« l'époque où nos destinées nous ont emportés sur
« des routes si divergentes ; la sienne la conduisit,
« à travers les cachots de la Terreur, en passant
« par la couche de Tallien, de Barras, d'Ouvrard,
« jusqu'à son mariage avec le prince de Chimay.

« Quoi qu'on puisse dire et penser de sa vie
« privée, tous ceux qui ont eu l'occasion de la
« bien connaître ne sauraient lui refuser, outre
« l'hommage qui est dû à la beauté la plus admi-
« rable, le tribut d'une sincère estime pour la
« bonté de son cœur et pour le bonheur qu'elle
« a constamment trouvé à rendre service dans
« les plus difficiles et les plus périlleux mo-
« ments» (1).

Il faut, en effet, rendre à Thérésia cette justice qu'elle sut, avec une grande habileté, s'employer à paraître servir ou à servir réellement ceux qui la sollicitèrent.

Tout en la méprisant pour ses lâches compromissions avec les révolutionnaires, sans considérer assez qu'elle n'était nullement de leur monde, beaucoup de membres de la noblesse eurent recours à son entremise, soit auprès de Tallien,

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, p. 76-77.

soit auprès de Barras, ou des autres révolutionnaires avec lesquels on la savait liée.

Ils voyaient alors en elle — bien à tort — une aristocrate dévoyée, mais sans haine pour la caste noble dont l'amour l'avait séparée. On la disait bonne, serviable...; cela suffisait pour déterminer à la solliciter.

Flattée de ces démarches, Thérésia recevait les solliciteurs avec aménité. En l'absence d'indices contradictoires, on se plaît même à penser qu'une certaine sensibilité superficielle la portait à obliger les quémandeurs de libertés ou de grâces.

En se faisant l'avocate de personnes confiantes en son pouvoir, elle ne risquait pas grand'chose, et son assistance lui rapportait généralement, soit d'une manière indirecte, soit directement, des avantages fort intéressants.

Elle se fait prier d'accepter un souvenir — toujours précieux — afin de marquer son désintéressement, mais elle accepte invariablement le présent; et le donateur, soit par prudence, soit par conviction, proclame sa bonté, sa générosité, sa sensibilité — surtout si elle ajoute à sa bonne entremise des marques de compassion plus galantes.

Et, quand il faut, pour obtenir libération, passeport, certificat de civisme ou grâce de la vie, verser « la forte somme » aux révolutionnaires

ce n'est pas elle qui « touche ». On vante encore son désintéressement de bonne foi, ou par calcul, sans considérer qu'une belle part de la contribution versée lui revient indiretement par Tallien, par Barras ou par tout autre, puisqu'elle vit des largesses des républicains, qui dépouillent la noblesse et le clergé.

Lorsqu'il rédige ses mémoires, le chancelier Pasquier, lié par la courtoisie et par un sentiment de reconnaissance, que nous réduirons plus tard aux fort modestes proportions méritées par Thérésia, est assurément sous l'influence de la légende de dévouement si bien créée par la citoyenne Tallien. Il s'illusionne sur son compte, comme il s'est illusionné, en 1790, lorsqu'il l'a crue soucieuse de l'avenir. A la fête de la Fédération, Mme de Fontenay dut, au contraire, partager pleinement l'enthousiasme général qui faisait penser aux manifestants que « l'âge d'or » allait recommencer pour la terre.

Lui fit-on remarquer, le soir, dans son salon une petite ombre, bien sale, de ce magnifique spectacle « populaire » ? Les « braves conquérants de la Bastille », patriotes fort cosmopolites, si pleins d'ardeur fraternelle en cette inoubliable journée, avaient prévu l'exploitation dont les délégués des départements pourraient être victimes. Afin d'y obvier, ils avaient publié un guide

de l'étranger, particulièrement dédié à ces délégués, pour les informer des prix réels des denrées, des hôtels et même des commerçantes de Cythère. Dans sa sollicitude pour les provinciaux, la feuille dont il s'agit publiait le « *tarif des filles du Palais-Royal, lieux circonvoisins et autres quartiers* », avec noms et adresses ! et c'étaient des petites filles de sept à huit ans qui criaient par les rues la liste des prostituées recommandées de cette manière aux manifestants provinciaux de la fête de la Fédération ! (1).

*
* *

La belle marquise de Fontenay, en 1791, ne prévoit pas le sombre avenir social qui va lui arracher son titre et changer profondément son existence, parce qu'elle est trop occupée de ses intrigues amoureuses, dont la presse à scandale va se faire l'écho.

Vingt soupirants à tenir en haleine, une série de rivalités aiguës à modérer, sans compter l'agacement des aigreurs matrimoniales du pseudo-marquis, cela ne permet guère de rêver aux destinées de la Nation.

(1) *Tableau historique*, par d'Escherny, vol. II.

Mais, si elle ne prévoit rien, elle suit du moins les événements avec un assez vif intérêt, puisqu'elle s'est fait admettre dans un club dont elle parlera bientôt.

Le 13 janvier, elle applaudit le décret qui donne la liberté aux entreprises de théâtre. Cet affranchissement lui promet des joies et des succès de loge qu'elle escompte avec empressement.

Elle s'amuse beaucoup, ce même mois, du récit qu'on lui fait du scandale causé par des capucins vus avec leurs mandilles en compagnie de filles de joie à Chichy et au Lion-d'Or.

Hélas ! trois mois plus tard, elle n'a plus envie de rire, et ce n'est pas la mort de Mirabeau qui l'afflige.

Paris est bouleversé par la fin prématurée du grand orateur, qu'il était encore prêt à déchirer la veille. Des manifestations innombrables, excessives, s'improvisent de toutes parts. Jusqu'en Espagne, sur les vaisseaux français, des honneurs funéraires éclatants sont rendus à cet illustre Riqueti... Mais Thérésia se soucie bien de Mirabeau ! *La chronique scandaleuse*, dans son numéro du 2 avril, imprime sans périphrases qu'elle se donne complètement, avec ivresse, à tous les familiers de sa maison. Or cette affirmation deshonorante, qui fait bondir de rage le petit marquis, ne peut réjouir Thérésia.

Le Journal de la Cour et de la Ville renchérit sur *La Chronique scandaleuse.* Devin trépigne et l'on entend quelque chose des éclats de fureur de sa vanité au martyre dans le début de la lettre rectificative que la belle Fontenay adresse aux journalistes de cette dernière feuille d'informations indiscrètes :

« Vous êtes trop amis de la vérité pour ne pas « consentir à détruire un bruit aussi déshonorant « pour moi qu'alarmant pour la famille honnête « à laquelle j'ai l'honneur d'être alliée.

« On dit, et sans horreur je ne puis le redire « que mon patriotisme m'a liée successivement un « peu trop avec MM. de Lameth, de Montron, de « Bozon, de Condorcet, Louis de Noailles, etc., « etc. L'impartialité dont je fais profession, étant « membresse du club de 1789, a pu seule donner « cours à cette calomnie. Je vous prie de vouloir « bien, dans votre prochain numéro, établir la « différence des deux mots « impartialité et indiffé« rence » qui, du premier abord, paraissent syno« nymes aux esprits lourds. Cette erreur compro« mettrait ma sensibilité ; je ne saurais perdre « à ce juste déni, puisqu'il va nécessairement me « mettre à dos Charles Villette et son parti, comme « il me réhabilitera vis-à-vis des honnêtes gens.

« CABARRUS, femme FONTENAY. » (1)

(1) TURQUAN, *La citoyenne Tallien*, p. 36-37.

Nous avons peu d'écrits de la belle Thérésia. Au contraire des femmes célèbres de son temps, notre héroïne n'était pas épistolière. Il y a donc lieu d'analyser avec soin la pièce rare que nous reproduisons ici, d'après Turquan, pour n'en rien perdre.

La première phrase de cette épître est fort claire. Elle exprime bien ce qu'elle veut dire : la seule chose qu'elle ne dit pas, mais qu'elle donne à penser, c'est que M. le pseudo-marquis de Fontenay a permis ou réclamé, sinon ordonné, cette lettre de rectification.

La seconde phrase commence par un bel alexandrin— qui vous a un petit air de réminiscence et que l'on retrouverait peut-être quelque part. Elle dit fort nettement aussi qu'il est abominable d'attribuer à la plus jolie femme du monde une demi-douzaine d'amants à la fois..., mais la suite, jusqu'à la fin de la lettre, devient complètement inintelligible par suite de la mauvaise rédaction ou de l'abus de vilains sous-entendus de Thérésia.

Même en supposant que Mme de Fontenay écrivit cette lettre sous l'empire d'une violente colère, on ne s'explique pas comment l'ardeur de ce sentiment l'a troublée au point de lui faire commettre un pareil « bafouillage ».

Faute de pouvoir démêler le sens de cette cacophonie, retenons du moins que les « amis » de

Thérésia, les familiers de sa maison en 1791 sont les trois frères de Lameth, de Montron, de Bozon, de Condorcet et Louis de Noailles, — auxquels il faut ajouter, quoiqu'elle ne le nomme pas, Félix Le Pelletier de Saint-Fargeau; car elle a plus tard déclaré à une confidente indiscrète qu'elle avait été victime des pires scélératesses amoureuses de ce dernier.

Notons enfin le soin avec lequel la pseudo-marquise évite titres et particules dans sa signature. Elle ne se dit plus *de* Cabarrus ni marquise, ni même *de* Fontenay, et cela frappe d'autant mieux qu'elle n'omet la particule pour aucun des noms d'amis qu'elle trace dans les lignes précédentes.

Si la belle attaquée était spirituelle, intelligente, lettrée, rien ne l'indique dans cette lettre, au contraire. On n'y voit qu'une extrême prétention, une vanité sans mesure et sans habileté, un mécontentement vif, mais non pas une profonde indignation, et l'on entrevoit que sa révolte est mitigée quand on sait qu'elle aime mieux occuper d'elle, fût-ce par du scandale, que de passer inaperçue.

Plus tard, prise à partie d'une façon plus éclatante encore pour des écarts analogues, on la verra contente d'accaparer l'attention publique.

Il est donc probable que les indiscrétions des journaux à scandale de 1791 la blessent plus par

leur discourtoisie que par la divulgation plus ou moins exacte des galanteries dont on l'accuse.

D'ailleurs, ces censures scandaleuses ne modifient en rien sa conduite. Longtemps après, on la retrouve à Bordeaux, avant son aventure avec Tallien, entourée d'un petit essaim d'admirateurs, et ne dissimulant en aucune façon les libertés qu'elle prend avec eux au mépris du « qu'en dira-t-on ».

Par sa situation et par ses relations, au moment où nous sommes, elle est déjà saisie, sans qu'elle s'en doute, dans l'engrenage des événements qui vont bouleverser la société française de 1791 à 1806. Dès l'an I de l'ère prochaine, elle sera en plein tourbillon révolutionnaire et n'en sortira plus qu'épave.

Actuellement, elle s'approche, à demi inconsciente , du torrent politique dont le chevalier de Fontenay a mieux compris les dangers, puisqu'il a su s'y soustraire.

Elle assiste à la ruine monarchique, à l'effondrement temporaire du monde aristocratique, dans lequel, tout d'abord, elle a tant désiré entrer.

Félix Le Pelletier de Saint-Fargeau, qui fut ardent royaliste et devint un violent révolutionnaire ; les frères de Lameth, Condorcet et nombre d'autres, qui se jettent follement dans la Révolution, sans deviner qu'elle les engloutira, lui

font l'ambiance d'idées générales qui remplit dans sa petite tête, dans son cerveau de faible envergure, tout ce que l'esprit d'intrigue amoureuse et l'obsession de la vanité n'absorbent pas.

Deux mois après les attaques des journaux dont elle a été victime, et auxquelles déjà elle ne pense plus, la fuite de la famille royale et son arrestation à Varennes l'émeuvent bien moins qu'elles ne troublent le ci-devant marquis de Fontenay.

Elle ignore que les trois quarts des hôtels seigneuriaux du faubourg Saint-Germain, désormais abandonnés par leurs maîtres, sont à louer ou à vendre ; elle ne va jamais là.

Mais elle joue — comme tout le monde — car la passion du jeu ne diminue pas, et Barnave l'occupe vivement pendant vingt-quatre heures parce qu'il vient de perdre 30.000 livres en une nuit.

L'agrément de ses réceptions à Fontenay-aux-Roses lui fait passer assez gaiement la belle saison. L'horizon lui paraît encore très brillant à la fin de l'été, lorsque le Roi accepte la Constitution et que l'Assemblée constituante, dissoute, fait place à l'Assemblée législative.

Mais les élections d'automne, dans lesquelles prédomine l'influence des Jacobins, ont une allure inquiétante que son cénacle ne lui laisse pas ignorer.

Enfin en novembre, elle commence à soupçonner l'orage au moment du décret sur les prêtres non assermentés et sur les émigrés. Elle ne peut plus se dissimuler la haine des classes populaires pour tout ce qui fut au-dessus d'elles et se désagrège, en même temps que des menaces de guerre grondent à l'étranger.

Une autre femme se retournerait alors vers son mari. Thérésia n'a plus cette ressource. Devin de Fontenay, vivant chez lui, chez elle, avec la fille de boutique dont il a fait sa compagne, a dressé ainsi la muraille qui le sépare de sa femme, et, d'autre part, Thérésia elle-même a creusé entre eux un fossé profond par les intrigues scandaleuses qu'elle s'est permises.

Pour mieux assurer sa liberté, elle s'est bien gardée de s'opposer à l'introduction de la concubine qui déshonore sa maison. Sur l'inconvenance grossière de cette cohabitation, elle a ajouté l'inconvenant étalage de ses propres infidélités conjugales. La « maison » Fontenay, transformée en hôtellerie, n'a que la fallacieuse apparence d'un « foyer ».

Après les premiers mois, peu agités pour elle, de 1792, les événements vont d'ailleurs se précipiter et s'aggraver de telle manière, qu'elle ne saura prendre un parti sensé.

A la fin de mars, la chute du ministère Feuillant et son remplacement par un ministère Girondin

furent le sujet de troubles et de manifestations populaires aux Tuileries dont elle fut assurément témoin.

En juillet, elle est réveillée par les fracas du canon qui tonne à Paris, accompagnant les proclamations de « la Patrie en danger ».

Peut-elle n'être pas frappée de l'exaltation des enrôlements volontaires dont la capitale s'enthousiasme ?

Pour s'accorder aux sentiments dominants du jour, le Théâtre Français, ce dernier refuge des respects de la monarchie, représente le 14 juillet, la prise de la Bastille.

Il n'est plus possible d'ignorer les sombres dominateurs du lendemain : Marat, Danton, Robespierre, Hébert, le club des jacobins, notamment, sont déjà des puissances.

Le 28 juillet, le monde politique ne parle que du manifeste lancé à Coblentz par Brunswick trois jours auparavant (25 juillet).

Les émigrés ont appelé l'étranger au secours de la monarchie qui s'écroule, et l'on menace Paris d'une exécution militaire, si la famille royale est outragée !

Louis XVI a beau déplorer et désavouer ce manifeste trop comminatoire, ses tentatives de conciliation ne calment pas les chefs de la démocratie, trop heureux de s'appuyer sur le principe

des intrusions étrangères pour abattre la royauté.

Dès la fin du mois, les démagogues demandent la déchéance du Roi. Ils excitent les esprits et, les 9-10 août suivants, l'insurrection jacobine éclate.

Huguenin et Tallien, se disant délégués des sections, s'emparent de l'Hôtel de Ville et créent la Commune de Paris.

Rappelons ici, pour expliquer les personnages dont va dépendre Thérésia, les événements desquels surgit Tallien.

Les manifestants révolutionnaires vont investir les Tuileries. Le Roi cède à ceux qui prétendent vouloir le mettre en sûreté, se rend à l'Assemblée, et, après le départ de la famille royale, on massacre les Suisses.

A partir de ce moment, la monarchie n'est plus : toutes les mesures révolutionnaires républicaines vont se succéder avec une rapidité excessive ; la suppression des pouvoirs de Louis XVI, le rétablissement des ministres Girondins, qui place Danton à la Justice, puis le vote de la réunion d'une Convention nationale.

On enferme le Roi dans la prison du Temple. Les Suisses ayant échappé au massacre des Tuileries sont incarcérés à la prison de l'Abbaye. Enfin, pour rechercher les auteurs supposés d'une conspiration royaliste justifiant les tueries du

10 août, on crée le *Tribunal révolutionnaire*, on accomplit des milliers d'arrestations en quelques jours.

Plus de *monsieur* ni de *madame :* on est suspect de royalisme, si l'on ne s'appelle citoyenne et citoyen. Tout le monde vote à partir de 25 ans. Sur les places publiques, on brise les images des souverains.

Le 15 août, la Commune décide que la famille royale, ainsi que les femmes et les enfants des émigrés seront les otages de la Nation contre l'invasion étrangère. En outre, elle met en accusation Barnave, Alexandre Lameth, Montmorin, Bertrand de Molleville, Duportail, et, les soirs suivants, le *tribunal révolutionnaire* condamne une série de prétendus royalistes coupables de trahison nationale, qui sont décapités aux flambeaux sur la place du Carrousel.

Désormais, Thérésia n'a plus d'appui dans le monde politique au pouvoir, et s'alarme à bon droit des mesures de rigueur réclamées par Marat et Danton pour faire peur aux royalistes depuis que l'étranger, passant les frontières, a pris Longwy et Verdun.

Obéissant à Robespierre et à Marat, la Commune a suspendu la délivrance des passeports, et Tallien, secrétaire greffier de ce nouveau pouvoir depuis le 10 août, organise les massacres de septembre.

En raison de l'importance qu'il va prendre dans les affaires publiques, et surtout dans la vie de Thérésia, ce nouveau parvenu de la Révolution doit être, à présent, examiné à l'aide des documents nombreux qui permettent mieux aujourd'hui qu'autrefois de le juger avec sûreté.

VI

Origines de Tallien ; ses premières années d'instruction élémentaire ; son abandon des études ; les divers métiers dont il végète jusqu'a la Révolution : 178-190. — Ses débuts dans l'anarchie ; son ignorance ; son role dans les sections révolutionnaires ; la « Société fraternelle » et l'*Ami des citoyens* : 190-197. — Tallien dans le mouvement insurrectionnel de la Commune de Paris ; ses vols au 10 aout 1792 : Les dépositions de Sénart : 197-209. — Tallien se révèle vandale dès le début ; sa justification du 10 aout a l'Assemblée 209-219. — Les vrais motifs de l'organisation des massacres de septembre 1792 par Tallien ; dépositions de Sénart, Mercier, Lenotre, Méhée de La Touche, etc. : 219-237. — Les faux sauvetages de Tallien : 237-244. — Les massacres de Versailles : 244-250. — L'invraisemblance de la troisième entrevue de Mme de Fontenay et de Tallien en 1792 : 250-252.

(1767 - 1792.)
Paris

L'origine de Tallien est obscure. On n'a sur sa jeunesse que des indications très vagues.

Diverses biographies le font naître en 1769, sans préciser mieux l'époque ; mais divers documents plus dignes de foi fixent au 23 janvier 1767 le jour de sa naissance à Paris (1).

Son père était-il concierge (2), valet de chambre ou maître d'hôtel (3) du marquis de Bercy ? Fut-il le produit illégitime ou adultérin de ce personnage et d'une de ses domestiques ?...

La princesse de Chimay soutient naturellement cette dernière paternité, en faisant remarquer que Tallien portait les prénoms du marquis, et que celui-ci fit les frais de ses premières études. Mais ajouter que Jean-Lambert Tallien était filleul du marquis ne corrobore pas la supposition d'une origine à demi aristocratique.

Même sans avoir eu la bonté de consentir à être le parrain du jeune Tallien, et sans être son père le marquis de Bercy aurait bien pu se soucier de l'aider à sortir de la condition de ser-

(1) Cette date est d'ailleurs confirmée par son élection, en 1792, car il n'aurait pas eu l'âge voulu s'il était né en 1769.

(2) Dans son étude sur *La vieillesse de Tallien*, Lenôtre le dit « fils d'un concierge de la rue de la Perle ». (LENOTRE, *Vieilles maisons, vieux papiers*, t. 1er, p. 229.) Cette version doit être la plus juste.

(3) La plupart des biographes le disent fils d'un maître d'hôtel du marquis de Bercy.

vitude de ses parents en essayant de lui faire donner un peu d'instruction.

Le futur Conventionnel ne manifesta jamais aucune reconnaissance pour cette sollicitude.

Nulle part, Tallien n'a parlé de ces premières études payées par le marquis de Bercy. Il n'y a jamais fait la moindre allusion.

S'il fut mis réellement dans un établissement d'enseignement quelconque par le maître de son père, il n'y resta pas, en tout cas, jusqu'à sa quinzième année. Il profita fort peu de l'enseignement qui lui était donné ; car la nullité de ses discours, de ses lettres, de ses rapports et de ses articles de journaux, ses fautes de grammaire et même d'orthographe marquent une instruction ne dépassant point celle que reçoivent aujourd'hui les enfants du peuple mauvais élèves, à l'école primaire communale.

Du maître d'hôtel ou portier, son père, il n'a jamais rien dit. Cette origine ne le flattait sans doute pas, même aux époques où il affectait le plus farouche sans-culottisme. Terroriste ou simple républicain, de 1790 à l'an VI ou l'an VII, il aurait eu mauvaise grâce à se flatter d'être fils du marquis de Bercy. Mais, dès le début du XIX[e] siècle, et surtout après le Consulat, rien ne l'obligeait à le cacher.

Sans se vanter d'être à demi noble par la naissance, l'était-il du moins si peu que ce fût ?... Nul acte de sa vie n'est empreint de noblesse ; au contraire.

On conçoit la vanité de Thérésia lui faisant dire de son ancien second mari : « Tallien, par sa force « et sa distinction, révélait son origine plébéienne « et aristocratique ». (1)

Mais il suffit de considérer l'ensemble de l'existence de Tallien pour constater qu'il s'est toujours conduit en plat valet.

Si le marquis de Bercy eut la générosité de tenter le décrassage du petit Tallien, on doit penser qu'à partir du moment où celui-ci s'affranchit de cette sollicitude, son protecteur le jugea indigne de ses soins, puisque rien n'indique qu'il s'en soit ensuite occupé.

Pour se représenter ce que furent les premières années d'indépendance du jeune Tallien, il faut examiner avec patience, tour à tour, les versions brèves et souvent contradictoires que l'on possède à ce sujet. L'une nous dit que le refus de poursuivre ses études de la part du jeune indiscipliné fut le sujet d' « une discussion toute philosophique » entre le filleul et son parrain, » après quoi Tallien fut laissé à ses fantaisies (2).

(1) *Notre Dame de Thermidor*, p. 42, sous chapitre v.

(2) *Notre Dame de Thermidor*

Si cette version n'est pas démontrée, elle est du moins très plausible.

Elle fait ressortir, en outre, l'invraisemblance d'une autre version disant qu'après ce rudiment d'études, Tallien « fut d'abord homme d'affaires du marquis de Bercy (à 15 ans ou moins de 15 ans !), puis clerc de procureur (!!) » (1).

L'auteur de la seconde version, après avoir prêté ces deux fonctions, relativement importantes, au mauvais écolier, le fait retomber aux emplois inférieurs de « commis chez un négociant, puis dans une banque » (?)

Et il ajoute immédiatement après : « Le député Brostaret, de l'Assemblée constituante, le prit comme copiste; il fut ensuite accepté « par M.Panckoucke pour un emploi subalterne au *Moniteur*.

Enfin, quelques lignes plus loin, il dit encore : « C'est parce qu'il le trouva incapable de rédiger une lettre que M. Alexandre de Lameth, qui l'avait pris comme secrétaire, dut le congédier ».

Cette dernière observation concorde du moins avec les paroles que l'auteur de *Notre dame de Thermidor* prête à Mme A. de Lameth, lorsqu'il lui fait dire à Mme de Fontenay, en parlant du

(1) *La citoyenne Tallien.*

jeune Tallien, que son mari va le mettre à la porte ; renvoi très motivé puisquil n'est propre à rien (1).

Ce même biographe est probablement plus près de la vérité lorsqu'il écrit qu'après avoir été vainement morigéné par le marquis de Bercy, puis par son père, le portier, valet de chambre ou maître d'hôtel — dont il aurait tourné en dérision la menace de malédiction — Tallien entra dans une étude de procureur.

Ce ne fut assurément pas comme clerc, attendu qu'il n'avait pas étudié de droit, mais probablement comme simple « saute-ruisseau ».

On l'a dit « prote », c'est-à-dire contremaître ou chef d'une équipe de typographes à l'imprimerie Panckoucke.

Or, par quel miracle aurait-il pu devenir maître-ouvrier typographe, sans avoir d'abord fait l'apprentissage de ce métier ?

On l'a dit aussi correcteur de cette imprimerie. Ceux qui lui ont prêté cette fonction n'ont probablement pas lu ses lettres, où les fautes de grammaire et d'orthographe abondent ? Le panégyriste de Thérésia doit être, encore une fois, mieux renseigné lorsqu'il dit qu'il abandonna bientôt l'étude du procureur pour entrer chez l'imprimeur

(1) *Noire Dame de Thermidor*, p. 86.

du *Moniteur*, Panckoucke, en qualité d'apprenti compositeur (1).

Peu après, il nous montre le futur second mari de la ci-devant Fontenay bien vite dégoûté de la typographie :

« Tallien, tout amoureux qu'il fut des livres,
« ne prit pas pied pour longtemps à l'imprimerie:
« il aimait mieux encore tacher sa blanche main
« avec l'encre de la basoche qu'avec les lettres de
« Guttemberg; il retourna chez les procureurs. »

S'il est vrai que Tallien retourne à la basoche pour quelques années, il n'y arrive à rien, puisqu'on le retrouve encore sans métier, sans profession, secrétaire incapable d'Alexandre de Lameth, puis modeste copiste chez Brostaret, ou inversement, copiste pour Brostaret, puis secrétaire, bientôt renvoyé, près de M. de Lameth.

En dernier lieu, ne nous le donne-t-on pas comme retournant chez Panckoucke, au *Moniteur*, où, faute de pouvoir être collaborateur rédacteur, il se contenta de corriger les fautes d'impression du journal. (1)

Ceci ne concorde pas avec la fable de la princesse de Chimay, racontant qu'elle a vu trois fois Tallien avant de le retrouver à Bordeaux ; d'abord, chez Mme Vigé-Le Brun, lorsqu'il était

(1) *Notre Dame de Thermidor*, p. 40.

prote ou correcteur chez Panckoucke (deux emplois qu'il fut également incapable de remplir au *Moniteur*), puis chez Alexandre de Lameth, et enfin, le 31 août 1792, à la Convention nationale.

C'est en entrant dans ces détails contradictoires qu'on voit combien sont obscures, en somme, les premières années de Tallien.

Même au moment de sa plus intime union avec la ci-devant Mme de Fontenay à Bordeaux, le terroriste fut assurément peu tenté de lui faire des confidences sur ses parents, son enfance et son adolescence. La pseudo-marquise ne sut presque rien de ce qu'il avait été avant qu'elle le connût, et c'est ainsi que, devenue princesse de Chimay, elle supplée à ce qu'elle ignore par les imaginations qu'elle croit bonnes pour plaider sa cause par devant l'opinion.

Cette réserve prudente, Tallien la garda sans doute vis-à-vis de tous ceux qu'il connut, puisque aucun d'eux ne nous renseigne mieux que les biographes précités.

Voyons donc à présent, comme dernière ressource, les rares documents du temps dans lesquels ces vagues origines de Tallien sont mentionnées.

Un rapport de police renferme la plupart des erreurs et des invraisemblances qui se retrouvent dans les biographies.

Mais ce rapport est de 1815. A cette époque, il y a déjà longtemps que le régicide, Thérésia et leurs amis ou complices ont travaillé à faire une légende sur le passé du Conventionnel. Il faudrait savoir sur quelles pièces, sur quels témoignages, sur quels propos, motivés ou inconsistants, le rapport de police fut fait pour lui donner ou non créance.

En voici néanmoins la reproduction :

« Jean-Lambert Tallien, député de la Convention nationale et au Conseil des Cinq-Cents (*sic*).

« Fils du portier d'un grand seigneur qui le fit,
« élever. Homme d'affaires du marquis de Bercy,
« clerc de procureur (!), employé de commerce,
« copiste du député Brostaret pendant l'Assem-
« blée constituante, et enfin prote (!) dans l'ate-
« lier du *Moniteur*. En 1791, il publie pour son
« compte l'*Ami des citoyens*. Secrétaire général
« de la commune le 10 août 1792, contribue aux
« massacres de septembre,qu'il justifie à la barre
« de l'Assemblée législative.

« Elu député de Seine-et-Oise à la Convention
« nationale, presse le jugement de Louis XVI à
« la tribune et vote sa mort. »

L'acte de mariage de Tallien avec Thérésia, en date du 6 nivôse an III (26 décembre 1794), le mentionne comme âgé de 27 ans — ce qui reporte bien la date de sa naissance à 1767 et non à 1769.

Il y est déclaré né à Paris, rue de la Perle, de Lambert Tallien et de Jeanne Lambert (?). Mais il y a, sans aucun doute erreur, du scribe dans le nom de sa mère ; il aura mal entendu prononcer le nom de celle-ci, car l'acte de divorce de Tallien, en date du 8 avril 1902, dit celui-ci fils de Lambert Tallien et de Jeanne Humbert (au lieu de Lambert). Le mari de Thérésia est porté dans cet acte comme ayant 35 ans — ce qui confirme encore la date de 1767 pour sa naissance — et sa femme comme âgée de 28 ans.

Ainsi, des deux prénoms du Conventionnel, un seul demeurerait celui de son parrain, le premier, Jean..., si toutefois ce n'est pas simplement celui de sa mère, pris au masculin.

Si le marquis de Bercy n'a pas également ce prénom de Jean, l'histoire de son parrainage devient bien improbable... Nous avons essayé d'en retrouver trace dans les archives de la paroisse, puisque les papiers d'état civil ont été détruits ; mais ces archives ont été enlevées de l'église dont la rue de la Perle dépendait, et il ne paraît plus possible de vérifier à présent quel a été le parrain de Tallien.

En résumé, le manque de renseignements positifs sur la première jeunesse de Tallien oblige à beaucoup de réserve. Tout ce que l'on peut en dire se réduit aux généralités suivantes :

Né de Lambert Tallien, qui faisait partie du personnel domestique du marquis de Bercy, et de Jeanne Humbert, probablement dans la même condition sociale (1) auprès du même maître, qu'il ait eu ou non le marquis de Bercy pour parrain, ou pour véritable père — ce qui est infiniment moins probable — le jeune Tallien fut l'objet d'une certaine sollicitude de la part du seigneur dont il s'agit, puisqu'il reçut, à ses frais, un commencement d'instruction dont le but était assurément de l'élever, par des moyens très honorables et légitimes, au-dessus de la condition de servitude de ses parents

Mais le jeune Tallien n'apprécia pas la faveur dont il était l'objet, puisqu'il abandonna, malgré ses parents et malgré le marquis de Bercy, les études qu'il avait commencées.

Agé de quinze ans à peine, et probablement même plus jeune encore (treize ou quatorze ans peut-être) au moment de cet acte d'indiscipline, il dut être mis en demeure d'apprendre rapidement un métier capable de le faire vivre, et c'est

(1) Si Lambert Tallien était réellement portier de l'hôtel du marquis de Bercy et non pas valet de chambre ou maître d'hôtel de ce personnage, comme on l'a dit, sans le prouver, sa femme devait résider avec lui dans l'hôtel du marquis et faire partie de sa domesticité. On ne pourrait guère concevoir d'ailleurs, surtout pour la fin du XVIII[e] siècle, un domestique ayant un ménage légal hors du domicile de son maître.

ainsi qu'il entreprit successivement une série d'applications lucratives à bref délai, sinon immédiatement.

Il est tour à tour petit clerc de procureur, apprenti compositeur d'imprimerie, puis, une seconde fois, très modeste employé de la basoche; ensuite, copiste chez un député ; déplorable secrétaire chez un autre ;... sans parler des emplois qu'il dut essayer et que l'on ignore.

Depuis le moment où il abandonne ses études, c'est-à-dire depuis 1780 ou 1782 jusqu'à 1791 — soit neuf à onze années durant — il ne fait, en somme, que battre le pavé natal, en parfait incapable, en paresseux que tout travail intellectuel rebute, et qui dédaigne les besognes manuelles.

Il n'a pas plus de métier ou de profession en 1791 qu'en 1782. Il est dans la même incapacité de gagner honorablement son existence qu'à quinze ans. Sa valeur littéraire est aussi nulle qu'à l'époque où le député Alexandre de Lameth ne pouvait le conserver comme secrétaire.

Mais la pratique de la mauvaise vie qu'il a menée — par laquelle il a surtout cultivé les faiblesses matérielles pernicieuses de sa nature — lui a donné une expérience et surtout une assurance suffisantes pour *parvenir*, à la faveur des événements et des désordres dont tant de ses pareils profitèrent si largement.

Mme de Lameth a dit, et naïvement Thérésia répète, que le jeune Tallien était « coureur de filles ».

Ces mots sont suggestifs.

Les ressources du jeune paillard ne lui permettant pas de prétendre à des intrigues bourgeoises ou à de brillantes galanteries, les boudoirs des « filles du monde » lui étant interdits, on est fixé sur le niveau de la classe sociale à laquelle il empruntait ses conquêtes.

Dans les milieux fort bas et sans moralité où ses appétits d'adolescent l'ont conduit, il n'a pas appris comment on acquiert le droit de porter la tête haute, mais comment on courbe l'échine en attendant l'heure de bondir sur la proie flairée de loin ; comment on louvoie et comment on ruse ; comment on en impose et comment on dupe.

Sa carrière sera faite avec ces moyens-là *exclusivement*, et, dans tous les êtres, si nombreux, qu'il connut, on ne lui découvrira ni une sincère amante ni un véritable ami.

On ignore ce qu'il fait de 1788 à 1791 ; mais il est évident qu'entre 21 et 24 ans, il est assez nettement « déclassé » pour voir avec joie la désorganisation sociale qui va lui donner l'espérance des usurpations impossibles dans un état social sans désordre.



Madame VIGIÉ-LEBRUN

La prise de la Bastille est une première atteinte grave à l'Autorité dont les malfaiteurs de sa catégorie s'enthousiasment profondément, et pour des motifs bien différents de ceux qui agitent les « âmes sensibles ».

Il voit, sans aucun doute avec bonheur, s'écrouler un à un tous les pouvoirs; la domination du Tiers état bourgeois succéder à celle de la noblesse et du clergé; et, quand le taureau populaire entre à son tour dans l'arène publique, pour en chasser les premiers démolisseurs de la monarchie, il se glisse derrière lui, le couperet au poing, tel un valet de torril, prêt à jouer le rôle de « tueur », qu'il acceptera de n'importe quel parti.

Quelle est, en effet, sa première manifestation politique?

Il fonde une société révolutionnaire. Son programme tient en un seul mot : RENVERSER. Le moyen le plus simpliste et le plus brut de dominer, c'est de tout abattre autour de soi. Telle est la tâche qu'entreprend Tallien. N'aimant guère à payer de sa personne, il prêche, il excite un certain nombre d'êtres inférieurs dont l'extrême ignorance fait sa supériorité relative.

Dans le monde des basses prostituées, des servantes et des petites ouvrières pauvres, son physique de bellâtre lui valut maint succès. Il sait donc bien qu'il a, par sa prestance plébéienne,

un moyen de plaire dont il peut profiter à ce moment où les femmes se joignent aux hommes dans tant de manifestations révolutionnaires.

En conséquence, il crée *mixte*, ouvert aux deux sexes, le groupement populaire sur lequel il veut s'appuyer, et sa « Société fraternelle » renferme, assurément, plus d'une sœur-néophyte avec laquelle sa fraternité tourne à l'inceste.

Il est un « bel ami » pour ces citoyennes ; mais, afin de ne point prêter à rire, le journal périodique dont il leur fait payer les frais, au profit de sa popularité, porte un titre masculin, c'est *L'Ami des citoyens* (1).

(1) De 1791 à 1793, *L'Ami des citoyens* est un journal-affiche, parfois blanc mais généralement vert, de petite dimension, tiré sur un mauvais papier à un prix infime assurément. Ce périodique non quotidien, mais pourtant régulier, est une feuille malpropre, à tous les points de vue, qui tient du journal par la périodicité, l'abonnement, l'envoi franco de port dans tout le royaume (1791), par le ton de certains articles, et qui tient de l'affiche parce qu'imprimé d'un seul côté, il est fait pour être affichée à l'occasion. Tallien envoie, en effet, certains numéros d'office dans les départements en recommandant aux municipalités de l'afficher.

C'est, au fond, le moyen assez « pratique » employé par le fils du concierge du marquis de Bercy pour se faire de la réclame avant et après son élection à la Convention, et pour attaquer ses ennemis ou ceux qui le gênent, en faisant payer cet organe bizarre à ses lecteurs et aux membres de la Société mixte qu'il a fondée et qui se nomme : Société fraternelle des deux sexes, défenseurs de la Constitution . (Cette Société, siège aux Jacobins, rue Saint-Honoré, sans doute dans l'annexe du fameux club des Jacobins.) Mais, si l'on compare

Dans ses mémoires, Barras, qui connut beaucoup Tallien (jamais l'amitié ne les unit, mais ils furent « compères » jusqu'à la complicité), ne

le prix de l'abonnement de cette feuille à son prix de revient probable en 1791-1793, on constate que Tallien, non seulement se faisait ainsi de la propagande gratis, mais devait en outre réaliser des bénéfices. L'imprimeur de ce journal-affiche-pamphlet est Demonville (lib. imp.), et demeure, 12, rue Christine. On souscrit chez divers dépositaires et chez Tallien lui-même, en son domicile, 17, rue de la Perle (1791-1793).

L'Ami des citoyens est en outre l'organe officiel de la Société fraternelle des deux sexes, présidée, en 1791, par le sieur Pepin-Dregrouehte, qui jouera plus tard, avant le 9 thermidor, un rôle tout à fait abject dans les prisons pour le compte du parti de Robespierre. Le chancelier Pasquier fait, dans ses mémoires, une assez longue allusion à cet ignoble individu, qu'il connut pendant sa captivité et celle de Mme Pasquier.

Dans *L'Ami des citoyens* on voit Tallien prôner le Maire de Paris, Petion, qu'il prétend aimer en 1791 mieux que son père. Les éloges dont il le couvre sont inimaginables. Mais il recommande en même temps à ses lecteurs de bien voter pour nommer autour de ce Maire des citoyens (comme lui) qui donnent l'exemple de toutes les vertus.

Ces basses adulations n'eurent pas le succès que le futur septembriseur en espérait. Il ne fut pas élu parmi les collègues de Petion.

Est-ce pour cela que, dans le nº 59 de cette même publication, à la date du 23 décembre 1792, il attaque si vivement « son père » Petion en protestant contre son traitement de 75.000 livres, qu'il voudrait voir réduit à 15.000 tout au plus ? Il dit alors : « Il n'est pas nécessaire, je crois, que le Maire de Paris ait table ouverte, car le Pauvre ne s'y assoit jamais. »

Cela donne à penser que Petion n'avait jamais invité son « fils volontaire » à sa table... ; mais il faut bien connaître l'état général des esprits des factieux au pouvoir en 1792 pour apprécier toute la perfidie de cette critique de Tallien. On massacrait alors tous les jours des républicains, pourtant bien cotés, à la suite d'accusations moins graves que celle-là.

célèbre pas la valeur intellectuelle et littéraire de son collègue. Voici le jugement qu'il prononce à son égard :

« En fait de style et de rédaction, Tallien, qui « avait moins fait de premières études que moi, « était moins avancé sur beaucoup de parties, « à commencer par celle de l'orthographe même, « que je n'avais jamais sue par principes, et dont, « en mon ancienne qualité de gentilhomme, « j'aurais pu réclamer la dispense; il n'avait « aucun talent, ni même aucun bonheur d'ex- « pression qui passât les choses communes. Cela « s'entend, se conçoit : son âme susceptible, de « quelque émotion à force de crises, était encore « plus vulgaire que son éducation. Les choses « mêmes qu'il parut le plus sentir n'auraient « jamais été présentées par lui que de la manière « la moins élégante et la plus difficile. « Certai- « nement, il est certain », l'a-t-on entendu dire « plusieurs fois au commencement, au milieu « et à la fin de ses discours les plus distingués, « et même le jour du 9 thermidor, où, pressé par « le danger comme nous tous, soutenu de plus « par l'encouragement de l'amour, il fut vrai- « ment supérieur à lui-même, Tallien ne fut « jamais que commun. Dans ce jour même, si « extraordinaire, enlevé comme il était, hors de « lui par la grandeur de sa situation, l'entendit-

« on encore dire avec fort peu de distinction :
« Il faut déchirer le voile » et autres formules de
« rhétorique aussi peu relevées que peu justes ;
« car, dans l'affaire de Robespierre contre la Con-
« vention nationale, il n'y avait rien qui exigeât
« de « déchirer le voile » ; il n'y avait point de
« voile, et tout était d'une évidence horriblement
« patente. Ainsi, la figure de rhétorique, toute
« commune qu'elle était, ne se trouvait pas même
« exacte » (1).

Dans ce lourd dénigrement, Barras ne se manifeste pas supérieur à Tallien au point de vue littéraire, il s'en faut! mais les grossières défectuosités de son style n'infirment pas ses critiques : l'organisateur des massacres de Septembre les méritait ; on le constate en examinant ses œuvres depuis ses débuts comme journaliste, dans son placard *L'Ami des citoyens*.

Ainsi, dès le commencement de 1791, Tallien, exploitant l'ignorance et la crédulité populaires, se fait un parti, se crée une notoriété dans les basses classes révolutionnaires, qu'il voit actives, tapageuses, et dans lesquelles il démêle peut-être, en raison d'une affinité très normale, les meneurs des minorités oppressives à la veille de dominer la France.

(1) *Mémoires de Barras*, pages 305-306.

Les moins autorisés, les plus excessifs des prochains apôtres du sans-culottisme sont ses préférés. Il prône Robespierre et Danton, il exalte surtout Marat.

Tout Ordre, tout Pouvoir a, en lui, un adversaire, parce qu'il n'est rien encore. Devant l'Assemblée, à laquelle il n'ose prétendre, il sera donc bientôt disposé à dresser la Commune, lorsqu'il verra la possibilité d'y être quelque chose

En attendant, les Sections, formées de masses très terre à terre où son impudence en impose au plus grand nombre, deviennent une force qu'il cultive. Il s'y répand, il s'efforce de s'y mettre en relief, parce qu'il flaire que cela ne sera pas en vain.

Son premier beau jour est sans doute celui où Petion, le 3 août 1792, vient demander à l'Assemblée de prononcer la déchéance du Roi ; car c'est à titre de Maire de Paris qu'il réclame cette mesure et *au nom des quarante-huit Sections de la capitale* (1).

Elles ne sont donc pas négligeables, ces Sections, dans lesquelles il a réussi à se faire prendre pour quelque chose de notable ? L'Assemblée

(1) Cette prétendue unanimité des Sections est d'ailleurs un mensonge de Petion, que Tallien prendra bientôt comme modèle.

est obligée de compter avec elles. C'est la voix *directe* du peuple qu'elles prétendent alors traduire — du peuple si facile à berner ! — Tallien sent bien qu'avant peu ces groupements seront les maîtres s'ils savent s'emparer du pouvoir.

Aussitôt, il se multiplie pour être mieux « l'homme » de ces groupements, à l'exemple de ceux qui ont prévu, comme lui, ou sur lesquels il se modèle, la force de l'intimidation prétendue populaire auprès de l'Assemblée législative divisée par trop de partis ennemis.

Petion est son idole ; il le nomme *son père*, désignation qui ne manque pas de justesse, car il va naître politiquement en suivant l'exemple de Petion, c'est-à-dire en s'appuyant, avec Huguenin, sur la prétendue volonté des Sections de Paris pour s'emparer de la Commune dans la nuit du 9 au 10 août.

L'acte, par sa conception, son origine et les détails de son exécution est un acte de véritable banditisme. C'est un exploit à la Mandrin.

Mais Tallien, qui a certainement contribué dans une large mesure à le préparer, fort avant le 9 août, par une propagande extrêmement active, n'ose pourtant pas en assumer la plus lourde responsabilité en se plaçant à la tête de l'organisme nouveau.

Tandis que son compère Huguenin, après avoir piloté les bandes d'insurgés, rentre prudemment dans l'ombre, il s'efface, lui, dans un poste secondaire qui lui permettra plus tard d'esquiver les représailles en se donnant comme « auxiliaire », et en se défendant d'avoir été « meneur ». Le « coup » fait, il se contente d'être *Secrétaire greffier de la Commune*.

Dans tout acte criminel accompli par plusieurs individus, la justice voit généralement les coupables, en sa présence, s'efforcer de se décharger les uns sur les autres des responsabilités qui leur incombent. Aucun des Septembriseurs qui vécurent jusqu'au jour où la société leur demanda compte de leurs assassinats ne fit exception à cette règle. Ils affirmèrent tous qu'ils n'avaient été qu'*agents d'exécution* et non *ordonnateurs* des crimes.

Tallien ne manquera pas, en malfaiteur vulgaire, de suivre cette tactique enfantine. Mais, au lieu de dire, comme le bambin accusé, au surveillant de collège qui l'interpelle : « M'sieu, ce n'est pas moi, c'est lui ! » il aura l'habileté de faire tête à l'accusation en disant à l'Assemblée nationale : « C'est le peuple qui voulut ce que nous fîmes ! »

Les révolutionnaires, parce qu'ils ont besoin de faire appel aux masses, attendu qu'ils ne disposent pas du pouvoir, *prétextent* d'abord invariablement et nécessairement les actions qu'ils

prônent, ou *motivent* ensuite les actes qu'ils firent accomplir dans l'élan d'insurrection qu'ils provoquèrent. C'est ainsi qu'on voit toujours des principes ou des causes plus ou moins avouables couvrant les faits les plus odieux.

A peine formée, la Commune s'applique à se justifier par un premier but : elle veut la déchéance du Roi. Et, pour se maintenir, par la force du fait accompli, elle lance, dès le 10 août, ses bandes d'insurgés contre le château des Tuileries. Voilà sa « façade ».

Mais derrière cette façade, nous voyons aujourd'hui, parce que nous ne sommes pas troublés, exaltés ou terrorisés comme les contemporains de la Révolution, quelque chose que la volonté d'obtenir la déchéance royale n'explique pas.

Pourquoi les insurgés restèrent-ils assiégeant le château des Tuileries après le départ du Roi et de la famille royale?

La monarchie vaincue, prisonnière de l'Assemblée, ils n'avaient, semble-t-il, plus rien à faire devant le château?...

Les faits répondent qu'ils avaient à massacrer la garde suisse et les gentilshommes du Roi *pour piller les Tuileries.*

La journée du 10 août paya la dette contractée par la nouvelle Commune à l'égard des insurgés pendant la nuit du 9 au 10.

Nombreux sont aujourd'hui les documents qui accablent Tallien et qui font voir en lui, sous le thermidorien libérateur de la légende, le bas criminel exécuteur des sauvageries révolutionnaires. Il n'y a pas lieu de tracer ici une histoire complète de ce sinistre régicide ; mais il prit une place si prépondérante dans la vie de Thérésia, qu'il importe de lui restituer sa physionomie véritable avant de montrer la ci-devant marquise de Fontenay en contact avec lui.

Le couple qu'ils vont former se soude à l'histoire des événements de la Révolution de telle manière qu'il faut à présent suivre, une à une, les étapes de celle-ci pour comprendre et pour apprécier avec exactitude la conduite de ces deux personnages.

Le 10 août, date sanglante de la Révolution, est l'œuvre de la Commune de Paris, proclamée par Huguenin et Tallien. Ce dernier n'en est donc pas totalement irresponsable, même s'il n'y prit aucune part directe et matérielle. Il s'en est fait d'ailleurs le justificateur devant l'Assemblée législative, et s'est ainsi rendu lui-même solidaire des massacreurs.

Or que firent ceux-ci ? Lenôtre expose, d'après des témoins oculaires : Philippe ou Charles Morice jeune clerc de notaire, âgé de seize ans à cet époque, et Mercier, l'auteur du *Nouveau Paris*,

les atrocités de la prise des Tuileries (1). Il est donc aisé de les connaître en se reportant à son intéressante étude.

Le jeune clerc de notaire est peu suspect d'avoir vu et raconté en royaliste les horreurs dont il a été témoin. Quant à Mercier, il est républicain, il admire la Révolution, et ses opinions politiques, bien démontrées, garantissent qu'il a plutôt atténué les excès dont il fut témoin.

Les récits de ces deux assistants, qui se corroborent, montrent les vainqueurs de la garnison des Tuileries se conduisant comme de véritables sauvages. Les caves et les cuisines ayant été pillées, saccagées — chemin faisant, *on cuit vivant dans une chaudière* un aide de cuisine qui n'a pu se sauver, — les conquérants des deux sexes, ivres et plus que repus, volent ou détruisent ce qu'ils ne peuvent emporter. Ils dansent dans le sang répandu et s'accouplent cyniquement, sur les cadavres, au son du violon.

Or, assignats, bijoux, objets d'art, tout ce qui est dissimulable disparaît, le reste est mis en miettes, sauf les chandeliers d'argent de la cha-

(1) *Paris révolutionnaire*, par G. LENOTRE, Perrin et Cie, édit. Paris 1907, pages 77 et suivantes.

Les mémoires du temps, les documents officiels et nombre de publications comme celle de PRUDHOMME le pseudo rédacteur des *Révolutions de Paris* retraçent les sauvageries du 10 août.

pelle, une série de plats d'argent et une bourse contenant cent louis portés à l'Assemblée pour témoigner de la « délicatesse » des vainqueurs (!).

Ainsi, le vol est le mobile des massacres du 10 août, la véritable cause de la prise du château des Tuileries après le départ du Roi et de la famille royale.

Ce que disent à cet égard Morice et Mercier va être confirmé par un autre contemporain des événements, Sénart, qui accuse particulièrement Tallien, et dont les témoignages ne peuvent plus être mis en doute au point de vue de l'exactitude et de la sincérité, parce qu'ils sont démontrés par la parfaite concordance qui existe entre eux et toutes les relations authentiques des mêmes faits qui ont été découvertes depuis que les mémoires de Sénart ont été publiés (1).

« Sénart, dit A. Dumesnil (2), qui a fait impri-

(1) Sénart fut, naturellement, accusé de mensonge par les apologistes de la Révolution, tant que ses révélations ne furent pas surabondamment confirmées par un grand nombre de documents de la même époque, publiés depuis 1824 jusqu'à présent. Il y a même encore aujourd'hui des républicains qui les contestent systématiquement, parce qu'ils calculent que la plupart de ceux auxquels s'adressent leurs dénégations intéressées ne prendront pas la peine de contrôler, par l'examen des documents indiqués, l'imposture de leurs démentis.

(2) Alexis Dumesnil est auteur d'un ouvrage intitulé *L'esprit des religions*, qui eut quelque retentissement. Il a écrit la courte notice biographique dont sont extraites les citations

« mer ses révélations en 1824, était secrétaire
« rédacteur du comité de sûreté générale. Il a
« ouvert tous les cartons et tenu dans ses mains
« les pièces originales; il a assisté aux délibéra-
« tions, il a connu le nœud des intrigues; il a
« recueilli des paroles mystérieuses échappées
« de la bouche même des jurés, et partout, il sème
« ses récits de portraits frappants de vérité,
« d'anecdotes curieuses souvent tragiques et épou-
« vantables. C'est une suite non interrompue de
« forfaits, c'est le spectacle terrible d'une irrup-
« tion d'assassins au pouvoir.

« ... On apprend à connaître, avec Sénart, les
« rivalités des factions diverses; on pénètre pour
« ainsi dire, avec lui, toutes les intrigues, et l'on
« peut dès lors prévoir le dénouement funeste du
« long drame de la Révolution. Sénart établit des
« preuves de complicité dans des crimes qui
« jusqu'alors, avaient paru isolés, et des preuves
« certaines de complots là où l'on alléguait encore
« de soudaines révoltes du peuple. En général il a vu
« de près, et l'humanité ne s'en applaudira point.

« Un homme qui connaissait si bien toutes les
« manœuvres et les secrets desseins du parti

ci-dessus, et qui précède les mémoires de Sénart, intitulée : *Révélations puisées dans les cartons des comités de* SALUT PUBLIC *et de* SURETÉ GÉNÉRALE, *ou mémoires inédits de Sénart, agent du gouvernement révolutionnaire.*

« de la Révolution , a dû, plus d'une fois, éveiller
« les soupçons de ses maîtres; de là vient aussi
« qu'il a été, presque sans relâche, poursuivi par
« le poignard et le poison. Le *comité de sûreté*
« *générale*, qui l'employait habituellement aux
« interrogatoires et à la rédaction de ses rapports
« ne le perdait guère de vue ; il occupait, dans
« l'enceinte des Tuileries, un appartement voisin
« des comités, d'où il ne pouvait sortir sans être
« accompagné d'un gendarme. Accusé du vivant
« de Robespierre, accusé après sa mort par Tal-
« lien et Lecointre, il ne put échapper au sort
« commun des Jacobins, sur lesquels le parti des
« Cordeliers avait détourné la vengeance publi-
« que, et fut enfermé au Plessis comme terroriste.
« Heureux encore, dans sa disgrâce, que ces Corde-
« liers de Danton, plus détestables mille fois que
« Robespierre lui-même, ne l'aient pas fait périr
« avec les autres Montagnards, dans cette réac-
« tion d'un jour où l'on voulut dérober jusqu'aux
« moindres traces des crimes de la faction ther-
« midorienne !

« C'est dans la prison même du Plessis qu'il a
« écrit ses mémoires, également indigné de la
« servitude odieuse où l'avaient retenu les chefs
« jacobins, et de l'espèce de victoire que rempor-
« taient en ce moment les dantonistes.(Préface
« des mémoires de Sénart.)

« Sénart est mort à Tours en 1796. Il avait « connu à Paris M. d'Ossonville, par suite des « relations que ce dernier entretenait avec le « *comité de sûreté générale*. Sénart, en mourant, « légua ses mémoires à M. d'Ossonville, et chargea « sa mère de les lui envoyer. C'est de M. d'Osson« ville que l'on a acquis ces mémoires. Voici les « propres termes du marché passé avec M. d'Os« sonville en octobre 1823 :

« Je cède et transporte la propriété pleine et « entière d'un manuscrit de Sénart, employé au « comité de sûreté générale, écrit de sa propre « main.

« *Signé :* D'OSSONVILLE. » (1)

(1) Sur ce d'Ossonville ou Dossonville, légataire des *révélations* de Sénart, G. Lenôtre a publié, sous le titre *Deux policiers*, dans son premier volume de *Vieilles maisons, vieux papiers* (page 75 et suivantes), une courte mais curieuse biographie. Le comte de Moré et Durfort de Chaverny parlent de lui dans leurs *Mémoires*. On ne saurait faire de ce personnage un plus bel éloge que celui de G. Lenôtre, lorsqu'il dit (pages 80-81 de l'étude dont il s'agit) : « Dossonville était « un brave homme : il s'était établi pourvoyeur de guillo« tine, dans le seul but de rendre aux suspects qu'il traquait « des services qu'il ne fit jamais payer ; lui-même, plus tard, « disait gaiement : *J'en ai sauvé tant que j'ai pu ; beaucoup « qui le savent, beaucoup plus qui ne s'en doutent pas, car « je ne le leur ai jamais dit..., par peur de leur indiscrète recon« naissance.* »

Ce d'Ossonville est évidemment très « cousin » du fameux Charles de Labussière, dont Fleury, de la Comédie Française, parle dans ses *Mémoires*, en rappelant d'ailleurs que la divi-

Parlant des massacres et du pillage du 10 août 1792, Sénart dit :

« Il est notoire qu'il fut commis des vols et
« des pillages au château des Tuileries et au Garde-
« Meuble. Ce que l'on arracha aux voleurs, ce
« qui fut, par diverses circonstances, rapporté
« à la commune de Paris, en argenterie et autres
« objets de grande valeur, fut déposé dans deux
« armoires, que l'on remplit en réunissant d'autres
« dépôts précieux qui étaient à la municipalité.
« Les scellés furent apposés sur ces armoires, et
« Tallien, alors greffier de la municipalité de Paris,
« en fut établi gardien dépositaire.

« Ce que l'on a peine à concevoir, c'est que
« depuis, ces mêmes scellés, qui n'ont été
« reconnus par aucun acte authentique, dont la
« mainlevée ne fut ni requise ni délibérée, se sont
« trouvés brisés, et ces armoires, fermant à clefs,
« dont les serrures ne parurent pas forcées, les-
« quelles clefs avaient été confiées à Tallien,
« étaient vides. Vers qui réclamer une restitution?
« De qui exiger la représentation de ces scellés,
« si ce n'est du gardien qui en était responsable,
« de Tallien, à qui ils étaient confiés? En vain, on

sion administrative dont il faisait partie contenait plus d'un homme comme lui et comme d'Ossonville, qui n'y entrèrent que pour se mettre à l'abri et sauver nombre de personnes injustement compromises.



LE CARDINAL DE ROHAN

« a demandé à Tallien de s'expliquer ; il a promis
« satisfaction, ensuite il a fini par accuser Manuel,
« qui, de son côté, a repoussé les reproches de
« Tallien par la force du fait même, savoir que
« lui, Manuel, n'était chargé de rien, que Tallien
« seul était responsable, et qu'il n'a rien dû négli-
« ger pour conserver ce dépôt.

« Tallien est resté convaincu, mais, n'a aucune-
« ment réparé son délit. Il n'est point d'excuses
« ni de prétextes qui puissent le dispenser de cette
« réparation. Le fait lui-même est expressif ; il
« ne faut aucune discussion pour établir la con-
« viction du larcin, et Tallien, responsable dans
« le fait comme dans le droit, qui a toujours éludé
« l'explication, ne peut, par aucun subterfuge,
« effacer les traces de ce vol sur les registres des
« délibérations de la commune de Paris. Il existe,
« dans les procès-verbaux, des preuves authen-
« tiques de l'inculpation que je reproduis contre
« lui ; il y a aussi dans les cartons du Comité de
« sûreté générale des copies de procès-verbaux
« et délibérations, des pièces, observations et
« renseignements sur la complicité de M... (1) ;
« et comme le Comité de sûreté générale n'avait
« pas cru Manuel coupable de ce fait, mais seu-

(1) Mehée, qui était secrétaire greffier adjoint de la Commune.

« lement Tallien, ces pièces sont restées dans les « cartons sans être produites contre Manuel. Elles « ont été analysées par moi dans le travail « que j'ai fait sur la commune de Paris. » (1). (Chapitre V, à propos des événements du 10 août.)

Telle est l'accusation bien formelle de Sénart : le vol a été le mobile des massacres et du pillage des Tuileries, et, de ce vol, Tallien eut sa part.

Mercier, contemporain comme Sénart, écrit à ce « sujet :

« Les partisans des massacres ne diront pas, sans « doute, que les diamants et les bijoux, etc., des « personnes arrêtées étaient suspects. Cependant « on s'emparoit avec soin des personnes et des « choses. Ce seul fait suffit, ce me semble, pour « donner la clef des massacres de septembre. « Quand on demande aux anarchistes pourquoi « le Comité de surveillance faisoit enlever les « propriétés avec les personnes, ils ne savent « que répondre.

« Les dépôts faits au Comité de surveillance « provenoient d'effets enlevés aux Tuileries et « chez les personnes arrêtées, telles que Laporte « et Septeuil, ainsi que beaucoup d'autres, qui « avoient abandonné leurs maisons et leurs riches-

(1) [illegible] pages 28, 29 et 30.

« ses à l'époque des visites domiciliaires qui ont « précédé les massacres de septembre.

« Les magasins des dépôts étoient les salles « mêmes des bureaux du Comité de surveillance ; « c'étoit notoirement dans ce bureau où étoient « déposés les malles, boîtes, cartons, etc., etc. « Il y avoit en outre, dans cette salle, une ou deux « grandes armoires qui étoient remplies d'objets « précieux. Seulement, on avoit placé dans une « chambre haute quelques objets peu dignes de « l'attention des hommes de proie, tels que pis- « tolets, sabres, fusils, cannes à sabres, etc.

« Ce fut dans cette caverne que furent pré- « parés les massacres de septembre ; ce fut dans « cet abominable repaire que fut prononcé l'arrêt « de mort de 8.000 Français, détenus la plupart « sans aucun motif légitime, sans dénonciation, « sans aucune trace de délit, uniquement par la « volonté et l'arbitraire des voleurs du Comité « de surveillance » (1).

Le coup du 10 août accompli, il faut le sanctionner.

Les meneurs, qui ont conduit avec tant de rapidité l'insurrection dans la nuit du 9 au 10, qui ont rallié à leurs bandes populacières parisiennes les volontaires de Marseille et de Brest dès

(1) MERCIER, *Nouveau Paris*, p. 96-97.

leur arrivée à Paris, quelques jours auparavant, envahissent l'Assemblée, dont les tribunes sont déjà pleines de leurs acolytes, et obtiennent par intimidation la déchéance immédiate du Roi.

Par leur agitation, ces meneurs, et leurs Sections ou leurs clubs, donnent aux représentants l'illusion d'une insurrection générale. Il semble que tout Paris marche avec ces furieux... et c'est ainsi que l'Assemblée vote ce qu'ils demandent sans un essai de résistance!

En effet, à ce moment, c'est-à-dire pendant que la bande des forcenés qui a contraint le Roi et sa famille à se rendre au sein de l'Assemblée, où paraît être son dernier refuge, massacre les défenseurs des Tuileries et pille le château, Vergniaud réclame la déchéance du pouvoir royal au nom de la Commune et des députations des Sections, qui se renouvellent à chaque instant à la barre de l'Assemblée. Le vote de cette déchéance couvre ainsi, moralement, les atrocités qui s'accomplissent à deux pas des votants. Les décrets suspendus par le veto du Roi sont sanctionnés par la nomination immédiate du ministère Roland, Servan, Clavière, Monge, Lebrun et Danton, qui — triomphe de la Commune — est porté au ministère de la Justice!

Le lendemain, 11 août, la Commune appelle dans son sein Robespierre et Marat.

Tallien est désormais plein d'assurance. Il voit le parti insurrectionnel tout-puissant ; il peut se croire, en qualité de secrétaire général de la municipalité, détenteur d'une partie du gouvernement.

Que fait-il alors ? Le panégyriste de Thérésia, s'appliquant à le rehausser pour excuser plus tard « Notre dame de Thermidor » de ses faiblesses pour ce misérable, dit qu'il commence par réclamer Petion à l'Assemblée nationale, « en jetant un anathème au parti contre-révolutionnaire » (!). Mais, c'est inexact. Ce fait est très antérieur.

« La seconde fois (dit-il encore), on entend « Tallien (à l'Assemblée) au nom de la commune « de Paris, qui voulait que le torrent révolution- « naire emportât les œuvres d'art comme les « marques de la féodalité, demander la démoli- « tion des portes Sanit-Denis et Saint-Martin, de « tous les arcs de triomphe et de tous les autres « symboles du despotisme. « *Il faut,* dit Tallien, « *remplacer la statue de Louis XIV par celle de* « *la liberté !* »

« Le peuple, disent les historiens, brise ce jour-là, « sur les places publiques, les statues des rois. »

Plus d'un siècle nous sépare des faits dont il s'agit. Il n'est donc plus possible d'en appeler aux témoins oculaires. Mais ceux qui ont assisté à Paris, en 1871, aux actes révolutionnaires de la Com-

mune savent ce qu'il faut croire des prétendus mouvements populaires.

Le peuple assiste et laisse faire parce qu'il est favorable ou parce qu'il a peur d'intervenir, mais il n'agit presque jamais. Ce sont les meneurs et leurs troupes civiles ou militaires qui agissent seuls. Comme la Commune de 1871, la Révolution a été faite et conduite par des minorités dont les contingents, d'une ridicule faiblesse, sont la honte de la lâcheté ou de l'indifférence publique.

On sait aujourd'hui que les communards dirigeants de 1871 ne disposaient pas, au début, de dix mille hommes. Le mouvement insurrectionnel du 10 août 1792 n'avait pas la moitié de cet effectif à ses ordres et se rendit maître du gouvernement affolé!

Cependant, les massacres des Tuileries ont eu trop de témoins pour que leurs détails soient dissimulés.

Ce que Morice, Mercier et Sénart consignent dans leurs notes, des centaines de Parisiens le pensent et le disent en même temps. Un courant d'opinion s'établit, réprouvant les excès commis, condamnant les vols connus ou soupçonnés et ce courant obligera bientôt Tallien a se rendre à la barre de l'Assemblée législative pour y défendre l'insurrection.

En attendant, Robespierre inaugure son système d'intimidation en formulant, le 15 août, à l'Assemblée une réclamation impérieuse de la Commune : il va au-devant des accusations qui vont être portées contre les meneurs, dont il fait désormais partie (depuis le 11), en demandant la « création « d'un tribunal extraordinaire pour connaître des « crimes relatifs à la conspiration du 10 août. »

Ainsi, les égorgés sont travestis en criminels d'Etat! Et ce sont les coupables réels qui se font nommer juges de leurs victimes; car l'Assemblée, incapable de se ressaisir depuis le 10 août, s'amoindrissant chaque jour de toutes les concessions qu'elle fait à la Commune, vote la réclamation de Robespierre.

Nommé le 17 août, siégeant le même jour, ce tribunal improvisé fait exécuter le 21 août son premier condamné! C'est l'embryon du *Tribunal révolutionnaire* permanent qui sera créé six mois plus tard par la Convention, et qui entraînera, par l'engrenage du crime, la naissance du *Comité de Salut public* et du *Comité de Sûreté générale.*

A ce moment, la Commune de Paris forme déjà un « bloc » assez fortement agrégé par le sang versé et les vols commis pour retenir dans une solidarité despotique, des éléments aussi peu similaires que Robespierre et Danton, Petion et Marat,

Robert, Manuel, Rossignol, Hébert, Tallien, Billaud-Varenne et Bourdon.

Le 28 août, Danton, soutenu par cette coterie hétérogène, se présentera devant l'Assemblée pour demander l'autorisation de faire des visites domiciliaires dans Paris sous le prétexte d'y saisir les armes des ennemis de la patrie et de les arrêter, « fussent-ils trente mille ».

L'Assemblée lui accorde cette licence. Dès lors les meneurs du 10 août sont sûrs de l'impunité; il ne dépend plus que d'eux d'arrêter toutes les personnes qu'ils savent ou soupçonnent hostiles à ce qu'ils ont accompli et à ce qu'ils projettent, d'exécuter encore.

Dès le 30 août, pendant la nuit — les malfaiteurs n'aiment à opérer que dans l'obscurité, comme les fauves — ils arrêtent les quelques milliers de personnes qu'ils haïssent ou redoutent, et, le 31, Tallien a beau jeu pour aller à la barre de l'Assemblée justifier le 10 août, au nom de la Commune, puisque les adversaires que celle-ci pouvait craindre sont emprisonnés, et qu'elle a immobilisé par la crainte le reste de la population.

Plus que jamais, l'Assemblée législative se croit alors impuissante contre les forces insurrectionnelles dressées devant elle.

Il lui faudrait pourtant juger et punir les excès commis par les assaillants des Tuileries le 10 août;

tout le monde sait désormais qu'ils se livrèrent au château à des actes de sauvagerie impardonnables. Mais qui poursuivre?

En réalité, l'Assemblée tremble à la pensée d'être obligée d'accuser la Commune — son maître — et Tallien, loin de braver ses foudres, comme Houssaye le raconte pour le rehausser, va au-devant de ses vœux, en ouvrant la porte par laquelle sa justice pourra disparaître, lorsqu'il rejette tout sur le *peuple de Paris.*

« Législateurs, dit Tallien, les représentants « de la Commune de Paris ont été calomniés; « ils ont été jugés sans avoir été entendus; « ils viennent vous demander justice. Appelés « par le peuple, dans la nuit du 9 au 10 août pour « sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont « fait ». (Usurpation violente et illégale de la « Commune, assassinat de Mandat, commandant « de la Garde Nationale.) Le peuple n'a pas limité « leurs pouvoirs, il leur a dit : « *Allez, agissez en* « *mon nom et j'approuverai tout ce que vous aurez* « *fait.* » (!)

« Nous vous le demandons, Messieurs, le corps « législatif n'a-t-il pas été environné du respect « des citoyens de Paris ? Son enceinte n'a été « souillée que par la présence du digne descendant « de Louis XI et de l'émule de Médicis. (!) Si « les tyrans vivent encore (*sic*), n'est-ce pas au

« respect du peuple pour l'Assemblée nationale (*sic*)
« qu'ils en sont redevables?

« Vous êtes remontés par nous à la hauteur
« des représentants d'un peuple libre; c'est vous-
« mêmes qui nous avez donné le beau titre de
« représentants de la Commune, et vous avez
« voulu communiquer directement avec nous.
« Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanc-
« tionné.

« Ce n'est pas quelques factieux comme on
« voudrait le (faire) croire, c'est un million de
« citoyens (1); interrogez-les (!) et nous (pour *ils,*
« évidemment) vous le diront : ils ont sauvé la
« nation. »(!!)

« Si quelques-uns d'entre eux ont pu préva-

(1) L'armée des insurgés qui s'empara des Tuileries était composée de 1.800 à 2.000 malfaiteurs, recrutés par les Sections dans tous les quartiers populeux de la capitale et mal armés de piques, de sabres, de haches ou de masses et de coutelas, puis des 500 Marseillais et des 300 Brestois, mieux armés et commandés par Westerman, Leclerc et Fournier l'Américain, soit en tout moins de 3.000 hommes, suivis d'un millier de filles et de femmes dont les vieilles formèrent plus tard les fameuses tricoteuses de la guillotine. Mais les bataillons de la garde nationale, qui se rallièrent aux assaillants, au lieu de se joindre aux Suisses pour défendre le château, portèrent leur nombre à cinq ou six mille insurgés, tout au plus. Il y a donc loin de ce chiffre au million de Parisiens dont parle Tallien, et son affirmation à cet égard marque son imposture en même temps qu'elle donne la mesure de l'état d'esprit de l'Assemblée, qui le laisse mentir avec tant d'effronterie sans protester.

« riquer, nous demandons au nom de la Commune « leur punition (1). Nous étions chargés de sau- « ver la patrie : la patrie est sauvée. »

(Osez donc incriminer les sauveurs de la patrie !)

« Nous n'avons donné aucun ordre contre la « liberté des bons citoyens, mais nous nous ferons « gloire d'avoir séquestré les biens des émigrés. « Nous avons fait arrêter les conspirateurs, et « nous les avons mis entre les mains des tribunaux « pour leur salut et celui de l'État (2). Nous avons « chassé les moines et les religieuses pour mettre « en vente les maisons inutiles. Nous avons pros- « crit les journaux incendiaires (3) qui corrom- « paient l'opinion publique. Nous avons fait « des visites domiciliaires. Qui avait ordonné « tout cela ? Vous.

« Les armes saisies chez les gens suspects, nous « vous les apporterons pour les remettre entre les « mains des défenseurs de la patrie. Nous avons « fait arrêter les prêtres perturbateurs ; sous peu

(1) La supposition de Tallien est, ici, aussi étrange qu'imprudente. Mais elle prouve combien il est sûr de la puissance de la Commune vis-à-vis de la faiblesse de l'Assemblée, car cette offre est un véritable défi de poursuivre.

(2) Ces prétendus tribunaux seront, le surlendemain, ceux de la Force, de l'Abbaye, des Carmes, qui feront massacrer les prisonniers sans les entendre et sans les juger.

(3) Ceci donne l'explication du silence de la presse sur les massacres du 10 août. Les feuilles qui auraient pu les flétrir étaient supprimées ou terrorisées.

« de jours, le sol de la patrie sera purgé de leur « présence (1). On nous a accusés d'avoir désor- « ganisé l'administration, et notamment celle « des subsistances, mais à qui la faute? Les admi- « nistrateurs eux-mêmes, où étaient-ils dans les « jours de péril (2)? Et combien qui n'oseront « point reparaître à la maison commune!

« La Section des Lombards est venue réclamer « contre nous dans votre sein; mais le vœu d'une « seule Section n'anéantira point celui de toutes « les autres Sections de Paris (3). Hier, les citoyens « dans nos tribunes, nous ont encore reconnus pour

(1) On comprendra la portée de ces mots de Tallien quand nous reproduirons, un peu plus loin, les explications que donne Sénart des arrestations d'ecclésiastiques et de leur massacre aux Carmes.

(2) Lorsque la Commune, appelant Mandat, le commandant de la garde nationale, pour lui demander des explications, le 10 août, le faisait assassiner à l'hôtel de ville, sans motif autre que celui de s'en débarrasser comme d'un obstacle éventuel, les timides administrateurs dont parle Tallien avaient sujet de s'effrayer, de fuir et de ne plus reparaître!

(3) Tallien ment encore ici très effrontément, car l'usurpation de la Commune ne fut pas appuyée par *toutes* les Sections, *sauf celle des Lombards*. Ce fut un coup de force auquel, au contraire, les trois quarts des Sections furent étrangères. Mais, le fait accompli, une partie des Sections qui n'y avaient pris aucune part s'y rallia par crainte, notamment celles des quartiers populeux. Les autres, celles des quartiers du centre, désapprouvaient plutôt l'arbitraire du mouvement insurrectionnel, et l'on voit que celle des Lombards traduisit leur blâme en protestant contre la Commune et contre le 10 Août auprès de l'Assemblée législative.

« leurs représentants; ils nous ont juré qu'ils nous
« conservaient leur confiance. Si vous nous frap-
« pez, frappez donc aussi ce peuple qui a fait la
« Révolution du 14 juillet (1), qui l'a consolidée
« le 10 août et qui la maintiendra! (2)

« Il est maintenant en assemblées primaires,
« il exerce sa souveraineté; consultez-le et qu'il
« prononce sur notre sort (3). Vous nous
« avez entendus, prononcez, nous sommes là.
« Les hommes du 10 août ne veulent que la
« justice, et ils n'obéiront qu'à la volonté du
« peuple » (4).

En présence d'une telle attitude, l'Assemblée n'a pas trois partis à prendre : il lui faut opter entre l'obéissance ou donner l'ordre d'arrêter Tallien et de briser la Commune.

Elle a peur; elle obéit.

Danton a déclaré qu'il faut faire peur aux royalistes (avant de dégarnir les foyers en envoyant les hommes valides aux frontières contre l'ennemi).

(1) Paris comptait, en 1789, plus de 800.000 habitants, et la prise de la Bastille a été accomplie par moins de 10.000 émeutiers!

(2) Ici, la menace n'est même plus dissimulée.

(3) Les assemblées primaires dont parle Tallien sont les Sections.

(4) Version du *Moniteur*. Voir celle plus complète publiée par MORTIMER TERNAUX. t. III, pages 171-178.

Marat est également de cet avis. Il ne prêche que tueries d'aristocrates dans son journal l'*Ami du peuple.*

Qu'est-ce qu'il y a derrière cette nouvelle « façade » ? Il a fallu supprimer les journaux d'opposition, museler les feuilles indépendantes, incarcérer les censeurs présumés ou prévus et les échappés des massacres du 10 août. Tout cela s'est réalisé avec un bonheur inespéré. Mais que va faire à présent la Commune victorieuse de ces prisonniers embarrassants et probablement dangereux ?

Le meilleur moyen de les réduire à un silence absolu, certain, n'est-il pas de les supprimer ? *Le peuple parisien,* qu'on a chargé des sauvageries du 10 août, n'est-il pas bon pour supporter encore le poids de cette « mesure de précaution » ?

Cela n'est pas douteux pour les meneurs intéressés de la Commune, et ils prennent, en conséquence, les dispositions que ce nettoyage au sang réclame. On engage les massacreurs ; on recommande à ces bouchers de chair humaine les achats de balais de houx, de vinaigre, de chaux vive, d'assommoirs, de voitures couvertes nécessaires.

En même temps, pour joindre l'agréable à l'utile, on organise la délivrance des faux passeports dénoncée par Sénart, délivrance qui rapporte gros, et qui donnera indirectement des pro-

duits bien plus notables encore en déterminant les bénévoles acheteurs de ces papiers libérateurs à se munir de toutes leurs valeurs monnayées et de leurs bijoux pour s'enfuir.

Quarante-huit heures plus tard, le 2 septembre, *le peuple* (toujours) est censé se ruer sur les prisons. En réalité, la tuerie organisée commence, accomplie par les seules poignées d'assassins que la Commune a recrutés et stipendiés, qu'elle paye et gorge de vin « pour leur donner du cœur au ventre ».

Il est inutile de s'attarder ici au récit des atrocités de ces carnages attestés par tant de documents écrasants; il n'y a pas même lieu de les résumer, puisqu'il est facile de se reporter aux études historiques récentes qui réunissent toutes les pièces de ces effroyables crimes. Mais il importe, parce qu'on ne l'a pas fait, de grouper, à présent au moins, quelques-unes des pièces caractéristiques montrant de la culpabilité de la Commune et plus particulièrement celle de Tallien et de ses sous-ordres dans toutes les phases du drame.

Sénart, dans ses révélations, dit :

« Je puis indiquer, au doigt et à l'œil, des pièces écrites, signées de Panis, Sergent, Tallien, qui sont relatives à ces assassinats et ont une connexité dépendante l'une de l'autre, qui dévoilent le complot du massacre, et prouvent que ce ne fut

pas l'effet de l'erreur ni de l'effervescence qui donna lieu à cet événement (1). Je frissonne au seul souvenir de ces lettres; elles étaient adressées à Maillard, chef des coupe-jarrets à Paris connus sous le nom de Tape-durs. Ce Maillard fut chargé par les chefs du complot du massacre dont il s'agit. Maillard, leur ami, était un escroc; il fut passé aux verges et chassé d'un régiment pour vol. Il était le commandant en chef des filous, des mouchards et des brigands. Deux membres du complot sus-désignés écrivirent à ce Maillard. La lettre contenait l'avertissement de disposer sa bande d'une manière utile et sûre, de l'armer surtout d'assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des mourants, de faire porter les coups sur la tête, d'expédier promptement, de faire emplette de vinaigre, à cause de l'odeur,

(1) Les fanatiques de la Révolution française ont, naturellement, mis en doute la réalité des lettres dont parle Sénart. Mais un document de 1796, retrouvé, qui émane d'un des aristocrates prisonniers à l'Abbaye en septembre 1792 a fait connaître deux de ces lettres signalées par Sénart et adressées à Maillard. Elles sont datées du 2 et du 4 septembre et signées Panis, Sergent administrateur de la Commune, et Méhée, secrétaire greffier adjoint. Le Sergent dont il s'agit est celui qui reçut le sobriquet d'*Agate,* du bijou orné d'une grosse agate qu'il avait volé, ainsi que d'autres joyaux, aux victimes des massacres. Quant à Méhée ou Felhemesi, que Sénart désigne par les initiales M ou F, il était alors « le bras droit » de Tallien, son « homme de paille », et partout sa marque ne sert qu'à masquer Tallien.

pour en laver les endroits où l'on tuerait, de se précautionner de balais de houx pour bien racler le sang, de chaux vive, de voitures couvertes pour transporter les cadavres, de bien payer surtout et d'avertir d'un instant à l'autre de ce qui se passerait. Cette pièce, l'œuvre du crime et de la scélératesse la plus barbare, fut trouvée chez Maillard après sa mort; elle était jointe à d'autres lettres se rattachant au complot et énonciatives du massacre, et, parmi les signatures et écritures, on y reconnut celle de Tallien, qui, sans doute, ne disconviendra plus de sa complicité. » Ces lettres avaient toutes du rapport à ce chef-d'œuvre! Peut-on jamais trouver de preuves plus certaines que le complot fut médité et préparé? Les précautions indiquées ne sont-elles pas un raffinement de supplice et d'idées sanguinaires? Et n'y reconnait-on pas toute la préméditation d'un assassinat? Ce sont les précautions d'un boucher qui connaît l'usage des assommoirs, des balais de houx, et les effets de sang caillé; on peut les rapprocher de la conduite du boucher Legendre, qui, lors de ces massacres, s'en montra le complice.

« Ce Legendre alla trouver un des commandants de l'Arsenal, lui demanda deux cents hommes armés pour aller à la Force seconder les égorgeurs et les protéger, parce que le nombre des prisonniers

était très grand, qu'il n'y avait pas assez de massacreurs, et que l'on craignait que l'aristocratie n'excitât quelques mouvements. Le commandant répondit à Legendre : « Les soldats citoyens qui me sont confiés ne sont point des assassins ; je les enverrais plutôt pour combattre et détruire vos égorgeurs ; votre proposition est une horreur. » Cet honnête homme n'a pas dissimulé son indignation, qui fut notoirement approuvée et lui fit honneur. Si les écrivains n'ont pas rendu l'hommage dû à l'équité de cet honnête commandant, ce fut par une lâche complaisance pour Legendre et par l'absurde préjugé que c'était un mouvement populaire, tandis que c'était un atroce complot. Je rétablis cette omission, que la publicité du fait ne permet pas de démentir : il n'est pas douteux que Legendre fut complice de cet infâme complot.

« Voici un autre fait aussi connu sur ces horreurs, et qui n'a pas été inscrit dans les papiers publics, par la raison qu'on n'a pas voulu donner aux événements de Septembre le caractère de complot, bien différent du prétexte de mouvement populaire,et par la crainte aussi de l'autorité de la faction d'Orléans, qui existe toujours, et de la quantité et de la toute-puissance des complices. Manuel devait une somme de 1.500 livres ; il fit arrêter son créancier, qui avait tenu quelques propos à son égard. Manuel fut assez indiscret

pour dire : « Je réponds de lui; sous deux jours, il sera payé. » En effet, il fut assassiné à la Force » (1).

Tout ce que rapporte là Sénart est rigoureusement exact. Les pièces écrites dont il parle au début ont été en partie retrouvées et publiées. Lenôtre, dans son excellente étude sur *les massacres de Septembre*, a donné une courte biographie du *Tape-Dur* Maillard en précisant quel fut son rôle d'après les relations, toutes concordantes, de l'abbé Sicard, de Méhée de Latouche, de la princesse de Tarente, de Journiac de Saint-Méard, etc.

Le boucher Legendre qu'accuse Sénart fut président du « *club des Cordeliers* », « en regard duquel, dit Lenôtre, celui des Jacobins passait pour réactionnaire » où ses discours dépassaient en violence les articles les plus furieux d'Hébert, son collègue, dans le *Père Duchêne*. Fournier l'Américain, dont parlera plus loin Sénart, y était aussi son collègue. En traçant une courte esquisse de cette brute, Lenôtre cite de lui, dans son étude sur *Paris révolutionnaire* (2), les paroles suivantes, qu'il criait à la tribune des Cordeliers, quelques jours avant l'exécution de Louis XVI, pour exciter ses audi-

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 35-36-37-38.

(2) LENOTRE, *Paris révolutionnaire*, p. 323.

teurs contre le Roi : « Egorgeons le cochon! « faisons-en autant de quartiers qu'il y a de dépar- « tements pour en envoyer un morceau à chacun; « la tête restera à Paris suspendue à la voûte de « cette salle! »

« Plus tard, ajoute Lenôtre, il proposait de « mettre en réquisition les étaux des bouchers « pour y hacher les aristocrates et les riches. » « Quant à moi, ajoutait-il, j'éventrerais avec « plaisir un noble, un riche, un homme d'Etat « ou un homme de lettres, et j'en mangerais le « cœur » (1).

Dans son *Nouveau Paris,* le républicain Mercier exprime son indignation du complot des massacres de Septembre, et corrobore les révélations de Sénart en signalant, lui aussi, la commande des voitures destinées à enlever les cadavres des prisonniers égorgés :

« S'il n'étoit pas prouvé qu'à vous seuls (2) « appartient l'opprobre des premiers jours de « septembre, je vous rapellerois deux faits que « vous ne pouvez nier. Je vous rappellerois ce « payement de 850 livres fait par ordre du conseil « général au marchand de vin qui fournissoit vos « assassins à la Force pendant leur horrible exé-

(1) Lenotre, *Paris révolutionnaire*, p. 323.

(2) Les membres de la Commune, dont faisait partie Tallien.

« cution; je vous rappellerois le Comité de sur-
« veillance, louant la veille du massacre les voi-
« tures qu'il destinoit et qui ont servi à conduire
« à la carrière de Charenton les cadavres de sep-
« tembre » (1).

Dans son étude sur les massacres de Septembre, Lenôtre dit, d'autre part :

« Un des indices les plus frapants que les mas-
« sacres ne furent point dus à l'explosion d'une
« colère populaire, mais qu'il faut y voir le résul-
« tat d'une préparation savante, d'une entente
« préalable, c'est que les juges de la Force, pour
« éviter toute scène violente à l'intérieur de la
« prison, ne prononçaient point la sentence de
« mort en présence du condamné ; ils disaient
« seulement : Conduisez monsieur à l'Abbaye.
« Le malheureux, croyant qu'on le transférait
« seulement d'une prison à une autre suivait
« docilement ses égorgeurs. A l'Abbaye, la sen-
« tence de mort était : Conduisez monsieur à la
« Force. Cette similitude de procédés est en
« quelque sorte la preuve qu'un mot d'ordre avait
« été donné, et que les divers groupes d'assassins
« obéissaient à une même impulsion (2).

Sénart, terriblement précis dans ses *Révéla-*

(1) MERCIER, *Nouveau Paris*, p. 106.

(2) LENOTRE, *Les massacres de Septembre*, note de la p. 97.

tions, montre le mobile intéressé des meneurs des journées de Septembre de la façon suivante :

« Pourquoi encore les différens écrivains ont-« ils gardé le silence sur les vols et les pillages qui « ont suivi ces massacres ? Pourquoi le faux F... (1) « qui était M...(1), rédacteur de l'ouvrage *Vérité*, « etc., n'a-t-il pas voulu parler de ces vols et de « ces pillages ? Pourquoi a-t-il omis les faits essen-« tiels ? C'est qu'il était complice, et je vais le « prouver.

« M..., expert dans la délivrance des faux passe-« ports, en vendait à cette époque et en a procuré « même depuis : ce fait a été dénoncé par Richer « Serisy,ce qui résulte de déclarations adressées « au Comité de sûreté générale. C'est le même « Richer Serisy, auteur de l'écrit intitulé *L'Accu-« sateur public*, qui avait fait connaître que M... « et un nommé Beson lui avaient vendu deux faux « passe-ports, qu'il avait payés douze cent livres « que la femme Fontenelle avait remises; qu'il y « avait eu différend entre eux parce que ce passe-« port vendu par M... portait en tête ces mots : « *La Loi et le Roi*, sorte de passe-ports usités en « septembre 1792 lorsque M... était commis à la « police et les avait à sa disposition ; la querelle

(1) Felhemesi.
(2) Méhée de la Touche.

« s'engagea sur ce que les passe-ports que M...
« vendait coûtaient quatre cents livres Si Richer
« Serisy niait cet aveu, il en serait convaincu par
« les pièces matérielles remises au Comité de sûreté
« générale par deux agens différents du Comité.
« Ces pièces seraient-elles détournées, les agens
« du Comité qui ont remis ces pièces existent
« encore, et j'aurai d'ailleurs l'occasion de présen-
« ter Richer dans la faction de l'étranger. Le fait
« des faux passe-ports délivrés par M... n'est indiqué
« que pour prouver à ce dernier que sa conduite
« est connue.

« M..., délivrant de faux passe-ports, joua dans
« les horreurs de septembre un rôle particulier en
« fait de pillage. Les complices se distribuèrent
« les rôles et préparèrent les opérations. Quel-
« ques-uns répandirent le bruit que l'on allait
« faire des arrestations de prêtres, de nobles et
« d'aristocrates en grande quantité; alors, beau-
« coup de prêtres et autres allèrent demander
« des passe-ports. On leur oppose d'abord quel-
« ques difficultés, et ils croient les lever avec de
« l'argent; enfin M..., pour remplir le but du com-
« plot, leur fait payer chèrement ces passe-porté
« et, soit pour éviter la preuve de cette infidélité
« soit pour se soustraire aux suites de leur déli-
« vrance à des gens suspects ou désignés tels
« il leur en donna de faux; alors les menaces d'ar-

« restations redoublèrent. Les fugitifs s'étaient
« munis de ce qu'ils avaient de plus précieux et
« de tout ce qui était portatif; ils n'oublièrent
« point leurs bijoux, l'or, l'argent, les assignats.
« Or la distribution des passe-ports était mysté-
« rieusement indiquée pour le même moment
« et dans un même lieu; et, pendant que M... déli-
« vrait ces passe-ports, il fit demander et expé-
« dier un ordre pour arrêter aux barrières beau-
« coup de personnes qui, disait-il devaient sortir
« avec de faux passe-ports : ainsi, par leur arres-
« tation effectuée, on s'assura des bijoux, de l'or
« et de l'argent qu'ils emportaient. Cependant, on
« affecta de les leur laisser ; c'était une ruse pour
« exécuter le reste du complot; le projet n'était
« pas rempli, il fallait trouver un moyen pour aug-
« menter encore les dépouilles et se les assurer»
« sans que les victimes s'en dessaisissent. On,
« employa donc une autre perfidie, et l'on fut dire
« comme officiellement, dans les maisons d'arrêt,
« que l'on allait transférer tous les prisonniers
« de Paris, sans leur dire ni en quel endroit
« ni comment. Chacun, s'étant muni d'or et
« de bijoux, y tenait encore davantage, et
« ceux qui craignaient d'en laisser derrière eux
« firent apporter tout ce qu'ils purent pour ob-
« vier aux suites de la prétendue translation.
« Alors les bouchers avaient fait engraisser

« leurs victimes ; elle étaient bonnes à tuer, ils
« les tuèrent.

« L'instant du massacre arriva; les chefs étaient
« assurés du pillage, et ce fut aussi dans cette cer-
« titude qu'ils commencèrent à égorger et à voler.
« Laissons, disaient les chefs du complot, nos
« égorgeurs prendre çà et là quelques boucles
« d'oreilles, quelques bagues qu'ils arrachent,
« quelques oreilles, quelques doigts qu'ils cou-
« pent, quelques mouchoirs, quelques tabatières,
« il faut leur laisser ces petits objets-là pour
« encouragement; mais ne perdons point de vue
« les fonds dont se sont pourvus les prisonniers ;
« soignons les autres bijoux, les porte-feuilles
« l'or et l'argent; envoyons des commissaires
« qui s'en emparent ou les surveillent, sous le
« prétexte de conserver les propriétés. Ces com-
« missaires furent plus ou moins exacts, mais
« sans doute ils n'oublièrent pas leur intérêt
« particulier, sans préjudice du partage général.
« Les uns firent des états de ce qu'ils apportèrent
« à la municipalité; les autres n'en firent pas du
« tout. Alors, quelle carrière pour la cupidité !
« L'inexactitude de ces états ou leur absence
« totale laissaient aux nouveaux dépositaires
« des facilités que l'on n'a pas besoin d'indiquer.
« Ces dépositaires étaient le secrétaire de la muni-
« cipalité, Tallien, et son commis, M... Mais que

« sont devenus ces effets ? Les a-t-on remis aux « parens des victimes ? Non ! Les septembri« seurs ne l'ont pas allégué pour leur justification, « et la municipalité, souvent inculpée, n'a pas « excipé d'un seul acte de remise. Ainsi, que sont « ils devenus, ces effets ? Ont-ils tourné au profit « de quelques particuliers, ou ont-ils été employés « pour l'utilité publique ? Depuis le temps que « des reproches ont été directement adressés et « réitérés publiquement à la municipalité, il n'a « été ni présenté ni allégué aucun emploi: on ne « peut enfin douter qu'ils n'aient été partagés « entre les complices (1) ».

Le faux F. cité par Sénart est FELHEMESI, anagramme du nom de MÉHÉE FILS, dit MÉHÉE DE LATOUCHE, greffier adjoint de la Commune de Paris, auquel Tallien, prudent, fit signer toutes les pièces qu'il jugeait compromettantes. C'est ainsi que, sur les massacres de Septembre, on retrouve si peu de documents portant la griffe de Tallien.

En passant, il convient de noter la mention que fait Sénart d'une femme FONTENELLE mêlée aux négociations de faux passeports. Il a y peut-être, en effet, identité entre cette FONTENELLE et la femme de chambre nommée Frenelle qu'eut,

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 47-48-49-50-51.

à Bordeaux, Thérésia,et qui négociait avec tant d'entregent les grâces, presque toujours payées, des suspects en faveur desquels sa maîtresse intervenait. Les deux noms ont une analogie qui frappe, car les rôles joués par Fontenelle et Frenelle ont encore bien plus de ressemblance.

Quant à Méhée (1) Felhemesi, que Sénart accuse d'avoir dissimulé les vols des massacreurs, s'il fut, pendant la Terreur, tout dévoué à Tallien» Quelque temps après le renversement de Robespierre, en revanche, il fit comme la plupart des terroristes : il renia ses dieux, ses actes, et s'appliqua, dans une relation des massacres de Septembre 1792, à condamner les excès commis, afin de se poser en victime des événements, forcée, d'obéir à ses chefs, mais réprouvant leurs ordres.

Sénar, enfermé alors dans la prison du Plessis en Touraine, ne pouvait supposer, en écrivant ses *Révélations*, que Méhée les confirmait par avance au moment même où il les rédigeait.

La concordance qui existe entre les témoignages de ces deux personnages, séparés matériellement et par l'inimitié, donne une démonstration supplémentaire de l'exactitude des *Révélations*

(1) L'orthographe du nom de Sénart est discutée ; divers documents le montrent sans t.

de Sénart, et nécessite deux courtes citations de la relation du secrétaire greffier adjoint de la Commune.

Felhemesi raconte les scènes de carnage dont il a été témoin le 2 septembre, et son récit coïncide parfaitement avec celui de l'abbé Sicard. Il signale les fédérés marseillais et brestois qui ont pris part au coup du 10 Août parmi les assassins de l'Abbaye. Il montre Maillard conduisant ses tueurs de l'Abbaye au couvent des Carmes, les ramenant des Carmes à l'Abbaye, et, après avoir décrit les simulacres fallacieux d'interrogatoires des victimes, leur massacre, les excès des bourreaux, il ajoute :

« J'ai oublié de rappeller un forfait de plus, « vomi par les soi-disant chargés du peuple sou- « verain. Avec quelque rapidité que se fissent les « opérations, ces messieurs avaient encore le « temps et la précaution, au lieu d'orner les vic- « times, de les dépouiller au vif. Ils commen- « çaient par leur enlever portefeuilles, montres, « bagues, diamants, assignats, puis mettaient « toutes ces défroques tant dans leurs poches « que dans des corbeilles et cartons, et j'ai les « deux preuves suivantes qu'ils se sont tout « approprié :

« 1° Deux commissaires furent envoyés par « la section des Quatre-Nations pour réclamer,

« à la prière de ses parents, un prisonnier qui
« n'avait aucune note royaliste; ils parvinrent
« après bien de la peine à le faire élargir; mais,
« s'étant aperçus qu'il n'était dressé aucun pro-
« cès-verbal des effets précieux enlevés aux con-
« damnés, ils se permirent d'en faire l'observation
« à ces prévôts spoliateurs; ceux-ci, très gênés
« d'être devinés par des yeux dénonciateurs,
« voulurent d'abord biaiser, éluder, bientôt ils
« élevèrent le ton d'une manière tellement torse
« et oblique, que le peuple, trompé sur l'objet de
« la discussion, et prenant les commissaires de la
« section pour des prisonniers, allait les égorger,
« lorsque ceux-ci, baissant la voix et adoucis-
« sant les reproches d'une probité intempestive,
« filèrent promptement et revinrent comme des
« échappés.

« 2° Le comité civil de la section, chargé de
« se faire rendre compte, n'a rien pu découvrir
« de toutes ces dépouilles précieuses, quoique les
« prisonniers de l'Abbaye particulièrement fus-
« sent la plupart des gens de qualité très opu-
« lents (1). »

Et plus loin, Méhée ajoute encore :

« J'ai dit comme, Billaud-Varenne étant venu

(1) Relation de Felmesi ou Méhée, fils, dit Méhée de Latouche. *Les massacres de septembre*, par LENOTRE, p. 194-195.

« la veille (1) à la cour de l'Abbaye, Manuel était,
« de son côté, venu à la prison vers les huit heures
« du soir, à la lueur des flambeaux. Il avait
« harangué la commission populaire, mais ses
« yeux exprimaient plus le caractère de la con-
« trainte que la joie sanglante qui animait ceux
« de Billaud.

« Billaud-Varennes revint le lendemain matin
« 3 septembre, vers midi, au comité de la section;
« il parlait, monté sur les marches de l'escalier,
« lorsqu'un nommé Rhulières, prisonnier de
« l'Abbaye, déjà percé de plusieurs coups de pique,
« courait nu dans la cour, tombant, se relevant,
« je l'ai vu faire encore quelques pas chancelants
« et lutter pendant plus de dix minutes contre la
« mort qui l'atteignit enfin. Voici les paroles
« abrégées, mais textuellement fidèles de Billaud-
« Varennes aux massacreurs : « *Respectables cito-*
« *yens, vous venez d'égorger des scélérats, vous*
« *avez sauvé la patrie, la France entière vous doit*
« *une reconnaissance éternelle, la municipalité ne*
« *sait comment s'acquitter envers vous, sans doute*
« *le butin et la dépouille de ces scélérats* (*mon-*
« *trant les cadavres*) *appartiennent à ceux qui*
« *nous en ont délivrés, mais sans pour cela vous*
« *récompenser, je suis chargé de vous offrir à*

(1) Le 2 septembre.

« *chacun vingt-quatre livres, qui vont vous être*
« *payées sur-le-champ.* (*Applaudissements nom-*
« *breux des égorgeurs*), *respectables citoyens, con-*
« *tinuez votre ouvrage, et la patrie vous devra de*
« *nouveaux hommages* » (1).

« *Nota bene* que Billaud-Varenne est celui
« qui, en sa qualité de substitut du procureur de
« la Commune, avait dans la matinée des jours
« précédents interrogé à la mairie les détenus par
« suite des visites domiciliaires, notamment la
« femme Lamballe, et qu'ils avaient été distri-
« bués dans les diverses prisons (2) ».

Comme son sous-ordre Méhée, Tallien se défendit d'avoir été autre chose qu'un exécuteur irresponsable, lorsque les massacres de Septembre lui furent reprochés, et Sénart, à ce propos, ne le ménage pas.

(1) Dans sa relation des massacres de l'Abbaye, l'abbé Sicard, ayant échappé par hasard à la tuerie, et l'ayant pu suivre dans ses détails, cite l'incident des bons de vin donnés aux égorgeurs à plusieurs reprises, et ajoute ce détail très caractéristique :

« On annonce un commissaire de la Commune qui, par son
« ordre, parcourait les différentes sections. Il entre et adresse
« ces mots au Comité : La Commune vous fait dire que, si
« vous avez besoin de secours, elle vous en enverra. — Non,
« lui répondirent les commissaires, tout se passe bien chez
« nous. — Je viens, répliqua-t-il, des Carmes et des autres
« prisons, tout s'y passe également bien. »

(2) Relation de Felhemesi. G. LENOTRE, *Les massacres de septembre*, p. 196-197.

« Il est assez curieux, dit-il, de voir d'un côté
« Tallien se défendre de la complicité de ce mas-
« sacre et de lire de l'autre ses écrits dans le com-
« plot et son exécution. Alors on s'explique aisé-
« ment le reproche qu'il reçut à la Convention
« d'avoir prêté sa griffe, comme secrétaire de la
« Commune, pour des sommes immenses dont
« l'emploi coûtait à prononcer et fait horreur à
« la nature. Voilà le double sens de ces grands
« mots de Marat, qui criait si souvent au meurtre
« et qui voulait être, selon lui, cruel par huma-
« nité. Ce tableau présente les crimes des com-
« plices.

« Il faut encore rétablir un fait que Tallien
« a dénaturé. Ce fourbe a prétendu avoir sauvé
« du massacre les femmes Saint-Brice (1) et Tour-
« zel (2). C'est mensonge : il peut être démenti par
« le citoyen Truchon, qui était alors membre de la
« Commune. Truchon était allé à la Force de
« son propre mouvement, ne participant pas à ce
« complot. Il crut de son devoir d'y aller pour
« opposer quelque défense et prendre des précau-
« tions, mais il fut mal payé de son zèle, et pensa
« être immolé. Les chefs des égorgeurs, qui sa-

(1) Femme de chambre du prince royal, Louis XVII.

(2) Gouvernante des Enfants de France après l'émigration de Mme de Polignac.



Musée Carnavalet

Madame TALLIEN, par Bailly

« vaient bien qu'il ne faisait pas partie du com-
« plot, l'eussent tué sans des gendarmes qui le
« sauvèrent et le cachèrent. Ce fut pourtant en
« cette situation qu'il trouva encore le moyen
« de sauver quelques victimes. Secondé par les
« gendarmes, il parvint à délivrer entre autres la
« femme Saint-Brice et la femme Tourzel. Il leur
« donna le bras, les conduisit, et c'est à lui seul
« qu'elles durent la vie, et non à Tallien qui n'avait
« pas été à la Force. C'est ainsi qu'elles s'en sont
« expliquées par une lettre adressée à lui, Tru-
« chon, et suffisante pour démentir Tallien. Son
« acte de bienfaisance n'était qu'en paroles, Tru-
« chon seul en avait le mérite : Truchon fut re-
« connu seul bienfaiteur, Tallien en a usurpé le
« titre.

« Que Tallien, pour les tromper, leur ait persuadé
« que Truchon avait agi sur son invitation, ou
« d'après les moyens qu'il lui avait donnés, et que,
« par une complaisance ou reconnaisance mal
« entendue, l'une d'elles se soit abandonnée à sa
« luxure, ce dont Talien s'est fait un odieux
« mérite, et que son impudeur l'empêche de rougir
« tant du mensonge par lequel il veut usurper le
« titre de bienfaiteur, que du vice dont il fait
« étalage, Truchon peut opposer la preuve que
« Tallien n'a aucunement participé à sauver ces
« femmes. Des écrits confirment le démenti qu'il

« peut en recevoir, partout Tallien s'est montré
« menteur, partout coupable, et c'est pourtant
« alors qu'il parle humanité » (1).

A la suite de ces détails, Sénart déduit logiquement que la présence de Tallien à la Commune comme secrétaire-greffier de celle-ci démontre sa participation volontaire, car la Commune n'eût pu se risquer à faire transmettre ses ordres de meurtre par un agent qui, ayant été hostile à ces mesures, eût pu les dénoncer pour les empêcher. Sénart rappelle que Tallien s'efforça de cacher et de défendre les massacres de Septembre, et que cela seul démontrerait sa culpabilité.

Mais, si l'on considère, en outre, les excès de cruauté dont il se rendit coupable à Bordeaux plus tard, on est obligé de reconnaître qu'en lui, l'homme de la Terreur de Bordeaux ne dément pas, mais confirme, au contraire, les dénonciations qui l'impliquent dans les massacres de Septembre.

Dans ses « *souvenirs de quarante ans* », Pauline de Tourzel, plus tard princesse de Béarn, conteste aussi les affirmations de Tallien à son sujet : « Je sais bien, dit-elle, et l'on peut lire dans le « *Moniteur* du temps que Tallien, accusé à « l'Assemblée d'être l'auteur des massacres des « 2 et 3 septembre, s'en défendit et se fit un mérite

(1) *Mémoires de Sénart,* p. 40-41-42.

« d'avoir donné l'ordre de sauver Mlle Pauline de
« Tourzel à M. Hardy; peut-être n'a-t-il agi que
« par les ordres de Tallien, mais je n'ai vu que
« M. Hardy et lui seul a été mon libérateur. »

Suivant G. Lenôtre (*Les massacres de septembre*, p. 74, note), ce libérateur serait un simple cordonnier, nommé Jean Hardy, que l'almanach national de 1793 mentionne comme ayant alors 36 ans.

Au moment du sauvetage de Mlle Pauline de Tourzel et de sa mère, il ne voulut accepter aucune récompense, et ceux qui l'avaient aidé à sauver Mme de Touzel imitèrent sa discrétion. Néanmoins, ils acceptèrent de se faire connaître, et plus tard, Mme de Tourzel ne cessa de leur rendre service; elle fit, particulièrement, à Hardy, une belle situation.

Pendant toute la durée de la Révolution, ce libérateur ne cessa d'ailleurs de protéger les Tourzel, et de leur rendre ainsi de nombreux services qui motivent les libéralités dont il fut l'objet.

Dans son histoire particulière des événements de Juin à Septembre 1792, Maton de la Varenne parle de Truchon en ces termes :

« A onze heures parut un homme à longue
« barbe tombant sur sa poitrine, nommé Germain
« Truchon, rayé plusieurs années auparavant du
« tableau des avocats de Paris pour bigamie. Ce
« misérable, qui, lorsqu'il exerçait la profession

« de jurisconsulte, signait Truchon de la Maison-
« Neuve et se qualifiait de sieur de Pettindorf,
« sortait tout récemment de la même prison, où
« ce délit et plusieurs autres l'avaient fait mettre.
« Il demanda insolemment l'ouverture des portes,
« visita partout et renvoya les femmes, à l'ex-
« ception de la princesse de Lamballe. Il installa
« ensuite comme grands juges du peuple Dangé,
« Michonis, Monneuse et Laiguillon, membres
« de la Commune, qui, revêtus d'écharpes muni-
« cipales, se firent donner les registres d'écrou et
« envoyèrent à l'Abbaye (ce qui signifiait à la
« mort) la plus grande partie des prisonniers res-
« tants. »

Dans une lettre adressée à sa fille, Mme de Sainte-Aldegonde, la marquise de Tourzel fait allusion à une visite qui semble être celle de Truchon :
« Nous restâmes, dit-elle, fort tranquillement pen-
« dant deux jours chez Mme de Lède (après son
« évasion de la prison de la Force grâce à l'entre-
« mise de Jean Hardy) ; le soir du troisième jour
« on vint me dire qu'un individu demandait à me
« parler en particulier, je me rendis dans mon
« appartement et je trouvai un homme de la plus
« effrayante figure, très grand, avec une barbe
« énorme.

« Cet homme me dit qui je n'avais aucun risque
« à courir à Paris et que je pouvais y rester, puis-

« que j'avais été jugée innocente, mais que ma
« fille, ayant été sauvée sans passer devant le
« tribunal, pouvait être reprise d'un moment à
« l'autre et reconduite en prison, qu'il me donnait
« le conseil de l'enlever de Paris, et le plus tôt
« possible, de manière que personne ne pût dé-
« couvrir le lieu de sa retraite. Cela dit, il sortit de
« la chambre.

« Cet avertissement me jeta dans un trouble
« horrible. J'envoyai sur-le-champ chercher
« M. Hardy, à qui je racontai ce qui venait d'ar-
« river. Il fut lui-même très étonné de cette
« marque d'intérêt... etc. »

Le signalement que donne M[me] de Tourzel du mystérieux visiteur barbu se rapporte assez, on le voit, au portrait que Maton de la Varenne trace de Germain Truchon.

Il est possible que ce Truchon ait fait élargir quelques prisonnières avant la constitution de la parodie de tribunal de la prison, comme le rapporte Maton de la Varenne. Sainte-Brice, la femme de chambre du prince royal, fut-elle ainsi sauvée par lui ? En tout cas, il ne semble pas, quoi qu'en dise Sénart, qu'il ait coopéré en rien au sauvetage *effectif* des dames de Tourzel.

Quant à Tallien, il paraît encore moins dans ces libérations; et, s'il obtint les faveurs d'une des libérées en se donnant auprès d'elle comme son

sauveur, ce ne fut ni celles de la marquise de Tourzel ni celles de sa fille Pauline, qui n'était qu'une enfant. Mme ou Mlle Saint-Brice eut seule peut-être cette faiblesse... mais les affirmations de Tallien, se vantant d'une telle reconnaissance, sont plus que sujettes à caution.

Après ces horribles tueries des premiers jours de Septembre à Paris, la Commune ne semble pas rassasiée de sang; elle paraît mise en appétit de massacres, car elle étend les mêmes crimes au delà de la capitale.

Sénart accuse encore ici Tallien de la façon la plus précise :

« L'instruction régulière du procès des prison-
« niers d'État détenus à Orléans pour être jugés
« par la haute cour nationale aurait donné de
« grandes preuves sur la conjuration de d'Orléans
« et de ses complices. Ils craignaient, et ils prirent
« le parti de les égorger. D'ailleurs, les autres
« émissaires de Pitt, qui aiguisaient les poignards
« et les distribuaient, n'avaient d'autre but,
« d'après leur mission, que de désoler la France par
« le fer et le feu, et la faire détruire par elle-même.
« Ainsi, les ennemis de l'humanité dirigeaient
« tous leurs efforts, chacun de leur côté, pour
« augmenter le désordre. Le crime et l'intrigue
« avaient des partisans; leur repaire était chez
« un ministre et dans l'administration de police

« de la commune de Paris : la distribution de
« Santerre avait fait élire à ces postes les com-
« plices de d'Orléans.

« Encore bien que la commune de Paris ne pût
« sous aucun rapport s'arroger le droit d'exercer
« son autorité dans une autre municipalité, elle
« décida néanmoins d'envoyer des commissaires
« à Orléans avec de la force armée pour arracher
« des prisons de cette ville les prisonniers d'Etat.
« Une troupe fut formée à cet effet, et le comman-
« dement en fut confié au citoyen Fournier, dit
« l'Américain. Danton, alors ministre de la justice,
« chef du complot, prétexta de faire exécuter
« le décret qui ordonnait de les transférer à Sau-
« mur, décret qu'il avait surpris dans des vues per-
« fides. La troupe partit. De vénérables membres
« de la municipalité de Paris, doués d'un genre
« de justice tout particulier, croyant que l'on ne
« pouvait dominer que par le fer et le crime,
« invoquèrent la justice au nom du peuple, et
« décidèrent entre eux que les détenus prisonniers
« d'Etat seraient amenés à Versailles : le massacre
« projeté y était plus facile. On enverrait des
« égorgeurs bien au fait et habitués ; on s'assure-
« rait à la fois du pillage et du meurtre. Il fallait
« un prétexte pour couvrir ces attentats et ces
« atrocités : les mêmes vénérables complices et
« chefs du complot dirent de grands mots au

« peuple. Les ennemis de la liberté, les conspi-
« rateurs, s'écriaient-ils, espèrent de grands avan-
« tages des lenteurs des tribunaux ; ils pensent
« trouver des ressources dans les subtilités de leur
« défense ; leurs juges sont corrompus, leurs crimes
« seront couronnés, et le peuple sera vaincu par
« cette tactique. Ils firent approuver le changement
« de destination, et nommèrent des commissaires
« confidens du massacre projeté. On dirigeait ouver-
« tement ce qui ne répugnait pas au gros bon sens,
« et dans les bureaux, on méditait le crime, on
« s'y préparait, et l'on en payait l'exécution. Il
« n'est pas besoin d'épithètes aux noms des chefs
« du complot de ce massacre ; il suffit de dire que
« Danton et Tallien dirigeaient, chacun de leur
« côté, et dans leur partie, cette opération.

« Le prétexte que l'on prenait pour amener
« les détenus à Versailles était d'activer et sur-
« veiller leur jugement. On choisit pour com-
« missaire confident et directeur Tallien. Il partit
« et joignit en chemin la force armée. Tallien
« voulait s'assurer du commandant, mais il ne
« put y parvenir. Il fallut alors diviser la troupe
« d'avec son chef, et il en chercha les moyens. Il
« ne s'éloigna qu'après avoir réussi, sous le pré-
« texte d'une mesure de sûreté générale, à changer
« la destination de Saumur pour faire venir les
« détenus à Versailles. Fournier, pensant exécuter

« la loi, crut que tout allait y obéir de même : il
« ignorait le secret. Il fit emballer tous les effets,
« tous les meubles, les fit charger et forma le
« convoi des détenus dans des voitures ; il disposa
« ensuite sa troupe et voulut partir. Mais le projet
« du massacre avait transpiré, et la garnison avec
« la garde nationale d'Orléans prirent les armes.
« Alors les factieux, excités à l'insurrection, mena-
« cèrent d'égorger les détenus de leur convoi, si
« l'on s'opposait à leur départ pour Paris ou Ver-
« sailles. Le sang allait couler de part et d'autre ;
« Fournier, par son intelligence, apaisa tout, et
« on lui confia enfin, sur des promesses de loyauté,
« les malheureuses victimes. Le convoi partit.

« Lorsque l'on fut arrivé à l'embranchement de
« la route de Versailles,le commandant ne put être
« maître de sa troupe ; une partie conduisit les
« effets des détenus à Paris, tandis que le reste
« prit, avec le convoi des prisonniers, la route de
« Versailles. Fournier, jugeant que sa présence
« serait nécessaire à Versailles, précéda sa troupe
« et fut prendre quelques précautions. Il amena
« au devant du convoi le département, le district
« et la municipalité. Ces trois corps s'étaient crus
« suffisans pour déterminer la confiance et pré-
« venir tous les accidens. Cependant, Danton avait
« donné un ordre secret, mais écrit, qui fut remis
« par Tallien à Grammont et divulgué ensuite par

« ce dernier, qui en était dépositaire, pour que le
« massacre ne fût fait qu'à Versailles. Il avait
« disposé les postes; il savourait d'avance le sang
« qu'il devait faire couler; et spéculait sur les
« dépouilles que l'on allait ravir, bagues, porte-
« feuilles, bijoux, tout était un objet de cupidité.
« Alors, le convoi s'avance, les égorgeurs se pré-
« sentent, le mot est donné aux conducteurs, les
« victimes passent rapidement la grille de l'Oran-
« gerie; cette grille est aussitôt fermée sur les
« détenus, qui sont livrés aux assassins apostés.
« On précipite Fournier, commandant, de dessus
« son cheval, on le terrasse. Une partie de sa
« troupe le dégage, l'autre veut forcer la grille, et
« pendant ce temps-là, les victimes étaient égor-
« gées sous les yeux du peuple, sous les yeux de
« la troupe. Le peuple crie vengeance; les corps
« constitués réclament force à la loi; les grilles
« s'enfoncent, les égorgeurs font retraite et s'éclip-
« sent par des moyens préparés. Héron, leur chef,
« les ramène à Paris, Danton dispose de la loi,
« le crime reste impuni. Tallien, commissaire
« confident, prépare dès lors une vengeance contre
« Fournier, dont il n'avait pu disposer à son gré.

« Les brigands égorgeurs avaient pillé des
« montres, des portefeuilles et divers bijoux. L'un
« d'eux avait coupé une main, ne pouvant en
« arracher deux bagues de diamants, et l'avait

« mise dans sa poche ; un autre la lui vola, et, après
« avoir coupé les doigts qui portaient les bagues,
« la remit dans la poche où il l'avait prise. Le
« surplus des effets et ce que l'on n'avait pas eu le
« temps d'emporter fut soigneusement recueilli
« par le corps administratif de Versailles. Mais
« la municipalité de Paris ayant été sans raison
« indiquée par de lâches émissaires, comme pour-
« vue d'une certaine autorité à cet égard, on lui
« renvoya toutes les dépouilles des victimes.

« Alors, le fameux M... qui, sous le nom de
« F..., a écrit le journal de Tallien après le 9 ther-
« midor, était l'un des secrétaires commis de la
« municipalité de Paris et l'associé de Tallien. On
« l'avait aussi intéressé dans le casuel, et les effets
« venus d'Orléans et ceux mêmes des victimes,
« restes des dépouilles du massacre de Versailles,
« étaient une partie ou même le principal objet
« du casuel. Or comment remplir les vides de
« ce que les autorités constituées d'Orléans et
« de Versailles avaient constaté exister et envoyé
« à Paris. On imagina d'accuser Fournier lui-
« même des soustractions, et l'on surprit un mandat
« d'arrêt contre lui. Le coup n'était pas mala-
« droit : Fournier arrêté, plongé dans une maison
« d'arrêt, égorgé ensuite, n'aurait pu donner les
« explications nécessaires, et il eût été accusé de
« vol. Les vrais voleurs provoquaient son arres-

« tation et méditaient sa mort; mais le complot
« fut déjoué,le mandat d'arrêt ne put être éxécuté.
« Fournier vint à la barre de la municipalité, en
« séance publique, prouva le faux de l'inculpation,
« fit reconnaître que tout était parvenu à la mu-
« nicipalité de Paris, et démontra qu'il n'avait
« touché à rien, qu'il n'était point coupable.
« Fournier fut applaudi, M... fut dévoilé, Tallien
« resta derrière le rideau (1) ».

Les dernières observations de Sénart au sujet de M. (Méhée) ou F. (Felhemesi) montrent comment Tallien, même après son triomphe de Thermidor, resta soucieux de s'innocenter des crimes et des vols que Robespierre voulait lui faire expier sur l'échafaud.

Méhée, compromis comme lui dans les assassinats intéressés de Septembre 1792, devait rechercher son appui, lorsque sa participation au renversement de Robespierre lui donnait une popularité très éphémère, mais éclatante. On s'explique fort bien ainsi qu'il ait consenti à rédiger, ou même qu'il ait offert d'écrire l'apologie de son chef, qui lui est reprochée par Sénart.

Mais, cet acte de courtisanerie et de solidarité criminelle n'ayant pas donné les résultats de défense réciproque qu'il attendait de Tallien,

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 12-13-14-15-16-17.

Méhée devait naturellement, ensuite, essayer de s'innocenter tout seul en condamnant les massacres, comme il le fit dans la relation des journées de Septembre précédemment citée.

Ces documents, tous confirmés les uns par les autres, ne laissent pas le moindre doute sur les culpabilités de Tallien. Dès qu'il entre dans la Commune de Paris, il se montre à la fois, assassin et voleur. Ses complices, nombreux, connaissent parfaitement ses crimes, et Thérésia ne put les ignorer à Bordeaux, parce que son sinistre amant s'y fit de nombreux jaloux, qui ne durent pas manquer de les lui apprendre.

Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle se donne au septembriseur, en dépit du récit de son apologiste, tout porte à croire qu'elle ignorait ce qu'était l'ancien secrétaire général de la Commune.

Si réellement elle l'a rencontré chez Alexandre de Lameth, si même, chose plus improbable encore, elle l'a entrevu à la porte du salon, ou de l'atelier de Mme Vigé-Le Brun, une foule de préoccupations plus agréables, plus galantes, le lui ont fait ensuite oublier. En tout cas, il est invraisemblable qu'elle l'ait vu, entendu et admiré le 31 août 1792 à l'Assemblée nationale.

Comment se serait-elle rendue à l'Assemblée? Qui l'y aurait conduite ou accompagnée? Les

tribunes sont alors envahies par les éléments révolutionnaires actifs des clubs et des sections. Oserait-elle se risquer seule, et même travestie en femme du peuple, dans un tel milieu, où sa beauté serait quand même remarquée, où le premier venu reconnaîtrait sous son costume, fût-il sale et déguenillé, sa véritable condition. Thérésia est évidemment incapable de se déguiser jusqu'à s'enlaidir, salir sa peau et *sentir mauvais*.

Ses amis de l'Assemblée constituante (?) sont trop menacés pour s'aventurer eux-mêmes dans cette enceinte, où l'on réclamera, quelques jours plus tard, la mise en accusation d'Alexandre de Lameth (15 septembre 1792). Et comment, en admettant qu'elle soit, le 31 août, dans les tribunes de l'Assemblée, pourrait-elle applaudir avec enthousiasme ce Tallien, qui lui est encore étranger, lorsqu'il porte la parole pour le parti prêt à détruire ses seuls protecteurs et qui va l'obliger à s'enfuir de Paris !

La troisième prétendue rencontre de Tallien par Thérésia, le 31 août 1792, est donc assurément une fable de la princesse de Chimay.

VII

La dissolution du ménage Devin de Fontenay en 1792-1793; projets d'émigration; départ pour la Gironde, 253-261. — Le voyage des époux, en instance de divorce, de Paris a Bordeaux, 261-263. — La version romantique de la princesse de Chimay sur son arrivée a Bordeaux, 263-275. — Le divorce des Fontenay leur est notifié a Bordeaux, 275-280. — L'amour incestueux du jeune Cabarrus pour Thérésia, 281-284. — Le voyage de Bagnères; les amours de Thérésia Cabarrus et du jeune de Lamothe, 284-292.

Paris-Bordeaux-Bagnères
(1792-1793)

Sur la vie de la pseudo-marquise — désormais simple citoyenne — pendant la seconde partie de 1793, aucune pièce ne fournit la moindre indication.

On conçoit pourtant que si les époux Fontenay vivent dans une mésintelligence de jour en jour

plus aiguë, puisqu'elle va les conduire à la séparation, un même danger les rapproche aux derniers moments de leur union. Ils appartiennent aux castes dont les révolutionnaires avancés réclament l'anéantissement, l'extermination.

L'abolition de la royauté, la proclamation de la République, si rapidement réalisée quelques mois après que le boucher Legendre semblait préconiser une chimère lorsqu'il la souhaitait au club des Cordeliers, devait alarmer fort Jean-Jacques Devin.

S'il n'eut pas le désir d'émigrer auparavant, dès les massacres de septembre au plus tard, il dut songer à fuir Paris et la France. Thérésia, tout à fait isolée à ce moment, partagea probablement ses vues à cet égard.

Mais où se réfugier? La disgrâce de son père toujours incarcéré en Espagne, ne l'incitait point à retourner dans son pays natal (1). Elle ne songeait point à suivre Devin dans un autre pays étranger quelconque, attendu qu'elle devait connaître déjà ses intentions de divorce (si toutefois elle ne fut pas l'instigatrice de cette procédure), puisque le premier acte de leur séparation est une citation en date du 30 novembre 1792.

(1) François Cabarrus ne fut libéré qu'à la fin de 1793.

Du reste, depuis l'explosion du mouvement révolutionnaire de la Commune, la délivrance des passeports étant suspendue, il était fort difficile aux habitants de quitter la capitale, et cet obstacle suffit pour y expliquer la présence des époux jusqu'aux premiers mois de 1793.

Tout en poursuivant d'un commun accord leur divorce, Jean-Jacques Devin et Thérésia s'ingénient donc à préparer aussi leur fuite.

Le ci-devant de Fontenay pense judicieusement qu'il sera moins suspect en quittant Paris avec sa femme et leur enfant qu'en partant seul comme un aristocrate qui se sauve.

Thérésia, n'étant presque plus « de Fontenay », se rappelle qu'elle fut « Cabarrus », et qu'elle a dans le Bordelais — foyer de modérantisme rassurant — des proches parents : ses deux frères, un oncle paternel et l'oncle Galabert, son premier amoureux.

Le nord, l'est et l'ouest sont trois directions également dangereuses, parce qu'elles conduisent aux rassemblements d'émigrés royalistes exécrés des républicains. Prendre l'une de ces trois voies serait l'équivalent d'un aveu de conspiration. Seule la direction du midi est encore avouable. Devin le pense comme Thérésia. Pour le salut commun, ils tenteront donc de prendre ce chemin et de partir ensemble comme pour aller régler des affaires de

famille dans la Gironde, où les Cabarrus et les Galabert sont établis.

En attendant, on presse le divorce, acte hétérodoxe, incapable de discréditer aux yeux des républicains, et la continuation de la procédure engagée à cet effet, démontre que, si les Fontenay sont d'accord pour se prêter un mutuel appui dans leur fuite, leur mésentente conjugale est, en revanche, bien définitive.

Le procès du Roi, sa condamnation, puis son exécution le 21 janvier 1793 ne sont pas pour ralentir le zèle qu'apportent les époux à la négociation de leur départ.

Le 2 février, ils obtiennent un arrêt de non-conciliation au sujet de leur divorce, et, le 6 mars, on leur délivre enfin le passeport libérateur tant attendu.

Cette pièce, faite au nom de J.-J. Devin fils, voyageant pour affaire de famille, suffisait-elle pour permettre à Thérésia d'accompagner son mari avec son fils?... En tout cas, ils ne s'attardent guère, puisque, si Turquan ne fait pas d'erreur de date, ils arrivent ensemble à Bordeaux cinq jours plus tard, le 11 mars 1793 (21 ventôse an II) (1).

(1) TURQUAN, *La citoyenne Tallien*, page 41. Il est peu vraisemblable que ce voyage ait été si rapide.

Un autre passeport du 19 mars 1793 fut délivré pour Bor-

On verra bientôt que Thérésia dut arriver, en effet, dans la Gironde un peu après le moment indiqué; mais, à l'égard d'une série d'autres assertions, des doutes plus accentués s'imposent, parce qu'il y a, entre faits et dates, des discordances complètes.

Parlant de la fuite de Thérésia et de son mari, cette version dit : (1) « Le séjour de Paris n'était pas sûr pour des gens qui avaient eu l'imprudence « de s'emmarquiser en 1788. » — Il y a ici une première erreur de date puisque M. de Fontenay n'acquit qu'en août 1789 les propriétés de Bénigne-Joseph Dutrousset d'Héricourt, chevalier, marquis du Boulai, dont il crut alors pouvoir usurper le marquisat. Mais en voici une seconde : « M. et « Mme de Fontenay avaient beau faire des dons « patriotiques à la Nation, sacrifier même une « partie de ce qui leur restait de fortune sur l'autel « de la Patrie, comme on disait alors, ils n'en « demeuraient pas moins suspects, l'un pour avoir « appartenu au Parlement, l'autre pour être sa « femme. Bientôt même, ordre fut donné de mettre « en état d'arrestation immédiate les ex-nobles

deaux au nom de William Bidos, âgé de 22 ans, domestique de Devin. (Ch. Nauroy.) Ce serviteur, qui serait allé ainsi treize jours plus tard rejoindre ses maîtres, jouissait sans doute de la confiance de Thérésia et devait lui être attaché, puisqu'on le retrouve plus tard auprès de la jeune femme lorsqu'elle quitte Bordeaux pour revenir à Paris.

(1) *La citoyenne Tallien*, pages 38 et 39.

« et les anciens membres du Parlement de Pa-
« ris. » Etc.

Or, à l'appui de ces affirmations, on donne des extraits du *Curieux* de Ch. Nauroy dont les dates ne concordent point avec les faits rapportés.

On dit : « Le 28 germinal an II, M. de Fontenay « donne 16.946 livres pour l'emprunt forcé. »

Or, l'an II va de septembre 1793 à septembre 1794, et le 28 germinal correspond au 17 avril 1794! A cette époque, J.-J. Devin de Fontenay n'était plus en France, mais en route pour la Martinique. Cette contribution semble devoir être plutôt attribuée à son père.

Plus loin, on mentionne une contribution de neuf mille livres versée par Marie-Thérèse, Ignace Cabarrus-Fontenay, en exécution du décret de la Convention nationale du 24 août 1793, l'an second (!!) de la République, et le reçu de cette somme porte : « Fait à Paris, le 21 février l'an second de la République française. » (!!!)

Comment un reçu du 21 février de l'an second peut-il avoir été donné en vertu d'un décret d'août du même au second, c'est-à-dire postérieur de six mois?! De plus, le décret et le reçu étant de 1794 (an II), c'est-à-dire postérieur au voyage des Fontenay à Bordeaux, cela ne concorde plus avec la version qui déclare la contribution versée avant leur départ pour la Gironde.

Le 21 février de l'an second (1794), Thérésia n'est d'ailleurs pas à Paris, mais à Bordeaux. La date du reçu est certainement inexacte, à moins que le versement n'ait été fait à Paris pour le compte de Thérésia. Mais, en ce cas même, sa contribution n'a pas précédé son départ pour la Gironde.

La deuxième citation de Ch. Nauroy concerne les mesures qui menacent les anciens membres du Parlement. On nous donne ces mesures comme ayant contribué à déterminer le voyage du pseudo-marquis de Fontenay à Bordeaux. Mais la citation date la menaçante mesure du 5 brumaire an II, c'est-à-dire du 26 octobre 1793, et l'auteur de *La citoyenne Tallien* fait lui-même arriver les Fontenay à Bordeaux le 11 mars, sept mois plus tôt ! (1)

(1) Bureau central du canton de Paris.

Extrait des registres des délibérations de l'assemblée générale de la ci-devant section de la Fraternité, déposés aux archives du Bureau central.

Du cinq brumaire, an deuxième (26 octobre 1893).

Sur la motion d'un membre, l'Assemblée arrête que tous les ci-devant nobles, magistrats, présidents de chambre des comptes, conseillers au ci-devant Parlement, et ci-devant secrétaire du roi, qui n'ont pas montré des opinions révolutionnaires, suivant la loi, depuis le 12 juillet 1789, seront mis à l'instant en état d'arrestation.

Pour copie conforme :
Les membres du bureau central.
Signé : LEMODIN.

(Arch. nat.) (Ch. NAUROY, *Le Curieux.*) (TURQUAN, p. 39.)

Enfin, l'auteur déclare que, le jour même de son arrivée (11 mars 1793), M. de Fontenay se fait délivrer un passeport pour la Martinique. Lorsque Ch. Nauroy, auquel il emprunte la plupart de ses documents sur les Fontenay, dit que l'ex-premier mari de Thérésia s'embarqua seulement le 19 décembre 1793 (à Bordeaux) « avec le faux passeport suivant : « *Citoyen Jean-Jacques Devin, cultivateur français, domicilié d'Estimanville, municipalité de Paris-Arnoul, district de Pont-l'Evêque, Calvados, âgé de 32 ans, taille cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils châtains, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, grand front, visage oval, pour aller à la Martinique.* »

Notons ici, en passant, que le signalement de Jean-Jacques Fontenay ne répond en rien au portrait tracé de lui par Forneron, d'après les *Mémoires inédits* dont il ne nomme pas l'auteur. Cinq pieds un pouce ne constituent pas une taille exiguë, et l'on a peine à croire que le signalement puisse donner des cheveux et sourcils châtains à Fontenay, s'il était réellement roux. Le reste du portrait tracé par le passeport n'est pas celui d'un visage laid et commun, il s'en faut !

Que penser de tant d'inexactitudes et de contradictions ?

Les signalements des passeports ont, depuis longtemps, la réputation d'être très fantaisistes ; mais,

au moment dont il s'agit et dans le cas particulier de Fontenay, il n'y avait pas lieu de délivrer et d'accepter un signalement erroné, et le document précité paraît avoir plus de réalité que le portrait si vague tracé en deux mots, « *petit* et *roux* », par l'auteur inconnu des *Mémoires* que citait Forneron.

*
**

Aucune des notes biographiques concernant Mme de Fontenay n'a parlé de la façon dont son voyage de Paris à Bordeaux s'est effectué.

Cette apparente indifférence pourrait s'expliquer parce que l'on manque de documents à ce sujet; mais il n'est pas impossible pourtant de suppléer au défaut d'indications historiques par des déductions logiques, dont la justification est dans l'utilité des éclaircissements qu'elles apportent sur la psychologie de Thérésia.

Tout d'abord, si l'on réfléchit aux conditions matérielles d'un tel voyage à cette époque, il est hors de doute qu'il fut fait en berline, au moyen des relais ordinaires de la poste, parce qu'il importait aux Fontenay d'arriver le plus vite possible à Bordeaux et d'éviter en route le contact des révolutionnaires départementaux mal intentionnés.

Si le départ eut lieu réellement à Paris le 6 mai au soir et l'arrivée à Bordeaux le 11, la rapidité d'un si long trajet, fait en cinq jours, confirme la présomption précédente.

Il est donc permis de se représenter les Fontenay dans une bonne voiture chargée de leurs bagages, « brûlant le pavé et les chemins » sur la route de Bordeaux et s'arrêtant le moins possible.

Nous savons que leurs fils Antoine-François-Julien-Théodore-Denis-Ignace est du voyage. Né le 2 mai 1789, ce futur lieutenant-colonel de l'Empire a presque quatre ans.

Dans ses mémoires, le général baron Thiébault, qui n'est pas un flatteur, en fera plus tard un tel éloge, au point de vue physique et au point de vue intellectuel, que ce dut être un enfant agréable et intelligent (1).

Cinq jours durant, cet innocent petit être ne quitte pas ses parents. Jamais il ne fut en aussi

(1) Parlant d'une visite qu'il rendait à lord Stuart, le général baron Thiébault dit : « Je m'y rendis avec Fontenay, seul enfant né du premier mariage de cette magnifique demoiselle Cabarrus, bien plus connue sous le nom de Mme Tallien que sous celui de Mme de Fontenay ou même de princesse de Chimay, titre et nom qu'elle porte aujourd'hui. Grand, beau, Fontenay, par sa prestance, était le digne fils de sa mère ; c'était, de plus, un excellent jeune homme, garçon charmant, qui nous avait rejoints à Lisbonne et que j'avais pris avec moi, parce que, parlant très bien l'anglais, il me servait d'interprète. »

longue intimité avec eux. Quelles surprises ! Quelles joies ! dans ce voyage pour l'âme naïve de ce bébé, qui commence à parler, qui sans doute interroge sur tant de choses merveilleuses pour lui !

M. et Mme de Fontenay n'étaient méchants ni l'un ni l'autre...On se demande comment ils résistèrent, en cette circonstance unique et particulièrement suggestive, à l'influence si touchante que l'enfant aurait dû exercer sur leurs sentiments.

Des pensées de Jean-Jacques Devin à cet égard, on n'a jamais rien su. Mais, en abandonnant son fils, ou du moins le bambin qui porte son nom, lorsqu'il s'embarquera bientôt pour aller à La Martinique, il donnera contre celui-ci une telle marque d'indifférence — ou d'antipathie — qu'il faudra se demander s'il s'en croyait le père.

Thérésia prend d'abord, par contre, une bien meilleure attitude. Néanmoins, plus tard, on constatera que la maternité ne modère pas sensiblement son égoisme ; c'est le moindre de ses soucis.

***

« A Bordeaux, où je voulais retrouver le nom « et la vie de Mme Tallien, dit Arsène Houssaye, « j'ai interrogé les hommes, les livres, les jour- « naux, les murs des prisons, les pages du tribunal

« révolutionnaire, nul n'a bien répondu aux ques-
« tions de l'histoire. »

Et l'auteur de *Notre dame de Thermidor* ajoute, en note :

« M. Gustave Brunet, un bénédictin de Bor-
« deaux, qui sait tout, ne sait presque rien du séjour
« à Bordeaux de Mme de Fontenay.

« Les journaux du temps sont muets ; les opus-
« cules, en bien petit nombre, publiés après le 9 ther-
« midor, ne disent rien.

« Il faut donc consulter Mme Tallien elle-même
« dans ses lettres, dans ses enfants, dans ses con-
« temporains » (1).

Enfin, quelques pages plus loin, Arsène Houssaye avoue qu'il écrit l'histoire de la liaison de Thérésia et de Tallien d'après le récit qui lui en a été fait par la marquise du Hallay, onzième enfant de Thérésia, « qui écrivit, sous la dictée de la princesse de Chimay, plus d'une page de la vie de Thérésia Cabarrus et de Mme Tallien ».

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 192.

Arsène Houssaye eut du malheur dans ses recherches, ainsi que M. Gustave Brunet, qu'il cite, puisqu'il ne découvrit par les documents retrouvés, depuis, par une série de fureteurs, et notamment par M. A. de Vivie. Il est donc surprenant de lui voir écrire : « Non seulement il n'y a pas de livre sur le proconsulat de Tallien (à Bordeaux), c'est à peine si on en garde le souvenir. » Les confidences de la famille de Chimay lui parurent peut-être suffisantes, parce qu'il ne soupçonna pas qu'elles devaient être *intéressées*.

Ainsi, le chapitre XXI de *Notre dame de Thermidor,* intitulé *Le lion amoureux,* n'est autre chose que la version des faits par Thérésia ou d'après Thérésia.

A ce titre, on ne peut la négliger, et, sans la reproduire *in extenso,* il faut en résumer la substance avant de la soumettre à une critique rationnelle.

Suivant cette version, Thérésia passe à Bordeaux avec M. de Fontenay pour se rendre en Espagne. Sur ce point, Houssaye affirme : « Il est hors de « doute que le marquis et la marquise de Fontenay « fuyaient en Espagne pour aller retrouver le comte « de Cabarrus «(1).

Notons incidemment que François Cabarrus ne sera fait comte qu'en 1808, *onze ans plus tard,* par le frère de Napoléon.

L'auteur de *Notre dame de Thermidor* ne donne d'ailleurs aucune preuve de ce qu'il certifie ; il se contente d'invoquer, par la note ci-après, le témoignage de Prudhomme :

« Prudhomme, *qui écrivait un peu par ouï-dire* », mais à peu près la vérité, affirma que Mme de « Fontenay, amie des Girondins, effrayée de leur « chute, compromise par ses amitiés, par son nom, « par son mari, partit avec lui pour Madrid,

(1) *Notre dame de Thermidor,* p. 19.

« *où l'attendait son père, devenu grand d'Espa-*
« *gne; mais elle fut jetée en prison à Bordeaux* » (1).

Nous soulignons par une reproduction en caractères italiques, les passages de la citation précédente qui appellent particulièrement la critique. Houssaye enlève lui-même toute valeur au témoignage de Prudhomme en reconnaissant qu'il ne parle que par ouï-dire, à une époque où, déjà, l'ex-Mme Tallien était intéressée à travestir la vérité pour excuser ses faiblesses révolutionnaires.

Mais, en outre, François Cabarrus, qui ne fut jamais grand d'Espagne, ne pouvait attendre sa fille à Madrid en 1793, puisqu'il était alors en disgrâce et sous les verrous.

Enfin, comment Thérésia serait-elle jetée seule en prison à Bordeaux parce qu'elle émigre avec son mari ? Si ce fait d'émigration tentée entraîne son arrestation, il entraîne *a fortiori* celle de M. de Fontenay.

On est surpris en voyant avec quelle bénévolence les plus lourdes invraisemblances sont admises quand il s'agit des légendes de Thérésia. On est surtout confondu de l'impudence du récit qu'elle dicte à sa fille (Mme du Hallay) au sujet de son arrivée à Bordeaux.

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 194.

La marquise du Hallay, naturellement confiante dans la sincérité de sa mère, la montre descendant « chez un des frères de son père » (1).

Comment? Avec son fils et M. de Fontenay? Elle introduit dans sa famille, comme un époux chéri, celui avec lequel elle divorce et qui va l'abandonner dans la tourmente révolutionnaire avec son enfant? M[me] de Fontenay a bien, en effet, un oncle, frère de son père, Barthélemy Cabarrus, que nous retrouverons par hasard établi en 1797 à Paris, et qui, en 1793, se trouve peut-être à Bordeaux avec ses neveux, les deux frères de Thérésia.

Peut-être l'oncle (maternel) Galabert, de Bayonne, est-il aussi en ce moment à Bordeaux; mais cela ne réduit en rien l'invraisemblance d'une introduction du pseudo-marquis de Fontenay chez les Cabarrus de la Gironde.

Poursuivons : chez ce frère de son père, à peine arrivée, « à peine s'est-elle reposée » (2) qu'elle apprend une chose dont son âme tendre s'indigne : un navire anglais, chargé de trois cents royalistes, est en partance; mais le capitaine, prêt à sauver ces aristocrates, exige trois mille francs qui manquent à la somme convenue pour mettre à la voile.

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 196.
(2) *Notre dame de Thermidor*, p. 196.

Où sommes-nous? La Terreur règne-t-elle donc à Bordeaux déjà? En ce cas, la fin de 1793 est proche, et Mme de Fontenay ne vient pas d'arriver puisqu'elle a quitté Paris, à destination de Bordeaux, pendant les premiers jours de mars.

L'histoire du navire anglais est impossible à Bordeaux pendant la première moitié de l'an 1793, alors que la Gironde est en pleine crise fédéraliste.

Vers la fin de 1793, par contre, Thérésia n'est plus Fontenay, puisqu'elle est divorcée depuis le 25 avril. Elle ne songe donc pas à gagner l'Espagne avec son mari.

Reprenons pourtant la fable de Mme de Chimay :

Que fait Mme de Fontenay? En apprenant l'histoire de ces trois cents fugitifs, elle se révolte. Elle oublie son fils, l'époux qu'elle conduit en Espagne, soi-disant pour le sauver; elle s'oublie elle-même, « et, sans vouloir écouter ni son mari ni son « oncle, elle monte en voiture, elle va trouver le « capitaine et lui compte la somme imposée » (1)

En pleine imposture, Thérésia fait ainsi un début coquet! Suivons-la : nous allons pêcher, dans le torrent de sa narration, des perles d'un plus bel orient.

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 197.

Le capitaine offre un reçu. Thérésia le refuse. Elle ne veut que la liste de ceux qu'elle sauve.

Fait-elle déjà collection de reconnaissances?... Copier trois cents noms! Le capitaine se contente de lui en donner vingt sur un papier, et la pseudo-marquise s'en va contente.

Croyez-vous que le capitaine lève l'ancre? Pas du tout. Il commence par aller répandre la nouvelle du beau geste de la compatissante libératrice, au mépris de sa sécurité et de celle de la donatrice.

« Les terroristes » (nous sommes donc sous la Terreur girondine?) ont entendu; « ils se jetèrent sur le capitaine et le voulurent conduire droit à la guillotine » (1).

Mais alors (à nous les romans de chevalerie!), le capitaine tire son épée, se défend comme un lion, blesse trois ou quatre de ses assaillants, et saute sur son navire, qui part à l'instant même. Il est sauvé : il vogue en pleine mer!

La princesse de Chimay veut-elle prouver qu'elle n'a pas la moindre idée d'un « appareillage », d'une « mise à la voile » et qu'elle a oublié, dans les « Flandres », qu'il y a plus de dix lieues de rivière à descendre de Bordeaux à l'embouchure de la Garonne? Sinon, elle tient à justifier la réputation de gasconnade de ses ancêtres.

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 197.

Cependant, les terroristes ayant manqué le capitaine, se rabattent sur Mme de Fontenay. « On suivit sa trace. »

Elle se promène alors sur la place du Théâtre avec « son oncle Cabarrus ».

On se jette sur elle, on lui réclame la liste des émigrés. (Pourquoi faire? pourquoi réclamer cette liste au lieu d'arrêter le navire, quand on a cent fois le temps de le faire; quand il est même impossible qu'il soit déjà sous voiles?)

Thérésia résiste. On déchire son corsage; une main se plonge entre ses seins...; l'indignation, la pudeur (*sic*) lui donnent la force de repousser ses agresseurs; elle saisit elle-même la liste dans son corsage, la montre et dit : « Si vous voulez me la prendre, tuez-moi! »

« Et elle mordit la liste de ses belles dents (1). »

Ayant ainsi parlé en mangeant — car Mme de Fontenay a, sans aucun doute, dévoré la liste, puisqu'il n'en sera plus jamais question — la belle libératrice est évidemment perdue?...

Pas encore. Mme de Chimay sait charpenter un drame. Tout cela n'est que pour amener son sauveur en scène, celui qui va s'opposer à ce qu'on l'écharpe vivante : Tallien.

Le proconsul n'a qu'à paraître, n'a qu'un geste

(1) *Notre dame de Thermidor,* p. 199.

à faire ; la multitude s'apaise « comme par enchantement ».

« Je connais cette femme », dit-il aux sans-culottes.

« Tallien n'avait pas reconnu M[me] de Fontenay (1). »

Cette fois, plus de doute, nous sommes en pleine Terreur girondine, puisque Tallien y commande aux sans-culottes. Le récit se trouve ainsi daté d'octobre ou novembre 1793, sept mois après l'arrivée à Bordeaux, six mois après le divorce de Thérésia ? L'imposture de la princesse de Chimay est flagrante.

Que lui importe ! Elle continue à dévider ses souvenirs tandis que sa fille écrit sous sa dictée. Elle montre Tallien, qui n'a pu la sauver tout à fait, allant la voir dans la prison où l'a fait mettre son acolyte Lacombe. Là, elle s'efforce encore de sauver son mari.

Inutile de rapporter les scènes pathétiques transcrites par M[me] du Hallay ; il suffit de citer la fin de cet épisode :

« Quand M[me] de Fontenay revit son mari, elle « lui dit qu'il serait bientôt libre (*il était donc emprisonné, lui aussi ?...*) ; mais lui dit-elle le « prix de sa liberté ? »

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 199.

Pourquoi cette réserve ? Est-ce par crainte de la jalousie de l'époux ? Est-ce pour ne pas l'affliger par son déshonneur ?... Mais le divorce du 25 avril ?!!

« Elle avait compris que Tallien ne laisserait « partir le mari qu'à la condition de garder la « femme en otage. C'était la part du lion amou« reux » (1).

Si ce conte est insoutenable, il a du moins une raison d'être. La princesse de Chimay comprit, un peu tard, qu'elle s'était mise en mauvaise posture devant l'Histoire, le jour où elle s'offrit au terroriste pour sauver sa liberté, ou sa jolie tête menacée, lorsque tant d'autres belles et jeunes femmes montaient avec héroïsme à la guillotine pour ne pas fraterniser avec la sans-culottaille.

S'être donnée à l'organisateur des massacres de Septembre, de Tours, de Bordeaux, de Quiberon et de la Convention pour sauver M. de Fontenay lui parut une atténuation de cette vilenie ; de là ce récit. Les grossières erreurs de date, les erreurs de personnes et les choquantes invraisemblances qu'il renferme lui enlèvent, malheureusement pour M[me] de Chimay, toute apparence de réalité.

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 207.

Turquan le cite sans y donner créance, mais rapporte que, dès leur arrivée à Bordeaux les époux se séparèrent.

Il est difficile d'admettre une solution si simpliste. Ne fût-ce que pour ne pas faire naître des défiances dangereuses à leur sujet, les Fontenay durent continuer, quelques jours ou quelques semaines, à jouer le rôle d'un « bon ménage » voyageant pour ses affaires.

Il est plus rationnel de les concevoir s'installant d'une façon provisoire soit dans un hôtel soit dans un logement garni, où, sans précipitation imprudente, ils aviseront à se séparer.

N'ont-ils pas d'ailleurs une grosse question à régler avant de « tirer chacun de leur côté » ? Leur divorce est activement poursuivi, mais n'est pas encore prononcé. Il convient de penser que M. de Fontenay, principal intéressé, n'étant plus en grand danger à Bordeaux, où nul ne le connaissait comme ci-devant marquis et comme ex-conseiller au Parlement du Roi, eut le souci de terminer ce divorce avant de voguer vers le Nouveau monde.

Quant au dévouement de M[me] de Fontenay pour son mari, comment y croire ?

Il est en contradiction avec l'instance en divorce commencée dès novembre 1792, et poursuivie sans interruption jusqu'à l'arrêt rendu.

Peut-on imaginer Thérésia conduisant M. de Fontenay à son père, et disant à François Cabarrus : « Mon cher papa, vous ne connaissez pas encore mon mari : je vous le présente. Nous ne pouvons pas nous entendre, et nous divorçons; mais en attendant, je vous l'amène pour le sauver, parce qu'il serait guillotiné en France » ? Ce serait évidemment très noble. Sur le tard, la princesse de Chimay, étant une Thérésia très modifiée, peut concevoir ce joli geste; mais, en 1793, elle est trop près de Tallien pour imaginer cela. François Cabarrus lui-même aurait peine à le comprendre... et Jean-Jacques Devin, dans cette occurrence, serait en trop singulière posture pour ne pas préférer quitter sa femme dès son entrée sur le territoire espagnol.

Du reste, Thérésia, rendue à Bordeaux, ne tourne pas un instant les yeux vers l'Espagne où, pourtant, à défaut de son père, elle aurait la ressource de retrouver sa mère.

Non seulement elle ne songe pas à conduire M. de Fontenay à Madrid ; mais quand, plus tard, divorcée, elle pensera aux Pyrénées, ce sera pour projeter de faire, en joyeuse compagnie, une excursion à Bagnères sans aucun dessein de franchir la frontière.

La Terreur s'étendant jusqu'à la Gironde, elle n'a pas davantage l'idée de se réfugier

« *tra los montes* »; elle se jette dans les bras de Tallien.

Enfin, compromise à Bordeaux, après le départ du terroriste, lorsqu'elle s'évade de la Gironde, au lieu de s'orienter vers son pays natal, c'est à Orléans, puis à Paris qu'elle va !

Le projet de passer en Espagne, surtout avec M. de Fontenay, est donc une fable tardive qui ne supporte pas l'examen.

Ce qui est positif, en revanche, c'est que le ménage Fontenay obtient enfin son divorce le 25 avril 1793, par acte rédigé dans les termes suivants, d'après Ch. Nauroy :

« Acte de divorce de Jean-Jacques Devin de
« Fontenay, âgé de 31 ans, né à Paris, sans pro-
« fession, domicilié à Paris, rue et section de la
« fraternité, fils de Jacques-Julien Devin et
« d'Elisabeth Rousseau, décédée, avec Jeanne-
« Ignace-Thérésia Fontenay, âgée de 19 ans,
« même domicile.

« Témoins : Charles Pie Emmanuel.
« Saint-Germier, Pierre.
« Fourcault Destouches.
« Josse Laurent Musiré.
« Antoine Cagniard » (1).

(1) *Le Curieux* de Ch. Nauroy, 1885.

Après la notification de cet arrêt, Thérésia et M. de Fontenay, n'ayant plus rien de commun, peuvent se séparer définitivement, et tout porte à croire qu'ils cessent complètement de se voir.

Mme Cabarrus reste à Bordeaux. Jean-Jacques Devin devrait s'embarquer pour le nouveau monde ; mais Ch. Nauroy publie un passeport, reproduit précédemment (page), suivant lequel — *s'il n'y a pas erreur de date* — l'ex-mari de Thérésia, devenu citoyen Jean-Jacques Devin, cultivateur français, n'aurait eu ce papier que le 19 décembre 1793.

Nauroy, dans son journal *Le Curieux*, ajoute même :

« Fontenay s'embarque le 19 décembre 1793
« effectivement pour la Martinique. Le 19 décem-
« bre, il avait été inscrit comme émigré dans le
« département de Seine-et-Marne.

Cette coincidence est étrange et porte à supposer une confusion.

Que Jean-Jacques Devin ne soit pas mentionné comme émigré avant le 19 décembre 1793 en Seine-et-Marne — où il possédait les fameuses propriétés de Boulai et autres lieux, dont il avait tiré son pseudo-marquisat — cela se comprend fort bien.

Mais on ne s'explique pas pourquoi il serait resté à Bordeaux du 25 avril, date de son divorce, au

19 décembre, c'est-à-dire pendant plus de sep mois

En décembre 1793, à Bordeaux, la Terreur révolutionnaire « battait son plein ».

Il y était bien plus difficile d'obtenir un passeport et de s'embarquer qu'avant l'arrivée de Tallien, en septembre.

Un autre détail assez curieux fait penser que Devin n'attendit pas jusqu'au 19 décembre pour quitter la France : c'est l'existence de deux documents retrouvés dans les archives de la Gironde (série L, registre 490 *bis* et 491) qui mentionnent une pétition présentée par la citoyenne Thérésia Fontenay à la date du 13 novembre 1793.

Turquan suppose que Thérésia, quoique divorcée depuis le 25 avril et n'ayant plus le droit de se dire Fontenay, garde ce nom parce qu'il est moins connu et moins suspect à Bordeaux que celui de Cabarrus (1).

Il y aura lieu de discuter plus loin cette opinion ; mais, en tout cas, le fait, pour Thérésia, de signer une pièce officielle du nom de Fontenay implique bien qu'en dépit de son divorce, elle dut continuer à porter ce nom, au moins jusqu'en novembre 1793.

Or on ne s'explique pas comment elle oserait se permettre cet abus, si Devin de Fontenay se

(1) TURQUAN, *La citoyenne Tallien*, p. 83.

trouvait encore à Bordeaux. Pour son amour-propre, la conduite de Thérésia étant plus que légère — il ne faut pas oublier, en effet, qu'avant l'arrivée de Tallien à Bordeaux, en septembre, se place la fameuse histoire du voyage de Bagnères, qui fit un gros scandale et sur laquelle nous allons bientôt revenir — pour sa sécurité au point de vue révolutionnaire, à tous égards enfin, Devin ne saurait lui permettre de porter son nom.

S'il est parti pour la Martinique, s'il est émigré depuis plusieurs mois, au contraire, Thérésia peut garder son nom sans craindre aucune réclamation de sa part : l'apprendrait-il qu'on ne le verrait certainement pas revenir et courir au devant de la guillotine pour s'opposer à cette licence.

Tels sont les détails qu'il convenait de signaler parce qu'ils rendent invraisemblables la date du 19 décembre 1793 pour l'embarquement de M. de Fontenay à destination de la Martinique, sans toutefois s'attarder davantage à la recherche de la date réelle de l'émigration de Devin, puisqu'il n'a plus aucun rôle à jouer, à cette époque, dans la vie de Thérésia.

***

Peut-on supposer que Thérésia vécut sous son nom de jeune fille : Cabarrus, aussitôt après son

divorce, c'est-à-dire dès la fin d'avril 1793, puis qu'elle reprit le nom de son mari, vers la fin de l'année, pour signer la pétition signalée précédemment ? Assurément non.

Arrivée à Bordeaux sous le nom de Fontenay, elle dut simplement se laisser d'abord donner ce nom pour ne pas éveiller l'attention, et peut-être aussi par coquetterie, par vanité, vis-à-vis de certaines personnes de son entourage. Cette hypothèse concourt, comme les autres déductions, à faire présumer que Devin de Fontenay s'embarqua pour la Martinique soit au commencement de mai, soit au plus tard, en juin 1793.

A ce moment, la Gironde n'était pas sous le joug de l'esprit ultra-démocratique qui dominait à Paris. Elle était plutôt contre-révolutionnaire ; elle tendait au fédéralisme. La haute bourgeoisie commerçante, industrielle et financière disposait de l'autorité et de la force armée à Bordeaux.

Si Mme de Fontenay craignait de porter le nom de Cabarrus, elle éviterait de fréquenter ses frères, gros négociants de la ville. Mais elle est, au contraire, dans leur intimité. Elle vit si constamment dans leur commerce, que l'un d'eux exerce sur elle un contrôle, une surveillance de tuteur jaloux, dans laquelle il est d'ailleurs secondé par l'oncle Galabert. Plusieurs témoins l'affirment, notamment deux aristocrates amis

des Cabarrus, dont les assiduités n'inquiètent nullement Thérésia : M. Edouard de Colbert et M. de Lamothe.

Ceci montre bien qu'au printemps de 1793, Bordeaux ne soupçonne pas la Terreur qui l'envahira six mois plus tard.

Thérésia, débarrassée de son mari, mais n'ayant point raconté aux jeunes amis de ses frères qu'elle vient de divorcer, continue à se nommer pour eux Fontenay. Sa vanité ne leur a sans doute pas laissé ignorer qu'elle était marquise; on lui donne, entre soi, la particule; l'heure n'est pas encore venue de l'appeler citoyenne.

Du bébé, pas un mot. Nul n'en parle, nul ne semble le voir, ou même seulement connaître son existence.

Sa mère l'a-t-elle donné à garder à quelque parente de sa belle-sœur ? L'a-t-elle confié à des mains étrangères ? Cette seconde hypothèse n'a rien d'excessif, puisqu'elle l'abandonnera plus tard à Bordeaux, et sans ressources, aux soins de son domestique, Bidos.

En tout cas, son enfant ne l'embarrasse nullement. Elle a d'autres préoccupations plus galantes.

L'oncle Galabert est encore sensible à son charme et à ses charmes. Il ignore ses intrigues parisiennes, d'abord parce qu'elle ne doit pas s'en vanter de-

vant lui et devant ses frères, puis parce que M. de Fontenay n'a pu les leur apprendre, attendu qu'elle n'a pas commis — il faut le croire — la sottise et l'incongruité de le présenter dans sa famille au moment où leur divorce va être prononcé.

Néanmoins, Galabert a deviné d'instinct que sa nièce est moins imprenable qu'à Madrid, puisqu'il la convoite encore, malgré le désavantage que lui donnent huit ou neuf années écoulées depuis cette ancienne « coquetterie ».

C'est à ce moment qu'il faudrait placer, dans la vie de Thérésia, l'intrigue incestueuse qu'on lui prête, et que la duchesse d'Abrantès signale en disant que c'est l'histoire de *René* de Chateaubriand « mais avec une entière transposition. »

En parlant des amours du cadet des frères Cabarrus et de Thérésia, on a voulu donner à la belle Tallien le rôle agressif dans cette aventure, et l'on a commis une erreur évidente, car la fin de cette idylle donne un démenti formel à la version de la duchesse d'Abrantès quant à l'attitude des personnages en cause. Si le frère de Thérésia partit pour l'armée avec M. Edouard de Colbert et voulut, par désespoir, s'y faire tuer, c'est évidemment parce que dans cette intrigue, trop antique, il était l'*amoureux*, le *solliciteur*.

La ci-devant Fontenay n'aima jamais avec passion que sa propre personne.

En 1788, après son mariage, lorsque sa mère la quitta, retournant en Espagne avec ses frères, le plus jeune de ceux-ci n'avait guère que quinze ans et demi : c'était un grand gamin.

C'est un homme, il a presque 21 ans lorsqu'elle le revoit à Bordeaux, après cinq années de complète séparation.

Les effusions méridionales sont ardentes : les jeunes gens s'embrassent et se caressent très librement, puisqu'ils sont frère et sœur... mais Thérésia n'est plus mariée, l'abandon de « courtisane-née » qui est son essence, le charme irrésistible qu'elle exerce par la séduction permanente de ses regards, de sa voix, de sa coquetterie incessante, intense, trouble son frère... et, quand il découvre qu'il pourrait aimer sa sœur, c'est parce que déjà ses sens ont été excités.

On peut supposer que l'aveu ne sortirait pourtant pas de ses lèvres, si Thérésia devait aussitôt repousser avec horreur l'incestueux penchant exprimé.

Mais, si l'ex-pseudo marquise doit en être plus surprise que choquée, plus flattée que révoltée ; si, tout en ne partageant aucunement ce sentiment, elle doit le découvrir avec un secret plaisir, parce qu'il est un éclatant hommage rendu à la puissance de sa séduction, l'aveu fraternel devient possible. Or, la divination de cette disposition

est dans le domaine des intuitions si subtiles qu'ouvre l'amour.

On est obligé de reconnaître avec impartialité que la coupable idylle fut possible, parce qu'elle dut être favorisée par la monstrueuse vanité de Thérésia. Mais rien ne permet de penser qu'elle eut des suites « effectives ».

La jeune femme se borna certainement à tolérer les déclarations et les poursuites de son frère sans le bercer d'espoir ; le jeune homme ne fit aucune violence à sa sœur, et son désespoir, son départ pour l'armée, sa mort, la suprême pensée de ses derniers instants, tout marque d'une façon convaincante que « le crime » ne fut pas consommé.

Pourquoi la duchesse d'Abrantès, en ses Mémoires, fait-elle une interversion des rôles en attribuant l'amour à Thérésia ? C'est peut-être simplement parce qu'elle est femme, et que les succès de Mme Tallien-Barras l'ont contrariée. Toutes les fois qu'elle parle de cette charmeuse, soit dans ses *Mémoires*, soit dans ses *Salons de Paris*, elle rend hommage à sa beauté, à sa séduction ; elle fait l'éloge de sa bonté. Jusqu'à un certain point, elle contribue à la présenter en *Notre dame de Thermidor* et même en *Notre dame de bon secours*... mais elle ne manque pourtant aucune occaison de l'incriminer avec la plus subtile dissimulation; car elle trouve moyen d'en

faire penser autant de mal qu'elle en dit de bien.

Sauf pour l'histoire des amours du frère, qu'elle dénature fort maladroitement, l'exactitude de ses souvenirs est, du reste, toujours confirmée : nous allons en avoir un exemple par l'aventure du voyage de Bagnères, qu'il faut à présent retracer.

C'est dans « *L'histoire des salons de Paris* » de la duchesse qu'il faut lire ce « voyage de Bagnères », placé dans la description des réceptions de Barras à sa propriété royale de Gros-Bois.

Cela vient à propos d'une anecdote sur le fils de M. de Lamothe, médecin ordinaire de S. M. Louis XVI avant la Révolution.

Ce fils du médecin du Roi s'éprit, comme les de Lameth, Condorcet, Louis de Noailles et tant d'autres jeunes gens nobles, des idées philosophiques invoquées plus tard par les révolutionnaires.

Ayant fait abondamment campagne dans les armées de la République, ce Lamothe, dit Mme d'Abrantès, était venu l'an VII (1798-1799) se reposer à Paris de ses fatigues, lorsqu'il apprit que Barras était prévenu contre lui.

Il se rendit alors à Gros-Bois, où le Directeur donnait une chasse, pour se disculper, avec l'appui d'un de ses amis, Sottin, qui l'accompagnait.

Chemin faisant, cet ami lui suggéra d'employer le crédit de Mme Tallien auprès de Barras. Mais

Lamothe se récria, disant que ses anciennes relations amoureuses avec la belle Thérésia pouvaient avoir été contées à Barras, et qu'elles lui interdisaient, par conséquent, d'employer un si précieux intermédiaire.

Sottin, dont la curiosité l'emporte sur la discrétion, interroge alors M. de Lamothe, qui lui raconte l'aventure comme nous la reproduisons ici, d'après *L'histoire des salons de Paris* de la duchesse d'Abrantès.

— « Vous connaissez Edouard de C... (1), dit Lamothe ; eh bien, à cette époque, lui et moi, nous étions amoureux comme des fous, ou plutôt comme des jeunes gens de vingt-deux ans, pouvaient l'être d'une femme aussi ravissante que l'était Mme de Fontenay ; car alors, elle n'était pas encore Mme Tallien, elle était seulement Mme de Fontenay, et demeurait à Bordeaux sous la garde de son frère, M. Cabarrus, et un peu de son oncle, M. Galabert.

« Le frère était un vrai tuteur de comédie. Jaloux comme un Espagnol, grondeur comme un vieillard de tous les pays, il était si désagréable qu'il fallait aimer sa sœur comme nous l'aimions pour supporter ce que nous supportions de lui. Quant à elle, qui était l'objet principal de l'en-

(1) Edouard de Colbert.

treprise, elle était belle et encore plus ravissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, où tout Paris l'admire, et, de plus, bonne et douce et prévenante. C'était un ange comme ceux qu'on prie, un ange auquel il ne manquait que des ailes !

« Sottin se mit à rire. — Vous êtes bien poétique aujourd'hui, lui dit-il.

— « Non, répondit froidement Lamothe, je suis vrai, car je ne suis plus amoureux : ainsi vous voyez que vous devez me croire.

« Ce que je vous raconte se passait en 1792 (1), poursuivit Lamothe. Bordeaux commençait à s'agiter J'y étais alors, ainsi qu'Edouard de C..., et notre intention à tous deux était d'aller à l'armée, lorsque notre destinée nous fit rencontrer Mme de Fontenay.

« On était en été, et même encore au printemps; vous savez ce que c'est qu'un printemps du midi : c'est, je crois, un avant-goût du paradis... Tout en parlant du charme de ce beau temps, de la liberté des champs, du bonheur qu'on trouverait à ne plus entendre gronder le lion populaire, on en vint tout naturellement à désirer la campagne. Edouard de C... dit : Pourquoi n'irions-nous pas à Bagnères ? Nous sommes près des Pyrénées : partons.

(1) Il y a ici erreur de date : il faut lire 1793 au lieu de 1792.



Musée Carnavalet

— « Partons, dîmes-nous aussitôt. Le lendemain, les préparatifs étaient faits, et, deux jours après, nous étions en chemin.

« Ma rencontre avec Mme de Fontenay avait eu quelque chose d'étrange. Edouard de C..., avec qui j'étais en relations d'amitié, sans pourtant être fort intime, m'avait choisi pour son confident, et me racontait combien il était malheureux. Souvent, il voulait s'éloigner ; mais la magicienne resserrait ses liens par un regard, et le malheureux jeune homme restait plus insensé que jamais. Je craignais d'être présenté à cette femme, qui enflammait ainsi pour ne pas aimer, et puis un jour, je ne sais par quel événement simple cela se fit, je m'y trouvai présenté par Edouard lui-même.

— « Puisque maintenant tu es dans la maison, me dit Edouard, je t'en conjure, fais tes efforts pour découvrir ce qui peut causer sa froideur ; car je l'aime, je l'aime comme un pauvre fou, cette femme, et je vois que, non seulement elle ne m'aime pas, mais qu'elle ne m'aimera jamais.

« Il avait raison, je ne vis pas cet ensemble trois fois que mon opinion fut arrêtée, et je l'aimai, sans scrupule de prendre une place occupée par un ami.

— « Comment ! Vous étiez déjà aimé ?

— « Je n'ai pas dit cela..., n'allons pas si vite... Nous partîmes tous, Mme de Fontenay, Edouard

de C..., Cabarrus et un oncle Galabert, banquier de Bayonne, qui gardait sa nièce comme Cabarrus gardait sa sœur ; c'était à en perdre l'esprit.

« Nous allions à petites journées. Arrivés dans une bourgade par delà Langon, nous ne trouvâmes que trois chambres pour toute la caravane, et c'était bien peu pour tout le monde ; mais l'oncle et Cabarrus trouvèrent, au contraire, que la chose était admirable. Cabarrus mit des matelas par terre pour nous quatre, abandonna la troisième chambre aux domestiques, donna celle qui donnait sur le jardin à sa sœur,et, quant à nous, nous nous établîmes dans la première de toutes.

« Je remarquai une sorte d'alliance entre Edouard de C..., Cabarrus et Galabert. Ce soir-là, on me plaça de manière que j'étais entouré des trois autres : ceci avait une raison.

« Depuis que le voyage était commencé, nous avions trouvé le moyen de nous réunir, Mme de Fontenay et moi, c'est-à-dire que j'en avais enfin obtenu la permission de lui dire que je l'aimais, et elle m'écoutait sans colère. Ce même soir, nous devions enfin nous entendre mutuellement, car je voyais, je sentais qu'elle m'aimait ; et cependant, je me désespérais, car elle ne faisait encore que m'écouter ; aussi, lorsque je me vis ainsi

entouré, il me prit un vertige causé par la colère, qui me fit perdre toute pensée de retenue, et je résolus de parler à Thérésia ou de tuer tout ce qui y mettrait obstacle. J'avais de fort bons pistolets ; ils étaient chargés et toujours auprès de mon lit, mais le bruit aurait pu l'effrayer. Je pris avec moi, dans mon lit, un grand couteau à découper que je trouvai sur la table où nous avions soupé, et que j'emportai avec moi sans que l'on s'en aperçût. Nous nous couchâmes. Avant de faire une tentative pour me lever et passer au milieu de tous ces corps qui semblaient s'entendre pour me barrer le passage, je voulus bien m'assurer que tous étaient endormis.

« La volonté ferme est toujours puissante. Je ne crois pas qu'il y ait une chose, quelque forte qu'elle soit, qui résiste à la volonté qui veut... Au bout d'une heure, mes gardiens étaient endormis, alors je me levai... Mais, lorsque je voulus me chausser, je ne trouvai ni souliers ni bottes : Cabarrus avait tout fait emporter sur le conseil d'Edouard de C...

« Je ressentis une telle colère, que si, dans ce moment, l'un d'eux s'était éveillé, je lui aurais donné un coup de couteau ou lui aurais cassé la tête, mais ils ne bougèrent pas. Cette mesure m'explique leur sécurité, et pourquoi ils s'étaient endormis si paisiblement. Je ne voulus pas leur donner

cause gagnée, et toujours attendant que leur sommeil fût plus profond, je ne me levai que lorsqu'il fut tout à fait certain qu'ils ne s'éveilleraient pas. Je passai au milieu d'eux avec des précautions dont le détail vous amuserait, et j'allai trouver celle qui m'attendait. Nous parlâmes de cet esclavage où elle était retenue, et je lui fis voir que c'était une souffrance qu'elle s'imposait volontairement... Elle m'écoutait, et m'aurait cru dans les conseils que je lui donnais, quand même Edouard de C... n'aurait pas agi comme il le fit. A mon retour dans notre chambre, il me parla sur un ton qui me déplut. Nous nous battîmes à l'heure même, et j'eus le bonheur de recevoir un coup d'épée.

« — Comment ! le bonheur ?

« — Eh oui ! sans doute : sans ce coup d'épée, je n'aurais jamais peut-être appris combien j'étais aimé ! Mme de Fontenay, au désespoir de ma blessure, qu'elle croyait encore plus dangereuse, se mit à mon chevet, déclara à son frère et à son oncle qu'elle serait ma seule garde, qu'elle était sa maîtresse et prétendait agir à sa guise. Le résultat de cette aventure fut que le frère partit pour l'armée avec Edouard de C... et fut tué dans cette même année, que l'oncle Galabert s'en retourna à Bayonne, et que Thérésia et moi, heureux comme on l'est quand on s'aime et qu'on est

libre, nous passâmes le temps de ma convalescence dans le plus beau pays, ressentant au cœur une joie qui n'a plus de pareille dans le reste de la vie » (1).

Le plus jeune frère de Thérésia étant celui qui se fit tuer à l'armée par désespoir d'amour pour sa sœur, il en résulte que ce fut lui et non pas l'aîné, Théodore, qui fut du voyage de Bagnères.

Sa surveillance jalouse est ainsi bien plus naturelle. Son brusque départ pour l'armée, en compagnie d'Édouard de Colbert, devient plus rationnel.

Mais quelles furent les pensées de Thérésia lorsqu'elle apprit, en 1794, la mort de son frère ? Elle ne put se dissimuler qu'elle l'avait assassiné, indirectement, en se jetant avec tant de légèreté dans les bras du jeune de Lamothe !

***

L'histoire de Bagnères ne dit pas combien de temps durèrent les amours de Lamothe et de Thérésia.

La belle ci-devant marquise n'était pas réellement aimante ; mais la sensualité qui l'animait

(1) *Histoire des salons de Paris*, par la duchesse d'ABRANTÈS, p. 184-189.

devait être à son maximum à ce moment où elle passait de sa dix-neuvième à sa vingtième année, et le souvenir si brûlant que Lamothe a gardé d'elle — son récit en témoigne — dénote qu'elle fut pour lui la plus ardente des maîtresses.

Pour ne pas lui supposer d'autres aventures entre la fin du printemps et la fin de l'automne de 1793, mieux vaut présumer que cette intrigue remplit pour elle les quatre ou cinq mois qui la séparaient des plus gros événements révolutionnaires dont sa vie allait être si profondément influencée.

Après le scandale du duel de Lamothe-Colbert et de ses suites galantes, Thérésia cesse assurément de vivre dans l'intimité de sa famille. Si elle n'habite pas avec le jeune de Lamothe, elle prend tout au moins résidence dans un logis particulier où elle peut recevoir librement ses visites, et se livrer sans entrave à ses étreintes passionnées.

Profitons de l'enivrement, au moins voluptueux, qui l'absorbe de mai ou de juin à septembre, pour reprendre l'examen de « la carrière » de Tallien, puisqu'il va nous ramener directement à Thérésia en nous permettant de mieux comprendre les influences qui déterminèrent l'union de celle-ci avec le sinistre terroriste.

VIII

Les explications de Tallien sur les massacres de septembre (1792), 293-297. — Le siège que prend Tallien a la Convention ; son role dans cette assemblée comme régicide et comme montagnard jusqu'en 1793, 297-304. — Tallien envoyé a Bordeaux ; l'insurrection fédéraliste dans la Gironde et les randonnées de Tallien autour de Bordeaux avant d'y pénétrer ; l'entrée du terroriste dans la ville ; la *Commission militaire* de Bordeaux et son président Lacombe, 304-313.

Paris-Bordeaux

(1792-1793)

Nous avons laissé Tallien dans le sang des massacres de septembre. C'est là qu'il faut aller le retrouver, pour suivre sa carrière politique, puisqu'elle part de cette monstruosité. C'est une origine infâme dont le révolutionnaire gardera toujours pendant sa vie, et dans sa survie de l'Histoire, l'ignominieuse empreinte.

Quoique profondément aveulie déjà, l'Assemblée s'émut des massacres lorsqu'elle les apprit par la rumeur publique, au milieu de la nuit du 2 Septembre.

Des commissaires, envoyés par la Commune, fournissent alors des explications.

L'un d'eux présente les tueries comme des actes spontanés des masses populaires qu'il n'a pu empêcher. C'est le membre de la Commune Truchon, signalé par Sénart précédemment (page 238) comme étranger au complot des massacres. Il se flatte d'avoir fait élargir des prisonniers, notamment des femmes incarcérées à la Force, et particulièrement Mlle de Tourzel et Mme Saint-Brice.

Sur ces dernières délivrances, les documents recueillis que nous avons signalés page 243, établissent assez la part prise par Truchon dans ces sauvetages : il est inutile d'y revenir.

Tallien ne manque pas d'aller aussi à l'Assemblée « se laver les mains » de ce qui se passe :

« On s'est d'abord porté à l'Abbaye, dit-il.
« Le peuple a demandé au gardien les registres
« (d'écrou) Les prisonniers détenus pour l'affaire
« du 10 août et pour cause de fabrication de
« faux assignats ont péri sur-le-champ. Onze
« seulement ont été sauvés.

« Le conseil de la Commune a envoyé une dépu-
« tation pour s'opposer au désordre. Le procureur

« de la Commune s'est présenté le premier, et a
« employé tous les moyens que lui suggéraient
« son zèle et son humanité. Il ne put rien gagner
« et vit tomber à ses pieds plusieurs victimes.
« Lui-même a couru des dangers, et on a été obligé
« de l'enlever dans la crainte qu'il ne pérît victime
« de son zèle. De là, le peuple s'est porté au
« Chatelet, où les prisonniers ont été aussi
« immolés.

« A minuit environ, on s'est porté à la Force.
« Nos commissaires s'y sont transportés et n'ont
« rien pu gagner. Des députations se sont suc-
« dé, et, lorsque nous sommes partis pour nous
« rendre ici, une nouvelle députation allait encore
« s'y rendre. L'ordre a été donné au commandant
« général d'y faire transporter des détachements,
« Nos commissaire sont fait ce qu'ils ont pu pour
« empêcher l'hôtel de la Force d'être pillé ; mais
« ils n'ont pu arrêter en quelque sorte la juste
« vengeance du peuple, car, nous devons le dire.
« ses coups ont tombé sur les fabricateurs de faux
« assignats ; ce qui a excité la vengeance, c'est
« qu'il n'y avait là que des scélérats connus. »

Qu'y a-t-il, en résumé, dans ce verbiage ?

1° Nous sommes étrangers aux massacres. 2° c'est le peuple qui agit. 3° Nous avons tenté en vain, même en risquant notre vie, d'empêcher les exécutions. 4° La vengeance du peuple est d'ail-

leurs légitime et ceux qu'il a tués méritaient la mort.

Et cela veut dire très clairement : « Les massacreurs ont raison ; ils sont plus forts que vous ; laissez-les donc faire et ne nous ennuyez pas avec ces troubles, où nous ne sommes pour rien. »

Tallien ne risque pas grand'chose en parlant avec ce cynisme, puisque la Commune domine absolument l'Assemblée.

Après avoir entendu cet ultimatum, les députés restent, en effet, simples spectateurs des massacres, QUI CONTINUENT. (1)

En conséquence, la Commune de Paris recommande, le lendemain 3 septembre, à toutes les autres communes de France de suivre son exemple. Elle expédie cette recommandation dans les départements par une adresse qui proclame et glorifie les massacres. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil et Marat signent ce document..., mais Tallien, prudent, se garde d'y ajouter sa signature.

Plus tard (2), on l'associera, néanmoins, aux assassins ; car il sera trop évident qu'il a organisé ces boucheries et profité des vols du bien des victimes.

(1) Jusqu'au 5 septembre !

(2) A la Convention.

Alors, il publiera un simulacre de défense dans lequel, plus que jamais, il attribuera au peuple les égorgements commandés et payés par son groupe de membres de la Commune, à la poignée de bandits qu'il avait recrutés.

Mais, au lendemain des massacres exécutés par ses soins à Paris et à Versailles, la Commune est trop redoutée pour qu'on songe à l'inquiéter.

On n'entend qu'un seul cri de révolte et d'indignation, celui de Guy de Kersaint, député de Versailles, qui démissionnera plus tard en disant :

« Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le « malheur d'être le collègue des panégyristes « et des promoteurs des assasinats du 2 Septembre, « je veux au moins défendre ma mémoire d'être « leur complice. »

Tallien ne s'émut nullement de ces paroles et de la démission qui les sanctionnait. Il avait désormais de l'argent ; il s'était fait élire précisément en Seine-et-Oise.

***

Dès ses débuts à la Convention, Tallien se montre grisé de son triomphe.

Comment ne serait-il pas ivre de ses succès, ce fils de laquais, sans instruction, sans aucune valeur, sans moralité, qui s'est élevé si vite — il

n'a que 25 ans — à la dignité de législateur, au poste de gouvernant ?

Mais il a les mains trop souillées à jamais de la fange et du sang où il a ramassé, par l'or de ses victimes, le moyen de se faire élire, pour oublier que son pouvoir n'est durable qu'à la condition de rester sanguinaire.

Au lendemain de son élection et les jours suivants, il lance, à la Convention, dans la soûlerie de sa joie, les propositions les plus stupides ; il se vautre dans sa « condition » nouvelle, inespérée..... Puis, au moment du procès du Roi, il ne manque point de s'afficher parmi les plus acharnés accusateurs de Louis XVI. Il semble que sa bassesse est au paroxysme de la jouissance en prenant dans un nouvel assassinat, celui de la monarchie et de son représentant, la revanche des servitudes dont ses ancêtres n'ont pas su s'affranchir des siècles durant.

Plus que tous les autres régicides, il affirme le Roi coupable. Il repousse la proposition de ratification populaire en disant à Vergniaud, qui préside : « Il n'est pas besoin de s'attarder à consulter le peuple quand ses députés ont la parole. » (O Liberté ! Egalité !! Fraternité !!!) Il est le premier des 387 qui votent la mort sans conditions. Il rejette l'appel interjeté par Sa Majesté auprès de la Nation. Enfin, quand il est question de sur-

seoir à l'exécution du jugement, il lance une protestation d'une immonde ironie : « Louis (!) sait « qu'il est condamné ; il sait qu'un sursis a été « demandé. Je demande que la question soit « décidée sans désemparer, afin de ne pas pro« longer les angoisses d'un condamné. »

Ce fils de laquais, tutoyant le chef des anciens maîtres, sentait qu'il lui fallait, pour rester à son siège, mettre de l'irréparable dans la tourmente révolutionnaire (1).

Pour le récompenser, le soir même de la mort du Roi, les régicides le nommèrent membre du *Comité de sûreté générale.*

***

Afin d'aider au procès de Louis XVI, Tallien s'était fait accusateur (1). Au début de 1793,

(1) C'est surtout dans *L'Ami des citoyens*, le journal-affiche de Tallien, que sa haine pour Louis XVI se manifeste. Il y prémédite sa mort, avant qu'il soit mis en jugement, en disant sans cesse qu'il faut débarrasser la France de ce tyran, qui sera le dernier ; il ne le nomme que «Louis» (tout court) ou «le dernier des Rois», car il veut l'abolition de la monarchie. Le n° 57 du 9 décembre 1792 est un des numéros de cette feuille les plus caractéristiques à ce sujet, car il est entièrement consacré à ce crime prémédité ; il est bien complété par le n° 63, de janvier 1793, où la mort du Roi condamné est annoncée avec une joie tout à fait sauvage.

(1) A l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, Tallien ajoute : « La défense qu'il a faite, en partant pour Va-

il revient à ses premières amours de massacres et de rapines en allant dans l'Ouest opérer sur les royalistes.

Comme Robespierre, Tallien, sans valeur (2), est l'adversaire, l'ennemi naturel de tous ceux de ses collègues dont il constate ou flaire la supériorité, manifeste ou latente.

Il déteste en bloc les Girondins parce que ce parti renferme des Conventionnels ennemis du désordre nécessaire pour ses entreprises.

Petion était « *son père* » adoptif lorsqu'il avait besoin de s'appuyer sur sa popularité pour « cambrioler » la Commune ; mais le septembriseur sacrifie, sans hésiter, ce père dès qu'il devient son collègue et qu'il se trouve placé, par les cadavres dont il a fait sa « courte échelle », dans un groupe hostile à celui de Petion.

« rennes, de ne signer aucun acte émané du corps législatif,
« et au ministre de la justice de remettre les sceaux à l'Etat.
« En outre, l'affaire du Champ de Mars prouve que, non seu-
« lement le Roi avait des intelligences avec La Fayette, mais
« encore avec Bailly et les officiers municipaux d'alors, qui
« ont accompagné Lafayette avec le drapeau rouge. »

(2) Ainsi que Barras, mais avec un mérite personnel qui l'autorisait mieux à porter un jugement de ce genre, Mallet du Pan exprime son mépris pour la nullité de Tallien en ces termes : «... Je l'ai connu (Tallien), et je n'ai point rencontré « de révolutionnaire subalterne plus faux, plus dépourvu de « toutes connaissances et de tous principes, plus fait pour « ramper dans les derniers rangs. »

Jusque sur les bancs de la Montagne, son aversion pour toute suprématie s'exerce à l'égard de Carnot, de Lindet, de Lebas ; et, quand il en aura l'occasion, c'est avec un soupir... de délivrance qu'il votera l'envoi à la guillotine de Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins et Danton.

Quand la lutte engagée entre montagnards et girondins amène à la barre de la Convention les manifestants de la Commune, le 14 avril 1793, et leur fait réclamer l'expulsion de vingt-deux députés de la Gironde, les adversaires des montagnards ripostent en faisant voter la décision qui envoie Marat se justifier devant le tribunal révolutionnaire. Tallien défend Marat.

L'ami du peuple, étant accusé de créer le désordre par des complots réels ou imaginés, demande une visite domiciliaire pour se justifier. A cet effet, la Convention délègue un girondin et un montagnard. Le montagnard est Tallien. Marat sort, naturellement, vainqueur de cette épreuve.

Compère du boucher Legendre, qui préside au club des Cordeliers et demande à manger de la chair d'aristocrates, de riches ou de lettrés, Tallien est, au même titre, compagnon d'Hébert, le père du *Père Duchêne.*

Par les massacres de Septembre 1792, il est lié avec les sectionnaires émeutiers qui s'emparent de l'hôtel de ville le 28 mai 1793, qui nomment Han-

riot commandant des gardes nationales, qui font sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme, puis, le 31 mai, envahissent la Convention et recommencent les mêmes émeutes intimidatrices le 2 juin, sous la direction de Marat.

L'ami du peuple prend sa revanche. Il lui faut au moins vingt-sept têtes de Girondins, en compensation de l'épouvante que le parti de la Gironde lui a fait éprouver.

De même, Tallien, au lendemain du 9 thermidor, fera expier à la Commune, par soixante-huit décapitations, la peur dont il tremblait en la voyant soutenir Robespierre.

Il a débuté, comme la Révolution, par le crime. Comme elle, il est pris dans une sorte d'engrenage de forfaits qu'il lui faut multiplier, exagérer sans cesse, jusqu'au jour où il sera broyé lui-même sous le poids de ses victimes.

En Septembre 1792, il a dû se contenter de vider des bourses et des portefeuilles. A Tours, au milieu de 1793, ayant monté en grade parmi les bandits révolutionnaires, il élargit sa manière ; il rançonne les vivants sans le concours de coûteux intermédiaires : c'est moins compromettant et plus avantageux.

Mallet du Pan dit, à ce propos : « Ce petit misé« rable (Tallien), envoyé en mission à Tours, y « commit les exactions les plus révoltantes, em-



CONDORCET

« prisonna et persécuta de tout son pouvoir les
« nobles, les prêtres, les négociants, les proprié-
« taires... »

D'autre part, Turquan, qui s'applique pourtant à ne pas charger le septembriseur, parce qu'il a des opinions républicaines très manifestes dans *La citoyenne Tallien*, dit aussi du terroriste, à propos de sa mission à Tours : « Là, il donne car-
« rière à tous ses mauvais penchants, trafique des
« passeports, entre en relations coupables avec
« des chefs royalistes et scandalise la ville par
« ses débauches. »

Dès le milieu de 1793, en effet, Tallien révèle fort exactement sa fangeuse immoralité politique dans ses compromissions avec les royalistes qu'il est chargé de combattre. Il prélude ainsi aux louches tentatives de restauration monarchique — tentatives réelles ou simulées — qu'il fera peu après Thermidor, quand il aura gaspillé le produit de ses vols de Bordeaux, et que son incapacité, trop évidente, l'aura fait écarter du pouvoir.

Il est avec le ruisseau, parce qu'il en sort, mais prêt à le trahir pour la fontaine. Peu lui importe la provenance des paillettes d'or qu'il convoite. Le poing fermé, il frappera pour les obtenir, ou tendra la main en courbant l'échine pour qu'on les lui donne. Ceci n'est pas de la littérature, mais

de l'Histoire, puisqu'il vote la mort de Louis XVI pour dix-huit livres par jour en 1793 et reçoit, en 1820, de Louis XVIII une pension de cent louis, véritable aumône prise sur la cassette particulière du souverain dont il fit guillotiner l'ancêtre *sans appel* et *sans sursis.*

***

Après l'assassinat de Marat, le 13 juillet, et l'exécution de Charlotte Corday quatre jours plus tard, le tourbillon révolutionnaire est obligé de se faire avalanche, cyclone, pour dominer les récriminations des provinces.

Les levées en masse, qui jettent, en août, douze cent mille hommes aux frontières, n'étouffent pas assez de voix.

Danton, qui s'alarme, revient au système d'intimidation qu'il préconisait avec Marat en Septembre 1792; il réclame une tête d'aristocrate par jour.

Barère, le 5 septembre, anniversaire de la fin des massacres de l'année précédente, demande à la Convention de proclamer la Terreur.

Il est décidé que Lyon, foyer de fédéralisme, sera rasé, anéanti...Tallien, ravi, n'a pas à chanter le *çà-ira ;* ÇA-VA ; il est envoyé en septembre à Bordeaux pour y instituer le régime de l'épouvante.

***

Bien qu'il y ait lieu de la supposer toute à son intrigue avec le jeune de Lamothe, Thérésia ne peut ignorer totalement la marche des événements révolutionnaires, parce qu'ils ont à Bordeaux des contre-coups trop bruyants et trop visibles pour ne pas la frapper.

La Gironde est en effervescence depuis que la Convention, pliant devant l'émeute, a expulsé ses députés de son sein. (2 juin 1793.)

Elle se représente le gouvernement asservi par la Commune de Paris — en cela elle ne se trompe point — et, pour délivrer la France de cette sorte de dictature anarchiste, elle essaye de réaliser une opposition départementale. Elle réunit, par la propagande des délégués qu'elle envoie dans toutes les régions, l'adhésion de près de soixante départements.

C'est un résultat moral important : il démontre que la nation n'est pas avec les révolutionnaires de Paris. Mais le résultat pratique est nul, parce que le mouvement fédéraliste est dépourvu de moyens d'action. Il n'a ni argent, ni troupes, ni subsistances, ni la capacité de créer le principal de ces éléments de succès en pareille occurrence : l'armée de combattants qu'il lui faudrait.

Pour réprimer ce qu'on appelle déjà l'insurrection fédéraliste, la Convention, le 17 juin, envoie Treilhard et Mathieu dans la Gironde.

Leur arrivée à Bordeaux produit des émeutes si violentes que les autorités locales sont obligées de les faire envelopper de gardes pour les protéger, et finissent, après trois jours de stériles efforts de conciliation, par les supplier de quitter la ville, où leur existence est trop menacée.

Comment Thérésia pourrait-elle ne pas connaître de tels faits ?

Elle a vu les émeutes ou, si elle n'en a pas été témoin, elle en a entendu parler.

La date exacte du voyage de Bagnères n'étant pas donnée, il est possible, en effet, qu'elle soit encore, les 24-27 juin, au chevet de Lamothe blessé, près de Langon.

Mais cette localité, très voisine de Bordeaux, reçoit l'écho de tout ce qui l'agite. Thérésia en est donc informée.

En tout cas, dès le mois suivant, elle connaît et partage peut-être les inquiétudes de la capitale girondine, regrettant ses violences stériles depuis qu'elle se voit impuissante et sait que la Convention, le 10 juillet, a décidé de prendre contre elle des mesures de rigueur.

Le 19 août, la jeune divorcée et son nouvel amant se trouvent certainement à Bordeaux lors-

que les commissaires Ysabeau et Baudot, expédiés par le gouvernement avec tous pouvoirs, sont encore mal reçus et même bousculés par un foule dont les cris incessants, pendant toute la durée de leur présence, les obligent à repartir dès le lendemain.

Ils se retirent à La Réole, où ils refusent de rentrer dans Bordeaux lorsque la municipalité bordelaise, pour essayer d'effacer l'effet dangereux de leur retraite, leur adresse une députation chargée d'exprimer le repentir des attaques dont ils furent l'objet.

A ce moment, Tallien pénètre dans la Gironde.

Informé de l'hostilité des Bordelais, il ne suit pas l'imprudent exemple des représentants qui l'ont précédé; il commence par circuler autour de Bordeaux et organiser contre la ville une sorte de siège, ou plutôt un blocus arrêtant au passage les vivres dont elle a besoin.

En même temps, il y expédie des émissaires, comme le fameux Lacombe, chargé de former un parti de sans-culottes terroristes, prêts à combattre, avec l'attrait du pillage, quand il le faudra.

Ayant de la troupe, il peut agir et se procure par spoliation violente les fonds indispensables pour solder les bandes révolutionnaires, dont il a bien appris le maniement, un an auparavant, lorsqu'il « travaillait » pour la Commune de Paris.

Pendant qu'il parcourt ainsi la contrée girondine, n'osant pas encore pénérer dans Bordeaux, Tallien prélude aux actes de sauvage répression dont la grande cité va être victime, par des excès dont il rend compte à la Convention dans une lettre écrite à Lescar et datée du 27 septembre, où il dit notamment des environs de Bordeaux :

«... Districts, municipalités, tribunaux, tout « était gangrené de royalistes, de fédéralistes et « de partisans de la *commission populaire* (1). « Je les ai destitués, fait mettre en état d'arres« tation et remplacés par de vrais sans-culottes. « Je ne me suis pas borné à aller dans les villes ; « j'ai parcouru les campagnes, j'ai visité les châ« teaux. J'en ai enlevé les armes, fait brûler et « détruire tout ce qui rappelait la féodalité... » (2).

On devine que l'organisateur des massacres de Septembre n'avait pas perpétré ces anéantissements sans se réserver personnellemenf quelques dédommagements de ses peines.

On l'imagine — instruit du danger de s'approprier des objets trop faciles à reconnaître, par l'exemple de Sergent-Agathe — évitant de s'encombrer de bijoux compromettants, mais faisant

(1) Cette Commission était à Bordeaux le foyer du fédéralisme girondin.

(2) *Moniteur* du 4 octobre, t. XVIII, p. 28, et Archives nationales.

main basse sur les papiers-monnaie et sur les espèces sonnantes, sous l'excellent prétexte de les transmettre au gouvernement.

Il annoncera bientôt, en effet, des gros envois d'argent dont la provenance ne sera jamais exactement contrôlable; et, lorsqu'on l'accusera plus tard de malversation, de vols impudents, il ne fournira jamais une justification précise.

Le 25 vendémiaire de l'an II (16 octobre 1793), Tallien, après avoir réduit les sections rebelles de Bordeaux à capituler — famine aidant, dit H. Wallon (1) — pénétra dans la ville comme dans une place forcée.

Il arrivait avec son collègue Ysabeau (2); mais tous deux, pour donner plus de poids à leur autorité, et peut-être aussi parce qu'ils n'étaient pas très rassurés sur les risques d'assassinat qu'ils assumaient (3) avaient en outre mandé leurs

(1) *Les représentants en mission*, par H. WALLON. Hachette, édit. Paris, 1889.

(2) Claude-Alexandre Ysabeau était un ancien Oratorien. Envoyé à Bordeaux presque en même temps que Tallien, il fut rappelé par Robespierre peu de temps après le retour du septembriseur à Paris; mais, après le 9 thermidor, il fut de nouveau renvoyé à Bordeaux.

(3) Pendant qu'il faisait régner la terreur à Bordeaux, Tallien fut ou parut être l'objet d'une tentative d'assassinat. Mais, en dépit des recherches extraordinaires exercées à ce sujet, les auteurs réels ou prétendus de cet attentat ne furent jamais découverts. Le terroriste, très terrorisé lui-même, se

collègues de Toulouse, Baudot et Chaudron-Rousseau.

Tel qui serait tenté de détruire le chef unique d'une répression redoutée doit naturellement reculer devant la perspective de quatre attentats à réaliser.

Dès le début, les quatre proconsuls réunis ordonnent le désarmement général. Ils substituent au gouvernement civil un gouvernement militaire, soutenu par les troupes républicaines avec lesquelles ils ont pénétré, et que commande le général Brune, en renforçant ces troupes d'un bataillon de sans-culottes formé avec les plus farouches des jacobins bordelais.

Appuyé sur cette véritable garde prétorienne, Tallien osera désormais tout en véritable César romain.

L'arrêté des représentants qui nomme la *Commission militaire*, sorte de « pouvoir exécutif » de Tallien et d'Ysabeau, donne à cette commission les moyens les plus étendus. Elle a le droit de faire saisir, emprisonner, taxer et exécuter *tout le monde*. Son président est omnipotent : il arrête, et condamne.

faisant protéger d'une façon ridicule par une garde si nombreuse qu'elle manifestait sa peur, a bien pu organiser une fausse tentative d'assassinat pour justifier les mesures de protection exagérées dont il s'entourait.

Enfin, cette « *Commission militaire* » ne comprend que des civils, sauf un membre (1). Mais on les déguisera en militaires, « pour la forme », en les décorant de hauts grades dont ils prendront à leur gré les uniformes — aux frais de la Nation.

Qui présidera ce septain d'agents « à tout faire », surnommé les sept péchés capitaux ? Tallien porte à ce siège Lacombe, l'instituteur, et, par ce choix, marque une fois de plus le niveau de sa moralité.

Le passé de ce pédagogue n'est pas, en effet, celui du premier venu. N'ayant point réussi à Toulouse, où il est né, à se créer une situation brillante, il a quitté cette ville et s'est installé à Bordeaux.

Là, convaincu bientôt d'escroquerie, il est emprisonné et condamné à restituer ce qu'il avait pris.

Dès lors, c'est, par avance, un révolutionnaire prêt aux pires vindictes contre l'Ordre, et il le montre en se manifestant comme le plus farouche des ennemis de la « tyrannie » au début de la Révolution.

(1) Elle est formée de sept membres :

1° Jean, Charles Parmentier, comédien ; 2° Antoine Margarié, marchand ; 3° François Gautier-Giffey, greffier ; 4° Jean Rey, capitaine au 19e régiment de chasseurs ; 5° Jean-Baptiste Lacombe, instituteur ; 6° Jacques Morel, docteur, et 7° Guillaume Barsac, commis.

Il mène les clubs avancés ; il applaudit, naturellement, aux massacres parisiens de Septembre ; il accuse les Girondins de modérantisme, il étale tant de haine qu'on l'exclut de la « société des amis de la liberté et de l'égalité », dont il était membre pour protester contre ses violences.

Il s'était fixé à Sainte-Foy, où se trouvaient des esprits moins opposés à ses théories sanguinaires, lorsque Tallien, circulant autour de Bordeaux, l'y rencontra et comprit le parti à tirer d'un tel auxiliaire. Les deux larrons étaient nés pour s'entendre sur les coups à faire, quitte à se disputer lors des partages.

Lacombe retourne alors à Bordeaux, prend la direction du mouvement révolutionnaire dans les clubs outranciers et prépare ainsi l'entrée de Tallien, entraîné, par suite, à le porter à la présidence de la « *Commission militaire* » en récompense de son zèle.

Si légère qu'elle soit, Thérésia ne peut apprendre tout cela, connaître ou même voir l'entrée de Tallien dans Bordeaux sans comprendre que c'est le règne de la Terreur qui commence.

Le doute n'est pas possible : au début de la première séance de la *Commission militaire*, Lacombe dit à ses collègues : « Si, dans cette « Commission, il se trouvait un être assez lâche « pour ne pas condamner son père à mort, s'il était

« coupable, que le perfide tombe lui-même sous « le coup de la loi ! »

Or, pour être « coupable », il suffit de ne pas approuver hautement la Terreur !

Ysabeau et Tallien quittent la Commission après cette belle déclaration, et Lacombe commence immédiatement sa besogne :

Pierre Lavau-Gayon, ancien chef de l'Administration de la marine, est introduit, accusé ; *toute réplique lui est interdite* : on l'envoie à la mort *sans débat.*

IX

La fin des amours de Thérésia et de M. de Lamothe ; leur séparation ; la situation de la jeune divorcée vis-a-vis de sa famille a Bordeaux ; sa brouille avec celle-ci, 314-326. — L'origine des « sauvetages » légendaires de « Notre Dame de Bon Secours » ; le motif de l'arrestation de Thérésia, 326-330. — Comment la ci-devant marquise dut faire appel a Tallien ; l'accord de la prisonnière et du terroriste, 330-337. — Thérésia concubine de Tallien dans la Gironde ; le *Discours sur l'éducation* ; le domicile de la Cabarrus-Fontenay distinct de celui du représentant en mission, 337-347.

Bordeaux

(1793)

A partir du moment où l'ex-marquise de Fontenay congédie son frère amoureux en compagnie de son oncle maternel Galabert, et se constitue la garde-malade puis l'amante du jeune

de Lamothe, blessé au commencement de l'été de 1793, jusque vers la fin de cette même année, on n'a plus aucune indication sur elle.

Nous avons supposé que la passion du futur général de Lamothe la retint entre ses bras pendant toute la durée de l'été et de l'automne ; car il y a lieu de penser qu'en octobre, au moment de l'entrée militaire de Tallien à Bordeaux, son fougueux amant n'était déjà plus auprès d'elle.

Tandis que le massacreur de Septembre bat la campagne girondine, et fait pressentir aux habitans de la grande ville commerçante le sort qui les menace,il est probable que le jeune de Lamothe adopte le seul moyen de salut qui s'offre à lui en suivant l'exemple de son ex-rival Edouard de Colbert : il va combattre aux frontières contre la coalition étrangère. (C'est le dernier moyen d'échapper aux soupçons ; il est très employé.)

On sait, en effet, qu'il s'est engagé vers cette époque, c'est-à-dire vers le dernier trimestre de 1793.

Thérésia, désormais seule, se rapproche-t-elle des Cabarrus et de l'oncle Galabert ?...

Une supposition de M. A. de Vivie, l'historien de *la Terreur à Bordeaux*, pourrait le faire supposer.

« Le 25 novembre, dit-il, des agents du Comité
« de surveillance volaient chez le citoyen Cabar-

« rus (1), frère de Thérésia, trois écus de six livres
« dans une armoire, cinq autres dans la malle
« de son domestique, enlevaient toute son argen-
« terie sous le prétexte qu'elle était armoriée (2),
« et ne laissaient qu'une petite cuiller à l'usage
« de l'enfant du citoyen Cabarrus.

« C'est sans doute à la suite de ces enlèvements
« que Tallien vit Thérésia Cabarrus, qui devint
« plus tard la belle Mme Tallien, et noua avec
« elle des relations que la morale condamne et
« dont l'intimité ne fut bientôt plus un secret
pour personne... » (3).

Il n'est pas possible d'adopter cette *simple supposition* de M. de Vivie, parce qu'elle est en contradiction avec ce que nous savons de la vie privée de Thérésia.

La situation de la jeune divorcée vis-à-vis des siens est fort délicate.

Qu'a-t-elle retrouvé à Bordeaux ?

1° Son oncle maternel Galabert. Mais celui-ci n'y était peut-être que « de passage », car il semble

(1) Il s'agit évidemment de l'aîné des frères Cabarrus: Théodore, puisque le cadet est parti depuis environ six mois avec Edouard de Colbert.

(2) Elle ne portait peut-être que son chiffre, dans un écusson, ou quelque ornement de ce genre ; les sans-culottes, généralement illettrés, ont commis maintes erreurs de cette sorte !

(3) A. DE VIVIE, *La Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 104.

plutôt résider à Bayonne, sa ville natale, et d'ailleurs, après le congé qu'il reçut de Thérésia, près de Langon, ce fut à Bayonne qu'il retourna.

2° Son second frère, qui vit probablement avec l'aîné, tombe amoureux d'elle et s'en va, désespéré, se faire tuer lorsqu'elle se donne au jeune de Lamothe.

3° Le frère de son père, Barthélemy Cabarrus; mais, pour celui-ci, il y a incertitude puisqu'aucun autre récit que celui de Thérésia ne mentionne sa présence à Bordeaux en 1793 ;... et enfin :

4° Théodore Cabarrus, son frère aîné, marié et père de famille.

Sans aucune sorcellerie, on devine que Mme Théodore Cabarrus ne peut voir d'un très bon œil cette belle-sœur trop séduisante, coquette à l'excès, dont les toilettes l'écrasent, et qui porte ses « atours » avec une grâce auprès de laquelle la plus élégante provinciale paraît lourdement gauche.

Thérésia bouleverse forcément sa maison, l'humilie sans le vouloir, la confusionne sans cesse et l'épouvante peut-être, si elle a remarqué l'amour criminel du jeune Cabarrus. La femme la plus bornée est ultra-lucide à l'égard de ces sortes de choses.

Ne sera-t-elle pas indignée, révoltée lorsqu'elle apprendra que Thérésia s'est donnée scandaleu-

sement près de Bordeaux — où elle va revenir — au jeune de Lamothe, que toute la ville connaît ?

N'aura-t-elle pas en horreur cette belle-sœur éhontée qui, non contente d'énamourer son oncle maternel, inspira au frère de son mari une passion coupable, dont il va cacher l'ignominie et la désespérance dans le feu des batailles, avec le dessein d'y trouver la mort ?

Le moins qu'elle puisse faire, c'est d'obliger Théodore Cabarrus à lui fermer l'accès de leur maison, s'il n'a pas déjà signifié *proprio motu* cette défense à l' « infâme créature » ; et tout porte à croire que, si Thérésia signe alors Fontenay et porte encore le nom de son ex-mari, c'est parce que Théodore et sa femme lui ont interdit de se nommer Cabarrus.

Comment, dans ces conditions, quasi certaines, interviendrait-elle auprès de Tallien, à propos d'un vol commis par les sicaires du représentant chez son frère ?

Le 13 novembre, douze jours avant ce vol, on inscrit au Comité de surveillance une décision relative à une pétition adressée par Thérésia au sujet d'une levée de scellés apposés chez la femme de Boyer-Fonfrède :

« Vu la pétition de la citoyenne Thérésia Fon-
« tenay, agissant pour la citoyenne Boyer-Fon-



JÉROME PÉTION *MAIRE DE PARIS* suspendu illégalement par le Directoire contre-révolutionnaire du Département, à l'instigation d'une autorité supérieure plus contre-révolutionnaire encore.

JÉROME PÉTION, Maire de Paris

« frède, le Comité autorise le citoyen Dorgueil à
« lever les scellés apposés dans les appartements
« de cette citoyenne, et de réapposer les scellés
« sur les effets qui seraient susceptibles d'être
« soustraits à la Nation » (1).

Or ce document vient à l'appui de l'hypothèse qui précède, car on y voit Thérésia, sous le nom de Fontenay, intervenir seule en faveur de la citoyenne Boyer-Fonfrède, au lieu de solliciter de son frère cette intervention au profit de la personne dont il s'agit.

En admettant cette situation d'hostilité si normale, si rationnelle, entre Thérésia et la famille de Théodore, tout ce qu'il y a d'obscur dans l'existence de la jeune divorcée, depuis son arrivée à Bordeaux jusqu'à sa liaison avec Tallien, et même jusqu'à son départ de la Gironde, s'éclaire et permet une reconstitution hypothétique dont la vraisemblance l'emporte sur la singularité choquante des diverses autres explications tentées.

Résumons donc rapidement cette reconstitution rationnelle.

Jusqu'au moment de son divorce, c'est-à-dire du 11 mars au 25 avril 1793, Thérésia réside avec son mari à l'hôtel ou dans un logement garni, tout en fréquentant ses deux frères, la famille de

(1) Archives de la Gironde, série L, reg. 490 *bis*. A. DE VIVIE.

Théodore Cabarrus, dans laquelle se trouve alors, ou va bientôt venir, l'oncle Galabert, de Bayonne, et où l'on voit *peut-être* aussi son oncle Barthélemy Cabarrus.

Dès ce début, la belle ci-devant marquise commence, sans le vouloir, à choquer, blesser et alarmer Mme Théodore Cabarrus. Mais elle est tant aimée par le mari de celle-ci, et surtout par son jeune beau-frère, que Mme Cabarrus domine son aversion naissante.

On peut supposer qu'à ce moment, le petit Antoine Fontenay est l'objet de la sollicitude de sa tante. Mais cela ne va pas durer.

Après le divorce et le départ du ci-devant marquis, Thérésia, désormais séparée de lui *de fait*, comme légalement, vient habiter avec la famille Cabarrus ou dans son voisinage immédiat pour vivre à peu près avec elle.

C'est alors que la passion incestueuse du plus jeune des Cabarrus se déclare, et qu'elle est probablement soupçonnée, sinon découverte, par Mme Théodore Cabarrus.

Les galanteries de l'oncle Galabert viennent brocher, sur cette honteuse passion, et Mme Cabarrus commence à trouver que sa séduisante belle-sœur est insupportable.

Thérésia, monstrueusement vaniteuse et trop évaporée pour avoir su ménager l'amour-

propre de la femme de son frère aîné, ne s'avoue pas qu'elle est cause de l'inimitié sourde dont elle souffre ; elle se met à détester Mme Cabarrus, estimant que c'est une méchante femme, et s'ennuie à l'excès dans la maison de son frère.

Les amis du jeunes Cabarrus : Edouard de Colbert et de Lamothe, surviennent, rompant la monotonie de ces dissensions intimes ; d'autant plus pénibles qu'elles sont contenues et dissimulées.

Incapable de résister au bonheur de séduire, Thérésia déploie toutes ses grâces devant les amis de son frère amoureux ; elle les enflamme. Supposons, à son bénéfice, que c'est un peu avec l'arrière-pensée de détacher d'elle le frère dont l'amour la flatte , mais l'inquiète.

Cette conduite n'est pas pour la réconcilier avec Mme Cabarrus ! Les rapports des deux belles-sœurs se tendent de plus en plus.

Si tel est bien l'état des cœurs et des esprits dans le cercle Cabarrus-Fontenay et consorts vers la fin de mai ou au milieu de juin, on s'explique l'enthousiasme avec lequel Thérésia donne son adhésion spontanée au projet du voyage à Bagnères.

Mme Cabarrus, chaque jour au supplice de la présence de Mme de Fontenay, pense qu'elle va pouvoir « respirer » pendant quelques semaines, et ne fait aucune objection à ce voyage.

Ainsi, les amoureux de la belle divorcée rencontrent une admirable occasion d'entraîner cette évaporée de vingt ans dans une inconséquence dont elle ne calcule aucunement la portée.

Le duel Colbert-Lamothe déclanche brusquement la série des événements qui vont dominer toute la vie de Thérésia.

Sevrée de caresses voluptueuses depuis plusieurs mois, enthousiasmée pour la passion éclatante dont Lamothe donne la preuve, s'exagérant peut-être avec complaisance la gravité de la blessure de son soupirant préféré, l'Hélène du siège de Langon croit faire le beau geste que sa situation commande en s'installant au chevet du blessé.

Mais celui-ci — l'amour a de ces perfidies — ne feint d'expirer que pour retenir la belle compatissante, et l'étreint tandis qu'elle se penche sur son faux « lit de douleurs ».

Thérésia — on ne saurait trop le redire — est incapable d'un véritable amour ; mais tout, dans sa vie, décèle qu'elle a une sensualité impérieuse. Il suffit de la prendre à toutes lèvres pour s'en rendre maître, et, quand on la possède elle ne se possède plus.

L'acte irréparable s'accomplit certainement très peu de temps après le duel. Il est vite le

« potin » de la localité. Mme Théodore Cabarrus l'apprend assurément avant que les amants, dans l'ivresse de leurs premiers jours de passion, aient songé à cacher « l'ardeur qui les dévore ».

Dès lors, la rupture avec la famille est immédiate, complète, définitive.

Théodore Cabarrus ne doit pas aller la signifier à sa sœur auprès de son amant. S'il en avait le dessein, sa femme l'en détournerait. « On ne peut plus avoir aucun contact avec cette misérable qui déshonore la famille. »

William Bidos, le domestique, portera une lettre « écrasante » à son indigne maîtresse. Il lui portera, en outre, ses malles, tout ce qui lui appartient à Bordeaux..., même le jeune Antoine Fontenay, probablement laissé aux bons soins de sa tante.

Quel affront pour la vanité de l'ex-marquise !... et quel embarras !

Avant de quitter Paris, le ménage Fontenay dut réaliser d'assez fortes sommes. L'ex-marquis en a forcément abandonné une partie à Thérésia, au moment de leur séparation. Elle n'est donc pas sans ressources.

Si cette hypothèse est inexacte, en tout cas, le jeune de Lamothe ne manquera pas d'aider son adorable amante. Il ne négligera rien pour adoucir l'impression si pénible de la juste réprobation dont elle est frappée.

Mais peut-il empêcher Mme Théodore Cabarrus de honnir sa maîtresse ? Peut-il empêcher les propos accablants qu'elle tient d'arriver jusqu'à la coupable ?

Le scandale Thérésia-Lamothe, par la notoriété du jeune homme et des Cabarrus à Bordeaux, est un scandale énorme. Rien ne l'atténuerait. Mme Cabarrus n'a plus qu'à se désolidariser de sa belle-sœur et l'accabler de fort outrageantes censures auprès de tous ceux qu'elle connaît... et qui sont trop heureux de lui en parler.

L'accumulation des traits empoisonnés que reçoivent ainsi, chacune à leur manière, les deux belles-sœurs, ne laisse pas que de créer entre elles une belle haine, qui ronge Thérésia d'autant plus cruellement que tous les torts sont de son côté et qu'elle est impuissante.

Lorsque le jeune de Lamothe, au courant d'août ou au commencement de septembre, est obligé de se réfugier dans les armées qui combattent aux frontières, lorsque la ci-devant marquise reste seule à Bordeaux, sa situation est moralement très pénible.

Si la citoyenne Boyer-Fonfrède lui a témoigné un peu de sympathie, si elle ne l'a pas méprisée comme tant d'autres femmes de Bordeaux, jalouses de sa beauté, jalouses de ses joies amoureuses, désormais terminées, Thérésia doit natu-

rellement s'employer avec ardeur à lui prouver qu'elle ne mérite pas, parce qu'elle est bonne et serviable, l'excès de réprobation dont elle est victime.

Elle s'emploie donc à faire lever les scellés posés sur les appartements de la citoyenne Boyer-Fonfrède.

Nous voyons là le point de départ, le germe des applications de bienfaisance qu'elle saura bientôt faire sonner si haut, par manière de revanche, et qui, continuées, par l'entraînement des circonstances jusqu'après Thermidor, lui feront la réputation de bonté trop exaltée par Lamartine et Arsène Houssaye, d'après les dithyrambes « obligatoires » (1) d'un certain nombre de ses obligés.

Cette reconstitution rationnelle explique en outre *un peu* et excuse, *mais dans une très faible mesure*, le rapprochement de Thérésia et de Tallien. Elle donne la clef du singulier changement d'état civil de la belle divorcée, qui reprend son nom de Cabarrus dès qu'elle est concubine affichée du proconsul terroriste,et qui s'ingénie à se mettre en évidence pour se venger de sa belle-sœur.

Elle explique jusqu'à cette étrange idée qu'a la jeune femme de prononcer, dès le 30 décembre

(1) Voir page 362 et 367.

1793, à l'occasion d'une fête nationale, ce : *Discours sur l'éducation, par la citoyenne* THÉRÉSIA CABARRUS-FONTENAY, attribué à l'inspiration de Tallien.

Au nombre des griefs articulés contre elle par Mme Théodore Cabarrus avant cette heure de revanche, si douce, devait se trouver « l'exemple abominable que cette malheureuse donnait à son enfant ». Thérésia fut assurément impatiente de se venger des mépris et des outrages de sa belle-sœur. Ce sentiment explique encore l'attitude singulière d'Egérie républicaine et de « discoureuse moralisante » qu'elle prit dès le début de sa liaison avec Tallien.

***

Par sa grosse situation commerciale, Théodore Cabarrus est tout désigné aux persécutions des révolutionnaires bordelais, excités par Tallien et son acolyte Lacombe.

Néanmoins, douze jours après la pétition adressée par sa sœur au sujet des scellés des appartements de la citoyenne Boyer-Fonfrède, il n'a pas encore été inquiété par les sans-culottes d'une façon alarmante puisque les sicaires de la commission militaire se sont bornés à lui voler son argenterie et quelques écus de six francs. Il ne

paraît pas redouter beaucoup les représentants en mission, puisqu'il réclame contre ces vols.

Évidemment il serait plus circonspect, en raison de la haine qui divise sa femme et sa sœur, si Thérésia était déjà liée avec Tallien.

Ses réclamations dénotent qu'il ne soupçonne pas, le 25 novembre 1793, le rôle que va jouer Thérésia dans la Terreur à Bordeaux. Elles dénotent même que la jeune divorcée n'est pas encore arrêtée ; car, en ce cas, son arrestation le mettrait en défiance et l'inciterait à un ajournement de ses plaintes.

D'autre part, l'importance de la manifestation de Thérésia dans la fête révolutionnaire du 30 décembre suivant, prouve qu'elle a déjà fortement conquis le Septembriseur, son collègue Ysabeau et leur entourage. Or cela n'a pu se faire en un jour ; c'est l'œuvre de deux ou trois semaines au moins, et cette « incubation » reporte ainsi entre le 26 novembre et le 8 ou 9 décembre l'accord Thérésia-Tallien.

Le vol commis par les sans-culottes chez Théodore Cabarrus étant étranger à la rencontre de la jeune femme et du représentant, il faut chercher ailleurs le sujet de cette rencontre, et il n'existe plus, dès lors, que dans l'emprisonnement avéré de Thérésia.

Comment et pourquoi fut-elle incarcérée ?

Ch. Nauroy, dans *Le Curieux*, dit :

« Pour quelques peccadilles aristocratiques », mais il ne précise point. Il exprime simplement une opinion vague., sans l'appuyer d'un exemple, d'une analogie, sa supposition.

Nous verrons plus loin qu'à ce moment — après le 26 novembre 1793 — la Terreur est déjà trop bien établie à Bordeaux pour que Thérésia, très avertie par les excès révolutionnaires parisiens qu'elle a voulu fuir, se risque à commettre ce que Nauroy nomme des « peccadilles aristocratiques ».

Il n'y a pas de peccadilles, en matière de manifestations aristocratiques pour les sans-culottes, qu'ils soient de Paris ou de Bordeaux.

Ce n'est pas dans cette principale ville de la Gironde, sous la Terreur, qu'il faut parler de peccadilles aristocratiques, lorsqu'on y guillotine tel *républicain* parce qu'il n'a pas crié assez haut son enthousiasme admiratif à l'égard des exécutions sommaires ; lorsqu'on expédie à l'échafaud un gamin de seize ans, MELLET, pris pour un vieillard de quatre-vingts ans nommé BELLAY, en lui disant que, s'il n'a pas le nombre des hivers de son quasi-homonyme (de consonance), « *il a bien quatre-vingts ans pour le crime* ».

Il est donc difficile d'admettre que Thérésia aurait eu la folle imprudence de se compromettre par « quelques peccadilles aristocratiques ».

Elle doit être, au contraire, prudente parmi les plus circonspectes. Elle porte une cocarde tricolore de première grandeur ; elle s'habille très simplement ; elle sort le moins possible, parce que sa beauté la fait trop remarquer, et se dit citoyenne Fontenay « gros comme le bras ».

Mais c'est là précisément que gît peut-être le motif de son arrestation, car cette dénomination ne lui appartient plus.

M. Villenave, dans le supplément de la *Biographie Michaud*, paraît avoir donné la véritable cause de l'arrestation de Thérésia quand il l'attribue à une irrégularité dans ses papiers.

« Il fallait, dit-il, en 1793, pour voyager, un « certificat de civisme, un certificat de résidence « ou de non-émigration, plus, dans les villes, une « carte de sûreté. Alors, on arrêtait le soir, dans « les rues de Bordeaux, tous ceux qui n'étaient « point munis de cette carte ; on les conduisait « au corps de garde, et du corps de garde, à la « prison. Les gendarmes étaient stimulés par « l'appât du gain. Tout individu qui ne pouvait « exhiber sa carte de sûreté était obligé de donner « douze francs ou de laisser son habit en nantissement. Cet impôt, les gendarmes de la Gironde « l'avaient eux-mêmes établi ; ils s'en étaient arrogé « la perception, et les autorités du temps fer« maient les yeux. »

Cette licence est, en effet, très explicable. Elle payait un peu la solde des sicaires de Tallien. Elle permettait surtout aux représentants et à la *Commission militaire* de pêcher dans ces arrestations des aristocrates, des commerçants ou négociants riches à rançonner et à exécuter pour plaire aux sanguinaires terroristes parisiens.

Il est évident que Thérésia n'a pas ces papiers, ces certificats, ces cartes de sûreté dont parle Villenave, puisqu'elle porte le nom de Fontenay — qui n'est plus le sien — par obéissance à l'ultimatum violent de sa belle-sœur et de son frère.

A-t-elle même le passeport délivré le 6 mars à Devin, son ex-mari ? C'est peu probable : il dut l'emporter en s'embarquant pour la Martinique.

Au point de vue de son état civil, la situation de la jeune femme est donc absolument irrégulière... et dangereuse.

Que peut-elle répondre à un interrogatoire sommaire ?

— Qu'est-ce que c'est que ce nom de Fontenay ?

— Le nom de mon mari.

— Où est-il votre mari ?

— Ce n'est plus mon mari ; je suis divorcée.

— Alors, pourquoi portez-vous son nom ?

Ici, Thérésia se trouve dans l'impossibilité de répondre sans dire TOUT. Or tout dire ne lui est pas facile.

Ce serait éveiller des défiances contre le jeune Lamothe, qui n'a pas encore pu donner des preuves de patriotisme suffisantes.

En accablant sa belle-sœur, il lui faudrait accabler aussi son frère Théodore.

Le plus jeune, celui qui l'aimait, cherche sans doute la mort contre les envahisseurs du territoire : va-t-elle envoyer à présent l'aîné à la guillotine en le rendant suspect ?

Non, décidément, elle ne peut tout dire à des agents subalternes ! Mais elle n'est pas intimidée à la pensée de s'expliquer devant l'un des représentants en mission, soit Ysabeau, soit Tallien. . Tallien de préférence peut-être, parce qu'il est le plus jeune.

Il est ainsi vraisemblable qu'envoyée en prison, après une amère nuitée de corps de garde, elle fait appel à Tallien en disant qu'elle ne doit révéler qu'à lui ce qui la justifie.

Le jeune terroriste n'est peut-être pas très rassuré tout d'abord, lorsqu'on l'informe de cet arrestation si suspecte et de la demande de la prisonnière.

Cette étrangère est-elle une émule de Charlotte Corday, la justicière de son ami Marat, tué si brusquement quatre mois auparavant ?

Dans le Midi, les têtes exaltées abondent.

Mais celui dont le rôle est de « faire trembler »

ne veut passer pour avoir peur, si timoré qu'il soit en réalité — on sait que Tallien, malgré ses apparentes audaces, toujours fortement soutenues ou *forcées*, fut tenu pour lâche par tous ceux qui le connurent bien.

Il verra donc la solliciteuse. Seulement, il ne la recevra pas sans témoins, et, soit à la prison, soit ailleurs, c'est avec l'assistance de plusieurs seconds, prêts à le défendre, qu'il l'entendra.

Cette reconstitution déductive concorde, du moins, avec certains détails du récit dicté par la princesse de Chimay à Mme du Hallay, notamment en ce qui concerne la présence d'un porte-clefs de la prison au début de l'entrevue.

Mais, dès l'abord, dès le commencement des explications, Tallien reconnaît probablement en cette citoyenne Fontenay, l'ex pseudo-marquise de Fontenay qu'il entrevit chez Alexandre de Lameth, lorsqu'il y remplissait — si mal — les fonctions de secrétaire de ce député.

Nous avons repoussé la légende des trois rencontres de Tallien avec Thérésia : chez Mme Vigé-Le Brun, chez M. de Lameth et à l'Assemblée législative, *en ce qu'elles auraient eu de romanesque ou d'idyllique* ; cependant, on se rappellera que, si nous avons plus spécialement contesté celle de l'Assemblée législative — nous n'avons pas absolument nié les deux autres.

Tallien put entrevoir Thérésia dans l'entre-bâillement de la porte de l'atelier de Mme Le Brun ; il put surtout rencontrer la belle ci-devant marquise chez M. de Lameth — sans toutefois approcher d'elle et lui dire un seul mot.

Or il suffit qu'il ait vu Thérésia dans cette dernière circonstance pour la reconnaître à Bordeaux, car son charme a tant de puissance, qu'il se grave profondément dans la mémoire... et Tallien, dès son adolescence, fut un polisson vulgaire, dont les regards avides scrutaient longuement les jolies femmes à leur portée.

— Fontenay ?... Vous dites : Fontenay ?... Votre physionomie ne m'est pas inconnue.

— C'est possible, nous avons du nous rencontrer ?...

Thérésia saisit naturellement avec empressement tout ce qui lui rendra le représentant favorable.

— Vous habitiez Paris avant cette année ?

— Oui, citoyen.

— Mais, c'est cela ; je me rappelle... j'ai dû vous voir chez le citoyen Lameth ?...

— Oh ! certainement, je le connaissais beaucoup !... ou plutôt mon mari...

Tallien, désormais, comprend qu'il n'a rien à craindre de cette merveilleuse créature, tremblante devant lui ; il la reconnaît d'ailleurs par-

facilement ; sa convoitise s'éveille..., *il renvoie le porte-clefs.* (1)

***

Thérésia, de son côté, se sent sauvée. Mais il lui faut tout dire, TOUT..., même l'histoire croustilleuse du voyage de Bagnères, parce qu'elle est la clef de sa situation d'état civil irrégulière. Or ce récit fatal ne la met-il pas à la discrétion de Tallien ?

Sa justification, son salut, est dans sa franchise la plus totale. Et cette franchise découvre à la fois le jeune de Lamothe, Théodore Cabarrus et son abhorrée belle-sœur.

Le septembriseur peut, dès lors, tout ce qu'il voudra sur Thérésia ; elle lui appartient.

Quelle conquête !!

Dans la relation « fantastique » qu'elle fait de cette entrevue à sa fille, Mme du Hallay, la princesse de Chimay laisse percer involontairement des détails de lutte qui dominent ses souvenirs et qu'elle travestit d'une étrange manière ; néanmoins, quand on a rétabli, comme nous venons de le faire, les situations réelles, on imagine aisé-

(1) C'est du moins ainsi qu'on peut admettre ce renvoi du porte-clefs qu'on trouve dans le récit de la princesse de Chimay.

ment et presque à coup sûr ce que fut en vérité cette bataille.

Tallien dut étendre presque aussitôt la main sur sa prisonnière. Thérésia regimba ; puis, effrayée par les réticences du Septembriseur — le chacal contrarié montrait les dents — elle redevint charmeuse ; elle se promit à demi sans se laisser prendre... et le terroriste, qui la frôlait davantage, devint plus pressant.

Dans cette première entrevue, le représentant en mission n'eut sans doute pas l'imprudente avidité d'exiger de Thérésia qu'elle le fît jouir immédiatement de ses faveurs. Mais, à travers le récit de la princesse de Chimay, l'on devine leur tête-à-tête animé des regards lubriques de Tallien et de ses premières caresses lascives.

Jouant de cette admirable proie comme le chat joue avec une souris épouvantée, il pose sa griffe sur elle où bon lui semble, et tantôt la jette à ses pieds, gémissante, et tantôt la relève jusqu'à ses genoux, en incorrecte posture.

Il veut des gages, des prémisses ; et, quand le conciliabule cesse enfin, parce que le tête-à-tête ne saurait se prolonger sans éveiller des suppositions trop nettes, les lèvres goulues du proconsul issu de larbins, ont assurément savouré la grisante caresse des lèvres de la future Mme Tallien.

***

La libération de Thérésia, encore qu'elle soit légitime, implique une certaine complicité de Lacombe.

Ce « bras droit » de Tallien est donc, dès le début, au fait de l'intrigue. A ce moment, il n'a rien à refuser à son patron le Septembriseur ; ils sont au mieux. Avec son aide, le terroriste dicte aisément à la belle divorcée les conditions formelles de son sauvetage.

Tallien va la faire mettre en liberté ; il la protégera ; mais il a besoin de s'appuyer sur des manifestations éclatantes de son républicanisme, de son patriotisme. Elle devra s'afficher comme sa compagne et rivaliser avec lui de sans-culottisme : c'est l'union complète avec toutes ses conséquences... ou la mort !

En revanche, il est prêt à la venger terriblement des outrages de sa belle-sœur. Faut-il la faire arrêter ? L'atteindre dans son mari ? Frapper celui-ci à la bourse ?... A la tête... dans ses enfants ?...

Thérésia se récrie.

— Alors, quoi ?... Pardonnes-tu ?...

Thérésia juge avec raison que sa protection va devenir la plus savoureuse des vengeances.

— Que le couperet de la guillotine reste sur leurs têtes, mais n'y tombe jamais !

Tout ce qui possède à Bordeaux paye, en effet, de sa fortune, de sa liberté, de sa vie... *Mais on ne trouve pas trace de la moindre persécution exercée contre les Cabarrus à partir du moment où Thérésia devient la maîtresse du terroriste.*

***

Lacombe est le meilleur auxiliaire de Tallien. Il le seconde bien mieux que son collègue le représentant Ysabeau, non seulement parce que l'ex-oratorien n'a pas le brio de massacreur qu'étale le Septembriseur, et que dépasse Lacombe, mais parce que celui-ci est, en fait de rapines, un véritable *alter ego* pour son chef.

Sa part de complicité dans la libération de Thérésia resserre les liens d'instinct et d'intérêts des deux bandits.

L'ex-instituteur, devenu par la virulence de ses haines, un gros personnage révolutionnaire, fait désormais partie de l'intimité du proconsul.

Il a chez lui ses grandes et petites entrées, mange à sa table, plus souvent qu'à la sienne, le pain blanc des représentants, et « boit du meilleur. »

Offre-t-il, ou lui demande-t-on, de collaborer au projet de *Discours sur l'éducation* de Thérésia ?

Mystère. Mais c'est bien à tort qu'on a dit de ce discours qu'il fut sans doute rédigé par Tallien ; car c'est le style, l'esprit et la pensée — fort creuse — de l'ex-instituteur, dont il porte la marque évidente. Il ne contient rien ni de Thérésia ni de Tallien.

La belle divorcée avait-elle une idée quelconque sur l'éducation ? C'est douteux. En tout cas, il n'y paraît guère dans ce morceau d'éloquence lamentablement vulgaire, et dont l'absence d'idées est la caractéristique dominante.

Dans ce travail intellectuel, il faut le trio d'incapacités formé par Lacombe, Tallien et Thérésia pour produire, approuver et décider de prononcer une telle « platitude ».

Qu'importe ! ils ont raison de s'admirer réciproquement dans cette œuvre, puisque la sans-culottaille qui l'écoutera est absolument hors d'état de la juger avec plus de sévérité qu'eux-mêmes.

Quant à la belle Thérésia, la seule chose qu'elle veut, c'est que l'on dise par toute la ville qu'elle n'est pas la créature légère, sans moralité, dont Mme Théodore Cabarrus traçait le portrait en parlant d'elle.

Quelle puérilité ! Quelle aberration vaniteuse !

Mais Lacombe travaillant ses masses, et la Terreur aidant, le *Discours sur l'éducation* sera

très acclamé. Le peuple en réclamera l'impression séance tenante. Il fut imprimé, en effet, par Jean-Baptiste Cazzava, imprimeur, sous forme d'une brochure de huit pages, et sous ce titre, qui reflète très exactement la vanité et la rancune de son prétendu auteur :

« DISCOURS SUR L'ÉDUCATION, PAR LA CITOYENNE THÉRÉSIA CABARRUS-FONTENAY, lu dans la séance tenue au temple de la Raison, à Bordeaux, le 1er décadi du mois de nivôse (30 décem-
« bre 1793), jour de la fête nationale célébrée
« à l'occasion de la reprise de Toulon par les
« armes de la République. Imprimé d'après la demande des citoyens réunis dans ce temple. »

Parlant de cette lecture dans ses mémoires, la duchesse d'Abrantès dit que Thérésia ne lut pas ce discours, mais le fit lire « par M. Jullien ». C'est une erreur que Turquan relève avec raison, en faisant remarquer qu'à cette époque, Marc-Antoine Jullien, le jeune ami (19 ans) et complaisant espion de Robespierre, n'était pas encore à Bordeaux. Il n'y arriva en mission que trois mois plus tard. Néanmoins, cette erreur ne prouve pas que Thérésia lut elle-même l'élucubration pédagogique tracée à son profit par Lacombe, car elle put craindre de mal débiter des phrases qui n'étaient pas les siennes. L'instituteur, entre autres, en aurait fait une meilleure lecture que Thérésia...

et il semble bien qu'il est dépeint dans la critique du lecteur faite par la duchesse d'Abrantès, lorsqu'elle dit :

«... Elle (Thérésia) assista à la séance, où ses « auditeurs (les auditeurs de son discours) étaient « bien plus attentifs à la regarder qu'à écouter « le débit lourd et ennuyeux de celui qui lisait « son discours. »

Ne croit-on pas entendre l'instituteur lire comme il dictait en « faisant sa classe » ? Mais, du moins, il est incapable de prendre un mot pour un autre.

Sauf sur ce point douteux, il est heureux que la duchesse d'Abrantès ait eu le souci de rappeler le rôle de Thérésia dans cette fête nationale ; car nous lui devons, à ce propos, un joli détail : la description du costume de l'Egérie de Tallien.

« Elle portait un habit d'amazone en casimir « gros bleu, avec des boutons jaunes et le collet « et les parements en velours rouges. Sur ses « beaux cheveux noirs, alors coupés à la Titus, « et bouclés tout autour de sa tête, dont la forme « était parfaite, était posé, un peu de côté, un « bonnet en velours écarlate bordé de fourrure « Elle était admirable dans ce costume » (1).

La coupe de cheveux signalée par M[me] d'Abran-

(1) Duchesse D'ABRANTÈS, *Mémoires*, t. II, p. 49.

tès mérite réflexion, car la beauté de la chevelure de Thérésia fut célébrée dès son premier mariage. Pourquoi, le 30 novembre 1793, ses cheveux sont-ils coupés !

Cela ne peut être une conséquence de la naissance de son fils : le jeune Fontenay a déjà plus de quatre ans ! On est alors amené à conclure que les cheveux coupés si court (à la Titus) ont été récemment sacrifiés.

En ce cas, cette élimination barbare dut coïncider avec l'emprisonnement de la jeune femme.

Soit qu'elle ait été faite par des gardiens sans pitié, tentés par l'appât d'une si belle parure à vendre, soit que la prisonnière ait tranché ses cheveux elle-même, à l'exemple de nombre de femmes prisonnières sous la Terreur, en vue de les léguer comme souvenir à des êtres chers (M. de Lamothe ou le petit Fontenay), en tout état de cause cet acte est éloquent, parce qu'il montre combien la maîtresse de Tallien se crut, ou fut réellement près de passer sous le couperet de la guillotine.

***

La légende rapporte que « la belle prisonnière ne sortit de sa cellule que pour habiter l'hôtel du commissaire de la Convention » (1).

(1) *La citoyenne Tallien*, p. 78.

Il semble qu'il y a dans cette affirmation plus « de littérature » que de réalité.

Tallien, à Bordeaux, avait-il son « hôtel » ? Thérésia eut-elle en prison le bénéfice, très rare, d'une cellule à part ? Il est au moins permis d'en douter.

A ce sujet, la princesse de Chimay dicte :

« Tallien habitait la place — de l'échafaud. — « Thérésia s'offensa du spectacle. « Je ne veux plus venir ici, lui dit-elle.

(La jeune femme n'habitait donc pas avec le représentant ?)

— « Eh bien, j'irai habiter votre hôtel », répond Tallien.

(L'hôtel de Thérésia à Bordeaux ! Tallien ne tutoyant point !)... Mais c'est la princesse de Chimay qui dicte à Mme du Hallay ! (1)

— « Non, je reviendrai ici. Ce n'est pas vous « qui devez partir, c'est l'échafaud » (2).

Mais, sur la brochure du *Discours sur l'éducation* de Thérésia Cabarrus-Fontenay que possède la Bibliothèque Nationale, et qui fut « *envoyéé*

(1) Il est assez curieux de voir Houssaye, qui dit cela dans la page 209 de *Notre dame de Thermidor*, écrire à la page 412 du même volume, en parlant des disputes qui naissaient, après thermidor, entre Tallien et Thérésia : « Un jour Tallien dit à sa femme : « Pourquoi ces cérémonies ? Tu ne me tutoies « plus !... Eh bien, va-t-en ! »

(2) *Notre dame de Thermidor*, p. 209.

par l'auteur à la Société populaire du Calvados », en outre de cet « envoi », écrit de sa main, il y a son adresse : « *Maison Franklin à Bordeaux* », Tallien résidait-il à Bordeaux dans la maison Franklin ? Tout est là.

Plus tard, divers mémorialistes diront qu'ils ont connu Thérésia chez elle à Bordeaux, et non pas chez Tallien.

Quel que soit, au surplus, son habitat, à partir du moment où la belle Cabarrus appartient à Tallien et vit dans son intimité, on est autorisé à croire qu'elle tremble en mesurant mieux la puissance meurtrière du représentant sur toute la Gironde, attendu qu'elle n'essaye même pas de lui échapper.

Dans son lit, dans ses bras, elle répond assurément à ses étreintes : elle est essentiellement vibrante — et, du reste, encore qu'il soit trop égoïste pour ne pas mettre son seul plaisir très au-dessus de tout — Tallien serait blessé dans son amonr propre, si elle ne lui montrait que le simulacre du plaisir.

Pour lui, comme pour son propre compte, elle palpite réellement, mais elle ne l'aime pas. Il n'exerce sur elle aucune attirance. En chacune de leurs « entrevues intimes », elle doit vaincre d'abord sa répugnance pour se mettre à son diapason.

C'est bien le dur métier d'une prostituée de bas étage qu'elle fait pour sauver cette beauté dont elle est si fière, et nous aurons bientôt, par l'une de ses confidentes, l'écho de ses rancœurs, le relent de ses dégoûts (1).

(1) Dans son histoire des salons de Paris, la duchesse d'Abrantès cite une série de mortes héroïques dont la fin est un cruel affront pour Thérésia Cabarrus. Rappelons, en effet, seulement celle de Mme Roland, de Mme de Sartines, née Sainte-Amaranthe, qui proclame au tribunal préférer la mort à la vie au milieu de monstres comme les bourreaux obéissant à Robespierre — ce Robespierre qui l'envoie à l'échaufaud parce qu'il a été convaincu de l'avoir aimée ! — de Lucile Desmoulins, qui dit à Prudhomme, venu pour exhorter Camille, son mari, à cesser d'attaquer Robespierre dans son journal *Le Vieux Cordelier* : « Si Camille cessait d'écrire dans le moment où la tyrannie des comités n'a plus de bornes, lorsqu'enfin leur inamovibilité révèle leur ambition, il serait un lâche.... et moi-même je le renierais et l'éloignerais de mon cœur. » (*Le Comité de Salut public et le Comité de sûreté générale.*)

Tandis que Thérésia montre sa faiblesse en se livrant à Tallien, puis en l'épousant après le 9 thermidor, Cécile Renault tente de purger la France de Robespierre, comme Charlotte Corday purgea son pays du hideux Marat.

Aussi ne peut-on s'empêcher de penser que la duchesse d'Abrantès flétrit sévèrement, sans le vouloir, la conduite de Thérésia pendant la Révolution lorsqu'elle dit de la mère de Mme de Sartines :

« Mme de Sainte-Amaranthe était une femme comme il « faut, mais d'une réputation fort équivoque.... ses relations « intimes avec les hommes de sang d'alors le prouvent. Elle « n'est pas excusée en disant qu'elle était contrainte. Il ne « dépend pas de nous d'être heureux ou malheureux, mais « toujours il est en notre puissance de n'être pas humilié « et encore moins avili.... »

Loin, bien loin de cette abjection *volontaire* — car elle eût pu mourir courageusement comme tant d'autres, à ce moment où l'héroïsme était chose courante — devenue princesse de Chimay, on la verra se rappeler encore son aversion secrète pour Tallien. Elle l'exprimera en termes non équivoques, quoique très mitigés, lorsqu'elle dira de lui : « Quand on traverse la tempête, on ne choisit pas toujours sa planche de salut »; mais, par vanité (toujours), elle dictera pourtant à sa fille, Mme du Hallay, des éloges excessifs du terroriste :

« Il était grand, il portait bien la tête, une belle « tête, où les airs plébéiens, empruntés à la mode « du temps, ne masquaient pas la fierté native. « Quelle que fût son origine (allusion au marquis « de Bercy), il y avait en lui je ne sais quoi de « noble qui tempérait son énergie révolution- « naire. »

Et, plus loin :

«... Tallien, par sa force et sa distinction, révé- « lait son origine plébéienne et aristocratique... Sa « désinvolture de Titan et de marquis... » (1), etc.

Turquan, qui ne transcrit pas Mme du Halley, dit tout simplement : « Tallien était assez joli « garçon, quoique commun d'aspect et de ma- « nières. »

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 42.

Il serait plus exact de dire que ce terroriste eût fait, sans la Révolution, un beau valet de pied ; mais il n'avait pas gagné à s'encanailler dans la lie des faubourgs avant 1791, puis dans celle des sections et des clubs révolutionnaires, dans la fréquentation des Legendre, des Maillard, et la sans-culottaille de Bordeaux n'était pas de nature à bien affiner ses manières.

Bellâtre débraillé, obligé, par la façon fruste dont il remplissait ses missions de terroriste, à exagérer la brutalité de son rôle, ce proconsul crapuleux, même en son plus brillant costume de représentant, pouvait-il plaire à la belle Thérésia !

Buveur et paresseux, lâche et cynique, sa fange morale, sa bassesse d'origine et de cœur eût été inconciliable avec une propreté matérielle régulière. S'il n'avait pas sans cesse du sang sur les mains, de la boue au visage, ses pieds devaient être presque toujours sales ; son haleine devait être aussi fétide que les émanations de sa peau.

Il convient d'ailleurs de se reporter aux portraits connus, et maintes fois tracés, des parfaits sans-culottes pour concevoir qu'au milieu de ceux-ci, le nouvel amant de la belle Cabarrus passait peut-être néanmoins pour une sorte de muscadin. Il y a plus d'un degré dans l'ordure.

On est malpropre sans montrer de la crasse, et, sans répandre une insupportable puanteur, on peut sentir mauvais. C'est question de proportion.

X

La Cabarrus-Fontenay dans « la bande a Tallien » ; la « politique républicaine » du terroriste a Bordeaux ; ses exactions ; celles de Lacombe : 348-361.— La participation de Thérésia aux vols du Septembriseur a Bordeaux ; son « bureau des graces » ; la reconnaissance ou la mort ; le role d'intermédiaire de « la bonne Fontenelle » : 361-370. — Le comte de Paroy et ses témoignages ; l'abandon du jeune Fontenay a Bordeaux, d'après Paroy ; 370-393.

(1793-1794)

Bordeaux

Si Thérésia ne réside pas sous le même toit que Tallien, elle le voit du moins sans cesse ; elle prend presque tous ses repas avec lui.

Il y a, en effet, disette à Bordeaux. On y manque particulièrement de farine et la population mange, en guise de pain, une mixture noire, sans doute analogue à celle que le gouvernement de la Défense nationale faisait manger, pendant la guerre

de 1870-1871, aux Parisiens bloqués par les armées allemandes.

La table de Tallien, d'Ysabeau, à laquelle viennent aussi s'asseoir Lacombe et divers sous-ordres des terroristes, avec ou sans leurs femelles, est, au contraire, surabondamment fournie des meilleures victuailles. On n'y voit qu'un beau pain blanc, spécial, dit « *pain des représentants* ». Les « bombances », souvent orgiaques, des chefs massacreurs font tel scandale, qu'elles leur seront plus tard reprochées au même titre que les guillotinades sauvages qu'ils ordonnent journellement.

Comment l'heureux vainqueur de la belle divorcée pourrait-il condamner sa maîtresse au rebutant régime du pain noir et à la disette des Bordelais ?

Son adoption publique, tapageuse, de la citoyenne Cabarrus-Fontenay — union libre qu'il étale, en bon sans-culotte, au mépris des antiques préjugés religieux et sociaux — lui permet de l'avoir à ses côtés les trois quarts du temps ; et l'on conçoit que ce fils de larbin ne saurait se priver de la satisfaction d'afficher à toutes ses agapes, devant ses collègues éblouis, la conquête galante d'une si merveilleuse aristocrate.

Une femme vraiment délicate, ayant quelque dignité, ne supporterait pas les avanies dont la Cabarrus-Fontenay se trouve certainement vic-

time ; car Tallien, incapable de s'élever à une distinction quelconque, ne se met évidemment pas au niveau de sa maîtresse ; il abaisse, au contraire, et sans cesse, Thérésia jusqu'à lui. C'est le mode de domination invariable, forcé, des natures inférieures.

Mais, si l'ex-marquise regrette alors parfois très amèrement les défauts d'égards de Jean-Jacques Devin, parce qu'ils n'étaient rien auprès des trivialités blessantes du licencieux proconsul, elle les oublie souvent dans les satisfactions de vanité qu'elle éprouve au milieu de « la bande à Tallien ».

Tous les convives de ce sinistre drôle doivent l'estimer indigne d'une « éblouissance » comme celle de Thérésia. Chacun d'eux se demande s'il n'aura pas un jour sa petite ou grande part de ce « morceau de roi », et sourit à la belle en conséquence.

Quoique humiliée de mille et une petites manières par son tyran, elle règne sur ces « tablées de ripaille », et commence à prendre ainsi l'attitude de charmeuse continuelle qui l'entraînera bientôt à faire du Septembriseur, d'abord à son insu, puis à sa complète connaissance, l'homme le plus trompé de son temps.

Chez Tallien, la seule chose saillante est le cynisme. Il n'est pas douteux qu'à Bordeaux

il se pare, en ces « gueulées intimes », de cette sorte de supériorité sur son entourage, et que sa forfanterie à cet égard met vite la Cabarrus-Fontenay au courant de sa « politique républicaine », puisqu'elle en use à son profit personnel dès qu'elle est sa concubine.

Elle voit, et les convives de son amant — qui la convoitent — lui apprennent qu'il y a sous le Septembriseur un maître aigrefin.

Les actes de la Terreur bordelaise auxquels elle assiste, et dont les dessous lui sont connus, ont d'ailleurs une éloquence sans égale.

Voici dans quels termes Sénart les relate :

« Tandis qu'on réduisait le peuple de Bordeaux à la misère en ne faisant des distributions
« que deux fois par semaine, et chaque distribu-
« tion n'étant que de quatre onces de pain, cinq
« onces de riz ou de chât,aigne lui, Tallien, affec-
« tait la somptuosité d'un potentat : on fabri-
« quait pour lui du pain aussi blanc que la neige,
« que l'on appelait le pain des représentans.

« C'était à côté des morts, et même sur leurs
« cadavres, ainsi que sur les corps des hommes
« souffrants et expirants de besoin, que roulait le
« char de Tallien, dans lequel la Cabarrus, appelée
« *Dona Theresia*, se faisait traîner avec son
« amant dans un pompeux étalage, courrier de-
« vant, courrier derrière ; la Cabarrus était affu-

« blée d'un bonnet rouge sur la tête. Souvent il
« allait en voiture découverte, et la Cabarrus,
« connue pour prostituée, était promenée en
« déesse, tenant une pique d'une main et mettant
« l'autre sur l'épaule du représentocrate Tallien (1).
« Ce despote avait levé une armée révolution-
« naire de 15.000 hommes, pris hors des murs de
« Bordeaux, et qui formait sa garde prétorienne.
« Il l'employait à protéger, à maintenir et même
« à augmenter les travaux de la guillotine, et,
« par opposition, il faisait désarmer Bordeaux.
« On ignore ce que sont devenues les armes en
« quantité et d'une valeur immense, auxquelles
« il faut joindre des uniformes, des manteaux, des
« bottes et harnois dont il avait également ordonné
« le séquestre.

« On ignore de même l'emploi des millions de
« taxes sur les détenus, des amendes multipliées,
« excessives, prononcées par la commission mili-
« taire, l'emploi des deux millions en numéraire
« que Descombelles, de Toulouse, lui avait cher-
« chés et envoyés d'après l'arrêté de Tallien,
« lequel portait peine de mort en cas de retard
« ou d'inexécution, même contre celui qui gar-
« derait du numéraire : moyens aussi employés

(1) Ces détails sont également rapportés par Lamartine ; ils étaient *un scandale public* à Bordeaux.

« par ce représentocrate tant à Bordeaux que
« dans d'autres départemens. On ignore encore
« ce que sont devenues d'autres sommes énormes,
« et le *Comité de sûreté générale lui en a vainement*
« demandé l'emploi. Tallien écrivait aux deux
« comités de *salut public* et de *sûreté générale* et aux
« *jacobins* que la guillotine produirait en peu de
« temps 40 millions. Les lettres de Tallien, que
« j'ai extraites des cartons du Comité de sûreté
« générale, et analysées, non point pour avoir
« raison de ce fait, mais bien d'un autre, contien-
« nent les expressions rapportées ci-dessus, je
« les ai lues. Il marquait qu'il en faisait égale-
« ment part aux *jacobins* et au *comité de salut*
« *public* : j'ai eu occasion de les lire tout en-
« tières. Les faits que j'ai analysés avaient rap-
« port à ses recherches contre les individus mis
« hors la loi, et aux sommes qu'il dépensait pour
« les faire prendre. Les espions qu'il employait et
« que je me rappelle se nomment : Maraudon,
« Luverne, Chaperon de Cussy, qu'il dit ensuite
« avoir fait guillotiner par des raisons de suspi-
« cions, en avouant que Maraudon lui avait fait
« prendre Biroteau embarqué sur un vaisseau et
« déguisé en matelot.

« Ces lettres contiennent des expressions bien
« singulières, il disait : « *Je ne regrette que de ne*
« *pouvoir les tuer de ma propre main* ; *je trouve-*

« *rais du plaisir à frapper un Girondin moi-même.* » Il disait en outre : « *Le père Guadet me trompe ; il* « *veut me persuader qu'il déteste son fils, je le* « *tourne dans tous les sens pour avoir son secret ;* « *je le ferai guillotiner.* » Voilà cet homme qui « assure qu'il ne fut pas un fourbe, il ne pourra « résister à cette accusation. Quant à l'intention « du *comité de sûreté générale,* elle n'était pas de « blâmer la haine de Tallien contre les Girondins, « mais bien d'activer les recherches et de s'assurer « de leur mort » (1).

En parlant ainsi, Sénart n'exagère nullement. Les documents confirment ce qu'il révèle de la façon la plus positive.

Le 8 brumaire an II (29 octobre 1793), Ysabeau et Tallien écrivent au Comité de Salut public, à Paris :

« Le Capet de Bordeaux, le maire Saige a « expié, il y a deux jours, sur l'échafaud, les for- « faits nombreux dont il s'était rendu coupable ; « sa mère vient de mourir aujourd'hui. Cette « mort rend la Nation propriétaire de plus de « dix millions de biens. Voilà de quoi payer les « frais de la révolution bordelaise et procurer du « pain au peuple à bon marché. Nous ne négli- « geons pas pour cela les saignées pécuniaires à

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 205 et suivantes.

« faire aux riches, aux accapareurs, aux fédéra-
« listes... Le résultat de nos opérations sera
« plusieurs millions acquis à la Nation. « (Arch. nat., AF II, carton 170, brumaire, pièce 58.)

Avant même d'être la maîtresse de Tallien, Thérésia n'avait pu ignorer les excès commis par les représentants terroristes.

En novembre (1793), dit Wallon, les arrestations individuelles ne suffisaient plus. « On eut, pour remplir les prisons, l'ingénieuse idée d'un
« grand coup de filet. Un soir que la population
« de Bordeaux s'était portée au Grand-Théâtre
« (dont la bourgeoisie faisait surtout la clientèle),
« on le vit investir par l'armée révolutionnaire
« aux ordres du général Brune, et l'on arrêta à
« loisir qui l'on voulut. Les artistes eux-mêmes
« furent rendus responsables de quelques cris sédi-
« tieux proférés dans leur salle, cinq ou six mois
« auparavant (17 juin 1793). Le 8 frimaire (28
« novembre), ils furent arrêtés au nombre de
« quatre-vingt-six, et les représentants, en l'an-
« nonçant deux jours après au ministre de l'inté-
« rieur, lui disaient : « *C'était un foyer d'aristo-*
« *cratie. Nous l'avons détruit.* » Ils pouvaient lui
« annoncer en même temps une autre arrestation,
« faite la nuit précédente et plus pleine de pro-
« messes :

« *Cette nuit,* écrivaient-ils, *plus de deux cents*

« *gros négociants ont été arrêtés, les scellés mis sur*
« *leurs papiers, et la commission militaire ne va*
« *pas tarder à en faire justice. La guillotine et de*
« *fortes amendes vont opérer le scrutin opératoire*
« *du commerce et exterminer les agioteurs et les*
« *accapareurs.* »

« Et ils s'applaudissaient ainsi de la conduite
« des choses : *La commission militaire marche*
« *toujours révolutionnairement ; la tête des cons-*
« *pirateurs tombe sur l'échafaud : les hommes*
« *suspects sont enfermés jusqu'à la paix. Les mo-*
« *dérés, les égoistes sont punis par la bourse... La*
« *raison fait ici de grands progrès ; toutes les*
« *églises sont fermées ; l'argenterie arrive en abon-*
« *dance à la Monnaie, et, le décadi prochain, nous*
« *célébrerons le triomphe de la philosophie.* »

« La spoliation allait de pair avec les arresta
« tions, et tout n'arrivait pas au Trésor. Tallien
« lui-même, après le 9 Thermidor, fut un jour
« sommé de rendre compte devant la Convention
« de l'énorme fortune qu'il avait faite. Plus d'un
« autre s'enrichit par l'arrestation de ces gros négo-
« ciants ; d'autres par le pillage des églises. Les
« ornements d'église furent donnés aux acteurs
« du théâtre de la République (12 frimaire, 2 dé-
« cembre), et figurèrent dans la mascarade qui
« eut lieu, peu de jours après, en l'honneur de la
« Raison. On leur concéda aussi, sans plus de for-

« malités, le Grand-Théâtre avec tout le matériel
« des artistes arrêtés comme suspects un peu
« auparavant. Quant aux objets du culte, le
« maire Bertrand avait donné ordre à ses agents
« de les briser (images du Christ, de la Vierge ou
« des Saints), avec toute liberté d'en faire ce qu'ils
« voudraient, car « *il leur était défendu de dresser*
« *des procès-verbaux de leurs opérations* ». Lorsque
« de pareils ordres sont donnés par une autorité
« municipale, on sait comment ils s'exécutent ;
« et ces ordres mêmes n'étaient peut-être pas
« désintéressés, car ce maire Bertrand était un
« voleur. Avant même la fin du régime qui l'avait
« mis au pouvoir, on l'arrêta (14 ventôse an II,
« 4 mars 1794) ; il fut condamné plus tard,
« par la justice ordinaire, à douze et vingt ans
« de fers » (1).

« ... Après la soumission de Bordeaux, quand
« la *commission militaire* y eut suffisamment
« établi le régime de la Terreur, elle fut envoyée
« à Libourne, accompagnée de la guillotine.

« Lacombe, le président, le bourreau en chef,
« vint au club (13 brumaire, 3 novembre) repren-
« dre la question au point où Tallien l'avait lais-
« sée, déblatérant contre les gens éclairés, les
« aristocrates et surtout les riches. » *Mais de-*

(1) *Les représentants du peuple en mission*, t. II, p. 211-212.

« *main*, s'écria-t-il, *la justice nationale en fera*
« *raison.*

« Le lendemain, en effet (14 brumaire, 4 no-
« vembre), un administrateur, Ardouin-Tran-
« chère, qui s'excusa en vain, alléguant son erreur,
« un employé des douanes, J.-B.Roujolle, et un
« homme de loi, Paul-Romain Chaperon, furent
« condamnés à mort et immédiatement exécu-
« tés. Mais il y eut trois acquittements ou con-
« damnations à l'amende et, le lendemain (15
« brumaire, 5 novembre), des amendes aussi :
« l'une de 6.000 livres (apôtre du fédéralisme),
« une autre de 100.000 livres (aristocrate fanati-
« que, modérantiste, égoïste, hypocrite) : 90.000
« livres pour la République et 10.000 pour les
« sans-culottes de Libourne ;une autre encore de
« 100.000 livres : 85.000 livres pour la République
« et 15.000 livres pour les sans-culottes de Libourne,
« de Coutras, d'Arveyres ; car il fallait que les
« bonnes traditions établies à Bordeaux profitassent
« également aux sans-culottes du département.
« Chose remarquable, Barbot, ce maire de Li-
« bourne dont Tallien s'étonnait que le sang
« n'eût pas rougi le pavé des rues, ne fut con-
« damné qu'à la détention jusqu'à la paix ; il
« avait été défendu par son fils, et protégé peut-
« être auprès de Lacombe par d'autres moyens ;
« car nous verrons que l'argent, qui motiva sou-

« vent les mises en jugement, en adoucit parfois « les effets » (1).

Parlant du trafic des libertés et des existences pratiqué par les représentants et leurs sous-ordres, Wallon cite le cas de J.-B. Dudon, ancien procureur général du Parlement de Bordeaux, arrêté, et que sa femme essaya de sauver à prix d'or. « Elle alla solliciter Rey, l'affidé de Lacombe « et son entremetteur dans le marché qu'il faisait « des têtes soumises à son jugement. Lacombe « demandait 2.000 louis ; elle lui en donna 100. « Elle n'en avait pas davantage. « *Eh bien, il « est f...* », dit Lacombe ; il le condamna et par« tagea avec Rey les cent louis » (2).

« La Terreur dans Bordeaux eut, du reste, dit « encore Wallon, un caractère particulier. Elle « avait devant elle des riches bien plus que des « nobles, une opulente bourgeoisie, des négo« ciants, et, sauf les cas où elle rencontrait des « ennemis politiques, elle se montra, dans les pre« miers temps, moins avide de sang que d'argent. « Les arrestations donnaient surtout lieu à des « saisies d'argenterie, d'objets précieux (il y a des « exemples de spoliation d'une impudence inouïe) ;

(1) *Les représentants du peuple en mission*, par H. WALLON, t. II, p. 207-208.

(2) H. WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, t. II, p. 214.

« les jugements frappaient d'amendes aux pro-
« portions énormes. Les quatre frères Raba (des
« juifs) furent condamnés solidairement à 500.000
« livres d'amende : 400.000 livres pour le Trésor,
« 100.000 livres pour les sans-culottes (9 brumaire,
« 30 octobre). Un crime qui motivait une pareille
« amende aurait pu, devant cette commission,
« entraîner la mort, et la confiscation aurait suivi ;
« mais que serait devenue la part des sans-culottes?
« Autre motif : la confiscation eût donné la tota-
« lité des biens, sans doute, mais où les trouver ?
« Les juifs, par l'habitude de la persécution,
« avaient trop appris à cacher leur argent.
« 500.000 francs, c'était un beau denier. L'agent
« du ministre des affaires étrangères approuva
« fort ce procédé :

« *Ils en seront quittes*, dit-il, *pour une modique*
« *amende de* 500.000 *livres. Ces honnêtes gens,*
« *riches de* 5 *à* 6 *millions, n'auront pas grand'peine,*
« *à trouver cette somme.* »

« Ils payèrent, et on les relâcha (9 brumaire,
« 30 octobre), sauf à ouvrir avec eux un compte
« nouveau. On les voulut reprendre, en effet,
« et ils eurent grand'peine à échapper.

« Il y eut, du reste, des amendes plus considé-
« rables pour des faits qui eussent difficilement
« motivé la mort. Le 26 frimaire (16 décembre),
« le banquier G. Peiroto, « *convaincu d'avoir ma-*

« *nifesté son mépris pour sa section et pour les*
« *pauvres en leur donnant* 30 *livres par mois* » (!!)
« fut condamné à 1.200.000 livres d'amende : un
« million pour la République et 200.000 livres
« pour les sans-culottes de Bordeaux. Il dut garder
« prison jusqu'au payement de la somme attri-
« buée aux sans-culottes (1). »

Au milieu de ces massacres et de ces vols effrontés, l'origine des interventions charitables de la Cabarrus-Fontenay apparaît dans son premier acte de complaisance au profit de la citoyenne Boyer-Fonfrède.

Grâce à son entremise, celle-ci a pu obtenir, le 13 novembre, la levée partielle des scellés mis sur ses appartements.

Pourquoi ne s'adresserait-elle pas encore, en décembre par exemple, à cette amie, devenue puissante par son intimité avec Tallien, pour en obtenir d'autres services ?

Renseignée sur la « politique républicaine » de son amant, bien assurée de ne pas lui déplaire en sollicitant auprès de lui une faveur payée, parce qu'elle sait que, de ce payement, il prendra sa part — souvent la plus large part, et parfois même, quand cela sera « dissimulable », la totalité

(1) *Les représentants du peuple en mission*, par H. WALLON, t. II, p. 203-204.

— Thérésia, sollicitée, obtient, se voit même sans doute encouragée et ouvre alors, à la faveur de la propagande de ses « clients », ce « bureau de « grâces » dont parle Sénart dans les termes suivants :

« La Cabarrus avait chez elle un bureau dans « lequel on vendait les grâces et les libertés, et où « l'on traitait à des prix excessifs : pour racheter « leur tête, les riches payaient avec empresse- « ment des 100.0000 livres ; l'un d'eux, ayant eu « la faiblesse de s'en vanter, fut repris le lende- « main et guillotiné tout de suite (1). »

Et ce qui marque bien, dans cette occurrence, l'entente de la Cabarrus-Fontenay et de Tallien, c'est précisément la comédie de rigueur qu'il joue par une tactique bien vulgaire pour en détourner les soupçons :

« Tallien avait défendu de s'intéresser à aucun « détenu, sous peine d'arrestation ; mais il paraît « que cette peine n'était exécutée qu'à l'égard de « ceux qui ne pouvaient payer, car une femme « et ses enfants étant venus demander justice « pour un père et un époux : « *De quel état est-il,* « *dit Tallien ?* » On lui répondit : « *Homme de* « *loi. C'est bon pour la guillotine* », repartit Tal- « lien. Il entra ensuite en fureur, fit chasser cette

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 205 et suivantes.

« malheureuse famille et vomit contre elle des
« menaces qui furent bientôt exécutées. La mère
« et les enfants furent révolutionnairement
« atteints et le père de famille, parce qu'il était
« homme de loi, fut guillotiné le lendemain.

« Nul potentat n'était plus despote que lui
« dans ses assises. Il écrivait un jour au Comité
« de sûreté générale que, lorsque Biroteau lui fut
« amené, il le reçut en souverain, le traita de
« même, et qu'il n'omit rien pour lui faire sentir
« ses expressions patriotiques en l'envoyant à la
« mort. »

« Tallien, par un genre de tyrannie qui lui
« était particulier, avait fait placer la guillotine
« en face de ses croisées ; il y vit l'exécution de
« Biroteau, de là, il comptait les individus mis
« à mort, ceux à guillotiner et indiquait même
« ceux qu'on devait juger.

« Pendant le règne de Tallien à Bordeaux,
« sous les yeux de ce souverain, et même de sa
« part, les malheureux détenus éprouvaient les
« plus grandes cruautés au donjon de Blaye. Ils
« étaient entassés dans des lieux malsains, les
« uns sur de la paille ou du fumier, les autres sur
« la terre, les autres dans des cachots remplis
« de boue. A Bordeaux, ils étaient jetés dans des
« lieux infects, sans aucun secours, frustrés de la
« quantité nécessaire d'aliments, sans qu'ils pus-

« sent s'en procurer ; on leur ôtait même les res-
« sources nécessaires pour obtenir ou réunir des
« pièces justificatives, et Tallien répondait aux
« réclamations : De quoi ont-ils besoin la veille
« de leur mort ?

« Pour juger ces malheureux, exécuter les
« arrêts de mort, non rachetés et qu'il prononçait,
« Tallien avait organisé une commission militaire
« de fripons et d'égorgeurs. Le président était un
« nommé Lacombe, de Bordeaux, déjà banni de
« la ville par jugement, pour crime de vol. Ses
« fonctions révoltaient tout être pensant. Tallien
« fit afficher une lettre pour le soutenir, et, ne
« pouvant justifier le crime de Lacombe, il le
« palliait et osait écrire que c'était un homme néces-
« saire à la révolution, et que les vertus républi-
« caines étaient étrangères aux vertus de l'huma-
« nité. Les autres individus qu'il avait employés
« n'étaient qu'un ramas de valets, de banque-
« routiers, de filoux. Lors de la condamnation à
« mort de La Saige, maire, hautement improuvée,
« il commença à faire payer des spectateurs pour
« applaudir et crier, à raison de 40 sous par jour.

« Tallien fermait les clubs qui ne faisaient pas
« des adresses à sa guise, et les citoyens qui émet-
« taient des opinions en faveur de l'humanité
« étaient incarcérés, guillotinés comme modérés
« nuisibles.

« Il s'est permis de dire dans certaines sociétés
« populaires à Bordeaux : « *Il ne suffit pas de*
« *planter des arbres de la liberté ; il faut, pour qu'ils*
« *reprennent et qu'ils vivent, les arroser de sang.* »
« D'autres fois, il prêchait les maximes de
« la loi agraire : *Allons. soutenons-nous, exter-*
« *minons,* disait-il ; *c'est la guerre du pauvre contre*
« *le riche.*

« La favorite dona Thérésia se plaignit
« amèrement que ses ordres étaient quelquefois
« méprisés ; elle trouvait des entraves pour ven-
« dre les mises en liberté. Tallien enjoignit aux
« tribunaux et au comité révolutionnaire de ne
« rien faire sans son adhésion. Le comité se roidit
« contre cet ordre. Tallien le supprima et desti-
« tua les membres ; mais il était trop tard ; les
« crimes de Tallien étaient dénoncés par eux
« et prouvés matériellement aux jacobins et
« aux *comités de salut public* et de *sûreté générale.*
« Dès lors, Tallien fut rappelé, et de là l'origine
« de la querelle au sujet de Tallien entre les jaco-
« bins et Robespierre, non pas pour punir ses
« atrocités, mais pour se venger de ce que Tallien
« vendait les libertés, car c'était là le seul fait
« qui pût leur déplaire » (1).

Puisque son amant fait commerce d'existen-

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 204-210.

ces et de libertés privées, pourquoi Thérésia ne s'emploierait-elle pas à recruter des sollicitations « productives » ?

C'est, en somme, « une bonne œuvre ». Ses interventions, si elles sont bien « présentées », lui feront une renommée de charité et de bienfaisance, de dévouement même, dont Mme Théodore Cabarrus dessèchera de dépit. La vengeance est un divin plaisir. Elle paye assez cher, hélas ! son crédit sur Tallien..., et déjà, sans doute aussi, sur les autres terroristes de son entourage, pour offrir cette compensation à l'infernale vanité qui la gouverne.

Rien n'explique mieux que cette reconstitution logique l'organisation d'influences groupées qu'elle a réunies, dès le début de 1794, dans sa résidence particulière à Bordeaux.

Parfaitement installée — un de ses obligés enthousiastes, le comte de Paroy, va bientôt nous décrire son domicile — elle rassemble autour d'elle, outre Tallien, qui se vautre en pacha, — trompé — sur ses coussins, le deuxième représentant Ysabeau, Lacombe, Rey, second de Lacombe, et les principaux chefs de la sans-culottaille bordelaise.

Ayant dû, sans doute, être « complaisante » avec tous, elle peut se permettre, à l'égard de chacun de ces « sous-tyrans », des libertés grandes,



Swebach-Desfontaines, del. Berthault, sculp.

LES MASSASCRES DE L'ABBAYE

des réclamations vives et même impérieuses, lorsqu'il y a lieu.

Son rôle est celui d'une splendide hétaïre, reine de truands, impératrice de la plus nauséabonde canaille; mais qu'importe puisque, sur son passage, les têtes les plus altières s'inclinent... ou tombent.

Les suspects sans ressources et ceux qui sont trop fiers pour implorer son « bon secours » montent à la guillotine. Les autres payent... et se taisent, ayant appris par de sanglants exemples qu'il ne faut pas se vanter d'avoir acheté sa liberté ou sa vie.

La plupart des assistés de Thérésia, convaincus du danger mortel que leur feraient courir des propos de ce genre, se hâtent de crier les louanges de « Notre dame de bon secours » pour n'être pas suspectés de ternir la renommée naissante de son sublime dévouement. Non contents de proclamer son héroïque bonté, les plus avisés des solliciteurs ou des secourus publient l'expression de leur reconnaissance en n'ayant garde d'oublier d'exalter le désintéressement de l'ange sauveur de Bordeaux.

A vrai dire, Thérésia ne vend jamais ses interventions auprès des massacreurs.

Les questions d'argent ne la regardent pas : elle les ignore. On l'indignerait et l'on se l'alié-

nerait en risquant à ce sujet la moindre allusion.

Elle intercède auprès de Tallien, de Lacombe ou d'Ysabeau ; elle favorise avec eux des pourparlers ; le reste ne la concerne plus, elle ne s'en doute même pas.

Pour les négociations « monétaires », il y a d'autres truchements : le capitaine Rey, de la *Commission militaire*, par exemple, et « cette bonne Frenelle » ou Fontenelle, dont nous allons parler.

On n'a pas connaissance de cette femme auprès du ménage de Fontenay. Dans la vie de Thérésia, elle n'apparaît qu'à Bordeaux et après « son union libre » avec Tallien.

On la retrouve encore auprès de la belle divorcée à Fontenay-aux-Roses et à Versailles, lorsque la Cabarrus songe à émigrer suivant l'exemple de son ex-mari Devin. Ensuite, elle disparaît...

A-t-elle été réduite au silence comme les acolytes de Tallien dont parle Sénart : Maraudon, Luverne, Chaperon de Cussy, que le représentant fit guillotiner pour les obliger à se taire, lorsqu'ils devinrent gênants à Bordeaux ?

On se le demande en constatant que cette Fontenelle ou Frenelle fait auprès de Thérésia, dans la Gironde, un commerce identique à celui de la Fontenelle que signale Sénart comme ayant participé à la vente des faux passeports délivrés

par Méhée de La Touche aux victimes désignées pour les massacres de Septembre 1792.

A Bordeaux, cette mystérieuse auxiliaire cohabite avec la Cabarrus-Fontenay, sans fonction bien déterminée. On ignore si elle est soubrette, amie ou dame de compagnie de Thérésia. Elle joue le rôle d'introductrice et d'intermédiaire, de confidente..., c'est un « *Maître Jacques* » en jupons, auquel des libertés grandes sont permises.

Extrêmement délurée, accorte, effrontée souvent, elle ne manque pas de « littérature » ; elle semble même plus instruite et plus fine que Thérésia.

On conçoit néanmoins que Sénart soit sans tendresse à son égard, si elle fut la marchande traîtresse des faux passeports précités, et qu'il l'estampille en ces termes : « Une nommée Fonte-« nelle, amie de la Cabarrus, digne compagne de « cette femme sans mœurs, sa camarade de dé-« bauches... » etc.

Tallien a peut-être placé cette ancienne auxiliaire auprès de Thérésia pour la surveiller; mais, en ce cas, il fit un mauvais calcul. On verra, en effet, plus tard, la Fontenelle favoriser les caprices galants de sa belle amie ou maîtresse, et travailler à sa tentative de fuite à l'étranger.

Cette préférence fut-elle la cause de sa disparition ? En attendant, à Bordeaux, elle n'est pas

seulement interprète pour « nécessités d'espèces « sonnantes » entre les protégés de Thérésia et les massacreurs ; elle pousse la sollicitude et l'amitié pour « Notre dame de bon secours » jusqu'à suggérer à ceux ou celles qui sollicitent l'idée du petit cadeau, bijou quelconque — de haut prix d'ailleurs — que l' « ange de dévouement » acceptera peut-être... en souvenir ... si l'on insiste beaucoup.

A la faveur de ces éclaircissements préliminaires, voyons à présent ce que dit une des personnes qui ont connu la Cabarrus-Fontenay dans l'éclat de son règne de représentante illégitime à Bordeaux : le comte de Paroy. Mais auparavant, toutefois, examinons ce que fut ce Paroy ; car la valeur — surfaite — de ses témoignages est fonction de la propre valeur du personnage.

Le comte Jean-Philippe-Gui Le Gentil de Paroy, né à Paris le 9 juin 1750, où il est mort le 22 décembre 1824, en sa soixante-quinzième année, dut à sa merveilleuse souplesse de traverser sans trop de dommage la période révolutionnaire.

Né courtisan, il ne cessa jamais de préférer le régime monarchique au régime républicain et à l'Empire ; mais il sut être aussi l'ami de puissants terroristes comme Tallien, Ysabeau et Lacombe, quand il en vit la nécessité pour lui et pour les siens.

Sa grande vanité, qu'il dissimulait sous une apparence de simplicité et de bonhomie d'homme de cour, perce, en dépit de ses efforts pour la cacher, presque à chaque page de ses mémoires.

Il en donne involontairement une marque curieuse lorsqu'il dit, en parlant de sa première entrevue à Bordeaux avec Thérésia, publiquement alors maîtresse de Tallien : « Je m'estimai heureux (en la quittant) de ne pas m'en sentir amoureux. »

Cette affirmation, inutile dans son récit, manque de vraisemblance, par cela même qu'elle est formulée.

Le comte de Paroy, né en 1750, avait, par conséquent, deux ans de plus que le père de Thérésia (43 ans). A cet âge, dépourvu du charme de la jeunesse — il n'avait jamais été, en outre, bel homme, ni par le visage, ni par la stature — privé de ses biens, et même dans la gêne, enfin réduit aux expédients les plus subtils pour échapper aux persécutions et à la mort que sa condition d'aristocrate faisait renaître sans cesse, en dépit de l'apparence très résignée qu'il affectait, le comte de Paroy ne séduisit assurément point la maîtresse de Tallien. Elle n'éprouva pas le besoin de se compromettre gravement en lui accordant des faveurs dont elle n'était pourtant pas avare.

Très convaincu de l'inutilité des grâces qu'il aurait déployées pour la conquérir, Paroy, s'il fut tenté, se résigna vite à n'en rien laisser paraître. Il se borna, auprès d'elle, à la menue galanterie nécessaire ; mais il se trahit plutôt qu'il ne persuade en se vantant d'une indifférence qui rappelle trop la fable du renard et des raisins.

Paroy ne dédaigna jamais rien. Lorsque deux ans auparavant, en août 1791, il disposait encore de ses biens, il ne négligea pas d'acheter, au prix de 140.000 livres, le domaine de Chatelot, aux Ormes, près de Braye-sur-Seine, bien national provenant de l'abbaye de Preuilly, parce que cet achat était « une affaire merveilleuse ».

Il y a là un trait de caractère qui ne fait pas honneur à la délicatesse des sentiments de cet habile homme. Son père, le marquis de Paroy, le jugeait sans faiblesse quand il écrivait, le 29 juin 1800, comme le signale E. Charavay (1) à son ancien collègue Charles-François de La Rochefoucauld-Bayers, ex-abbé commanditaire de Preuilly, ex-député du clergé de Provins aux Etats Généraux : « Si mon fils, par une loi injuste et barbare, a acquis une partie de vos biens, ce n'a été que pour vous la conserver. Je crois pouvoir vous répondre qu'il est prêt à vous la

(1) E. Charavay, auteur des *Mémoires de Paroy*, rédigés d'après ses notes.

rendre et entrer en arrangement avec vous, de manière que vos intérêts et les siens ne soient pas lésés. »

Paroy, malgré sa finesse, sa subtilité, qui eussent fait de lui un redoutable intrigant, si sa vanité n'avait pas eu le contrepoids de sa naissance, c'est-à-dire de son atavisme et de son éducation, fut, comme toute la noblesse, complètement aveuglé par le prestige royal. Jusqu'au dernier moment, il ne put croire à la chute de la royauté. On le voit encore, pendant la nuit du 20 au 21 juin 1792, veillant à la porte du Roi, prêt à lui sacrifier sa vie. Or cet élan d'altruisme est surtout la conséquence d'une bravade vaniteuse, qui l'a mis au mieux avec Leurs Majestés depuis septembre 1791. Il s'est posé, un peu plus d'un an auparavant, dans une discussion avec le chevalier d'Aigrefeuille, devant témoin, comme le dernier champion de Sa Majesté.

Cette attitude, qui lui a valu les plus délicates attentions reconnaissantes du Roi et de la Reine, l'oblige à tenir bon jusqu'à la veille de l'arrestation du Souverain ; mais, dès que le principe de la royauté est tout à fait atteint par la décision d'incarcération de Louis XVI au Temple, il abandonne la famille royale, et fait ses préparatifs de fuite pendant qu'on retient encore le Roi au logographe de l'Assemblée.

Le 7 septembre, le marquis de Paroy va se cacher à Fontainebleau.

Peu après, Paroy quitte lui-même Paris, se rend au village de Ris, puis à Seine-port, chez le marquis de Turpin. Puis les recherches dont il est l'objet l'obligent à quitter cette retraite pour aller à Fontainebleau, où il retrouve son père et où il reste jusqu'au 21 janvier.

L'exécution de Louis XVI leur enlève le dernier espoir qu'ils gardaient, et les décide à tenter d'atteindre Bordeaux, où ils arrivèrent le 29 janvier 1793.

Paroy devient aussitôt, en apparence, un excellent patriote.Il s'habille, il vit en modeste artisan et gagne, en effet, par des travaux d'art, mais surtout d'art industriel, l'argent qu'il lui faut pour subsister, car ses revenus supprimés lui font défaut.

Voyant qu'il est expédient de se lier avec Tallien et avec Ysabeau, il devient leur familier ; il fraternise même avec l'ignoble Lacombe, et ses mémoires ne renferment pas un mot de critique à l'adresse de ces massacreurs, dont il ne parle, au contraire, que pour reconnaître, en termes laudatifs, leur obligeance à son égard. Quant à Thérésia, quoiqu'elle n'ait pu ou voulu sauver personnellement son père, quoiqu'elle se soit bornée à le recommander à Ysabeau après le

départ de Tallien, il va jusqu'à dire, dans son enthousiasme qu'elle mérite une statue.

Cet engouement contraste avec l'indifférence dont Paroy se pare en disant que les charmes de cette séductrice n'ont pu l'énamourer, attendu que l'engouement dont il témoigne est hors de proportion avec la somme de reconnaissance réellement due à Thérésia pour ses bonnes intentions à l'égard des Paroy.

Mais il est permis de penser qu'en raison même de l'extraordinaire souplesse de son caractère et de son esprit, Paroy, dans la société des terroristes de Bordeaux, avait fini par adopter un peu leur mentalité. En tout cas, les complaisances qu'il fallait avoir pour se les concilier ne lui coûtaient point.

Cédant à ses instances, son ami Lacombe prend un jour la détermination de faire libérer son père en expédiant adroitement son jugement. Il suffira au marquis, après ce simulacre de procédure, de manifester ses sentiments antiroyalistes en criant : vive la République !

Paroy court porter cette bonne nouvelle à son père : « Je courus vite à la prison prévenir mon « père, qui me dit : « Quoi, c'est vous, mon fils, « qui voulez qu'à mon âge je me déshonore en « criant : vive la République ! Non, en plein « tribunal, je crierai bien haut : vive le roi ! »

« En même temps, il poussa ce cri de toutes ses
« forces, tellement que ses camarades le crurent
« devenu fou. »

Cette façon de rapporter l'incident suffit pour marquer la différence profonde des caractères du marquis et de son fils.

Même après ce rappel à la dignité — que tant de nobles surent conserver au prix de leur existence, et qui rachète toutes les fautes dont ils furent coupables sous l'ancien régime — Paroy ne voit dans l'attitude de son père qu'une folie... et le dit autant que son éducation lui permet de le dire.

Au surplus, malgré le soin avec lequel il s'applique à faire, dans ses mémoires, son apologie, il se dévoile à maintes reprises, notamment dans l'anecdote suivante, où il se photographie « de pied en cap » :

« Je voyais toujours Ysabeau (après la libé-
« ration de son père, le marquis), qui me croyait
« tout attaché à lui par la reconnaissance. Un
« jour qu'il se trouvait avec beaucoup de monde
« sur la place de la Comédie, il m'aperçut de loin
« et m'envoya quérir par un gendarme. Je me
« rendis près de lui, mais de l'air d'une personne
« venant demander à une autorité la réponse à
« une pétition. Ysabeau voulut me prendre fami-
« lièrement la main ; mais, sans faire semblant de

« m'en apercevoir, je le saluai cérémonieusement,
« puis je m'approchai de lui en disant : « Je passe
« pour aristocrate, cela vous nuirait dans votre
« parti de vous voir me donner des marques pu-
« bliques d'intérêt. Chacun aime à paraître bien
« avec le pouvoir ; mais moi, qui ne veux pas vous
« compromettre, je préfère vous voir en parti-
« culier. » « Cela prouve, dit-il, que tu m'es réelle-
« ment attaché, je t'en sais gré. » Je ne voulais
« pas paraître ingrat avec lui ; mais je craignais
« qu'un témoignage public d'une trop grande
« intimité avec lui ne me nuisît dans l'estime
« de mon parti. »

Telle est l'anecdote ! Et, si Paroy l'invente pour s'en vanter, cette forfanterie marque une amoralité plus grande encore.

On conçoit qu'un tel « courtisan » ait pu porter aux nues la maîtresse de Tallien à Bordeaux, et l'on s'explique l'indifférence qu'eut à son égard la Restauration.

***

Connaissant Paroy, voyons à présent comment il arrive auprès de la Cabarrus-Fontenay.

Le 30 octobre (1793), le marquis de Paroy (le père), caché au château de Castetz près de Langon, fut arrêté par ordre du *Comité de la Com-*

mune, sur un ordre envoyé de Bordeaux, et emprisonné à La Réole.

Son fils, le comte de Paroy, prévenu à Bordeaux, où il se trouvait, de cette arrestation inattendue, raconte en ses mémoires (1) qu'il était fort embarrassé de lui venir en aide, parce que sa propre situation, au point de vue révolutionnaire, était très suspecte, lorsqu'il rencontra un serviteur de Thérésia qu'il connaissait et qui lui fit espérer du secours par son entremise.

« Un jour, en passant sur la place, je rencontrai « un nommé Joseph, ancien domestique de Mme Le « Brun, de l'Académie de peinture, il m'apprit « qu'il l'avait quittée et qu'il était entré au ser- « vice de Mme de Fontenay, que, sans doute, je « devais connaître : « Oui, lui dis-je, je connais « une marquise de Fontenay. » — « Ce n'est pas « elle, répondit-il ; son mari était conseiller au « Parlement de Paris ; elle se nomme Cabarrus « de son nom. » — « En ce cas, je crois la con- « naître, car j'ai dîné plusieurs fois avec M. Ca- « barrus chez le comte Bertin. Il avait une fille « très jeune avec lui, fort jolie, je m'en souviens. » « — Oh ! c'est elle, s'écria-t-il, venez la voir ; elle « sera enchantée, je vous assure ; nous sommes « très bien avec Tallien, le représentant, qui vient

(1) Publiés par E. Charavay, en 1895.

« souvent dîner chez nous » (1). — « Mon cher « Joseph, lui dis-je, crois-tu qu'elle se chargerait « d'une pétition pour le représentant du peuple « Tallien ? C'est mon père qui est en prison à La « Réole. » — « Sans doute, fit Joseph, faites votre « pétition. Je vais porter à Tallien une lettre de « ma maîtresse, et je viendrai reprendre votre « pétition et la remettrai moi-même à Madame (2).

« Enchanté de ma rencontre, je courus vite à « mon appartement, dont j'avais donné l'adresse « à Joseph, et je rédigeai ma pétition, que j'ac« compagnai d'une lettre où je mis une petite « gravure de moi au lavis, qui avait pour titre : « *L'Amour sans-culotte*. — Le sujet représentait « un Amour portant une pique surmontée d'un « bonnet, et tenant de l'autre main un cœur en « aplomb sur un niveau posé sur un autel, avec « cette légende :

« Quand l'Amour en bonnet se trouve sans culotte,
« La liberté lui plaît, il en fait sa marotte.

« Je la priai de trouver bon qu'un petit Amour « sans culotte fut l'avocat d'un fils bien malheu« reux de l'incarcération de son père, et je la con«

(1) Cette relation marque, encore une fois, que Thérésia n'habitait pas avec Tallien à Bordeaux.

(2) *Mémoires du comte de Paroy*, p. 378-379.

« jurai, au nom du sien, d'être mon avocat auprès
« du représentant Tallien. Joseph, enchanté de
« me prouver son crédit, me promit de me rap-
« porter bientôt la réponse ; une demi-heure après,
« il revint me dire que Mme de Fontenay me priait
« de venir tout de suite la voir, et qu'elle serait
« enchantée de m'être utile. J'accourus aussitôt ;
« une personne que je rencontrai et à qui je contai
« mon aventure m'assura que, si la citoyenne
« Fontenay s'en mêlait, mon père serait bientôt
« en liberté.

« Je fus surpris de trouver, en arrivant dans le
« salon, une grande quantité de gens, la plupart
« chargés de pétitions. Je reconnus parmi eux
« plusieurs négociants très riches. »

On voit ici l'exactitude des mémoires de Sénart. Paroy nous montre, en effet, dans ce tableau, le « bureau des grâces », et la suite du récit met en scène, avec tout le relief de la vérité, l'énigmatique Fontenelle ou Frenelle, la grande négociatrice financière des faveurs de liberté ou de vie.

« Comme je comptais sur la protection de
« Joseph pour être admis de suite, je sortais pour
« l'aller chercher, lorsqu'une jeune femme entra.
« Elle fut aussitôt entourée de solliciteurs, qui
« la priaient humblement de se charger de leur
« pétition. Je la pris pour Mme de Fontenay, que
« je ne connaissais pas. »

Ceci démontre bien que cette Fontenelle était jeune, jolie, bien vêtue, et non pas attifée en savante.

« Madame, lui dis-je, le bon Joseph m'a dit de « votre part que vous voudriez bien me donner « un moment d'audience. » — « Ah ! répliqua-t- « elle, Joseph vous a dit ça ; allez dire à votre bon « Joseph qu'il a pris cela sous son bonnet ! » « Son ton de protection me surprit, et je me doutai « que je prenais la soubrette pour la maîtresse. » « Ce n'est donc pas à Mme de Fontenay que j'ai « l'honneur de parler ? continuai-je ironique- « ment. — Non, citoyen. — Eh bien, mademoi- « selle, allez lui dire que M. de Paroy, qu'elle a « fait prévenir par Joseph de venir tout de suite, « est dans son salon à l'attendre. — Eh bien, « citoyen, on ira », dit-elle d'un ton d'humeur, et « elle sortit aussitôt. Tout ce qui m'entourait, « témoin de mon colloque, s'écria : « Mais qu'a- « vez-vous fait ? Vous n'obtiendrez rien, si elle « n'est pas pour vous : c'est la personne de con- « fiance de la citoyenne Fontenay, sa femme de « chambre ! — « Eh ! je m'en suis aperçu, et l'ai « mise à sa place. « Un instant après, on ouvrit « les deux battants de la porte à une jeune dame « très jolie, vêtue très élégamment. Un salut « respectueux fut l'hommage de tout le salon, « elle y répondit par un gracieux signe de tête,

« et dit : « Le citoyen Paroy est-il parmi vous ? »
« Je m'avançai et l'assurai que je m'étais empressé
« de me rendre à ses ordres; elle m'invita de passer
« avec elle dans son cabinet. J'entendis qu'on
« disait : « Oh ! c'est sans doute une de ses con-
« naissances de Paris. » En entrant dans son
« cabinet, je me crus dans le boudoir des Muses
« réunies : un forte-piano entr'ouvert, avec de la
« musique sur le pupitre et beaucoup de cahiers
« de musique sur une chaise, une guitare sur un
« canapé, une harpe dans un coin, le pupitre à
« côté et de la musique, un chevalet avec un
« tableau commencé, la boîte de couleurs à l'huile,
« des pinceaux sur une espèce d'escabeau, une
« table à dessins portant un petit pupitre avec
« une miniature, une boîte anglaise, une palette
« d'ivoire et des pinceaux, un secrétaire ouvert
« rempli de papiers, de mémoires, et de pétitions,
« une bibliothèque dont les livres paraissaient en
« désordre, comme si on y touchait souvent,
« enfin un métier à broder avec du satin monté.
« Je lui dis : « Vos talents, Madame, sont univer-
« sels, à en juger par ce que je vois, mais ; votre
« bonté égale les agréments de votre personne. »
— « Je suis reconnaissante de l'obligeance de votre
« accueil, Monsieur, répondit-elle ; votre lettre
« m'a fort intéressée, et tout ce que Joseph m'a
« rapporté de vous m'a fait désirer faire votre



MÉHÉE DE LA TOUCHE

« connaissance. Je crois me rappeler vous avoir
« vu chez M. Bertin avec mon père. J'espère que
« vous viendrez me voir le plus souvent que vous
« pourrez ; mais parlons de Monsieur votre père.
« Où est-il ? En prison. J'espère obtenir du citoyen
« Tallien sa sortie; je lui remettrai moi-même votre
« pétition, et je veux vous présenter à lui.» Je la re-
« merciai de tant de bonté et d'obligeance, expri-
« mées avec tant de grâce, avec un son de voix
« si affectueux et deux beaux yeux dont la dou-
« ceur exprimait la bonté de son cœur. Ma recon-
« naissance ajoutait encore au charme que
« j'éprouvais : je voyais en elle la libératrice de
« mon père ! En la quittant, j'étais comme un
« homme émerveillé, ayant de la peine à ajouter
« foi à ce qu'il voyait, et je m'estimai heureux de
« ne pas m'en sentir amoureux. Je mandai
« vite à mon père mes espérances pour le tran-
« quilliser. J'eus audience de Tallien, qui me dit :
« Attendez encore ; il faut qu'on l'oublie quelque
« temps pour le sauver. »

« Je fus le lendemain arrêté au matin et con-
« duit au fort Louis, puis traduit devant le tri-
« bunal, et enfin mis en liberté le lendemain matin.
« Je racontai à Mme de Fontenay mon arresta-
« tion et mon élargissement en vingt-quatre
« heures ; elle n'en avait pas entendu parler, et
« me conseilla de n'en pas informer Tallien (1).»

(1) *Mémoires du comte de Paroy*, p. 380 à 383.

Indépendamment des détails précieux qu'elle renferme sur la Cabarrus-Fontenay et son bureau des grâces », cette relation curieuse indique l'indifférence qui règne en ce « bureau » à l'égard des solliciteurs sans argent.

Par ce qu'elle voit, par ce qu'elle lui fait dire, Thérésia jauge, à son insu, M. de Paroy ; elle n'insistera point auprès de Tallien parce que le solliciteur n'a pas de quoi payer. Néanmoins, pour le profit de son renom, elle l'asperge «d'eau bénite de cour»; elle lui procurera un entretien avec son amant... Mais le marquis de Paroy n'obtiendra pas un adoucissement dans sa captivité par leurs soins. A quoi bon se compromettre « pour rien » ?

Le temps passe ; le marquis moisit sur la paille humide de son cachot ; les démarches de son fils auprès du ménage Tallien sont vaines jusque vers la fin de février 1794.

Cependant, aussi bien pour lui-même que pour le marquis son père, Paroy se liait avec quelques révolutionnaires et n'hésita pas, notamment, répétons-le, à se faire l'ami du fameux Lacombe, si justement haï et méprisé.

Dans ses mémoires, ce qu'il dit de cet ignoble personnage ne marque point qu'il l'ait eu en horreur, ou qu'il lui ait été pénible d'entretenir des rapports amicaux avec un tel misérable.

Il parle d'ailleurs de Tallien en termes plutôt favorables, et l'on est surpris de le voir si bienveillant à l'égard de bandits sur lesquels l'opinion est unanime alors à Bordeaux.

« Je voyais souvent Mme de Fontenay et le « représentant Tallien, dont j'ai toujours eu « personnellement à me louer. Elle me dit :

« Je suis désolée que votre père n'ait pas pu « sortir de prison avant que Tallien soit obligé « de partir pour Paris, mais je connais un peu « Ysabeau, qui est son collègue ici, je vais prier « à souper une dame avec laquelle il est fort lié, « et je l'engagerai à amener Ysabeau avec elle. « Vous pourrez faire connaissance ; il a de l'esprit « et est très instruit. » Cette dame était la femme « d'un négociant de Lille ; elle était venue se réfu- « gier à Bordeaux, où elle se croyait plus tranquille « sous la protection d'Ysabeau. Je la trouvai « très aimable; je fus placé à côté d'elle par Mme de « Fontenay, qui lui avait parlé avantageusement « de moi. Plusieurs députés allant aux Pyrénées « furent de ce souper. Cette dame, qu'on nommait « Mme Delpré, pria tous ces députés de passer la « soirée du lendemain avec elle, qu'elle aurait le « représentant Ysabeau, ce qui fut accepté. « Le « plaisir rend indiscret : Madame, lui dis-je, je « désirerais bien être demain aussi heureux qu'au- « jourd'hui. — Mais j'espérais, répondit-elle, que

« vous auriez accompagné la citoyenne Fon-
« tenay. » Je n'eus garde d'y manquer, voulant
« faire connaissance avec Ysabeau. Cette dame
« me trouvant de meilleure compagnie que ses
« convives, qui ne parlaient que par b... et par f...,
« accepta mon bras pour aller à table et me mit
« à côté d'elle, et Ysabeau près Mme de Fontenay,
« qui lui avait beaucoup parlé de moi... » (1).

On voit, par ce dernier trait de Paroy, combien l'entourage sans-culotte de Thérésia laissait à désirer au point de vue de l'élégance et de la bonne tenue.

Ces convives, qui ne parlent que par b...et par f... ne répandent assurément point des odeurs suaves. Ils se relâchent, ils éructent au dessert et doivent en « dégoiser » plus d' « une bien bonne » sur la chance de ce «Ménélas» de Tallien, par manière de galanterie à « sa dame ».

« Après le souper, dit M. de Paroy, Mme Delpré
« me présenta à Ysabeau, à qui, pendant le souper,
« j'avais raconté que j'avais été élevé au collège
« de l'Oratoire de Juilly. Je savais qu'il avait été
« supérieur des Oratoires de Vendôme. Ysabeau
« m'accueillit fort bien, et m'invita à venir le
« voir souvent. Enchanté de cette protection, qui
« remplaçait celle de Tallien pour mon père, j'en

(1) *Mémoires de Paroy*, p. 387-388.

« remerciai Mme de Fontenay. Tallien partit pour « Paris, et Mme de Fontenay le suivit peu après. « Devant revenir dans un mois, elle laissa son « fils avec Joseph dans un hôtel garni. Empri- « sonnée, elle manda à Tallien que c'était fait de « lui et d'elle s'il ne prévenait pas les desseins « de Robespierre. Tallien, à cette nouvelle, alla « furieux au Comité de salut public, déclara que « la citoyenne Fontenay était sa femme, qu'il en « répondait et qu'il avait donné assez de gages à « la Révolution pour qu'on la lui rendît immédia- « tement. On n'osa pas la lui refuser, Tallien ac- « cusa ensuite Robespierre à la tribune et c'est « à Mme de Fontenay que la France a dû d'être « délivrée de celui-ci (1).

« Pendant que Mme de Fontenay était empri- « sonnée, elle ne pouvait envoyer d'argent à « Joseph pour la pension de son fils, qui était « en hôtel garni. Joseph alla trouver un négo- « ciant nommé Legris, très riche, que Mme de « Fontenay avait sauvé de la guillotine, l'ayant « été chercher elle-même le soir dans le jardin « public où il s'était caché, l'ayant fait coucher « dans le lit de sa femme de chambre plusieurs

(1) M. de Paroy trace ici l'histoire du 9 thermidor d'une façon bien comique. Nous ne reproduisons sa version que parce qu'elle s'intercale dans une suite plus intéressante.

« nuits, tandis qu'elle prenait celle-ci dans le sien « pour éloigner les soupçons, et enfin ayant « obtenu sa grâce de Tallien, qui l'avait fait ren« trer dans ses biens, moyennant une amende « pour les hôpitaux. »

Si elle n'était pas odieuse, ne serait-elle pas comique, cette comédie de sauvetage jouée par la Cabarrus-Fontenay et « la bonne Fontenelle » vis-à-vis de ce pauvre Legris pour extirper de lui la plus forte somme possible ? Ce trait, naïvement rapporté dans ses mémoires par M. de Paroy, nous rappelle en même temps l'un des « trucs » de Tallien pour faire main basse sur les biens des suspects.

Quand on sait, en effet, que les sommes retenues *pour les hôpitaux* NE FURENT JAMAIS VERSÉS, ET QUE L'ON N'EN OBTINT JAMAIS LE COMPTE — ce que Paroy ignora probablement — on comprend la manœuvre de Tallien et la comédie jouée par le trio de coquinerie qu'il fait avec sa maîtresse et la Fontenelle. Les biens de Legris ayant été saisis, Tallien n'en pourrait distraire, sans doute, qu'une faible partie ; peut-être même lui échapperaient-ils totalement. Alors, il les lui fait restituer à la condition que Legris donnera pour les hôpitaux un quart ou un tiers de sa fortune, versé entre ses mains, et qui disparaîtra pour toujours.

Legris, terrorisé, s'exécute. Mais, plus tard, il comprend sans doute comment il a été joué, et l'on s'explique son refus d'obliger le fils de celle qui l'a si vilainement dupé.

« Joseph alla donc lui faire part de sa position, et « lui demanda un prêt de trois cents francs pour « payer la pension du fils. Tout le monde, à Bor- « deaux, croyait Mme de Fontenay perdue ; ce « négociant dit à Joseph : « Allez-vous-en : je « craindrais d'être suspect, si l'on vous voyait « entrer ici. Je n'ai rien à vous donner et vous prie « de vous retirer. »

« Ce bon Joseph, les larmes aux yeux, vint me « conter son aventure : « Allons, lui dis-je, voir « votre hôte; je n'ai pas les trois cents francs, « mais j'en répondrai et arrangerai cela. » Cet « hôte me connaissait; il accepta ma caution. « Mais, peu de jours après, Joseph me vint pré- « venir qu'il avait reçu de l'argent de sa maî- « tresse, qui était sortie de prison et lui ordonnait « de venir la joindre avec son fils. Cette madame « de Fontenay, à qui les Bordelais devraient élever « une statue de la Reconnaissance reproduisant « ses traits, a rendu de nombreux services en « tout genre, et a éprouvé des marques d'ingrati- « tude qui font rougir pour l'espèce humaine ! « Quant à moi, je ne veux en parler que pour expri- « mer ma reconnaissance, car j'ai été témoin de son

« tourment de ne pouvoir rendre autant de ser-
« vices qu'elle l'eût désiré » (1).

Le « bon Joseph » dont parle M. de Paroy est-il le William Bidos qui était au service de M[me] ou de M. de Fontenay à Paris, et qui vint rejoindre ses maîtres à Bordeaux ?

Cela n'est pas impossible, car un prénom de serviteur se change au gré des maîtres et des circonstances. Or William est une forme anglaise de Guillaume, qui plut sans doute sous Louis XVI — qui convenait mieux, en tout cas, à un domestique que celui du frère de Marie-Antoinette (Joseph II) mais qui sonnait trop mal sous un régime révolutionnaire dont Pitt fut particulièrement la « bête noire ».

On peut supposer aussi que ce Joseph était un deuxième domestique au service de Thérésia, en outre de William Bidos ; car, tandis que ce Joseph est à Bordeaux, où il garde le petit Antoine Fontenay, on signale et l'on arrête à Paris, en même temps que Thérésia, un domestique de celle-ci que Turquan nomme *Guillaume* Bidos (2).

Après ces confidence, le comte ne fait plus

(1) *Mémoires de Paroy*, p. 390-392.

(2) Les ordres d'arrestation et le rapport du général Boulanger ne nomment pas le domestique de Thérésia qui fut arrêté. Où Turquan prend-il, il ne le dit pas, qu'il se nommait Guillaume Bidos ?

qu'une seule allusion à Thérésia, au sujet d'une démarche pour son beau-frère. Cette allusion prouve que, cette fois, M. de Paroy obtint quelque chose de Thérésia... mais il n'est pas dit que le vicomte du Hamel manqua de « reconnaissance bien sonnante » à ce sujet.

« Pendant le séjour de Mme de Fontenay à Bor« deaux, j'appris que toute la fa ille de mon beau« frère le vicomte du Hamel avait été arrêtée « à Castetz, sur la dénonciation du comité de sur« veillance de Bordeaux. J'allai encore recourir « à Mme de Fontenay, qui ne vit pas d'autres « moyens de tirer M. du Hamel d'affaire que de « faire détruire la dénonciatien de Bordeaux et « de la remplacer par une attestation de civisme « délivrée par le club de Castetz, dont son con« cierge était président. Mme de Fontenay invita « à dîner plusieurs membres du comité, et, au « dessert, convint avec eux d'anéantir la dénon« ciation de Bordeaux, attendu que M. du Hamel, « absent de Bordeaux depuis plusieurs années, « avait pris sa résidence à Castetz, où il avait obtenu « de bons certificats (1). »

La baronne de Lauvaret fut une des aristocrates dont la grâce fut attribuée à Thérésia. « ... Elle fut jetée, dit la duchesse d'Abrantès

(1) *Mémoires de Paroy*, p. 400-401.

« (duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, p. 272-273),
« dans les prisons de Bordeaux, d'où elle ne sortait
« que pour monter sur l'échafaud, si un bon conseil
« ou plutôt son bon ange ne lui eût fait prendre
« la résolution d'écrire à la femme parfaite, à la
« femme incomparable qui fut l'ange libérateur
« de la ville de Bordeaux. Mme Tallien, implorée
« par Mme Lauvaret, avait fait ouvrir la porte de
« son cachot; mais ce qui, pour cette femme, avait
« été la véritable grâce, c'était la liberté de son
« fils : son ban annulé, il était réintégré dans ses
« droits de citoyen... » etc.

Le fils de la baronne de Lauvaret était ecclésiastique. Il avait essayé de modérer les révolutionnaires, et son humanité le rendit suspect, puis coupable auprès des sans-culottes assassins.

Nous reproduisons ici les éloges excessifs décernés par la duchesse d'Abrantès à Thérésia, parce que nous tenons à donner cet écho des sentiments professés par bon nombre des contemporains de la jeune femme sur sa légendaire bienfaisance; mais l'opinion, plus ou moins libre, de Mme d'Abrantès, ne saurait faire autorité. Elle ne peut surtout infirmer les faits, les preuves de la participation intéressée de la ci-devant marquise aux exactions criminelles de Tallien.

Parlant de Mme Tallien après Thermidor, à propos d'un bal de l'hôtel Thélusson où elle parut,

la duchesse dit encore en une note de la page 367 de ses *Mémoires :* « J'ai habité Bordeaux ;
« J'ai eu des amis qui doivent leur vie à Mme Tal-
« lien. J'ai su, sur les lieux mêmes, tout le bien
« qu'elle a fait, et je n'en puis trop dire, n'ayant
« jamais eu à m'en plaindre ; il est donc naturel
« que j'en fasse l'éloge. »

Telle était la force de la légende de bonté et de bienfaisance de Mme Tallien. Elle explique l'illusion dans laquelle on fut si longtemps sur son compte, et qui persisterait encore aujourd'hui si la Vérité, moins séduisante, ne se trouvait pas établie désormais par des documents nouveaux, dont l'ensemble détruit la fausse tradition, malgré l'attrait qu'elle présente.

XI

L'ÉNORMITÉ DES SOMMES VOLÉES A BORDEAUX PAR TALLIEN ; LES DÉNONCIATIONS DE SES CRIMES A PARIS ; LE REPRÉSENTANT EST OBLIGÉ D'ALLER SE DÉFENDRE DANS LA CAPITALE ET DE LAISSER THÉRÉSIA DANS LA GIRONDE, 394-402. — COMMENT LA MARQUISE DE LAGE DE VOLUDE CONNUT LA MAITRESSE DU TERRORISTE ; LES RÉVÉLATIONS QU'ELLE FAIT SUR LA VIE PRIVÉE, LE « COMMERCE DES GRACES » ET LES AMOURS DE THÉRÉSIA ET DE TALLIEN, 402-406. — LA « QUERELLE » DES AMANTS A BORDEAUX ; LES RAPPORTS DE LA BONNE FONTENELLE ET DE LA CABARRUS-FONTENAY AVEC LE JEUNE JULLIEN, ESPION ENVOYÉ PAR ROBESPIERRE DANS LA GIRONDE, 406-423. — LA *Pétition de* THÉRÉSIA ENVOYÉE A LA CONVENTION ; L'EXPULSION DE LA MAITRESSE DE TALLIEN PAR LE *Comité de surveillance*, SUR L'ORDRE D'YSABEAU ; LES SIGNALEMENTS DE L'EXPULSÉE ; L'ENTREMISE DE TASCHEREAU ; LE DÉPART AVEC LE JEUNE GUÉRY, 423-431.

(1794)

Les exécutions de suspects et d'aristocrates se poursuivent sans relâche, pendant les mois de

janvier et février 1794, à Bordeaux. Mais ce sont surtout alors les vols qui dominent.

Tallien dépense beaucoup; il a besoin d'extraire de la riche population de la Gironde les sommes qu'il gaspille et celles, beaucoup plus considérables, qu'il amasse.

Force rapports, dénonciations, correspondances ou mémoires des témoins de ses exactions évalueront à plusieurs millions de francs ce qu'il détourna... On ne connut jamais le chiffre total de ses vols; mais, sans aucun doute, il dut être voisin de deux millions car, après Thermidor — sans parler des dépenses secrètes importantes qu'il eut à faire de mars à juillet 1794 — il dépensa, dans ses fêtes et réunions de *La Chaumière*, avec Thérésia — devenue Mme Tallien — des sommes énormes (1).

(1) Dans son étude sur *La Terreur à Bordeaux*, M. A. de Vivie dit : « Sur les 6.940.000 francs d'amendes infligées par « la Commission militaire, 1.000.000 fut attribué aux sans-« culottes et 1.325.000 francs à la construction d'un hospice, « qui ne fut jamais commencé ; ces fonds paraissent avoir été « dilapidés... Il faut lire à cet égard les philippiques de Cambon, l'austère financier de la Convention nationale. »

Du million attribué aux sans-culottes, Tallien prit naturellement sa part. Quant à la somme de 1.325.000 francs attribuée aux hôpitaux, somme qui disparut totalement, elle passa pour la plus grande partie dans les mains du proconsul. Mais il faut encore ajouter à cela les produits en espèces monnayées du pillage de châteaux et riches demeures de Bordeaux et des environs sur lesquels Tallien fit main basse, et les sommes qui lui furent remises, soit par la Fontenelle,

A cette époque, la ci-devant marquise, n'ayant pas la disposition de ses biens, était hors d'état de participer aux frais du luxe de leur train de maison ; et, comme Tallien, avant le 10 août 1792, ne possédait rien, le faste qu'ils déployèrent après Thermidor donne approximativement une preuve indiscutable de l'énormité des vols commis par le terroriste à Tours, et surtout à Bordeaux.

On verra bientôt que, si Thérésia n' « encaissait » pas personnellement les rançons payées par les victimes de son amant, elle n'ignorait pas, en les assistant de son crédit moral, les prélèvements considérables pratiqués par le représentant sur leurs biens.

Le luxe de son existence, ses toilettes, ses bijoux provenaient d'exactions abominables dont elle était instruite, puisque sa conversation avec la marquise de Lage de Volude va nous apprendre qu'elle connut, à Bordeaux, les infamies des massacres de Septembre 1792 organisés par le Conventionnel, et qu'elle avait pour lui, en secret, autant d'horreur que de mépris.

En profitant, à Bordeaux, des crimes de ce misérable et en l'aidant à les commettre par son habile racolage de solliciteurs, elle se faisait donc

soit directement par les suspects ou les nobles dont la Cabarrus-Fontenay était censée obtenir la grâce avec le plus pur désintéressement.

sa complice d'une manière si positive et si consciente, qu'il est impossible de l'excuser.

D'octobre 1793 à la fin de février 1794, pendant plus de quatre mois, Tallien déploie une activité extrême dans ses extorsions, comme s'il pressentait la courte durée de son proconsulat.

Sa fièvre de rapine gagne ses sous-ordres, non moins avides que lui. Ils ajoutent leurs brigandages personnels à ceux de leur patron, et celui-ci ne peut les modérer dans la reproduction incessante des vols dont il leur a donné l'exemple.

Au début, ils se contentaient des participations qu'il leur donnait dans ses détournements. A la fin de 1793, ils commencent à voler « de leur propre zèle », sans lui; pour leur compte personnel (1).

Le 17 décembre, Lacombe envoie à la guillotine Simon Lacour, un imprimeur infirme et malade, âgé de 75 ans, dont il convoitait l'imprimerie (2).

Le capitaine Rey, seul véritable militaire de la *Commission militaire* présidée par l'ex-instituteur, lui procure force suspects ne demandant qu'à payer rançon, et les deux bandits se partagent les dépouilles de ces malheureux sans en faire part à Tallien.

(1 et 2) Ces faits furent établis au procès de Lacombe. H. WALLON, *Les représentants en mission*, t. II, p. 216-217.

« Jacques Bujac ayant été arrêté, sa femme,
« quoique pauvre, connaissant la vénalité de La-
« combe, réunit 1.200 livres qu'elle lui donna
« pour acheter la vie de son mari. Lacombe prit
« l'argent et condamna Bujac » (1).

Dès le milieu de janvier 1794, ces excès des sicaires du terroriste déterminèrent de la part des ultra-révolutionnaires de Bordeaux, qui n'avaient pas leur part de ces rançonnages, des dénonciations alarmantes pour Tallien.

On se garde bien de l'attaquer ouvertement à Bordeaux, ce serait trop dangereux. On dénonce à Paris les exactions commises comme des actes de faiblesse. On n'incrimine pas le Septembriseur et ses auxiliaires de brigandage pur et simple. On les accuse de *modérantisme*.

« Pourquoi, dit-on, les représentants en mission épargent-ils tant de ci-devant nobles et d'ennemis de la Nation ? La guillotine chôme, parce que ces mauvais serviteurs de la Patrie tirent un profit personnel des sommes qu'ils extorquent à leurs prisonniers, au lieu de leur ôter la vie. »

Ces dénonciations ne sont pas méprisées à Paris.

Robespierre envoie des émissaires pour les vérifier, et bientôt, les anciens complices de Tallien dans les massacres d'Août et de Septembre 1792,

(1) H. WALLON, *Les représentants en mission*, p. 220.

ayant entendu parler des accusations dont il s'agit, informent le représentant en mission dans la Gironde des propos qui circulent sur son compte dans l'entourage de Robespierre (1).

Comment parer ce coup ?

Lors du 10 Août et des journées de Septembre, Tallien a tout mis sur le compte du peuple.

N'ayant pas cette ressource à Bordeaux, il se rabattra sur ses sous-ordres, qui ont donné prise aux critiques en s'attribuant eux-mêmes les dépouilles des personnes qu'ils ont incriminées pour les voler.

Le 4 février, Tallien destitue en bloc le *Comité de surveillance* et en fait arrêter les membres.

Plus tard, la même tactique fit arrêter le maire de Bordeaux : Bertrand. (2)

(1) On trouve dans les cahiers de police du Comité de salut, public, à la date du 7 floréal an II (27 avril 1794) : « André-Maricaut, citoyen de Bordeaux, dénonce les citoyens Ysabeau « Tallien, Peyrend-d'Hervas, Marcel Léard, Ysabeau jeune « et Lacombe. Il leur reproche beaucoup de vexations, de « cruautés et de rapines. Ils pensent (dit-il) que les fléaux de « disette et de rapine qui menacent la République vont bientôt « la faire toucher à sa fin, et ils ont chargé Le Moël des pré- « paratifs pour prendre une retraite dans l'Amérique septen- — trionale. *Note.* « *Ordonner au commandant de la marine de « mander à Paris Moël sur-le-champ pour être entendu au « Comité.* »

(2) Celui-là faisait commerce des pièces d'identité exigées des Bordelais «... Il faisait payer jusqu'à quinze cents et dix-

Tallien connaissait trop bien ses infamies pour ne pas frémir en pensant aux conséquences de leur divulgation à la Convention.

Nous avons déjà dit qu'il n'eut jamais d'amis. Qui donc aurait pris sa défense à Paris ?

Sans s'attarder, il fallait combattre ces dénonciations au sein du Gouvernement, où elles se produisaient. Il fallait aller à la Convention.

Là, retrouvant ses anciens acolytes des sections et des clubs, les faisant agir avec le stimulant des beaux louis dont son escarcelle était pleine il avait chance de conjurer l'orage.

Après s'être entendu avec son collègue à ce sujet — car les dénonciations atteignaient aussi l'ex-oratorien — Tallien, laissant Ysabeau dans la Gironde, se rendit à Paris à la fin de février 1794 pour se justifier.

« Il eut grand'peine, dit Wallon, à se faire « recevoir au Comité de Salut public, et même au « Comité de Sûreté générale. Mais il pouvait par« ler ailleurs, soit à la Convention, soit aux Jaco« bins, où avait été lue la plainte des « frères et « amis » de Bordeaux, et il n'y manqua pas :

« *Depuis longtemps, disait-il le 22 ventôse* « (12 *mars*) *à la Convention, la calomnie s'attache*

huit cents francs des certificats de civisme », indispensables pour circuler dans la ville. (A. DE VIVIE, *La Terreur à Bordeaux*, t. II, p. 195.)

« *sur les pas des patriotes. Les représentants du*
« *peuple dans les départements sont aujourd'hui*
« *en butte à toutes les persécutions... Les représen-*
« *tants du peuple envoyés à Bordeaux devaient*
« *s'attendre à ne pas être épargnés. Cette commune*
« *était devenue l'un des principaux foyers du fédé-*
« *ralisme... Si nous n'eussions pas agi avec cette*
« *sagesse énergique qui convenait aux localités et*
« *aux circonstances, Bordeaux aurait éprouvé le*
« *même sort que Lyon. Nous avons été assez heu-*
« *reux pour rendre cette commune importante à*
« *la République, sans qu'une goutte de sang pa-*
« *triote ait coulé. Nous avons détruit le fédéralisme*
« *jusque dans ses racines...* »

« Et après avoir donné un échantillon des calom-
« nies dont ils étaient l'objet (qu'Ysabeau et lui
« allaient s'embarquer pour l'Amérique avec plu-
« sieurs millions, que la contre-révolution régnait
« à Bordeaux, etc.), il lisait une lettre d'Ysabeau,
« et montrait que Bordeaux, avec un autre tem-
« pérament de Paris, était tout à la République !
« Aussi se croyait-il en droit d'apitoyer la Conven-
« tion sur ses misères, et il en obtenait un décret qui,
« tout en témoignant de la sollicitude du gouver-
« nement à y porter remède, devait en même temps
« achever de lui gagner les esprits dans cette ville.

« Mais la plus sûre manière de répondre à ses
« ennemis, devant la Convention comme devant

« les Jacobins, c'était de montrer par des actes
« que la Terreur n'avait pas cessé d'être à l'ordre
« du jour dans Bordeaux. Or la *Commission*
« *militaire* avait repris son œuvre,et lui fournissait
« des arguments qu'Ysabeau s'empressait de lui
« transmettre :

« *Les arrestations continuent,* disait Ysabeau
« dans une autre lettre du 21 mars, lue à la Con-
« vention le 24 ; *la guillotine a fait justice avant-*
« *hier d'un prêtre assermenté, coupable de roya-*
« *lisme; aujourd'hui il y passera une religieuse*
« *Voilà la réponse à nos modérés, qui avaient semé*
« *le bruit que la peine de mort était abolie !* »

« Il y eut un fait qui pouvait frapper cruelle-
« ment les Montagnards, dont on voulait désarmer
« les colères ; ce fut l'arrestation du maire Ber-
« trand, le coryphée de leur parti. Il y avait eu,
« dans le maniement de l'argenterie enlevée aux
« particuliers ou aux églises, des irrégularités
« telles que, si le maire n'en justifiait pas, c'était
« au conseil général de la Commune d'en répondre
« devant le Comité de Salut public. Le maire,
« qui ne put rendre ses comptes, fut arrêté, et la
« peine qui l'atteignit par la suite prouva que ce
« n'était pas sans raison. Mais, si d'aussi bons
« Jacobins étaient arrêtés pour ces peccadilles,
« où était la sûreté des autres ? La situation de la
« Gironde réclamait une enquête : Robespierre

« y employa le jeune ami dont il avait apprécié
« les bons offices dans l'ouest. Jullien vint à
« Bordeaux » (1).

Tallien quittant à la fois Bordeaux et Thérésia Cabarrus vers la fin du mois de février 1794, il faut cesser un moment de suivre ses actes et sa fortune pour voir ce que devint la ci-devant marquise à partir de cette date jusqu'au moment où elle fut forcée, à son tour, de quitter la Gironde.

Mais, avant d'examiner ce qui dut remplir son isolement, il convient de revenir au début de février pour recueillir les souvenirs de cette époque, par lesquels la marquise de Lage de Volude nous dévoile les désillusions dont Thérésia lui fit la confidence.

La marquise de Lage avait émigré dès le début de la Révolution ; mais l'amour filial la ramena en France, car sa mère, malade à Bordeaux, pouvait avoir besoin de ses soins.

Le moment où elle connut Thérésia n'est pas exactement indiqué dans ses *Souvenirs*... Il précède assurément de peu de jours le départ de Tallien pour Paris, qui eut lieu à la fin de février 1794 ou au commencement de mars.

Exposée aux recherches des terroristes de Bordeaux, Mme de Lage se cache chez une sage-femme,

(1) WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, pages 238-240.

Mme Contanceau, en simulant une grossesse avancée, et fait alors une allusion aux exécutions des Reignac de Montsec, seigneurs de Tizac, qui viennent d'être guillotinés, parce qu'on a trouvé chez eux des titres de noblesse comme ceux qu'elle conserve cachés chez sa mère. Or les dernières de ces exécutions ont eu lieu le 7 février 1794. Cette date donne donc une précision relative à l'entrée en relations dont il s'agit, puisqu'elle la place entre le 12 ou le 15 février et la fin du même mois.

« Cependant, le rôle pris par Mme de Lage ne « pouvait indéfiniment se prolonger sans invrai- « semblance. On approchait... du terme.

« Elle avait formé beaucoup de projets, peu « pratiques, lorsque la sage-femme fut appelée « chez Mme de Fontenay, qui se préparait à devenir « officiellement Mme Tallien. Elle remarqua sur le « bureau de cette femme de bonne naissance « et de grande beauté une liasse de passeports « auxquels ne manquait qu'une signature. Intri- « guée, elle demande à Frenelle, la servante, ce « que cela signifiait. Frenelle avait de temps en « temps besoin des services de Mme Contanceau; « elle était d'ailleurs, par son éducation et par « l'honnêteté de ses sentiments, au-dessus de sa « situation. Elle répondit que Mme de Fontenay « se servait de son influence sur Tallien pour obte- « nir des passeports aux braves gens en détresse,

« et tout particulièrement aux émigrés. Mme Con-
« tanceau avait désormais son plan, qu'elle com-
« muniqua à Mme de Lage. Il s'agissait de le mûrir
« et de le rendre réalisable.

« Frenelle était une bonne fille, avec laquelle
« on perdit du temps à ruser. Mme de Lage s'était
« présentée comme une Américaine pressée d'aller
« rejoindre son mari. On lui promit le passeport
« à ce titre, mais en faisant observer que Mme de
« Fontenay serait plus satisfaite d'apprendre
« qu'il s'agissait de quelque victime des tribu-
« naux révolutionnaires. On finit par où il aurait
« été bon de commencer. Les choses allèrent rapi-
« dement. L'offrande d'un camée antique, con-
« voité par Mme de Fontenay, et que Mme de Lage
« acheta et fit monter avec des diamants qui lui
« restaient chez sa mère, ne nuisit pas aux négo-
« ciations.

« Il fallait trouver une personne dont le signa-
« lement se rapportât à celui de Mme de Lage
« pour aller, avec huit témoins, devant le *Comité*
« *de surveillance* de la section. Mme d'Amblimont
« (la mère de Mme de Lage) se souvint d'une dame
« Renard, Américaine authentique, qui voulut
« bien se prêter à cette substitution.

« Frenelle apporta enfin le passeport. En même
« temps, elle annonçait que, sur le vaisseau, devait
« s'embarquer un gentilhomme que Mme de Lage

« connaissait sans doute, M. de Jumilhac. Elle
« l'avait en effet rencontré un peu partout, sans
« avoir lié de relations suivies avec lui. Elle ne
« l'aurait pas soupçonné sous son nouvel accou-
« trement ; car, à l'exception du bonnet rouge,
« c'étaient les sabots, la redingote et tout le dépe-
« naillement de la rue. « *Il effraya tout le monde*
« *dans la maison, et je crois qu'une telle connais-*
« *sance ne me fit pas honneur.* » Devant le gentil-
« homme, Mme de Lage tint à déposer les insignes
« et son rôle (1), ce qui amusa beaucoup M. de
« Jumilhac.

« Au dernier moment, tout faillit échouer. Le
« capitaine refusa de recevoir un passager de plus
« que ne portait son contrôle, il fallait se sépa-
« rer ou attendre un autre vaisseau. On s'arrêta à
« ce dernier parti, et Mme de Fontenay dut de
« nouveau intervenir. Mme de Lage lui demanda
« un rendez-vous pour onze heures. Elle était au
« lit et malade, à la suite d'une querelle que ses
« ennemis lui avait suscitée avec Tallien. Elle
« raconta cette scène et une partie de son histoire
« avec franchise, avouant que « cette société de
« Tallien lui répugnait, mais qu'elle ne pouvait
« s'en tirer, parce que c'était le seul moyen de
« contenter sa soif de parvenir. »

(1) Mme de Lage se grossissait avec des accumulations de serviettes.

La veille du départ, dernière visite. Laissons Mme de Lage la raconter.

« Mme de Fontenay me demanda si je lui con« seillais d'épouser Tallien. Je crois que je lui « fis la meilleure réponse possible dans notre posi« tion respective. Je pris son même ton, et je lui « dis : « N'est-il pas vrai que vous ne vous en « gênez pas ? Croyez-vous que vous serez plus « mariée après un acte devant la municipalité ? « Vous ne ferez qu'ajouter à la vie que vous menez « un scandale public, et vous vous mettrez dans « la dépendance d'un homme que vous n'estimez « pas... Sortez de France et réunissez-vous à « votre mari. Vous dites qu'il vous aime et qu'il « ne demande pas mieux. Craignez-vous la sévé« rité des émigrés ? Ceux que vous avez sauvés « vous feront, ce me semble, une société assez « douce. Pensez donc que cet homme a voté la « mort du Roi, qu'il a commis tous les crimes, et « qu'on l'accuse d'être l'un des massacreurs des « 2 et 3 septembre ! Vous, si bonne pouvez-vous « faire ces réflexions sans effroi ? Vous avez « encore le choix de votre existence à venir; mais, « si vous portez jamais le nom de Tallien, il n'y « a plus de retour possible. »

« Elle m'écouta avec attention et avec une sorte « d'attendrissement et me fit beaucoup d'amitiés. « Elle me dit qu'elle voudrait n'avoir jamais

« connu que des personnes comme moi, mais qu'elle « avait été révoltée par la pruderie de la famille « de son mari ou entraînée par de mauvais sujets.

« Elle m'avoua que ce n'était pas la passion qui « l'attachait à Tallien, mais une sorte d'honneur, « puisqu'elle était la cause des dangers qu'il « courait.

« Je suis persuadée qu'elle parlait sincèrement, « parce qu'elle avait de l'énergie et plus de bonté « que de raison. Quant à l'assurance qu'elle me « donna qu'elle n'avait aucun attachement pour « Tallien, j'en avais déjà la preuve.

« Elle me dit qu'elle irait bientôt à Paris, et « que, si Tallien triomphait de ses ennemis et « arrivait au pouvoir, je pouvais compter sur « elle pour moi et pour nos amis.

« Elle exigea que je lui donnasse de mes che- « veux ; ils étaient alors d'une longueur et d'une beauté peut-être uniques, puisqu'ils avaient plus d'une aune de long. Elle me dit que, dans « les occasions où je ne pourrais pas écrire, une mèche de ces cheveux si reconnaissables l'aver- « tirait de prendre confiance dans la personne « qui les porterait. Je crus poli de lui demander « aussi des siens qui, dans un autre genre, sont « aussi les plus jolis que j'ai vus. C'est absolument « de la soie noire. Je la priai de se souvenir de moi « toutes les fois que je pourrais lui être utile. Je

« la quittai véritablement affectée de la laisser « dans cette position. Je lui recommandai ma « mère » (1).

Nous avons fait cette longue citation des *Souvenirs* de la marquise de Lage parce qu'elle nous confirme et nous apprend beaucoup de choses fort importantes sur la liaison de Tallien et de Thérésia, en 1793-1794. à Bordeaux.

Tout d'abord, une phrase mérite de fixer l'attention : « *Elle* (Mme de Lage) *avait formé beaucoup « de projets peu pratiques lorsque la sage-femme « qui la cachait* (Mme Contanceau) *fut appelée « chez Mme de Fontenay, qui se préparait à devenir « officiellement Mme Tallien.* »

Il est probable que Thérésia songea réellement à épouser Tallien à Bordeaux, puisqu'elle parla dans ce sens à Mme de Lage, mais ce ne fut alors qu'un projet vague.

L'appel de la sage-femme, en cette occurence, pourrait faire supposer que la Cabarrus-Fontenay se crut mère par le fait de Tallien — ou de l'un de ses acolytes — en février 1794.

(M. de Lamothe eût été étranger à une telle *supposition* de Thérésia, puisqu'il avait certaine-

(1) Lettre écrite à Mme de Montijo, sous forme de journal, en 1803, à Barcelone. (Arch. du comte de Sèze, au château de Chemazé.) *Souvenirs de la marquise de Lage de Volude*, par la comtesse H. DE REINACH-FOUSSEMAGNE. Lib. Perrin et Cie.

ment quitté Bordeaux en octobre 1793. Cinq mois plus tard, il n'y aurait plus eu de *suppositions* à faire à cet égard.)

Néanmoins, la sage-femme pouvait être appelée pour autre chose que pour vérifier une grossesse, puisqu'il est dit plus loin : « *Frenelle avait de temps « en temps besoin des services de Mme Contanceau.* »

Ces fréquents recours de la bonne Frenelle (ou Fontenelle) à la sage-femme n'étaient assurément pas pour vérifier des craintes de maternité, mais plutôt pour régulariser des éliminations capricieuses.

Si la Cabarrus-Fontenay se trouvait accidentellement dans le même cas, n'était-il pas tout naturel que sa bonne Fontenelle lui conseillât d'appeler Mme Contanceau, dont elle connaissait les précieux offices en pareille matière ?

Chez Thérésia, la présence des « *liasses de passeports auxquels ne manquait qu'une signature* », remarquées par Mme Contanceau, confirme singulièrement le commerce du « bureau des grâces », qui a été dénoncé par Sénart et si bien dépeint, d'autre part, dans le récit du comte de Paroy.

Mais la réponse que donne la servante amie de Thérésia interrogée par Mme Contanceau est encore plus démonstrative :

« *Elle répondit que Mme de Fontenay se servait « de son influence sur Tallien pour obtenir des*

« *passeports aux braves gens en détresse, et tout* « *particulièrement aux émigrés.* » Tallien ne donnait sûrement pas à sa maîtresse des liasses de passeports auxquels il ne manquait qu'une signature — la sienne évidemment — pour qu'elle en fît don à ceux qu'elle affectait de sauver. Les passeports servaient d'amorce, la « dernière signature » constituait l'hameçon réservé pour accrocher les fortes sommes, le terroriste n'étant pas homme à risquer sa tête pour rien.

La marquise de Lage de Volude ne dit pas ce que lui coûta la signature manquant sur le passeport qui lui fut apporté par Frenelle. En revanche, il est parlé du cadeau personnel fait à Mme de Fontenay en des termes non équivoques : « *L'of-* « *frande d'un camée antique convoité par Mme de* « *Fontenay* ». cela exprime fort bien que la marquise de Lage fut habilement informée du désir de Mme de Fontenay. La bonne Fontenelle ou Frenelle dut être l'agent de cette indiscrétion.

Or un camée antique a du prix. Néanmoins, par surcroît, la marquise de Lage, informée sans doute du goût de Mme de Fontenay pour les pierres précieuses (Fontenelle est si fine !) fait entourer ce camée avec des diamants, et « *cela ne nuisit* « *pas aux négociations* ». Est-il possible de mieux *acheter* un passeport ?...

L'ensemble de ces détails rend évident le commerce des grâces fait par Tallien avec la complicité de Thérésia, comme racoleuse, et la participation habile de Fontenelle ou Frenelle à cet ignoble trafic. Mais les apparences de dévouement de la Cabarrus-Fontenay sont bien gardées, quant à « la forme » : elle ne touche pas d'argent ; elle ne reçoit que des souvenirs... ; par malheur, ce sont des bijoux et des diamants (1) !

Lorsque la marquise de Lage, n'ayant pu s'embarquer, voit Mme de Fontenay au lit, malade de la « *querelle que ses ennemis lui avaient sus*- « *citée avec Tallien* », Thérésia lui fait une bien accablante confidence en lui avouant qu'elle reste avec le terroriste « *parce que c'est le seul moyen* « *de contenter sa soif de parvenir* ».

Il est pénible de trouver, dans les *Souvenirs* de Mme de Lage, une dénonciation si formelle de la lâcheté et de l'indignité de la belle divorcée à Bordeaux. Cependant, elle concorde trop exactement avec le caractère et avec toute la vie de Thérésia pour qu'il soit possible de la contester. *La soif de parvenir* a été l'unique mobile de son existence, depuis sa jeunesse jusqu'au delà de sa maturité ; elle est morte, quoique princesse de

(1) Paroy, qui n'a ni pierreries ni louis d'or, donne une miniature..., aussi n'est-il servi qu' « en miniature ».

Chimay, du dépit de rester écrasée sous l'infamie de Tallien.

Au cours de ses épanchements, la ci-devant pseudo-marquise de Fontenay avoue à la vraie marquise de Lage qu' « *elle n'a aucun attachement pour Tallien* ». Comment l'épousera-t-elle alors dix mois plus tard, à Paris, sinon par *soif de parvenir ?*

En novembre 1793, elle se prostitue à l'assassin et au voleur de Septembre pour sauver sa vie, ou sa liberté. Un an plus tard, elle s'avilit à jamais en l'épousant sans nécessité, par intérêt et par vanité... Ce dernier acte, si prémédité, puisque en février 1794 M[me] de Lage le lui déconseillait formellement en lui prédisant ses fatales conséquences, laisse-t-il la moindre illusion sur la bassesse du caractère et de la moralité de Thérésia ? (1)

Au moment où la marquise de Lage réclama son appui, Thérésia était au lit, malade d'une querelle « *que ses ennemis lui avaient suscitée* « *avec le Conventionnel* ».

(1) En 1798-1799, la marquise de Lage connut le père de Thérésia en Espagne, car il faisait partie des relations de son amie la comtesse de Montijo (qui acheta plus tard le château de Caravanchel). Mais elle ne parle du financier, alors rentré en grâce à la Cour, qu'avec un certain dédain, l'appelant Cabarrus tout court et ne faisant jamais la moindre allusion à sa fille Thérésia, ce qui semble indiquer qu'elle se tenait pour quitte de toute reconnaissance à l'égard de celle-ci, en ayant largement payé la rançon de sa liberté.

Rappelons-nous ici que la fille de Cabarrus n'était pas une petite neurasthénique malingre, constamment en migraines, en vapeurs, en crises de nerfs, mais une grande et belle fille pleine de vie et de santé.

Pour qu'elle fût malade, *alitée*, à la suite d'une querelle, il fallait que cette querelle eût été d'une violence extrême.

Mais comment une querelle terrible pouvait-elle naître entre Tallien et Thérésia ? Cette énigme vaut la peine d'être étudiée.

Tallien s'est emparé de l'ex-pseudo-marquise par sensualité et par vanité, exclusivement. Il ne l'aime pas d'amour réel; on en aura la preuve par sa conduite vis-à-vis d'elle à Paris.

De son côté, Thérésia s'est livrée au terroriste pour obtenir de lui l'existence, ou seulement peut-être la liberté. Elle ne l'aime pas ; elle le méprise ; elle n'a pour lui que de la répugnance.

Ils ne sont liés l'un à l'autre par aucun sentiment noble, puissant, profond.

Ce ne sont pas non plus des questions d'argent qui les unissent ou les divisent, ni des questions de croyances religieuses.

La Cabarrus-Fontenay en trônant dès le début, avec tant de gloriole, auprès du terroriste, dans toutes les manifestations publiques où le sot représentant s'est appliqué à bien l'afficher, la

Cabarrus-Fontenay a prouvé qu'elle fit litière, sans hésiter, de son éducation, de son origine, de son rang social, et que le mépris des honnêtes gens lui était indifférent.

Que reste-t-il alors, comme cause de mésintelligence possible entre les amants ? La vanité de l'un et de l'autre, et ces deux vanités monstrueuses ne sont exposées à se contrarier que sur l'unique point qui les rassemble : leur possession matérielle réciproque.

Mais Thérésia, n'ayant pour Tallien que de la répugnance, n'est évidemment pas jalouse du Septembriseur. C'est donc Tallien qui dût être jaloux de Thérésia, non par amour, mais par vanité et par lubricité.

La jeune Cabarrus-Fontenay lui fut-elle infidèle? Cela n'est pas douteux : Mme de Lage nous dit qu'elle en eut la preuve. (1)

Elle avait appartenu déjà, ou plutôt elle avait accordé ses faveurs suprêmes à trop de galants divers pour être « à un homme près ».

Dès le début de sa liaison avec Tallien, son intérêt personnel lui dicta, non seulement de ménager, mais encore de conquérir les personnes de son entourage dont l'appui, le crédit, les moyens avaient chance de lui être un jour nécessaires.

(1) Par Mme Contanceau et par Fontenelle ou Frenelle, sans doute ?

Ysabeau, Lacombe, les principaux membres de la Commission militaire et plus d'un autre personnage influent de la sans-culottaille bordelaise furent indubitablement aussi l'objet de ses coquetteries.

Or toute coquetterie, de la part de Thérésia, étant extraordinairement incendiaire, irrésistible, c'était fatalement à ses dépens que ce jeu d'aguichage s'exerçait, parce que les crapuleuses brutes qu'elle chatouillait de ses avances n'étaient pas gens à se payer de sourires, de coups d'œils, de promesses, et même de menues privautés anodines.

Tôt ou tard, les uns après les autres, ils devaient s'autoriser de ses grâces, pour la culbuter dans n'importe quel coin, à la première occasion venue.

Par bien des détails, on aura, en effet, des confirmations de ces hypothèses.

Néanmoins, toutes ces... « défaillances » de Thérésia sont d'abord ignorées de Tallien. Sa fatuité de bellâtre l'aveugle trop pour les lui faire craindre. Il ne soupçonne même pas sa splendide maîtresse d'être trop compatissante aux malheurs des « suspects » ou des prisonniers dont elle plaide la cause auprès de lui.

Mais à la longue, tout se découvre. Dans la bande de fripons et d'assassins du Représentant, l'un quelconque des favorisés de Thérésia, au milieu de l'ivresse d'une orgie, par forfanterie, incons-

cience ou jalousie, ne dévoilera-t-il pas les mystères de la « cour d'adorateurs » de la Cabarrus-Fontenay ?

Si Tallien apprend brusquement de cette manière, ou de toute autre façon — fût-ce par la vulgaire lettre anonyme chère aux faquins — les complaisances « républicaines » de la ci-devant marquise, il est certain que sa querelle avec elle, à ce sujet, ne peut être pleine de retenue.

Du brillant uniforme du représentant en mission, le fils de laquais surgit et traite en « fille » la belle Thérésia.

Pour venger sa vanité à la torture, des charretées d'injures suffiront-elles ? Rien ne prouve qu'il ne joint pas le geste à la parole en administrant à la Cabarrus-Fontenay une vigoureuse « raclée »... qui la met au lit, d'où elle répand ses doléances mitigées dans l'oreille complaisante de la marquise de Lage.

Tallien est-il capable, dans le feu de sa colère, d'envoyer sa maîtresse à la guillotine ? Peut-être ; mais que diront Ysabeau, Lacombe et tous ceux qui ont eu les faveurs de Thérésia ? Que pensera-t-on surtout dans Bordeaux, et même à Paris, où tout se sait ou se saura, de ce revirement contre la ci-devant marquise ? Il a répondu publiquement de son civisme ; il lui est interdit, par cela même, de l'envoyer à l'échafaud.

Enfin, les amants sont liés par la complicité des exactions accomplies, et Thérésia sait alors tant de choses terriblement compromettantes pour le Représentant que celui-ci est dans l'obligation de se réconcilier avec elle, surtout au moment où il lui faut la laisser à Bordeaux pour aller se défendre et se justifier à Paris.

Après le départ du Conventionnel, nous ne les savons par les témoignages des mémorialistes, la Cabarrus-Fontenay continue à recevoir les sollicitations des suspects. Paroy, notamment, est du nombre de ses quémandeurs.

Mais Thérésia n'est plus en mesure d'intervenir auprès d'Ysabeau comme auprès de Tallien. Sous le coup de l'accusation de *modérantisme* que son collègue va combattre à Paris, l'ex-oratorien est dans la nécessité de suspendre le trafic des grâces et des faveurs — qu'il ne semble d'ailleurs pas avoir pratiqué avec autant de cynisme que Tallien.

C'est à ce moment qu'il avise le Septembriseur, par sa correspondance, des sévérités, des exécutions actives qu'il multiplie.

Lacombe continue ses rançonnages, mais il opère pour son propre compte. On voit alors Thérésia réduite à recommander modestement ses protégés, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des terroristes dont elle est l'amie... sans beaucoup insister.

Elle reçoit d'abord de Tallien des nouvelles très rassurantes. Lorsque nous examinerons les agissements du régicide à Paris, nous verrons qu'il obtint, en effet, de bons résultats de ses premiers efforts.

Au début Thérésia ne s'inquiète pas beaucoup du jeune Marc-Antoine Jullien, l'émissaire envoyé par Robespierre dans la Gironde, à la fin de mars 1794, pour y enquêter sur les actes reprochés aux deux représentants en mission par leurs dénonciateurs.

Néanmoins, il lui faut bien se soucier de ce jeune homme le jour où Lacombe et Ysabeau lui apprennent qu'il s'arroge rapidement une influence tout à fait alarmante dans le parti terroriste de Bordeaux.

Par l'intermédiaire de Lacombe — car il était en bien meilleurs termes avec Jullien qu'Ysabeau — elle tente alors, assurément, de se rapprocher de l'envoyé. Elle essaye de le séduire, comme elle a séduit les chefs sans-culottes bordelais.

Qu'advient-il de cette tentative, qu'elle fit certainement en avril 1794, au moment où les nouvelles de Tallien devenaient plus rares et moins rassurantes ?... Ici, les documents et les indications laissent dans le doute.

Il résulte des lettres adressées par Jullien à Robespierre que ce jeune émissaire fit la connais-

sance de Thérésia. Courtois, dans un rapport sur le dépouillement des papiers de Robespierre après son exécution, a mentionné ces lettres où le petit Jullien « dénonce jusqu'à des femmes dont il détaille les charmes ».

« C'est évidemment, dit Turquan, un portrait « de Thérésia, peut-être un peu décolleté, tracé « par Jullien fils à l'*incorruptible*, auquel Cour« tois fait allusion » (1).

Il ne nous paraît pas qu'un portrait de Thérésia, même très décolleté, écrit par Jullien soit une preuve qu'elle appartint au jeune homme, ne fût-ce qu'un jour.

Turquan, à cet égard, est assez affirmatif ; il dit s'appuyer sur des notes inédites du baron Larrey, chirurgien en chef de la Grande Armée ; mais il ne cite aucun extrait de ces notes, et il invoque un extrait des mémoires de Sénart où ces relations amoureuses « effectives » sont affirmées.

(1) TURQUAN, *La citoyenne Tallien*, p. 115.

Le représentant Courtois, chargé de dresser l'inventaire des papiers de Robespierre, commença par supprimer ce qui le concernait dans ces papiers. Il donna ou fit commerce d'un certain nombre de documents compromettants pour leurs auteurs, que ceux-ci se hâtèrent de détruire, et l'on n'eut que le reste. Mais n'était-ce pas provoquer ces détournements que de confier pareil inventaire à un député de la Convention ?!

Sénart dit :

« Ce *** avait envoyé au Comité de sûreté
« générale une copie de la lettre que la prostituée
« Cabarrus lui avait écrite, et dans laquelle elle
« l'invitait à passer dans l'Amérique septentrionale
« avec elle, parce qu'elle voulait fuir ce Tallien
« couvert de crimes et qui l'avait compromise ;
« elle lui offrait de partager avec lui sa fortune,
« qui serait plus que suffisante pour eux deux »(1).

Il est possible que Sénart ait voulu désigner Jullien, mais il faut aussi considérer qu'auparavant il a dit :

« Une nommée Fontenelle, amie de la Cabarrus,
« digne compagne de cette femme sans mœurs,
« sa camarade de débauche, s'empara du cœur
« du consul *** : c'était dans ses bras qu'il allait
« se réfugier lorsque le murmure public censurait
« ses actions ; c'était là qu'il oubliait le remords
« dans l'ivresse des plaisirs » (2).

Pour concilier ces deux extraits de Sénart, si voisins l'un de l'autre (pages 214-215 et 219), il faudrait donc supposer que Jullien eut successivement les faveurs les plus intimes de Thérésia et de sa confidente-soubrette Fontenelle.

Cela n'est pas impossible. Son vilain rôle d'espion permet de supposer qu'après avoir tenté

(1) *Mémoires de Sénart*, p. 219.

(2) *Mémoires de Sénart*, p. 214-215.

d'obtenir des confidences de la maîtresse de Tallien après l'émoi des épanchements voluptueux, il ait fait les mêmes essais auprès de la Fontenelle, qui ne manquait pas d'attrait. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse.

On peut supposer aussi que la Fontenelle et Thérésia s'entendirent pour circonvenir et jouer l'envoyé de Robespierre. Elles étaient toutes les deux extrêmement compromises par le trafic de grâces et de libérations qu'elles avaient fait avec Tallien, et ces exactions créaient entre elles une solidarité puissante. Nous avons vu précédemment, par la relation du comte de Paroy au sujet du Bordelais Legris, rançonné par Tallien, que Thérésia était avec Fontenelle dans une telle intimité, qu'au besoin elle lui donnait asile dans son lit.

Enfin, nous savons encore qu'au moment où la Cabarrus-Fontenay quitte Bordeaux, Fontenelle la suit, au lieu de rester auprès du consul *** — ou du jeune Jullien, désigné par ces étoiles dans les mémoires de Sénart.

Il y a donc entre les deux femmes une étroite union. Puisque Fontenelle — quoique sans doute placée près de Thérésia par Tallien — l'aidera bientôt à essayer, à Versailles, de se délivrer du Conventionnel (par une fuite à l'étranger ou par une nouvelle liaison amoureuse), il est permis de supposer qu'elle fut d'accord aussi avec sa

« maîtresse amie » pour essayer de duper l'espion de Robespierre.

Ce qui pourrait donner un peu de poids à cette dernière supposition, c'est l'étrange hostilité dont le chef des montagnards fut animé contre Thérésia. On va le voir poursuivre à Paris la maîtresse de Tallien d'une sorte de haine,et ce sentiment si vif reflète peut-être la fureur du petit Jullien, enrageant d'avoir été dupe des feintes tendresses de Thérésia et de la Fontenelle.

Laissons toutefois dans le doute, ces versions, qui n'ont pas une base assez ferme. Aussi bien importe-t-il peu, en somme, que la Cabarrus-Fontenay ait passé à Bordeaux entre les bras d'un révolutionnaire de plus ou de moins. Il est certain qu'elle fit là, sous la Terreur, un métier qui diffère peu de celui de la fille publique, et qu'elle y mérita l'épithète dont Sénart la flétrit lorsqu'il la nomme *la prostituée Cabarrus.*

***

Cependant, la correspondance de Tallien a cessé d'être rassurante. Elle apprend à Thérésia les craintes du Conventionnel, les accusations dont ils sont l'objet l'un et l'autre.

Pour réagir contre les jugements peu flatteurs qui circulent sur sa maîtresse, le Terroriste lui

fait adresser à la Convention, vers la fin d'avril 1794, une *pétition* où elle sollicite, pour les femmes, la mission d'assister les malades et les vieillards qui se trouvent dans les hôpitaux.

Il est évident que l'idée de cette pétition n'est pas née dans le cerveau de la Cabarrus-Fontenay. Rien ne pouvait la lui suggérer à Bordeaux, tandis qu'au contraire, il est très naturel qu'elle ait été donnée à Tallien par la nature même des accusations répandues contre sa maîtresse.

Sachant qu'elle fut aristocrate, on doit lui prêter à Paris des sentiments royalistes. On dit, en outre, que c'est une femme légère, sans mœurs, ne songeant qu'au plaisir... Cela n'est-il pas fait pour inspirer à son amant l'idée de la montrer patriote, modeste, aimant les malheureux, pleine de dévouement pour le peuple, soucieuse des devoirs les plus élevés de la femme ?

La pétition adressée à la Convention lui paraît réaliser parfaitement cette justification.

On a dit, certainement à tort, que le Terroriste composa le texte de cette pétition.

C'est un plaidoyer qui n'est pas remarquable, mais qui, par la forme littéraire comme par le fond, est extrêmement supérieur à la capacité de Thérésia et même de Tallien. Cette pétition est également supérieure au *Discours sur l'éducation* que la jeune femme lut ou fit lire, le 30 décembre

1793, à Bordeaux, et que nous avons attribué à Lacombe.

Le Terroriste dut le faire rédiger à Paris par quelque pauvre journaliste dont on ne connaîtra jamais le nom, en prenant les précautions nécessaires pour que ce malheureux ne pût se vanter de l'avoir écrit : par exemple, en le lui faisant composer sous ses yeux pour être sûr qu'il n'en garderait ni brouillon ni copie.

Tallien se borna certainement à le transcrire au net, et à l'envoyer à sa maîtresse en lui ordonnant de le copier et d'expédier sa copie à la Convention après avoir détruit l'original (1).

Thérésia s'empressa de suivre ces instructions. La pétition parvint à destination, fut lue le 5 floréal an II (25 avril 1794) par Robert Lindet, président, à la Convention et renvoyée, pour examen, aux *Comités d'instruction* et de *salut public* ; mais elle ne provoqua point la réaction favorable que Tallien espérait.

Il était trop évident que la jeune femme n'en pouvait être réellement l'auteur. La froideur de la Convention, qui révélait son scepticisme,

(1) Dès qu'il fut en mesure de se payer un secrétaire plus lettré que lui, le Représentant dut recourir à cet expédient, soit par intermittences, soit d'une façon régulière. Cela sera d'ailleurs confirmé plus loin.

fit-elle comprendre au Terroriste que sa manœuvre ne dupait personne ?

Thérésia aurait été avertie, à ce moment, des dangers que lui faisaient courir à Bordeaux les rapports adressés par Jullien à Robespierre, grâce à un agent du Comité de salut public, nommé Taschereau, qui se disait lié à un de ses amis (?) de Paris (1).

Cet ami, stylé par Taschereau, lui aurait conseillé de quitter la Gironde pour se rendre dans la Loire afin d'échapper à ses ennemis.

Mais, d'autre part, le séjour de Bordeaux allait lui être interdit par une loi du 27-28 germinal an II (16-17 avril 1794), qui chassait les ci-devant nobles de toutes les villes maritimes et frontières, d'où ils auraient pu favoriser secrètement les entreprises royalistes poursuivies à l'étranger.

Le *Comité de surveillance* de Bordeaux, sur l'ordre d'Ysabeau, qui faisait du zèle, mit cette loi à exécution, et l'on a retrouvé la trace de ses opérations à ce sujet sur un *registre des ordres de passe* (archives de Bordeaux) qui désigne les personnes écartées de la ville, ainsi que les lieux fixés pour leurs résidences nouvelles.

Ce registre porte, à la date du 15 floréal an II (5 mai 1792), l'ordre concernant Thérésia, conçu en ces termes :

(1) Probablement Desmousseau.

« Cabarrus-Fontenay (Thérésia, femme Fontenay), vingt ans, demeurant cours de Tourny, « native de Madrid, dirigée sur Orléans. »

A cette copie du registre, Turquan ajoute celle pe *l'ordre de passe* ou passeport républicain délivré à la jeune femme, qu'il dit, en note, devoir à l'obligeance de M. A. de Vivie, l'auteur de *La Terreur à Bordeaux.*

Ce document porte :

« Ordre de passe délivré à la citoyenne Thérésia « Cabarrus-Fontenay, épouse divorcée Fontenay, « âgée de vingt ans, ayant joui ci-devant des pri- « vilèges de la noblesse, native de Madrid, en « France depuis quatorze ans, domiciliée à Bor- « deaux, cours de Tourny, laquelle nous a déclaré « aller dans la commune d'Orléans, où elle a déclaré « vouloir se retirer, conformément à la loi des « 27-28 germinal dernier.

« Sigualement :

« Taille cinq pieds deux pouces, visage blanc « et joli, cheveux noirs, front bien fait, sourcils « clairs, yeux bruns, nez bien fait, bouche petite, « menton rond.

« Fait en séance, le 15 floréal an II » (1).

On remarquera que ces deux pièces tendent à présenter Thérésia comme étrangère et ci-devant

(1) TURQUAN *La citoyenne Tallien*, p. 118.

aristocrate. A ce double titre, elles ne sont pas sans danger pour la jeune femme.

L'ordre de passe, mal rédigé, ferait croire qu'elle réside en France depuis quatorze années, tandis qu'il faut lire « depuis l'âge de quatorze ans ».

En réalité, la jeune femme n'avait même que treize ans et demi lorsqu'elle arriva, en 1785, à Paris.

Enfin, il est intéressant de rapprocher du signalement de cet *ordre de passe* le signalement transcrit sur le registre d'écrou de la Petite Force lors de l'arrestation de Thérésia , quelques semaines plus tard :

« Thérésia Cabarrus, femme Fontenay.

« Agée de vingt ans, native de Madrid, en Espagne.

« Sans état, demeurant à Versailles.

« Taille : quatre pieds onze pouces.— Cheveux « bruns. — Sourcils, idem. — Front ordinaire. — « Yeux bruns. — Nez moyen. — Bouche petite. « — Menton rond. (1) »

Ces deux documents se confirment assez bien réciproquement, sauf en ce qui concerne la taille, car ils accusent l'énorme différence de 8 centimètres. (4 pieds 11 pouces, 1 m. 59, et 5 pieds 2 pouces, 1 m. 67.) On peut supposer que Thérésia

(1) *Notre dame de Thermidor*, p. 20.

passa sous la toise à Bordeaux avec des chaussures à hauts talons, tandis qu'arrêtée à Versailles pendant la nuit, elle ne mit que des sandales sans talons et fut mesurée à la Petite Force avec ces sandales, ou même déchaussée ; mais la différence de 8 centimètres reste, quand même, excessive.

En résumé, ces pièces précisent l'époque du voyage de Thérésia. Elle ne voulut ou ne put suivre le conseil de l'ami de Paris averti par Taschereau, et ne quitta Bordeaux qu'en raison de l'exécution de la loi du 27-28 germinal an II.

Il est rationnel de penser que Tallien, très en danger lui-même dans la capitale, y aurait été fort embarrassé de sa présence compromettante, et qu'il l'avait engagée à ne pas quitter Bordeaux parce qu'il espérait que la loi précitée ne lui serait point appliquée.

On imagine aisément que tout cela n'éttai pas pour rassurer la jeune femme. Abandonnée par Ysabeau, Lacombe et les autres terroristes de Bordeaux, en butte à l'inimitié si dangereuse du petit Jullien, elle chercha peut-être encore une fois un sauveur capable de remplacer le répugnant Tallien, qui lui faisait défection.

Fut-ce là le motif de son accointance avec le mystérieux citoyen Guéry, qu'il faut à présent signaler auprès d'elle ?... On est tenté de le croire, car, en dépit de sa coquetterie, elle était trop me-

nacée, à ce moment, pour avoir des idées de plaisirs ou de conquêtes vaniteuses. Ce Guéry fut-il réellement l'un des nombreux amants de la belle Cabarrus ? On ne pourrait en douter, sans une lettre que Thérésia écrivit le 18 août 1794 à l'une de ses amies de Bordeaux, parcequ'elle incite à supposer que ses relations avec ce Guéry ne furent pas amoureuses. Mais si cette lettre est de nature à suggérer des réserves, il y a lieu de considérer aussi les raisons qui tendent à faire penser que le voyage du *jeune homme* et de la jeune femme dans la même berline fut loin d'être sans péché.

Thérésia quitte Bordeaux le 4, 5 ou 6 mai avec ce Guéry, laissant le petit Antoine Fontenay, son fils, à la garde de son domestique Joseph. Mais elle n'enlève pas brusquement ce personnage à l'heure de son départ.

On ne voyage pas, alors, sans papiers, qui ne s'obtiennent point en un instant. Le voyage de Guéry devait être prémédité depuis plusieurs jours. C'est une folie de jeune homme inexplicable sans le mobile de la passion ou de l'amour, et ce mobile implique une intrigue préalable d'une certaine durée.

Thérésia dut connaître le jeune Guéry vers la fin d'avril 1794, au plus tard.

Que la flamme de cet amoureux eût été ou non couronnée par la belle, il était encore dans toute



Monnet del. Helman, sculp.

La Guillotine

l'ardeur de sa passion lorsque l'exécution de la loi du 27-28 germinal fit expulser de Bordeaux son amante, et l'on conçoit ainsi qu'il voulut absolument l'accompagner. C'est du moins l'hypothèse la plus vraisemblable. Elle explique seule, en outre, l'étrange, le monstrueux abandon du petit Antoine Fontenay.

La mesure légale qui chasse Thérésia de Bordeaux ne lui permet pas, en effet, de songer à y revenir chercher son enfant. Alors pourquoi le laisserait-elle à la garde d'un domestique, sinon parce que le bébé la gênerait et gênerait Guéry ?

Il est probable qu'elle a exalté l'amour du jeune homme pour s'en faire un plus dévoué servant, mais sans se donner à lui, sachant déjà par expérience qu'on tient mieux un amoureux *avant* qu'*après*.

Elle connaît aussi la faiblesse de son tempérament. Elle prévoit, au moment du départ, la veille ou l'avant-veille, qu'elle ne pourra rouler en berline plusieurs jours durant, à côté de ce jeune passionné, dans ses bras, sous ses baisers, sans lui accorder ses dernières faveurs... En conséquence, l'enfant est laissé. Elle décide qu'elle ordonnera plus tard à Joseph de le lui amener, soit à Orléans, soit ailleurs.

XII

LE VOYAGE DE THÉRÉSIA ET DU JEUNE GUÉRY DE BORDEAUX A ORLÉANS, PARIS, FONTENAY-AUX-ROSES ET VERSAILLES ; L'AFFAIRE DES SALPÊTRES : 432-437. — TALLIEN A PARIS POUR SE JUSTIFIER, EN MARS 1794 ; SON DISCOURS A LA CONVENTION EN RÉPONSE AUX DÉNONCIATIONS DONT IL EST L'OBJET ; SES HEURTS CONTRE ROBESPIERRE AU CLUB DES JACOBINS ET SA PARTICIPATION AUX CONDAMNATIONS DES HÉBERTISTES ET DES DANTONISTES : 437 441. — LES PIÈCES OFFICIELLES SUR L'ARRESTATION DE THÉRÉSIA LE 30-31 MAI 1794 A VERSAILLES ; LE RAPPORT DU GÉNÉRAL BOULANGER SUR CETTE ARRESTATION : 441-454. — LE ROLE ÉQUIVOQUE DE TASCHEREAU DANS L'ARRESTATION DE THÉRÉSIA. — LA TACTIQUE DE ROBESPIERRE CONTRE TALLIEN POUR LE PERDRE EN LE DISCRÉDITANT PAR L'INDIGNITÉ DE SA MAITRESSE ; LA VERSION DE LA PRINCESSE DE CHIMAY SUR SON ARRESTATION : 454-473.

(1794)

Le mystérieux voyage de Thérésia en compagnie du jeune Guéry, de Bordeaux à Orléans et

d'Orléans à Paris, Fontenay-aux-Roses, Versailles.etc., n'est pas contestable, puisqu'il a été signalé par le rapport officiel du général Boulanger, chargé de l'arrestation de la jeune femme. La princesse de Chimay dut se borner à critiquer ce document, et c'est assurément d'après les rapports de ses enfants que l'on a dit :

« Ce rapport (du général Boulanger) n'est pas « exact : Mme de Fontenay ne fut pas chassée de « Bordeaux, où elle était adorée. Elle fut inté- « ressée par son oncle dans une affaire de salpêtre « avec le père du jeune Guéry, qui partit avec « elle. Elle n'avait divorcé que six mois aupara- « vant, quand Tallien donna la liberté à son « mari » (1).

Que Thérésia ait été adorée à Bordeaux par beaucoup de personnes, c'est très certain. Mais elle était aussi détestée et méprisée par beaucoup d'autres, le plus grand nombre évidemment. En tout cas, ces sentiments opposés sont étrangers à la loi du 27-28 germinal, qui chassait les ci-devant nobles des villes maritimes et des villes frontières, et c'est en qualité de ci-devant noble que Thérésia fut réellement chassée de Bordeaux le 4 mai 1794.

Le sens de la phrase précitée est douteux en ce qui concerne le voyage : — Est-ce *avec le*

(1) *Notre dame de Thermidor.*

jeune Guéry ou *avec le père du jeune Guéry* qu'il faut l'entendre ? Mais, dans l'un ou l'autre cas, cela ne s'accorde point avec l'allusion faite dans le rapport du général Boulanger à l'affaire de salpêtre, car ce rapport dit, en effet :

« On voit la citoyenne Fontenay liée, à Bordeaux, avec le représentant du peuple Tallien ;
« on la voit là acquérir une association de salpê-
« tre *avec un enfant de 14 ans, dont elle dit à peine*
« *connaître le père* ; on la voit contrainte par
« Ysabeau, le représentant du peuple, de partir de
« Bordeaux... » etc.

Cette partie du rapport — la seule qui concerne l'affaire de salpêtre — n'affirme point que l'enfant associé de Thérésia (!) se nommait Guéry.

Elle est d'ailleurs bizarre, ou même louche, cette affaire qui lie la concubine de Tallien avec un gamin de 14 ans. Elle rappelle la condamnation à mort que fit prononcer Lacombe contre l'imprimeur malade, infirme, âgé de 75 ans, dont il convoitait l'imprimerie.

Quoi qu'il en soit, l'explication donnée ne comporte que deux interprétations : si l'affaire de salpêtre, mentionnée par le rapport du général Boulanger, est bien celle du Guéry, père ou fils, Thérésia voyage donc, soit avec un enfant de quatorze ans, soit avec le père de cet enfant, et ce père ne peut avoir moins de trente à trente-deux ans.

Or ceci démontre le mensonge de la princesse de Chimay,puisque tous les documents concernant la poursuite et l'arrestation de Thérésia établissent que le citoyen Jean Guéry, qui l'accompagne, est *un jeune homme.*

La critique du rapport se termine, d'ailleurs, par un autre mensonge de la princesse. « Elle n'avait divorcé que six mois auparavant, quand Tallien donna la liberté à son mari. » Six mois avant mai 1794, cela reporte à novembre 1793, et nous avons précédemment reproduit l'acte du divorce dont il s'agit, *qui est daté du* 25 *avril* 1793 *!*

Enfin on pourrait, à la rigueur, admettre sans penser à mal le départ de la jeune femme quittant Bordeaux avec une personne qui a des intérêts d'affaires avec elle... On ne s'explique plus sans un lien passionnel cette personne la suivant jusqu'à Orléans, ensuite d'Orléans à Paris, puis, de Paris à Fontenay-aux-Roses, et de Fontenay-aux-Roses à Versailles. Cette cohabitation *ininterrompue*, en coïncidence avec l'abandon du petit Antoine Fontenay à Bordeaux, sont actes d'un caractère trop significatif.

Il y a bien une dernière hypothèse à faire, mais nous la formulerons sans aucune insistance parce qu'elle est un peu trop défavorable à Thérésia. Le jeune Guéry, compagnon de la belle expulsée, a bien, en effet, quatorze ans environ.

Mais c'est un gamin très grand pour son âge (Thérésia ne fut-elle pas dans ce cas ?), un gamin très précoce (il est du midi), une sorte de « chérubin » jeune homme. Le tête-à-tête du voyage a, dans ces conditions, toutes les conséquences libidineuses qu'il favorise ; mais, en raison de l'âge du personnage, plus tard, Thérésia pourra soutenir *mordicus* à Tallien, sans trop d'invraisemblance, qu'elle ne s'est pas donnée à cet « enfant »... et le Conventionnel, bien qu'ayant cru et croyant encore à l'infidélité de sa maîtresse, feindra d'accepter ses dénégations, parce qu'il aura *intérêt* à lui pardonner les pires écarts au lendemain de Thermidor.

* * *

On ignore tout des péripéties galantes du voyage. A Orléans, Thérésia rencontra probablement des autorités débonnaires, ou en triompha grâce au prestige de sa beauté ; car elle ne semble pas y avoir été retardée par l'obtention des *ordres de passe* nécessaires pour gagner le département de la Seine avec son jeune compagnon Jean Guéry.

Turquan pense qu'elle dut arriver à Fontenay-aux-Roses le 10 mai. Cette date nous paraît très prématurée, surtout si l'on admet, avec l'auteur

de *La citoyenne Tallien*, qu'elle ne quitta point Bordeaux le jour même de la délivrance de son *ordre de passe*, mais seulement le lendemain 5, ou le surlendemain 6 mai, hypothèse très vraisemblable.

Il paraît, en effet, impossible qu'elle ait pu franchir la distance de Bordeaux à Paris en quatre jours en s'arrêtant à Orléans, au moins une journée, pour y faire viser son *ordre de passe* et en obtenir un autre à destination de Paris ou de Fontenay-aux-Roses.

Rien ne l'obligeait, du reste, à précipiter ce déplacement, au contraire. Le jeune Guéry, bien loin de hâter un transport si favorable à ses amours, l'eût plutôt ralenti. L'arrivée de sa compagne à destination ne risquait-elle pas de marquer le terme de ses faveurs ?

Puisque l'on n'a aucun document, aucun indice de tant de rapidité — d'ailleurs inutile — nous croyons qu'il serait plus rationnel de reporter l'arrivée des voyageurs aux 14, 15 ou 16 mai 1794.

Pour se rendre mieux compte des mesures violentes dont ils vont être victimes, il est nécessaire à présent de savoir quelles ont été les aventures de Tallien depuis son départ de Bordeaux. Les résumer nous ramènera tout naturellement jusqu'à l'arrestation de Thérésia.

***

Arrivé à Paris dans les premiers jours de mars, Tallien commence par s'informer

Il se cache, ou du moins se tient à l'écart, très modestement. Ses rapines l'ont enrichi, mais ce n'est pas le moment de montrer qu'il possède puisqu'on l'accuse d'exactions.

Des rapports de police apprendront plus tard qu'il habitait rue de la Perle — chez son père ou sa mère, peut-être — au moment où Robespierre, ayant décidé sa mort, le faisait espionner (1).

Pourquoi n'aurait-il pas choisi ce domicile, bon masque de sa feinte pauvreté, dès son arrivée à Paris, quand il lui était plus nécessaire qu'à toute autre époque de dissimuler l'importance de ses moyens ?

Par ses nombreux complices de sans-culottisme, il est vite et très exactement renseigné. Connaissant les dangers, il peut les conjurer, rallier autour de lui ses anciens acolytes, se créer de nouveaux partisans, agir sur l'opinion d'une partie de ses collègues de la Convention et reparaître en scène.

(1) Les apologistes de Robespierre ont démenti cet espionnage, mais il a été absolument démontré.

La menace, très grave, c'est Marc-Antoine Jullien, l'espion de Robespierre, conduisant avec activité dans la Gironde l'enquête qui fournira des armes à son « patron » contre Ysabeau et le Septembriseur.

Mais Tallien a bien pris ses précautions. A Tours il a fait un précieux apprentissage de la façon de voler sans laisser des preuves positives.

Les vols commis au 10 août étaient moins adroits. Il a fallu les masquer par les massacres de Septembre , et ceux-ci ont encore laissé des doutes fâcheux.

A Tours, l' « ouvrage fut mieux exécuté ». Mais le pillage Bordelais est de facture irréprochable, c'est une rapine si bien organisée qu'il est impossible de dire au représentant en mission : « Tu as volé de telle ou telle manière, telle ou telle somme.»

Ce dont il ne peut se défendre, en revanche, c'est des crapuleuses ripailles qui ont révolté Bordeaux, de l'étalage de sa concubine et de son luxe. ...On réunira peut-être aussi de nombreux témoins affirmant qu'ils ont payé pour être libérés ou pour vivre ?.... Le système d' « amendes révolutionnaires » de Tallien, bien que sanctionné par le gouvernement, couvre mal les détournements dont on l'accusera...

C'est en considération de ces éventualités qu'il prend une sorte d'offensive au moment où l'en-

quête de Jullien, encore incomplète, ne peut l'écraser.

Le 12 mars, il prononce le discours justificatif anticipé dont nous avons donné quelques citations. C'est une longue protestation faite de phrases redondantes, mais creuses. *On n'y trouve pas un argument net.*

Néanmoins, avec l'appui des tribunes, remplies des sans-culottes qu'il a stipendiés, il se fait acclamer. Puis, il mène si rondement ses manœuvres souterraines, qu'au 21 mars — une quinzaine environ après son arrivée — il est porté à la présidence de la Convention : présidence de l'assassinat d'Hébert, de Chaumette, Philippeaux, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins et Danton. (24 mars et 5 avril 1794.)

C'est alors qu'il peut se croire sauvé, et qu'il adresse des lettres très rassurantes à Thérésia.

Mais, le 5 germinal (25 mars) dans une séance au club des Jacobins, et le 21 mars à la Convention, Tallien se heurte à Robespierre. Le Septembriseur a été applaudi ; on demande l'impression du discours tout à fait nul, mais violent, emphatique et faux qu'il vient de prononcer lorsque le glacial faucheur de têtes jette une douche sur cet enthousiasme — en partie stupide et en partie payé — par un démenti insolent qu'il lance au visage de Tallien.

Sous le coup de fouet de son maître assassin, le laquais conventionnel courbe l'échine. Il a senti qu'il faut ramper. Il se taira sur sa tribune présidentielle de la Convention, lorsque le fameux Legendre, le cannibale de tout ce qui s'élève au-dessus de la crapule, outré lui-même de la mise en accusation de Danton, protestera le 30 mars en disant qu'il tient son collègue incriminé pour « aussi pur » (!) que lui-même.

Cette lâcheté de Tallien à la présidence de la Convention n'apaise pourtant pas Robespierre. Le bilieux dictateur reçoit des rapports de Jullien qui accentuent son mépris et sa haine pour le collègue d'Ysabeau ; il a décidé sa mort, et le voleur des victimes de Septembre 92 ne tarde pas à soupçonner cet arrêt.

C'est alors qu'il fait adresser à la Convention par Thérésia la *pétition* dont nous avons parlé précédemment.

L'insuccès de cette manifestation redouble ses craintes. Il se sent perdu lorsque sa maîtresse est arrêtée, et il se joint aux conventionnels avisés qui commencent à préparer l'étranglement de Robespierre.

*
* *

L'histoire et la légende de l'arrestation et de la captivité de Thérésia Cabarrus — car il y a

histoire et légende — forment un enchevêtrement de mystères et de contradictions si compliqué qu'on est fort embarrassé pour le débrouiller.

Les documents sont pleins d'inexactitudes, d'erreurs de faits et de dates.

Courtois a détruit les papiers de Robespierre. Tallien et Thérésia mentent effrontément.

Comment extraire de cet amalgame une vérité approximative ?

Le seul moyen paraît être de classer les pièces et de les analyser à tour de rôle. C'est une besogne un peu ingrate, mais la méthode qui la dicte a du moins l'avantage de guider avec sûreté.

Le premier document officiel certain, par ordre de date, est celui que nous fournit, dans les mémoires du comte de Paroy (page 391), l'éminent archiviste Etienne Charavay :

« Le 3 prairial an II (22 mai 1794), le Comité « de salut public prit l'arrêté suivant, que Robes- « pierre écrivit de sa propre main et dont je pos- « sède l'original :

« *Le Comité de salut public arrête que la nommée* « *Cabarrus, fille d'un banqier espagnol et femme* « *d'un nommé Fontenai, ex-conseiller au parle-* « *ment de Paris, sera mise sur-le-champ en état* « *d'arrestation et mise au secret, et les scellés appo-* « *sés sur ses papiers. Le jeune homme qui demeure* « *avec elle et ceux qui seraient trouvés chez elle*

« *seront pareillement arrêtés. Le citoyen Boulanger*
« *est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

« *Paris, le 3 prairial, l'an 2 de la république.*

« ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE, B. BARÈRE, COLLOT-D'HERBOIS. »

« Mme de Fontenay fut arrêtée à Versailles
« par le citoyen Boulanger, général de l'armée révo-
« lutionnaire, dans la nuit du 11 au 12 prairial
« (30 au 31 mai 1794), amenée à Paris et écrouée
« à la prison des Carmes. (Cf. Jacques Charavay,
« *Catalogue de documents autographiques sur la*
« *Révolution française*, n° 378.) Elle ne fut mise
« en liberté que le 12 thermidor (30 juillet 1794). »

Notons que cet ordre d'arrestation est écrit tout entier de la main de Robespierre,

Il implique, par la mention du « jeune homme » non dénommé « qui demeure avec elle », que le *Comité de salut public* est instruit de l'intrigue de Thérésia et de Jean- Guéry.

Comment ? Sans doute parce qu'elle a été signalée d'Orléans, où tous deux ont été vus en cohabitation intime.

Tallien sait-il cela ?

Divers indices font penser qu'il l'ignorait avant l'arrestation de sa maîtresse ; mais il est certain qu'il le sut neuf jours plus tard (le 12 prairial

an II, 31 mai), après la nuit de cette arrestation. Nous allons reproduire plus loin le document officiel qui le démontre.

Notons encore que l'observation de M. E. Charavay, en ce qui concerne l'emprisonnement de Thérésia aux Carmes, est inexacte. Le rapport du général Boulanger dit qu'il conduisit la prisonnière à la *Petite Force*, et ne peut être ni erroné ni mensonger sur un pareil point.

Le registre d'écrou de la Petite Force (1), annexe de la prison de *La Force*, mentionne d'ailleurs l'incarcération de Thérésia, mais à la date du 8 prairial an II (27 mai), ce qui est une erreur de date du greffe, puisque arrêtée à Versailles dans la nuit du 30 au 31 mai, elle ne peut être amenée à Paris que le matin du 31 mai.

Au sujet de cet ordre d'arrestation, on a dit fort justement : « C'est à lui (Robespierre) que « revient la responsabilité presque entière de « l'arrestation de Thérésia, malgré les signatures

(1) Cette prison avait été aménagée dans l'hôtel de M. de Caumont, duc de la Force, *rue du Roi de Sicile*, nommée *rue des Droits de l'Homme* sous la Révolution. Elle comprenait une section réservée aux femmes de mauvaise vie: la Petite Force, dont l'entrée était *rue Pavée au Marais*, mais à laquelle, dit Lenôtre (*Les massacres de septembre*), on accédait aussi par la section des hommes : *La Force*, au moyen d'un dédale de couloirs à travers les bâtiments, ou par un chemin de ronde.

« de Billaud-Varennes, Barère et Collot d'Her-
« bois, qui accompagnent la sienne sur le mandat
« d'amener. Voici, en effet, ce que dit plus tard
« Collot d'Herbois, se justifiant à la tribune
« d'avoir signé cet ordre d'arrestation : « *Quant*
« *au mandat d'arrêt décerné contre la citoyenne*
« *Cabarrus, il n'en est pas que Robespierre ait*
« *présenté avec des formes qui nous obligeassent*
« *davantage à le signer. Il nous dit qu'elle était*
« *fille d'un comte espagnol, ministre d'Espagne,*
« *et née à Valence. Aucun de nous n'a signé par*
« *ressentiment, car nous ne la connaissions pas.* » (1)

« Collot d'Herbois ne dit pas tout, et il ne
« pouvait, après le triomphe des thermidoriens,
« dire les autres motifs, les seuls sérieux, que
« Robespierre lui avait donnés pour avoir sa signa-
« ture. Il faut cependant remarquer que la signa-
« ture de Robespierre eût suffi. Seul des quatre
« signataires, il faisait partie du Comité de salut
« public, et, aux termes de la loi du 17 septembre
« 1793, la signature d'un membre de ce comité
« suffisait pour faire arrêter un étranger. Or
« Thérésia était regardée comme étrangère, et
« l'Espagne était en guerre avec la France. »

(1) Cette citation de Collot d'Herbois est empruntée par Turquan à *Notre dame de Thermidor*, dont il suit d'ailleurs et — forcément — le précit pas à pas.

En vertu de l'ordre d'arrestation précité, le général Boulanger, aidé de La Valette (1), nous dit Taschereau, dans un récit reproduit plus loin, se met à la recherche de Thérésia.

Il la retrouve à Versailles, l'arrête , la conduit à la Petite Force, et rédige, le lendemain 13 prairial an II (1er juin 1794), le rapport suivant :

« RAPPORT DU GÉNÉRAL BOULANGER « SUR L'EXÉCUTION DE L'ARRÊT DU CO- « MITE DE SALUT PUBLIC DE LA CON- « VENTION NATIONALE, en date du 7 prai- « rial, dont il a été chargé, qui ordonne que la « Cabarrus-Fontenay sera arrêtée et mise au « secret, et que l'on arrêtera de même tout ce « qui sera avec elle.

« Le 18 prairial, l'an II de la République fran- « çaise une et indivisible.

« Ayant pris toutes les précautions pour m'as- « surer de toutes les démarches de la citoyenne « Fontenay, et étant parvenu à la suivre dans tous

(1) Dans *Notre dame de Thermidor*, Houssaye rapporte que ce LaVallette, marquis,indigné du rôle que son ami Robespierre voulait lui faire jouer, tenta de sauver Thérésia et lui offrit de la cacher chez lui, mais qu'elle refusa !!! Il fut, en tout cas, guillotiné le 10 thermidor comme le général Boulanger, Tallien étant triomphant. (*Notre dame de Thermidor*, page 251.)



Debucourt del. & sculp.

UNE BARRIÈRE DE PARIS

« les changements de domicile qu'elle a multi-
« pliés, tant à Paris que dans les environs, je suis
« parvenu à arrêter à Fontenay-aux-Roses sa
« femme de chambre, qui y devait enlever ses
« effets, ce que prouve le procès-verbal dressé à
« Fontenay, ci coté 1. J'ai arrêté de même son
« domestique dans la maison du citoyen Des-
« mousseau, rue de l'Union, n° 6, section des
« Champs-Elysées, où j'ai trouvé les effets de la
« citoyenne Fontenay et le jeune homme qui
« l'accompagnait à Versailles dans la nuit du 11
« au 12 prairial, ainsi que l'indique le procès-verbal
« dressé à Versailles, ci coté n° 3. La citoyenne,
« conduite à la section des Champs-Elysées, y a
« été interrogée, ainsi que le citoyen Guéry qui
« l'accompagnait, ce qui se trouve constaté par
« le procès-verbal n° 4 (2).

« En exécution de l'arrêté du Comité de salut
« public, la citoyenne Fontenay a été conduite
« à la Petite Force, où elle a été mise au secret,
« le citoyen Guéry au Luxembourg, et le domesti-
« que et la femme de chambre, l'un au Luxembourg,
« l'autre à la Petite Force. L'on a cru devoir de
« suite, par mesure de sûreté, en apposant les scel-

(2) « A la Section des Champs-Elysées, dit Houssaye, le marquis de Sade présidait. Il reconnut M[me] de Fontenay et voulut la délivrer. (*Notre dame de Thermidor*, p. 253.) Si le fait est exact, il ne manque pas de piquant.

« lés sur les effets et la chambre de la citoyenne
« Fontenay dans la maison de Demousseau, devoir
« ordonner la conservation de ce citoyen et de sa
« femme dans leur domicile jusqu'à ce que le
« Comité se soit déterminé, d'après les rapports
« que nous allons indiquer de ces citoyens avec
« la citoyenne Fontenay.

« De toute notre opération, il résulte que la
« citoyenne Fontenay, fille de Cabarrus, banquier
« espagnol, qui a tant agioté dans la banque de
« Saint-Charles en Espagne, dans l'affaire du
« canal de Murcie, dans les opérations de piastres,
« agiotage protégé par Calonne, etc., s'était
« divorcée, il y a plus de quinze mois, d'avec
« son mari, à l'époque où tous ceux qui
« avaient des projets d'émigration avaient
pris cette marche. » (Boulanger fait ici une légère erreur de date; il faut lire : moins de treize mois et demi, au lieu de : plus de quinze mois.)

La suite du rapport n'a plus l'exactitude du début. On voit que l'auteur parle d'après des informations qu'il a reçues, et qui sont extrêmement erronées ou confuses.

« Que, depuis ces quinze mois, on la voit suc-
« cessivement à Boulogne-sur-Mer, à Paris, aux
« eaux sur la frontière d'Espagne, puis à Bordeaux,
« où son mari vient la trouver pour se réunir

« à elle et finit par s'occuper à régler un divorce
« qui traîne depuis plus de quinze mois, après quoi
« il s'embarque et disparaît ; ce même mari, pen-
« dant les troubles du Calvados, se trouve dans une
« terre qu'il possède dans ce département ; enfin
« la citoyenne, dans le compte qu'elle rend de ses
« séjours différents, se trouve, dans l'espace de
« treize mois, avoir trois mois passés dont elle ne
« rend aucun compte. »

Rien n'indique que Thérésia ait été à Boulogne-sur-Mer en 1793, et ce déplacement paraît, au contraire, lui avoir été impossible.

Nous savons qu'elle dut aller à Bagnères, mais qu'elle ne s'y rendit pas, puisqu'elle s'arrêta près de Bordeaux.

Nous avons constaté que Devin de Fontenay n'alla pas retrouver Thérésia dans la Gironde, mais quitta Paris *avec elle* le 6 ou le 7 mars 1793.

Quant aux trois mois dont la prisonnière ne rend pas compte, ce sont peut-être les trois mois de sa cohabitation avec M. de Lamothe, près de Langon, puis à Bordeaux.

«... On voit la citoyenne Fontenay liée, à Bor-
« deaux, avec le représentant du peuple Tallien ;
« on la voit là acquérir une association de salpê-
« tre avec un enfant de quatorze ans, dont elle
« dit à peine connaître le père ; on la voit contrainte
« par Ysabeau, le représentant du peuple, de

« partir de Bordeaux malgré la loi et l'autorisa-
« tion des autorités constituées ; elle arrive à
« Orléans, et bientôt se fait donner une passe pour
« Fontenay-aux-Roses, propriété de son mari,
« où on retrouve Tallien fréquemment avec elle ;
« munie de sa commission de salpêtre, on la voit
« à Paris et presque toujours avec Tallien, soit
« chez Méau, restaurateur, etc.... On la voit cou-
« cher chez Gibert, notaire, rue Saint-Honoré, et
« puis, à diverses reprises, chez le citoyen Des-
« mousseau, maison de Duplex (*sic*) aux Champs-
« Elysées ; on la voit prendre une maison à Chail-
« lot, y mettre les ouvriers et puis suspendre les
« travaux (1) ; on la voit stimuler sa femme de
« chambre d'aller faire viser un passeport qu'elle
« a de Bordeaux et qui se trouve, quant au signa-
« lement, avoir beaucoup de rapports avec elle ;
« tout est combiné pour un départ ; tous les gens
« et les effets doivent se réunir à Versailles, et
« l'on parle de retourner à Bordeaux. Desmous-
« seau confesse que lui-même a désiré le voyage
« de Versailles, espérant que d'anciennes liaisons
« projetées entre Félix Lepeletier et la citoyenne
« Fontenay, pourraient se renouveler et détruire

(1) Il s'agit évidemment ici de la propriété de l'Allée des Veuves, dite « Cours » sise au n° 1 de la rue des Gourdes, que François Cabarrus avait donnée en dot à sa fille en 1788, et qui sera plus tard la *Chaumière* de Tallien.

« les inconvénients des liaisons avec Tallien. On
« voit ce même Tallien fournir un domestique
« pour avoir à Fontenay-aux-Roses une expé-
« dition du procès-verbal. La citoyenne produit
« un certificat signé des représentants Brival,
« Monestier, Ysabeau et autres, qui déclare qu'elle
« ne doit pas être regardée comme étrangère,
« quoique née à Madrid. Elle déclare enfin avoir
« eu des correspondances et des relations avec
« Tallien et Monestier, représentant du peuple
« dans le Midi, avec Frescheville, actuellement
« destitué, Sagon, officier de santé à l'armée du
« Nord, Félix Lepeletier, etc... Elle a fait partir
« son fils pour Bordeaux, où il est avec deux do-
« mestiques en hôtel garni, et cela au moment où
« elle revenait ici. Voilà ce qu'ont produit les
« différentes enquêtes : le Comité de salut public
« jugera du tout.

« L'on observe que tous ses papiers, porte-
« feuilles et écritoires sont sous les scellés dans
« la maison de Desmousseau.

« BOULANGER, général de brigade. »

Cette suite du rapport est précise et confirmée dans les parties qui sont des constats personnels du général, mais erronée dans la plupart des autres Méot, et non Méau, est un restaurateur de pre-

mier ordre au Palais-Royal. La maison Duplex est une maison appartenant au Duplay qui loge Robespierre, rue Saint-Honoré. Si l'on parle de retourner à Bordeaux, c'est afin de tromper sur la destination réelle du voyage projeté, en prétextant sans doute la nécessité d'aller retrouver ou reprendre le petit Antoine Fontenay ; car, en réalité Thérésia ne peut retourner à Bordeaux, puisque le séjour dans cette ville maritime, dont elle a été chassée, lui est interdit.

La fourniture d'un domestique par Tallien pour avoir une expédition de procès-verbal à Fontenay-aux-Roses est un mystère. De quel procès-verbal s'agit-il ? Est-ce de celui que le général a coté nº 1 ? En ce cas, Tallien serait informé des recherches du général pour arrêter sa maîtresse et peut-être aussi, le 30 mai, de sa cohabitation avec le jeune Guéry. Il demanderait alors cette expédition de procès-verbal pour avoir une preuve officielle de l'infidélité de Thérésia ?

Enfin, le général se trompe en disant qu'elle a fait partir son fils pour Bordeaux, ou bien sa prisonnière lui a menti, puisque le jeune Antoine Fontenay est resté dans cette ville, où elle l'a laissé.

Notons, au sujet de ce rapport, le rôle joué par la domestique Fontenelle — Truquan rap-

porte, mais sans donner de référence à ce propos, qu'à Fontenay-aux-Roses, elle essaya de se faire prendre pour sa maîtresse afin de la sauver (1).

Nous n'entendrons plus jamais parler d'elle, ni de William ou Guillaume Bidos... Quant au général Boulanger — peut-être sait-il trop de choses — il sera guillotiné le lendemain du triomphe de Tallien, le 10 thermidor, en même temps que son collègue dans cette affaire, le ci-devant La Valette, et en même temps que Robespierre.

Le document officiel qui se place chronologiquement après le raport du général Boulanger, bien qu'il soit daté du 12 prairial, parce qu'il concerne un fait du 31 mai, tandis que le rapport Boulanger concerne des faits du 30-31 et d'autres antérieurs, est l'ordre suivant :

« Ordre du Comité de surveillance révolution« naire de la section des Champs-Elysées de « conduire, en vertu d'un arrêté du *Comité de « salut public* de la Convention, en la maison « d'arrêt du Luxembourg ou toute autre, le « nommé Jean Guéry, désigné comme le jeune « homme accompagnant la nommée Thérésia

(1) TURQUAN, *La citoyenne Tallien*, p. 133.

« Cabarrus, femme Fontenay, 12 prairial an II » (1).

Cet ordre est signé du président du Comité de surveillance Dumas, de six membres du Comité ET DE TALLIEN.

Rien n'est plus surprenant que la signature de Tallien sur cet ordre d'incarcération.

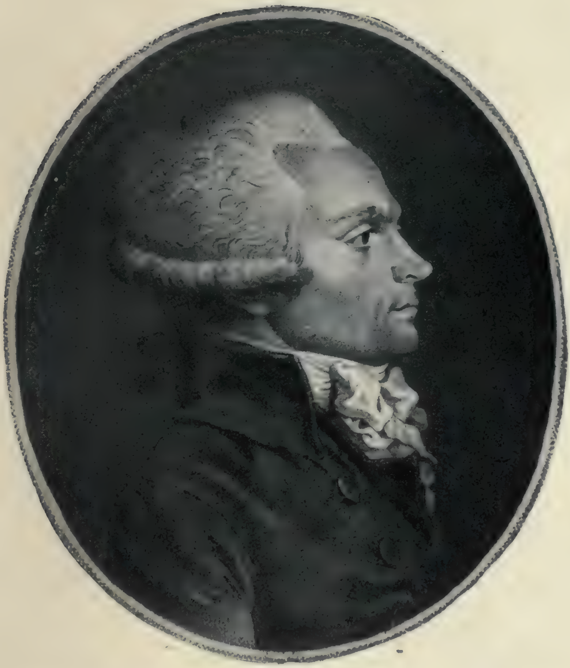
Il n'est guère possible de porter un jugement *certain* à ce sujet ; mais un examen logique des faits connus permet néanmoins d'étayer sur ces faits une hypothèse rationnelle que nous formulerons plus loin après la revue de tous les documents.

La trop courte série des pièces officiels étant épuisée avec ces trois ou quatre textes, en ce qui touche à l'arrestation, passons aux relations privées.

La plus importante est celle de Taschereau, l'agent du *Comité de salut public*. Ce personnage est équivoque à tous les points de vue, non seulement, comme on l'a fait observer (2), parce qu'il fut, après le 9 thermidor, aussi violemment

(1) Une page in-fol., tête impr. Les signatures de cet ordre sont au nombre de huit, y compris Tallien (n° 2764 du catalogue Chavaray), dit Houssaye, qui fait cette réflexion : « Il est d'ailleurs impossible de tout savoir. Comment s'expliquer cet ordre, que j'ai vu avec la signature de Tallien ? » (*Notre dame de Thermidor*, note de la page 253.)

(2) TURQUAN.



Guérin, del. Neidel, sculp.

ROBESPIERRE

opposé à Robespierre et aux hommes de son parti qu'il avait été, avant cette date fatale, leur plat serviteur, mais encore et surtout parce que sa condition, au moment de l'arrestation de Thérésia, rend suspect au plus haut point le rôle qu'il prétend avoir joué (1).

Le chef des Montagnards et des Jacobins est tout-puissant en mai-juin 1794. C'est un vrai dictateur, un tyran dissimulé, avec lequel on ne badine pas sans risquer sa tête. Taschereau est complètement sous sa dépendance, c'est « moins que rien » entre ses mains... Comment, dès lors, supposer qu'il va trahir Robespierre par amitié pour Desmousseau, prétendu ami de Thérésia, en avertisant ou faisant avertir celle-ci des dangers qu'elle court ?

Si l'on imagine, au contraire, que ses manœuvres, au lieu d'être sincèrement favorables à la jeune femme, ne sont que traîtrises pour la faire tomber dans un piège, son récit prend un intérêt spécial ; il devient extrêmement suggestif.

Voici la relation de Taschereau :

« Jamais victime ne fut poursuivie par Robes-
« pierre avec plus d'acharnement. Il était ques-

(1) Ce Taschereau, qu'on voit souvent au club des Jacobins, où ses motions sont écoutées et souvent votées, semble avoir été un espion de Robespierre dans ce fameux club quand le tyran ne pouvait s'y rendre.

« tion de la faire arrêter et juger à Bordeaux par
« la Commission militaire. Elle avait à Paris un
« ami qui était aussi le mien ; je lui fis part de ce
« qui se tramait contre elle ; il lui écrivit, l'engagea
« de partir sur-le-champ, de s'arrêter dans quel-
« que ville sur les bords de la Loire et que là nous
« irions la joindre, afin de nous concerter en-
« semble. Dix jours après cette lettre, elle arrive
« à Fontenay-aux-Roses ; nous nous rendons près
« d'elle. Je ne l'avais jamais vue et mes démar-
« ches en sa faveur n'avaient d'autre but que
« d'obliger mon ami ; mais, aussitôt qu'elle m'eut
« raconté ses malheurs, le sentiment qui me faisait
« agir se porta volontairement vers elle, et je lui
« promis de ne rien négliger pour la soustraire
« à ses persécuteurs.

« Le lendemain, elle vint à Paris et se rendit
« chez mon ami ; le danger croissait. On écrit de
« Bordeaux qu'elle est partie, que toute recherche
« est du temps perdu. Les émissaires de Robes-
« pierre, Lavallette et Boulanger se mirent en
« campagne ; nous sommes observés de près. Il ne
« restait d'autre parti à prendre que de fuir pour
« essayer de se cacher à Versailles ; mais Bou-
« langer arrive au moment où elle entre chez
« mon ami. L'ordre porte d'arrêter la citoyenne
« Cabarrus-Fontenay et tous ceux qui se trouve-
« raient avec elle. Mon ami et sa femme furent

« donc compris dans l'arrestation, et ce fut avec
« grand'peine que, s'étant réclamés de moi, on
« consentit à les laisser chez eux avec deux gar-
« diens. Grand bruit chez la famille Duplay :
« cette maison leur appartenait, je l'avais fait
« louer à mon ami. La citoyenne Cabarrus-Fon-
« tenay s'y était d'abord réfugiée : j'étais donc
« un conspirateur ! Quelle nuit affreuse ! Vers
« minuit, la principale victime est arrêtée à Ver-
« sailles, conduire à la section des Champs-Ely-
« sées et de là à la Force. »

Dès le début de cette narration, il semble que la vérité transperce d'elle-même au travers des affirmations de Taschereau.

« Il était question, dit-il, de la faire arrêter (Thérésia) et juger à Bordeaux par la Commission « militaire. »

En effet, ce dut être la première pensée du *Comité de salut public*, car cette *Commission militaire* de Bordeaux, en mai surtout, fonctionnait avec un zèle bien fait pour lui mériter les sympathies des terroristes parisiens.

Mais Robespierre était en correspondance active avec son ami le petit Jullien, qui se livrait à Bordeaux à une enquête approfondie, depuis le mois de mars, sur les représentants Tallien et Ysabeau. Il devait savoir que Lacombe, président de cette *Commission militaire*, avait été fort bien, ou même

« au mieux » avec Thérésia ; que le capitaine Rey et d'autres membres de cette même *Commission* avaient été aussi les excellents « amis » de la jeune femme.

Pour ces raisons, le dictateur estimait assurément que la *Commission militaire* de Bordeaux constituait un déplorable tribunal à l'égard de Thérésia.

Et ce n'est pas seulement cette Commission qu'il devait récuser, c'est la ville elle-même. Bordeaux, la Gironde, cela ne valait rien pour juger la maîtresse de Tallien. D'ailleurs ce que visait Robespierre, ce n'était pas tant cette tête de femme que celle du Septembriseur.

L'odieux physique de l'incorruptible le portait certainement à une profonde rancune contre toutes les femmes, auxquelles il répugnait en général. Plus elles étaient belles, plus il devait être défiant et hostile à leur égard en principe. La nature, le créant antipathique d'aspect avec un tempérament voluptueux — démontré par la réunion de ses dominantes : vanité, égoïsme, jalousie, coquetterie — l'avait prédestiné à mépriser et détester la plupart des femmes, en raison de l'extrême attrait qu'elles exerçaient sur lui.

Si sa vie privée parut exempte des intrigues galantes dont tant de ses collègues firent un scan-

daleux étalage (1), il est acquis néanmoins qu'il s'enflamma plus d'une fois avec une vivacité bien caractéristique. Mais, le plus souvent — presque toujours — sa vanité prodigieuse l'empêchait de manifester ses sentiments de crainte d'éprouver un échec.

Il a une telle horreur d'un insuccès féminin qu'il n'hésite pas à s'en venger par la guillotine, ainsi que le prouve l'histoire de son intrigue avec Mlle de Saint-Amaranthe.

Thérésia Carbarrus est donc, à ses yeux, condamnable parce qu'elle est trop belle, parce qu'elle est aimée et parce qu'elle se donne, parce qu'elle résume en elle une somme de bonheurs d'amour dont Robespierre est sevré.

Pourtant, le dictateur ne la poursuit avec tant de passion qu'afin d'atteindre mieux Tallien, ce collègue plus détesté que tous ses autres rivaux.

(1) Le journal de Perlet du 20 thermidor (7 août 1794), décrie Robespierre et ses derniers amis dans ces termes :

« Le voile dont le tyran avait eu le soin de couvrir sa vie « privée se déchire insensiblement, et l'on découvre que cette « austérité de mœurs, ce désintéressement dont il parlait « sans cesse, lui étaient aussi étrangers que la vertu dont il « profanait à chaque instant le nom. On assure qu'il s'était « emparé, à Issy, de la charmante maison de la ci-devant « princesse de Chimay (la mère du comte de Caraman qu'é- « pousera plus tard Thérésia). C'est là que se tramaient des « complots qui devaient anéantir la liberté ; c'est là qu'Han- « riot, Saint-Just et plusieurs autres complices préparaient la « ruine du peuple au milieu des orgies les plus bruyantes...etc. »

Danton l'écrasait par la supériorité de sa valeur, il a fait assassiner Danton, quoiqu'il fût laid.

Tallien « ne va pas à la cheville de Danton », mais sa faconde suffit pour entraîner la sans-culottaille. Tallien ose parfois rivaliser de popularité avec lui. Tallien est une brute, un être vil, bas, qui pue son origine domestique ; mais il a des formes et un visage de bellâtre qui plaît aux femmes. Robespierre sent enfin, dans ce « chacal » si lâche, tout ce qui constitue le « traître-né », et sa haine s'accroît de sa méfiance... de son inquiétude : il a tout à redouter d'un tel coquin.

Or par cela même qu'ils ont, l'un et l'autre, des popularités relatives, Tallien et Thérésia ne doivent pas être exécutés comme des adversaires ordinaires.

Il a fallu décapiter Danton par surprise. Renouveler « ce coup » pour Tallien serait dangereux, car toute surprise comporte une grosse part d'incertitude. Frappant Tallien et ne l'abattant pas, Robespierre risquerait de se frapper lui-même. Tous les autres Talliens, tels que Fouché, Carrier, Le Bon, Bourdon, Fréron, Barras, Rovère, Courtois, Dumont, etc., se dresseraient contre lui, soulevés par l'ennemi non abattu et par le souci de leur propre conservation.

Il ne peut frapper Tallien que pour l'abattre *définitivement* ; et il faut que sa chute soit ignominieuse, parce qu'alors, et *de cette manière*, elle entraînera celle de ses pareils.

Or c'est avec Thérésia surtout, Robespierre le devine bien, qu'il pourra frapper son adversaire.

Il faut noyer Tallien sous la honte de sa concubine, et, pour cela, ramener cette licencieuse à Paris — en la compromettant de telle façon qu'elle ne puisse se laver des malpropretés dont elle sera couverte. Mais il importe d'opérer ce rapprochement des deux victimes sans éveiller leur défiance à ce sujet. Taschereau, par son feint intérêt pour la jeune femme, réalise admirablement ce programme.

Est-ce donc un ancien amant ou un ancien amoureux de la jeune femme, un amoureux toujours épris, ce Desmousseau séparé d'elle depuis plus d'un an,et qui se soucie de son repos au point d'en émouvoir son ami Taschereau ? En tout cas, ce n'est pas un amoureux jaloux, puisque les aventures de sa belle et sa liaison si scandaleuse avec Tallien ne refroidissent pas son zèle.

Et ce Taschereau n'est-il pas un admirable exemple de l'amitié en s'exposant, comme il le fait par ses avertissements, pour une personne qu'il ne connaît pas, mais qui intéresse son ami Desmousseau ?

Ce bon Taschereau sent si bien l'invraisemblance de son dévouement qu'il éprouve le besoin de l'expliquer par une sympathie personnelle, disant :

« Je ne l'avais jamais vue (Thérésia), et mes « démarches en sa faveur n'avaient d'autre but « que d'obliger mon ami ; mais, aussitôt qu'elle « m'eut raconté ses malheurs (?), le sentiment « qui me faisait agir se porta volontairement vers « elle, et je lui promis de ne rien négliger pour la « soustraire à ses persécuteurs. »

N'est-il pas un peu tard pour se dire agissant par intérêt direct, lorsque la trahison du devoir a été déjà faite précédemment sans motif suffisant ?

Avant d'être apitoyé ou séduit par la vue et l'audition de la belle, Taschereau n'a pas marchandé, en effet, son dévouement. Il ne s'est pas contenté de trahir Robespierre, son maître, *son terrible maître*, en faisant avertir Thérésia ; il s'est engagé à se rendre dans la Loire, avec son « cher » ami Desmousseau, pour chercher la jeune femme.

N'est-il pas intrépide, cet homme ? Fatigue, perte de temps, dépenses de voyage, et sa tête, surtout, qu'il risque en un tel voyage — et à quel point ! — rien ne lui coûte, à ce Taschereau ; il est admirable !

Mais ne présume-t-il pas trop de ses moyens ? Pourra-t-il voyager ainsi jusque dans la Loire sans que ses chefs s'inquiètent de son absence ?

Tout cela est d'une invraisemblance telle, qu'on ne saurait l'admettre, au lieu de penser que ce projet de rencontre et toute cette sollicitude apparente ne sont que moyens de ramener, avec plus de sûreté, à Paris, sur l'ordre du maître, la concubine de Tallien.

Mais Robespierre et ses complices ou ses agents — les deux mots avec cet homme sont synonymes — ont compté sans la force attractive de Thérésia Cabarrus, qui fait naître l'amour partout où elle passe. Le jeune Guéry et son intrigue galante déjouent le projet de réunion des deux compères Desmousseau-Taschereau avec la jeune femme ; car, ne se souciant pas de leur escorte, puisqu'elle a celle de Guéry, qui lui plaît davantage, elle part et voyage avec ce jouvencel sans les informer de ses déplacements.

Qu'importe, puisqu'elle arrive, puisque les autorités orléanaises signalent sa mise en route sur Fontenay-aux-Roses ? Ce Guéry qui l'accompagne ... c'est encore un argument contre elle ; tant mieux ! Robespierre doit estimer que l'affaire marche bien.

Seulement, il faut serrer de près cette gaillarde, et Taschereau s'y emploie d'une excellente manière avec son Pylade-Desmousseau.

Grâce à eux, l'on ignore aucun des pas, aucune des démarches de Thérésia ; c'est par leurs soins qu'elle loge dans les immeubles Duplay (et non Duplex), où il sera si facile de mettre la main sur elle et sur ses gens à la bonne heure choisie.

En attendant, bien dupée, elle s'inquiète, elle s'alarme, elle s'affole. — Bon !

Desmousseau lui conseille de rompre avec Tallien. — Parfait !

Ou de fuir à l'étranger. — Meilleur encore ! Tout cela est exquis pour la compromettre. En revanche, à ce métier — s'il était sincère, s'il n'était pas comédie jouée d'accord avec Robespierre — Taschereau et Desmousseau galoperaient à l'échafaud.

D'où vient donc qu'ils ne sont pas même arrêtés, lorsque l'ordre *écrit de la main de Robespierre*, porte que la Cabarrus, femme Fontenay , sera incarcérée, ainsi que les personnes qui se trouvent avec elle ?

Taschereau ne se dissimule pas qu'il y a là du louche dans son récit, car il ajoute :

« Mon ami et sa femme furent donc com« pris dans l'arrestation, et ce fut à grand'« peine que, s'étant réclamés de moi, on con« sentit à les laisser chez eux avec deux « gardiens. »

Cette comédie est piteuse ! Comment le général Boulanger n'arrête-t-il pas Taschereau tout le premier ?

Mais, attendons ; la suite corse l'intrigue :

« Grand bruit chez la famille Duplay : cette « maison leur appartenait ; je l'avais fait louer « à mon ami. La citoyenne Cabarrus-Fontenay « s'y était réfugiée ; j'étais donc un conspirateur ! « Quelle nuit affreuse ! » etc.

Là, Taschereau avoue qu'il a compromis sa tête... et se dérobe dans le silence, c'est-à-dire sans expliquer comment il s'en tire... parce que la seule explication plausible, c'est qu'il exécute en réalité les ordres de Robespierre (1).

Ah ! le dictateur est alors bien armé contre Thérésia !

Ses espions lui ont fait connaître tous ses actes depuis son départ de Bordeaux, à compter de sa frasque avec Guéry jusqu'à ses préparatifs d'évasion à l'étranger. — Qui se sauve n'est-il pas cou-

(1) M. Ch. Lacretelle, dans ses souvenirs de la Révolution intitulés : *Dix années d'épreuves*, parle d'un Desmousseaux, chassé de la municipalité (?) par la Commune du 10 août et qu'il a connu près de Rouen. Mais, faute de renseignements assez circonstanciés sur ce Desmousseaux, on ne saurait dire s'il a quelque rapport avec celui qui est donné comme ami de Thérésia. D'ailleurs, en admettant que ce fût le même personnage, il pourrait avoir été seul de bonne foi et dupé par Taschereau, agissant, sans qu'il le sût, à l'instigation de Robespierre.

pable ? On abat une tête avec moins que cela en juin 1794 !

Mais on veut ensevelir Tallien sous l'ignominie de sa maîtresse. Or qu'a-t-elle comploté avec le Conventionnel lorsqu'elle l'a revu, soit à Fontenay-aux-Roses, soit à Paris, où ils ont festoyé dans le meilleur restaurant du Palais-Royal, et avec quel argent ? Celui qu'ils ont volé à Bordeaux ?...

Cette « Messaline » a-t-elle été déposer ses trésors chez Gilbert, le notaire dans le domicile duquel elle a couché ?... Est-ce encore un amant, celui-là ?... Ne regorge-t-elle pas de biens, puisqu'elle a pu acquérir une commission de salpêtre (alors qu'elle ne peut toucher ses revenus) ?... Où a-t-elle pris l'argent nécessaire à l'acquisition de cette affaire et à la mise en travail d'ouvriers dans une maison de Chaillot ? Est-ce sur les rançonnés de Bordeaux ? Brival, Monestier, Ysabeau, qui lui donnent des certificats de complaisance, n'ont-ils pas été aussi ses amants ?... Et Frescheville, et Sagon, et Félix Lepeletier ?... Comment ne pas voir que le rapport du général Boulanger est un véritable réquisitoire contre Thérésia ?

Le 1er juin, les deux amants de Bordeaux sont séparés moralement par toutes ces manœuvres, comme ils sont séparés *de fait* par l'emprisonnement de Thérésia, qu'il ne faut plus laisser com-

muniquer avec Tallien, afin qu'elle ne puisse s'entendre avec lui et détruire l'effet des armes accumulées contre elle.

Robespierre a, d'une part, de quoi détacher Tallien de sa maîtresse en lui montrant qu'elle s'est moquée de lui — la vanité du Septembriseur ne pardonnera pas une telle offense — et, d'autre part, si Tallien, furieux, condamne ou abandonne sa concubine, on obtiendra de celle-ci toutes les accusations voulues contre Tallien en lui montrant l'abandon dans lequel il la laisse... ou comment il la sacrifie.

Environ six mois plus tard, le Septembriseur, à la tribune de la Convention, dans une réponse à des attaques contre « la Cabarrus », dira, en parlant de sa captivité à la Petite Force avant le 9 thermidor :

« Un émissaire du tyran (Robespierre) lui fut « envoyé (à Thérésia) et lui dit : « Ecrivez que « vous avez connu Tallien comme un mauvais « citoyen, alors on vous donnera la liberté et un « passeport pour aller dans les pays étrangers. » (1).

(1) La princesse de Chimay a confirmé cette tentative, puisque Arsène Houssaye dit : « Un des émissaires (de Robes« pierre) la jugea assez lâche pour lui offrir la liberté à la con« dition qu'elle signerait que Tallien avait trahi la Républi« que à Bordeaux. » J'ai vingt ans, répondit-elle, mais j'aime « mieux mourir vingt fois... »

Belle parole pour la légende ! L'assertion de Mme de Chimay ne prouve rien, parce qu'elle est trop coutumière de mensonges

Cette révélation du Conventionnel a des chances d'être vraie parce qu'elle concorde, dans l'œuvre de séparation morale des amants, avec ce qui fut dit et montré à Tallien contre sa maîtresse à la même époque.

C'est ici qu'il y a lieu de se rappeler l'étrange fait de la signature de Tallien au bas de l'ordre d'incarcération du citoyen Guéry, arrêté en même temps que sa maîtresse.

Cette signature prouve que le massacreur de Septembre, de Tours et de Bordeaux fut informé, au plus tard le 1er juin, de la cohabitation de Thérésia avec Guéry. Lui a-t-on présenté la preuve de cette cohabitation sans incriminer sa maîtresse ? Non, car, en ce cas, il ne signerait pas l'ordre d'incarcération de ce Guéry, qui est presque un ordre de mort.

On avait trop belle occasion d'exciter les amants l'un contre l'autre pour la manquer.

S'ils ne tombèrent ni l'un ni l'autre dans ce piège — ce qui n'est pas prouvé — ce fut peut-être

en ce qui touche à sa légende...; néanmoins, il convient de noter cette coïncidence.

Plus tard encore, Tallien dira (le 15 fructidor an II, 1er septembre 1794) : «... Il existait dans les prisons de Paris une « victime de Robespierre ; elle avait refusé de signer une « dénonciation qui portait que j'avais voulu m'échapper de « Bordeaux avec une frégate chargée de six millions pour « émigrer en Amérique, etc. » La légende s'amplifie ; c'est la « sardine du Marseillais ».

parce qu'ils s'étaient réciproquement trop compromis pour se trahir.

Mais il est possible aussi qu'ils se soient réciproquement *abandonnés*, sans toutefois s'incriminer (1).

(1) On n'a pas d'autres documents authentiques sur l'arrestation de Thérésia. Mais le panégyriste de la princesse de Chimay signale, à titre de curiosité, une pièce dont il serait impardonnable de ne pas lui emprunter l'analyse:

« Dans la pièce tragi-comique qui fut donnée à l'Ambigu « ou à la Gaieté, en 1830, sous le titre de *Robespierre*, l'arres« tation de Mme Tallien — c'était le premier acte — formait « une scène fort pittoresque et fort saisissante. Elle donnait « une fête à Fontenay-aux-Roses, Robespierre, le convive « le plus caressé, débitait des madrigaux, tout en respirant « cet éternel bouquet qu'il promenait partout, depuis le « *Comité de salut public* jusqu'à la fête de l'Etre suprême, « en vrai disciple de Jean-Jacques. Mme de Fontenay ne man« quait pas de rappeler son rôle à Bordeaux : la déesse du « Pardon, Robespierre, ému jusqu'aux larmes, jurait que les « dieux n'avaient plus soif, et que les portes des prisons allaient « s'ouvrir par toute la France. On se croyait déjà en Arcadie. « Et on dansait. A minuit, Robespierre saluait la dame du « logis, et lui offrait son bouquet ; à peine avait-il franchi le « seuil que Mme de Fontenay se jetait dans les bras de Tallien, « la figure tout inondée de larmes de joie. « Je suis sauvée, « lui dit-elle, on a calomnié Robespierre ; c'est le plus juste « des hommes. » Et tout le monde disait en chœur : « C'est « le plus juste des hommes. » Mais tout à coup, des gendarmes « entraient dans la danse, rejetant toutes les femmes hors du « passage, et saisissant Mme de Fontenay. Tallien voulait les « désarmer, mais ils étaient deux, ils étaient quatre, ils étaient « huit. Et ils exhibaient un mandat d'arrêt en bonne forme, « signé Robespierre.

« Il paraît que cette comédie ne fut pas tout à fait une comédie, *Mme Tallien elle-même contait ainsi son arrestation;*

En tout cas, l'ordre d'incarcération de Guéry, signé par Tallien, d'une part, et, d'autre part, l'emprisonnement de Thérésia sont les deux faits qui relient l'un à l'autre ces deux personnages au moment où les circonstances paraissent devoir les séparer définitivement.

Les pièces qui concernent l'arrestation de la jeune femme et que nous avons analysées pour en faire ressortir l'importance montrent, en effet, de la façon la plus probante l'intérêt qu'attachait Robespierre à la capture de la maîtresse du Terroriste. Il voulait faire d'elle l'instrument de la perte de son amant.

Que Thérésia lui échappe, qu'elle parvienne à quitter la France, avec ou sans Guéry, comme elle le tentait à Versailles, le dictateur sera obligé d'organiser d'autres manœuvres contre Tallien, et de lui donner confiance en affectant de l'estime, de l'amitié pour lui et pour ses amis Barras, Fouché, Bourdon, etc., en attendant cette nouvelle organisation.

« mais, en vérité, cette histoire me semble trop légendaire,
« et je ne l'inscris ici qu'à titre de curiosité. »

Voilà encore la princesse de Chimay prise en flagrant délit d'imposture. Une fois de plus importerait peu, mais il convient de remarquer dans cette pièce, la légende, créée sur Mme Tallien, *par elle-même* et *par le Conventionnel*, dès le 9 thermidor, légende qui se rattache si bien à l'attitude qu'elle s'est donnée dès 1793, à Bordeaux, quand elle s'y posait en *Notre dame de bon secours*.

Ce retard, ce changement de tactique pourrait amplement suffire à modifier les événements du tout au tout. Ils transformeront, suspendront ou arrêteront la marche du complot conduit par Fouché.

Or qu'en résultera-t-il ? Robespierre sera-t-il quand même renversé ? Triomphera-t-il, au contraire ? Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas, dans l'histoire de France, la page du 9 Thermidor.

Si Thérésia n'est pas arrêtée, soit qu'elle reste en territoire français, soit qu'elle passe à l'étranger, il n'y a plus de raison pour qu'elle s'attache à Tallien, puisqu'elle le considère comme ayant perdu son crédit moral auprès du pouvoir. Tel est, en effet, le principal motif de sa tentative de fuite en pays étranger.

De son côté, le Terroriste ayant été attaqué avec une extrême violence au sujet de sa vie privée et de ses orgies dans la Gironde, se gardera de retenir auprès de lui sa trop compromettante conquête de Bordeaux.

Ainsi, jusqu'à l'heure de son arrestation à Versailles, Thérésia reste dans une phase de son existence nettement déterminée et bien distincte du reste de sa vie. Elle est jusque-là *Cabarrus*, puis *Cabarrus-Fontenay*, enfin *concubine Tallien*, déguisée en *Notre dame de bon secours*, mais en réalité complice du Septembriseur, et c'est pen-

dant cette phase qu'elle mérite le surnom qui la discréditera jusqu'à sa mort : NOTRE DAME DE SEPTEMBRE.

Malgré sa *Pétition* à la Convention, malgré son *Discours sur l'éducation*, malgré le rôle scandaleux qu'elle a joué publiquement à Bordeaux, elle tient encore si peu de place dans l'opinion publique en France, que l'on pourrait oublier son vilain commerce auprès du terroriste du Sud-Ouest. La marquise de Lage de Volude le lui a fort bien dit. Mais ses autres avatars en Notre dame de Thermidor, puis en souveraine du Directoire, enfin en princesse de Chimay, au lieu d'effacer ce passé de corruption et de sang, ne serviront qu'à le faire ressortir. Plus elle s'élèvera indûment et s'efforcera de violenter l'opinion en sa faveur, plus on lui rappellera Bordeaux et Tallien par cette béatification dérisoire qui fait d'elle un pendant de Sainte-Guillotine.

La belle Tallien, « Reine du Directoire », ne s'expliquerait point sans « Notre dame de Septembre ». Ce fangeux précédent est aussi l'unique explication de « Notre dame de Chimay », cette mère d'une exclusive douleur : le supplice de la vanité.

Incarcérée à la prison de la *Petite Force*, Thérésia doit périr à bref délai : sa courte carrière est terminée.

Mais, Robespierre abattu, elle revient à la vie tout auréolée d'une légende spontanée, faite à son insu, comme, dans les contes de fées, naissent les héroïnes gratifiées de dons spéciaux par des enchantements de magiciennes.

Alors, elle se fera tour à tour, mais de façon bien éphémère, « la libératrice de la France », puis « la femme de Tallien », enfin la cynique hétaïre de la décadence révolutionnaire, avant d'occuper le dernier tiers de ses ans par une existence calme et familiale, loin des trônes, dans une retraite de philosophe qui serait, pour toute autre femme, une heureuse arrivée en un port délicieux, mais qu'elle transforme en un lamentable naufrage de toutes ses outrecuidances incoercibles.

Tandis que des milliers d'êtres, pendant la tempête sociale de la fin du XVIII[e] siècle,étaient victimes impuissantes des passions d'autrui, elle donna le spectacle rare et curieux d'une individualité sans mérite traversant joyeuse et comblée ce furieux orage à l'abri de sa beauté — comme un navire enveloppé d'une vaste nappe d'huile — et dirigeant à son gré sa vie. Il est donc nécessaire, au point de vue de l'Histoire, qu'elle en porte toute la responsabilité.

FIN

IMPRIMERIE RAMLOT et Cie
52, *avenue du Maine*, 52
PARIS